REVUE

DES

DEUX MONDES

XIXe ANNÉE. — NOUVELLE PÉRIODE

ÉTUDES DIPLOMATIQUES

SUR

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

III.

LE PARTAGE DE LA POLOGNE EN 1772.[1]

Poki swiat swiatem
Polak Niémcowi nie bedzie bratem.
(PROVERBE POLONAIS.)

Le XVIIIe siècle fut le siècle de la publicité. Éloge ou blâme, il le mérite beaucoup plus que l'époque où nous avons le bonheur de vivre. Alors, il est vrai, la publicité n'était pas garantie par des institutions politiques; elle ne s'autorisait pas de dispositions législatives; en revanche, elle s'appuyait sur les mœurs, sur l'habitude, sur le goût : forces plus vives, puissances moins reconnues, mais mieux obéies que la loi. Tout se faisait au grand jour. Si quelques hommes conspiraient

(1) Cette étude fait partie d'une série de travaux sur les principaux événemens de la politique extérieure de la France au XVIIIe siècle, dont l'ensemble formera une véritable histoire de la diplomatie française depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la révolution. D'importans épisodes tels que la *Suppression de la Société de Jésus*, la *Perte de l'Inde*, ont déjà été publiés dans la *Revue;* le *Partage de la Pologne* devait y trouver naturellement sa place, et sera suivi, à des intervalles plus ou moins rapprochés, du *Pacte de Famille*, du *Traité de Versailles*, etc. (*N. du D.*)

contre l'ordre établi, cette conspiration ressemblait à celles des tragédies classiques; elle se tramait dans un vestibule commun, par où tout le monde passe. Les conjurés eux-mêmes ont dévoilé les ressorts qu'ils avaient mis en mouvement, et grace à la clarté parfaite, à la précision mathématique, caractère nouveau dont ils enrichirent un idiome déjà consacré par tant de merveilles, on peut suivre la marche de l'esprit humain au travers de ce limpide langage, comme on voit le travail des abeilles dans une ruche de cristal. Depuis la régence jusqu'à la révolution, le secret fut pour ainsi dire supprimé en France; seulement on lui abandonna la diplomatie, son asile naturel. Aussi, pour mieux se mettre en possession de l'unique abri qui lui restât, il y prit un développement jusqu'alors inconnu; il y devint l'ame de tant d'intrigues de cabinet et de cour, d'un tel luxe de police et de contre-police, qu'évidemment les âges précédens en étaient restés aux élémens de la science diplomatique.

C'est là ce qui établit une différence fondamentale entre la politique étrangère de Louis XV et la politique de Louis XIV. Sous le grand roi, la hauteur des desseins, la noblesse des formes, protestaient d'une manière permanente contre le choix transitoire des moyens. Louis XIV traitait ses négociations comme ses amours, noblement, majestueusement. Il s'excusait par la dignité extérieure des rouages souterrains qu'il se croyait forcé de faire mouvoir quelquefois. Après lui, on mit de l'amour-propre à les employer; on les multiplia par vanité; la simplicité fut méprisée pour elle-même. On se complut dans les voies détournées comme dans les petits sentiers des nouveaux jardins à la mode. Sur ce point, l'indifférence publique pour la politique étrangère favorisa les gens du métier. Les ministres, les diplomates, purent se livrer entre eux, sans contrôle, à ce savant manége; ils eurent le champ libre. Les affaires du dehors n'étaient pas, comme aujourd'hui, l'objet d'une préoccupation constante, passionnée; elles n'éveillaient qu'une attention distraite. La société du XVIIIe siècle, à Paris du moins, était bien plus occupée d'une première représentation à la Comédie-Française que de la conclusion d'un traité de commerce ou de paix. Les nouvellistes étaient devenus le sujet obligé de mille plaisanteries. Exclus de la bonne compagnie, ils se réfugiaient sous les marronniers des Tuileries et du Palais-Royal. Il n'en avait pas été toujours ainsi. Voyez avec quelle chaleur Mme de Sévigné prend part non-seulement aux prouesses de Jean Sobieski, mais aux aventures de la cour de Danemark! Rien de semblable dans les correspondances particulières du règne suivant. Voltaire lui-même n'a rapporté qu'incidemment dans ses lettres, et presque toujours avec indifférence, les nouvelles purement politiques. Il ne s'en est informé, pendant sa longue vie, qu'à de rares intervalles, deux ou trois fois tout au plus, lorsqu'il lui a passé par la

tête de se croire un homme d'état et de devenir une façon d'ambassadeur du roi son maître. Diderot et d'Alembert n'écrivent jamais un mot sur les affaires publiques; Mme du Deffand n'en parle que sommée par Horace Walpole. Décidément le XVIIIe siècle n'y avait aucun goût, et les hommes qui en faisaient profession profitèrent de cette disposition des esprits pour agir sans responsabilité et sans contrôle. Ils ont d'autant plus facilement caché leur jeu, que la galerie n'y regardait guère. C'est ce qu'on n'a pas assez remarqué.

Il en résulte que, s'il n'y a presque plus rien à apprendre de la vie intérieure du XVIIIe siècle, presque tout est encore à découvrir et surtout à éclaircir dans ses relations internationales. Tous les jours, des documens nouveaux portent la lumière sur cette partie importante de notre histoire. Nous-même en avons déjà reproduit quelques-uns dans ce recueil; peut-être avons-nous aidé à mieux connaître quelques faits jusqu'alors mal expliqués et restés obscurs. C'est une étude semblable que nous essayons sur le *partage de la Pologne,* événement du premier ordre, méconnu et dénaturé aujourd'hui, parce qu'au lieu de le mettre dans son vrai jour, en tenant compte des circonstances qui l'ont nécessairement amené, on en a fait une arme à l'usage de nos luttes contemporaines. A force d'en abuser et de l'appliquer hors de propos, on l'a transporté de l'histoire dans la polémique et du récit dans la déclamation. Bien plus, il a subi une épreuve à laquelle résistent difficilement les faits les plus avérés. On lui a donné la plus décevante et la plus fausse de toutes les formes, celle d'un argument parlementaire. Nous essaierons de dire sur le partage de la Pologne la vérité tout entière, sans nous dissimuler ce qu'il y a de téméraire, presque de sacrilége, dans un tel projet. Parler sobrement des vaincus et des vainqueurs, se défendre avec le même soin du panégyrique et de l'anathème, écarter le dithyrambe et l'élégie comme des banalités vulgaires, réserver à chacun sa part et rendre justice à tout le monde, c'est avoir affaire à forte partie, c'est se jouer à une certaine qualité d'opinion qui, en réclamant la liberté illimitée, ne la laisse pas volontiers sur tous les sujets. Peu importe néanmoins : la vérité garde ses droits, et hors de l'église il n'y a pas de cas réservés.

Cependant nous protestons d'avance contre toute supposition d'une apologie rétrospective et paradoxale. Le démembrement de la Pologne fut un événement d'autant plus malheureux, qu'il était inévitable. Nous ne chercherons pas la preuve de cette assertion dans les institutions mêmes de cette république royale, dans la liberté anarchique qui rendit toujours impossible l'établissement d'une liberté régulière et modérée : c'est ce que personne n'ignore, et il n'est pas nécessaire de remonter si haut, pour prouver que, malgré le patriotisme, la bravoure, vertus de ce peuple illustre, son heure était irrévocablement sonnée. D'une

part, il ne pouvait continuer à vivre qu'en subjuguant ses voisins, ce qui lui était matériellement impossible; de l'autre, les puissances limitrophes ou du moins l'une d'entre elles, la plus nouvelle et la moins étendue des trois, ne pouvait exister qu'à son détriment. Point d'alternative : stationnaire depuis plus d'un siècle, la Pologne devait reculer sa frontière ou y laisser pénétrer ses voisins. Toute autre appréciation de sa situation à cette époque est arbitraire et chimérique. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les conseils que lui a adressés l'un de ses meilleurs rois, Stanislas Leczinski, patriote éclairé et sincère (1). Il n'est pas moins illusoire de penser que la France pouvait prévenir le démembrement en imposant sa volonté à la Russie, à l'Autriche et à la Prusse. On verra par des preuves authentiques combien il y a d'inexactitude à soutenir, ainsi qu'on l'a fait souvent sur un mot apocryphe de Louis XV, que le duc de Choiseul aurait empêché le partage : le contraire résulte des documens émanés de ce ministre. Sans sa disgrace, qui sauva sa gloire, il aurait été forcé de prendre le rôle qu'il eut le bonheur d'abandonner à son successeur, le duc d'Aiguillon; mais, grace à l'habileté et au dévouement des amis de M. de Choiseul, l'opinion contraire a prévalu. Elle a prévalu à ce point que nous l'avons vue partagée par un homme d'état qui aurait dû connaître le secret des événemens passés, mais qui, à la vérité, tenait une trop grande place dans son temps pour songer beaucoup à ce qui n'était plus. Un jour, à la campagne, dans une de ces conversations familières où l'esprit de M. de Talleyrand se jouait avec tant d'éclat, on vint à parler de la Pologne : « Jamais, dit-il, le partage ne se serait fait de nos jours. — Et qui l'aurait empêché? lui demanda quelqu'un. — La liberté de la presse, » répondit le prince.

Peut-être avait-il raison; si la liberté de l'esprit existait sous Louis XV, c'était la liberté de la conversation et non celle de la presse, sans compter que, depuis la mort de M. le prince de Talleyrand, on a un peu émoussé cette arme à force de s'en servir. Cependant, même avec la liberté de la presse, on ne voit pas que les choses aient beaucoup changé pour la Pologne. La France ne pouvait pas plus la sauver alors qu'elle n'aurait pu la rétablir aujourd'hui. C'est ce qui ressortira de l'exposé des faits. Aujourd'hui comme alors, les reproches amers et sanglans ne lui ont pas été épargnés. Elle les a trop facilement acceptés. La France se laisse toujours accuser par quiconque veut bien en prendre la peine. Comme un brave et insouciant chevalier, elle voit couler, en souriant, le sang de ses blessures. Mais, dira-t-on, « ce n'est pas elle qui est en cause; le déshonneur de la France de Louis XV ne saurait retomber sur nous; cette France n'est pas la nôtre. Il y a

(1) *Œuvres du philosophe bienfaisant*, tome II.

dans la vie des peuples des périodes néfastes, des années climatériques où la nation s'efface et disparaît, où l'époque absorbe le pays. » N'admettons pas ces distinctions, ce serait trop de désintéressement et de hardiesse. Sans doute, Iéna devint la rançon de Rosbach; mais est-on toujours bien sûr de prendre de pareilles revanches? Elles sont rares. Tout en flétrissant les noms coupables, n'étendons jamais cette flétrissure à l'époque qu'ils ont compromise ou souillée. Au surplus, si nos pères sont condamnés pour avoir laissé partager la Pologne, pourquoi épargne-t-on ce reproche à l'Angleterre? N'a-t-elle pas encouru la même responsabilité? Sur quoi peut-elle se fonder pour y échapper légitimement? Et pourtant, quel historien, quel publiciste anglais a jamais déclaré que l'Angleterre s'était déshonorée l'an de grace 1772? Quels orateurs du parlement britannique ont porté à la tribune pendant dix-huit ans une accusation si injurieuse pour leurs ancêtres? En ont-ils fait un lieu commun parlementaire dont le moindre inconvénient est de nuire à ceux mêmes qu'on veut protéger, en les leurrant d'espérances que l'on sait irréalisables? Encore si tout cela s'était borné à caresser sans péril des illusions sans conséquence, mais en a-t-il été ainsi? Malheureux Polonais! de quels rêves ne les a-t-on pas bercés! Où ne les a-t-on pas conduits par ces dangereuses complaisances, par ce vain étalage de fastueuses et impuissantes sympathies! Laissons ce triste côté de notre histoire contemporaine; il a déjà été traité ici même tout récemment. Quoique placé à un point de vue différent, nous constaterons avec l'auteur que, depuis la révolution de février, *la froideur a succédé aux chaudes sympathies* (1). L'explication qu'il en donne nous semble fondée sur les faits; il est inutile de la répéter. Bornons-nous à affirmer qu'entre une cause étrangère, quelle qu'elle soit, et la cause de l'ordre, qui n'est étrangère à personne, la France et l'Europe n'hésiteront jamais.

Ce revirement d'opinion si remarquable en France l'a été encore plus en Allemagne. Que n'avait-on pas dit des sentimens de l'Allemagne pour la Pologne! « Entre les Polonais et les Allemands, il y a fraternité, solidarité, vive sympathie. Les Allemands brûlent du désir de reconstituer la nationalité polonaise. » Voilà ce qu'on avait répété pendant dix-huit ans, et les premiers jours de la révolution de février semblaient avoir confirmé ces assertions. A Berlin, les portes des prisons s'étaient ouvertes aux Polonais captifs : d'accusés, ils étaient devenus triomphateurs; enlevés par mille bras, ils avaient été portés jusque sous les fenêtres de la demeure royale; mais bientôt quel changement! les cris de rage succèdent aux acclamations, les mains qui se pressaient dans une vive étreinte s'arment pour se déchirer, le sang

(1) *Revue des Deux Mondes*, nº du 15 août dernier.

coule par torrens, les héros des ovations démocratiques redeviennent prisonniers comme auparavant, prisonniers cette fois non pas du roi, mais du peuple. Les espérances de la Pologne se brisent au pied de la tribune improvisée de Francfort; la diète *exprime le ferme espoir que le gouvernement prussien garantira en toute circonstance la nationalité des Allemands établis dans le grand-duché de Posen.* Elle oppose une fin de non-recevoir sans réplique à tout projet de restauration de la nationalité polonaise, et, pour mieux fixer le texte de cette résolution, un des membres les plus distingués de cette assemblée dit en termes exprès que, *pour expier le démembrement de la Pologne, on ne consentirait jamais à un démembrement de l'Allemagne* (1).

L'antagonisme historique de l'Allemagne et de la Pologne est en effet le mot de l'énigme, et l'Europe commence à le comprendre. Il n'y a rien de neuf, rien d'inattendu dans un pareil résultat; ici le passé explique le présent. Pour en avoir l'intelligence, il ne faut s'en prendre ni à cette passion de l'unité que l'Allemagne vient d'embrasser avec un zèle de novice, ni aux derniers événemens de Francfort et de Manheim : il faut remonter jusqu'à l'année 1772, et se demander quel fut le véritable auteur du partage de la Pologne? qu'est-ce qui l'a proposé le premier? à qui appartient cette idée? A tout le monde et à personne, s'il ne s'agit que de l'idée spéculative et abstraite. Si on veut parler de l'application immédiate et pratique, elle appartient à une grande nation représentée par le plus grand de ses princes, à l'Allemagne représentée par Frédéric (2).

I.

On se figure d'ordinaire le partage de la Pologne comme un événement imprévu, un effet sans cause, un coup de tonnerre dans un ciel serein. Pour être très accréditée, cette appréciation n'en est pas plus exacte. La Pologne n'a été morcelée en 1772 qu'après avoir été sur le point de se voir démembrée trois fois en moins d'un siècle. S'il

(1) Séances des 24 et 26 juillet 1848.

(2) « La Posnanie était la province où l'esprit polonais éclatait avec le plus d'ardeur. Les Polonais devenus Prussiens semblaient supporter plus impatiemment que les autres le joug étranger. D'abord la race allemande et la race slave, se rencontrant sur cette frontière de la Poméranie et du duché de Posen, avaient l'une pour l'autre une aversion instinctive, naturellement plus vive sur la limite où elles se touchaient. Indépendamment de cette aversion, suite ordinaire du voisinage, les Polonais n'oubliaient pas que les Prussiens avaient été, sous le grand Frédéric, les premiers auteurs du partage de la Pologne... C'était par des empiétemens successifs sur la Pologne que le grand Frédéric avait lié ensemble la vieille Prusse, la Poméranie, le Brandebourg, la Silésie. » (M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome VII, pages 262 et 662.)

y eut quelque chose d'imprévu, ce fut le maintien de l'intégralité d'un état si souvent compromis et menacé.

En 1657, Charles-Gustave, roi de Suède, après avoir conquis la Pologne, en avait arrêté et signé le démembrement, non pas avec une des grandes cours de l'Europe, avec quelque colosse de puissance et de fortune, mais avec un petit dynaste du Danube, un chef de partisans, un *voevode*, George Rácoczy, prétendu prince de Transylvanie. A la tête d'une troupe de Bulgares, ce Rácóczy osa réclamer sa part de la république, qui alors dut son salut moins au sabre de sa pospolite qu'à la défection de l'électeur de Brandebourg. L'aïeul du prince qui devait déchirer un jour la Pologne l'arracha alors au Transylvain et au Suédois. En 1667, une main plus noble encore, la main de Louis XIV, suspendit ses destinées. Par le traité de Vilna, les Russies rouge et blanche, ainsi qu'une partie de l'Ukraine, avaient été cédées au czar Alexis, le père et le précurseur de Pierre-le-Grand, lorsque Louis XIV fit avertir la cour de Varsovie que le général suédois Slippenbach était chargé par son souverain de proposer le partage du territoire polonais à l'empereur d'Allemagne et au margrave de Brandebourg. C'est dans ce moment solennel que Jean-Casimir Wasa, religieux de la société de Jésus, devenu roi de Pologne, prononça la prophétie célèbre qui annonçait à la république qu'elle courait au démembrement par l'anarchie. La Pologne négligea cet avis. Dans l'expérience d'un politique, elle ne voulut voir que la pusillanimité d'un moine. Un siècle plus tard, un autre de ses rois lui prédit le même sort. Dès l'année 1749, Stanislas Leczinski s'exprimait ainsi : « Notre tour viendra, sans doute, où nous serons la proie de quelque fameux conquérant; peut-être même les puissances voisines s'accorderont-elles à se partager nos états. Il est vrai qu'elles sont les mêmes que nos pères ont connues et qu'ils n'ont jamais appréhendées; mais ne savons-nous pas que tout est changé dans les nations? Elle ont maintenant... une plus grande ambition..., augmentée avec les moyens de la satisfaire. Sommes-nous en état de leur résister (1)? »

Le reste de l'Europe n'avait pas attendu l'imminence du péril pour le pressentir et pour le signaler. La pensée du partage était devenue générale. Non-seulement, depuis plus d'un siècle, les chancelleries de toutes les cours renfermaient dans leurs archives un grand nombre de mémoires, de déductions, de raisonnemens destinés à prédire, à établir, à démontrer l'imminence du démembrement de la Pologne; non-seulement les correspondances diplomatiques du XVIIe au XVIIIe siècle sont pleines de cette hypothèse; elle était devenue familière aux esprits les moins politiques, à La Fontaine lui-même, et assurément c'est

(1) *Œuvres du philosophe bienfaisant*, tome II, p. LXX.

tout dire. Voici ce que l'auteur du *Partage du Lion* écrivait à une nièce de M. de Turenne, mariée à un prince de Bavière :

« Votre altesse sérénissime
« A, dit-on, pour moi quelque estime,
« Et veut que je lui mande en vers
« Les affaires de l'univers;
« J'entends les affaires de France.
« J'obéis et romps mon silence.
« L'intérêt et l'ambition
« Travaillent à l'élection
« Du monarque de la Pologne.
« On croit ici que la besogne
« Est avancée; et les esprits
« Font tantôt accorder le prix
« Au Lorrain, puis au Moscovite,
« Condé, Neubourg; car le mérite,
« De tous côtés, fait embarras.
« Condé, je crois, n'en manque pas...
« Ceux qui des affaires publiques
« Parlent toujours en politiques,
« Réglant ceci, jugeant cela
« (Et je suis de ce nombre-là) (1),
« Les raisonneurs, dis-je, prétendent
« Qu'au Lorrain plusieurs princes tendent.
« Quant à Moscow, nous l'excluons :
« Voici sur quoi nous nous fondons :
« Le schisme y règne, et *puis son prince*
« *Mettrait la Pologne en province* (2). »

Il y avait donc long-temps que la chute de la république était devenue inévitable. Un palliatif héroïque la retarda. En ranimant la gloire de la Pologne, Jean Sobieski lui rendit la vie. Aussi mauvais administrateur qu'illustre guerrier, Sobieski n'apporta aucun soulagement à des maux intérieurs; mais l'honneur est un baume qui conserve les nations malades. Le héros de Chotim et de Vienne appliqua ce topique à sa patrie. La voyant glorieuse, on la crut saine et forte. Ses ennemis renoncèrent à leurs desseins, ou plutôt ils les ajournèrent, car ce ne fut qu'une suspension d'armes. Pour parler comme les Polonais, ce fut *une trêve sous le bouclier*.

On voit combien la pensée d'un démembrement était déjà vieille, et cependant le partage a étonné toute l'Europe, sans excepter les puissances qui l'ont accompli; il a frappé de surprise les hommes d'état

(1) Il se vantait, le bonhomme.

(2) Épître à Mauricette Fébronie de La Tour, princesse de Bavière. La Fontaine, édition Lefèvre, tome VI, page 86.

les plus inaccessibles aux illusions et aux scrupules. Peut-être dira-t-on que cette surprise était feinte, qu'elle a servi de masque au machiavélisme et à l'ambition, que les ministres, les rois, qui auraient dû prévenir et empêcher cet événement ont fait semblant de ne pas s'y être attendus pour cacher l'impéritie sous la stupeur; mais il n'en fut pas ainsi. Les documens les plus authentiques, les témoignages les plus intimes prouvent que cet étonnement a été sincère. A force de voir ajourner le partage, on avait fini par ne pas y croire. Toujours prédit, il n'avait jamais eu de commencement d'exécution. Quelque incident heureux était toujours intervenu à propos pour laisser cette idée dans les limbes des spéculations oiseuses. Un grand homme à la fois politique et guerrier pouvait seul la réaliser. Le malheur de la Pologne voulut qu'il se trouvât précisément tel qu'il le fallait pour sa ruine. On le verra à la fois aventureux et patient, ardent et calme, plein de passion et de sang-froid, capable d'embrasser l'horizon le plus vaste et de se renfermer momentanément dans la sphère la plus étroite, visant de loin, agissant de près, marchant pas à pas et presque toujours par des chemins de traverse, pour se rapprocher du but, mais y touchant d'un seul bond. Tel était Frédéric, le véritable auteur du partage de la Pologne. La pensée n'en est pas née dans son puissant cerveau sans semence et sans germe; elle n'y a pas éclaté comme une illumination soudaine; seulement, de vague qu'elle avait été jusqu'alors, c'est lui qui l'a rendue positive. Il a changé le rêve en réalité, la spéculation en fait, le projet en action. On le verra mettre la volonté la plus infatigable, la plus tenace, la plus persévérante au service de son idée, l'échauffer, la mûrir par une préparation longue et savante, l'imposer à l'Europe, non avec une brusque violence, mais au moyen de l'emploi successif et habilement ménagé de la flatterie et de l'intimidation; puis, lorsque tout est consommé, il saura en décliner la responsabilité et la rejeter tout entière sur ses collaborateurs avec un art d'autant plus profond, que la hardiesse s'y cache sous la simplicité et la convoitise sous l'indifférence. Enfin, pour couronner une si audacieuse manœuvre, il n'hésitera pas à déclarer que « puisqu'il n'a jamais trompé personne, il trompera encore moins la postérité. » En effet, il les a traités avec une égalité parfaite : il s'est joué de la postérité comme de ses contemporains.

D'ailleurs, en dépit de son scepticisme et de sa philosophie, Frédéric portait aux Polonais les sentimens d'une hostilité héréditaire. Il n'avait pas oublié que la Pologne avait été la suzeraine de la Prusse. Lorsque le grand-électeur, l'un de ses plus illustres ancêtres, sauva les Polonais en abandonnant le parti de la Suède, il leur fit bien sentir que leur intérêt n'avait eu aucune part à sa conduite, et qu'il n'avait combattu pour eux que par pitié. La Pologne avait imploré son secours;

mais l'électeur, qui connaissait « les délibérations tumultueuses de cette république, incertaine dans ses résolutions, légère dans ses engagemens, prête à faire la guerre sans en avoir préparé les moyens, épuisée par la rapine des grands et mal obéie par ses troupes, répondit qu'il ne pouvait pas se charger des malheurs qu'il appréhendait, ni sacrifier le bien de ses provinces pour sauver cette république, qui paierait ses services d'ingratitude (1). » C'est en ces termes que Frédéric nous transmet les paroles de son aïeul, et il les rapporte dans un esprit sur lequel on ne peut se méprendre. Avec quelle joie il adopte cette haine héréditaire! avec quelle amertume il l'exagère pour son propre compte! Rien ne l'adoucit, rien ne le désarme. L'antique gloire de la Pologne n'a point de prestige pour lui. Qu'il ne pense pas à la délivrance de Vienne, à l'Europe préservée de l'islamisme, rien de plus simple, il n'est pas assez bon chrétien pour cela; mais qu'il ne soit touché ni de la naïve valeur, ni de la grace héroïque de cette nation brillante, voilà ce qui étonne dans un grand capitaine, qui se croit un grand poète. Frédéric a jugé la Pologne avec une rigueur outrageante et l'a condamnée sans appel. « Ce royaume, dit-il, est dans une anarchie perpétuelle; les grandes familles sont toutes divisées d'intérêts; les Polonais préfèrent leurs avantages au bien public, et ne se réunissent qu'en usant de la même dureté pour opprimer leurs sujets, qu'ils traitent moins en hommes qu'en bêtes de somme. Ils sont vains, hauts dans la fortune, rampans dans l'adversité, capables des plus grandes infamies pour amasser de l'argent, qu'ils jettent aussitôt par les fenêtres lorsqu'ils l'ont; frivoles, sans jugement, capables de prendre et de quitter un parti sans raison, et de se précipiter, par l'inconséquence de leur conduite, dans les plus mauvaises affaires : ils ont des lois, mais personne ne les observe, faute de justice coercitive (2). » Dans ce tableau, où les ombres accumulées à dessein ne laissent passage à aucun rayon de lumière, dans ces accusations, disons mieux, dans ces invectives, qui ne reconnaîtrait une aversion native, une haine de nationalité et de race?

Toutefois nous devons faire ici nos réserves. Trop souvent exclusive dans les moyens qu'elle emploie et qu'elle rejette tour à tour, la critique historique veut ramener aujourd'hui à la diversité des races toutes les guerres, toutes les rivalités de peuple à peuple. Ce principe a certainement sa valeur et son action, nous sommes loin de le méconnaître; mais il n'est pas le seul, il n'est pas même le plus énergique des nombreux dissolvans qui divisent les familles humaines. Dans les masses, comme chez les individus, la plus indestructible des antipathies,

(1) *Œuvres de Frédéric-le-Grand*, *Mémoires de Brandebourg*, tome Ier, p. 56. Berlin, 1846. Imprimerie Royale.

(2) *Œuvres de Frédéric*, tome II; *Histoire de mon temps*, p. 24.

c'est l'antipathie fraternelle; de toutes les fictions mythologiques, celle des fils d'Œdipe est la plus vraie. La communauté d'origine jointe à l'opposition des mœurs, des coutumes, de la religion surtout, sépare les nationalités plus puissamment que l'antagonisme du sang et de la race. La Pologne et la Russie en offrent, pendant une longue suite de siècles, un exemple mémorable et décisif. Également issues de la race slave, rameaux nés sur le même tronc, elles ont toujours été séparées par les lois et surtout par la foi qu'elles ont puisée, la Russie à Byzance, la Pologne à Rome; celle-ci entraînée dans le mouvement religieux de l'Occident, celle-là fixée dans l'immobilité orientale.

Ces dissemblances marquèrent les deux nations d'un caractère tout différent sous le rapport purement politique. La destinée des deux familles slaves suivit celle de l'Europe elle-même. Tant que l'Europe fut conduite par l'esprit féodal et chevaleresque, la Pologne conserva l'avantage. A la fin du XVIe siècle et dans tout le cours du XVIIe, la chrétienté tout entière, l'Angleterre exceptée, tendait à la monarchie pure, absolue ou despotique, comme on voudra l'appeler. L'esprit de la Grande-Bretagne ne l'emporta que plus tard. Le supplice de Charles Ier affaiblit la propagande représentative et en ajourna l'expansion. Partout, à l'exemple de la France triomphante et monarchique, les trônes se relevaient sur les débris de l'oligarchie féodale. Il n'y avait pas de si petit royaume dans le Nord, de si mince électorat en Allemagne qui n'eût sa fronde vaincue et son Louis XIV éperonné. Le vent était à la monarchie; il poussa la Russie et arrêta la Pologne. Elle se cantonna obstinément dans les vieilles mœurs oligarchiques, qui ne répondaient plus à rien, placées à une égale distance de la France et de l'Angleterre, de la monarchie absolue et de la royauté constitutionnelle. Le régime politique de la Pologne n'était plus qu'un anachronisme. Aussi la terre russe et le sol polonais produisirent alors les fruits qui leur étaient propres : la Pologne enfanta Jean Sobieski, le dernier de ses chevaliers; la Russie, Pierre-le-Grand, le premier de ses empereurs.

Ce fut alors que les Russes songèrent à reprendre d'anciennes contrées devenues polonaises, non par les conquêtes des Polonais, qui, en Volhynie, en Podolie, en Ukraine, sous le règne de Casimir-le-Grand, ne furent qu'éphémères et transitoires, mais par les conquêtes des Lithuaniens, race entièrement distincte de la grande famille slave et à laquelle les derniers travaux de la science attribuent décidément une origine finoise. Avant que les ducs de Lithuanie se fussent emparés de ces contrées au XIVe siècle, la Russie, quoique dominée par les Tartares, était restée plus vaste que la Pologne. Non-seulement elle s'étendait au-delà du Dnieper jusqu'à Kief et jusqu'à l'Ukraine, mais, avec la Volhynie, elle comprenait la Gallicie, gouvernée par des descendans de Rurik sous le nom de rois de Galitz. Ce fut cette vaillante

et heureuse tribu lithuanienne qui, en passant du côté de la Pologne, fit pencher la balance en sa faveur. Ladislas Jagellon, le plus puissant de ses chefs, épousa, en 1386, l'héritière de ce royaume, Hedwige d'Anjou, princesse de Hongrie, issue du sang royal de France. Grace à cette alliance, la république polonaise devint une puissance considérable et se soutint pendant tout le xve siècle et une partie du xvie siècle. Ce fut l'ère des Jagellons : c'est l'âge d'or de la Pologne.

Au commencement du xviie, sous la dynastie de Wasa, à la suite de l'anarchique apparition des faux Démétrius, la Russie se vit à la veille de se voir conquise par les Polonais et de recevoir un czar de leur main; mais elle les repoussa par un grand élan national, par un mouvement unanime et libérateur qui devint le point de départ de sa prééminence dans le Nord. Le czar Alexis Michaélovitch l'accomplit. Au milieu du xviie siècle, Alexis recouvra Kief, la Rome slavonne, la ville aux coupoles byzantines, qui renferme un peuple de saints dans ses cryptes souterraines. Le retour de ces contrées à la Russie la remettait à la tête des races slaves et lui assurait la supériorité dans le Nord. Néanmoins elle ne put la faire prévaloir immédiatement. Pendant un intervalle à la vérité assez court, ce fut la Suède qui prit la première place abandonnée par la Pologne. Plus tard, la Suède la laissa échapper à son tour. La Russie la prit et la tient.

Ni Charles XII après Narva, ni Pierre-le-Grand après Pultava, ne pensèrent à démembrer la Pologne. Tous les deux lui donnèrent un roi de leur main; mais ni Charles, ni Pierre ne lui enleva un seul village. Cette politique était simple et naturelle. Que devait vouloir, en effet, la puissance prépondérante dans le Nord? C'était de dominer la république, de maintenir son anarchie pour l'empêcher de reprendre des forces, de lui imposer des armées et des rois, d'intervenir dans ses affaires intérieures, comme la Pologne elle-même, au temps de sa grandeur, était intervenue dans les troubles de ses voisins. La domination obtenue, à quoi bon le démembrement? Pourquoi partager avec d'autres ce qu'on peut garder seul? Pourquoi éveiller la jalousie de l'Europe et n'obtenir qu'une part dans un tout dont on dispose? Un partage territorial amenait nécessairement un partage de domination, ce qui ne pouvait convenir ni à la Suède, lorsqu'elle avait la supériorité sur la Russie, ni à la Russie, victorieuse de la Suède; mais la Russie avait un puissant moyen d'ingérence qui n'appartenait qu'à elle, et qui manquait à toutes les autres puissances limitrophes de la Pologne. Les coreligionnaires des Russes y étaient nombreux et depuis quelque temps opprimés. La Russie était leur recours naturel : c'était là sa force.

La Prusse, ancienne vassale de la république, se trouvait à son égard dans une situation bien différente. Géographiquement, l'Alle-

magne n'appartient point à la zone du nord de l'Europe, quoiqu'elle s'efforce, depuis deux ans, de prouver le contraire en faisant au Danemark la guerre la plus injuste qui fût jamais. La Prusse, à cette époque, n'avait pas encore imaginé de dominer dans le Nord; il ne lui restait qu'un parti à tirer de la Pologne : c'était de s'étendre, de s'agrandir en empiétant sur la république, de donner une forme plus régulière à sa propre circonscription, et de reculer sa frontière au moyen d'une importante augmentation de territoire. Il y avait là, pour la Prusse, une satisfaction d'ambition, d'amour-propre, et, il faut en convenir, une nécessité absolue. On s'en convaincra aisément en jetant les yeux sur la carte. Le roi de Prusse ne pouvait se rendre d'une de ses provinces dans l'autre, sans en demander la permission à ses voisins. Pour aller de Berlin à Kœnigsberg, il lui fallait passer sous le canon de Dantzick; de plus, cette ville, alors polonaise, domine l'embouchure de la Vistule : c'était en grande partie la route de tout le commerce du Nord. Dantzick est située dans la Pomérellie, appelée plus communément *Prusse royale*, et, comme les mots dominent et amènent les choses, ce nom de Prusse royale était une tentation pour le roi de Prusse. Il y succomba.

Le démembrement de la Pologne avait toujours été une des plus constantes, mais des plus secrètes pensées du grand Frédéric. Dans sa jeunesse, il n'en fut pas distrait, même par ses malheurs : quoique brouillé avec son père, il supplia Guillaume I[er] de profiter de la mort d'Auguste II, en 1733, pour s'emparer de la Prusse polonaise (1). Pendant la guerre de sept ans, dans sa correspondance secrète avec l'héritier du trône de Russie, il reproduisit sans relâche le projet du partage, et lorsque le grand-duc fut devenu empereur sous le nom de Pierre III, Frédéric allait profiter de l'admiration enthousiaste qu'il inspirait à ce prince, pour amener à un résultat décisif cette négociation, qu'il avait reprise avec ardeur. Ce ne sont pas de simples conjectures, mais des faits certains appuyés sur des documens contemporains et authentiques (2), faits d'autant moins connus et d'autant plus dignes de l'être

(1) « Une anecdote qui m'a été confiée par M. de Kaunitz, c'est que le roi de Prusse, n'étant que prince royal, avait sollicité vivement son père de profiter de la vacance du trône de Pologne lors de la mort d'Auguste II, pour s'emparer de la Prusse polonaise, et lui avait même remis à ce sujet un mémoire fort détaillé, où il prouvait d'un côté l'accroissement de puissance qui lui en reviendrait, de l'autre la facilité qu'il trouverait à faire cette conquête et à la conserver. » (Le marquis du Châtelet, ambassadeur de France près la cour impériale, au duc de Praslin, ministre des affaires étrangères, Vienne, 13 novembre 1763.) Archives des affaires étrangères.

(2) Notamment sur la correspondance officielle du baron de Breteuil, ministre plénipotentiaire de France sous le règne de Pierre III, avec le duc de Praslin, ministre des affaires étrangères. « J'ai les yeux ouverts sur ce qui regarde la Pologne, et je suis d'opinion qu'il est intéressant de s'occuper de ce vaste et faible royaume; il doit être le côté

que Frédéric, dans ses *Mémoires*, les a artificieusement négligés, et n'a pas cru devoir nous en donner la connaissance la plus légère.

Il semblait que les desseins de Pierre III dussent disparaître avec lui. Toute l'Europe s'y attendait, et Frédéric plus que personne. A l'étonnement général, il n'en fut pas ainsi. Dans la marche imprimée à son gouvernement, dans le choix de ses alliances, Pierre III avait été guidé par un sentiment juste et droit. Naturellement humain et généreux, il avait opéré des réformes utiles dans l'intérieur de la Russie. Son intimité avec la Prusse n'eut d'autre tort que l'exagération et l'éclat. En général, il ne lui avait guère manqué que le sang-froid, le secret et la mesure; il n'avait méconnu aucun des intérêts essentiels de son empire. De sa politique, il fallait écarter la forme et conserver le fond. Catherine n'hésita pas à le faire. Au lieu de reprendre les hostilités contre Frédéric, elle confirma la paix conclue avec ce prince et l'imposa à ses alliés malgré leurs plaintes et leurs reproches. Elle les laissa crier à la défection et conclut une paix nécessaire à ses peuples, fatigués d'une lutte stérile.

A peine arrivée au pouvoir suprême, Catherine II se plaça habilement sur la ligne légère, imperceptible, mais mathématiquement exacte, qui sépare la timidité de la prudence, la résolution de l'audace, le courage de la témérité. Elle s'y maintint toute sa vie. Rulhière, esprit ingénieux, mais peu pratique, d'ailleurs ennemi déclaré de Catherine, a bien mal saisi ce caractère singulier et neuf, lorsqu'il a prétendu que, les premiers temps, l'impératrice s'était montrée *incertaine dans*

ambitieux des monarques russe et prussien. Je ne doute pas qu'il n'entre dans leurs projets futurs de démembrer cette république à leur profit. » (Breteuil à Praslin, Saint-Pétersbourg, 18 juin 1762.)

« Suivant toutes mes notions, les deux souverains (Pierre et Frédéric) n'ont point oublié dans leur retraite l'événement de la vacance du trône de Pologne, et ils se sont engagés à rassembler alors au plus tôt chacun vingt mille hommes pour déterminer l'élection du nouveau roi. L'on m'a dit qu'ils voulaient le prendre parmi les Pias..; mais je n'en crois rien, quoiqu'à bien des égards cet arrangement pût leur être avantageux et faciliter peut-être leurs vues d'agrandissement aux dépens de la république. Au reste, cette idée vraie ou fausse, que je ne doute pas que l'on ne fasse connaître aux Polonais, pourrait leur déplaire. » (Breteuil à Praslin, Varsovie, 14 juillet 1762.)

« Nous apprenons, monsieur, que les vues du roi de Prusse et de son nouvel allié (Pierre III) ne se bornent pas seulement à forcer la cour de Vienne à la paix, mais qu'elles vont jusqu'à projeter un démembrement considérable de la Pologne. Les fréquens courriers que vous avez vu expédier à Constantinople pourraient bien avoir quelque rapport à ce plan, puisque ce serait détourner les yeux de la cour ottomane de dessus la Pologne que d'engager le sultan à porter ses armes contre la Hongrie. Je compte que vous n'aurez rien laissé ignorer à M. de Vergennes de ce qui sera parvenu à votre connaissance sur cet objet, et que vous aurez recommandé à votre secrétaire de suivre fidèlement cette correspondance après votre départ. Cette partie devient bien intéressante, et je sens que nous ne saurions y veiller avec trop de vigilance. » (Praslin à Breteuil, Versailles, 28 juin 1762.)

toutes ses vues (1). C'est le contraire qui est vrai. Ce fut précisément dès-lors qu'elle prépara tout son règne et qu'elle marqua pour ainsi dire d'avance les étapes de sa grandeur. Persuadée que la considération d'un gouvernement nouveau dépend de son début, Catherine II éleva sa fierté au niveau des périls de sa situation, et refusa de se soumettre aux conditions qu'avait acceptées Élisabeth pour faire reconnaître le titre de *majesté impériale,* jusqu'alors peu usité dans le protocole des chancelleries. Elle aima mieux menacer de rompre toute correspondance avec les puissances étrangères que de l'acheter à ce prix. Toutefois elle ne subordonnait pas toujours l'adresse à la hauteur; elle savait les concilier, n'oubliant rien, ni personne, pas même les philosophes. Elle chercha à gagner à sa cause l'opinion publique, représentée alors par quelques lettrés français. A peine sur le trône, elle proposa à d'Alembert l'éducation de son fils, offrit à Diderot la ville de Riga pour l'impression de l'*Encyclopédie,* et se préoccupa surtout de l'approbation de Voltaire. « La czarine, écrivait M. de Breteuil à M. de Praslin, m'a fait demander si je connaissais M. de Voltaire, pour m'engager à rectifier ses idées sur le rôle qu'a joué la princesse Daschkof... » Tandis que Catherine II négligeait la cour de Vienne ou de Versailles, elle jetait les fondemens de ses longues relations diplomatiques avec une cour plus redoutable, la cour de Ferney.

C'est qu'à cette époque du XVIIIe siècle, comme on l'a remarqué plus tard, il y avait déjà deux Frances, bien différentes, bien dissemblables, qui vivaient côte à côte, qui se rapprochaient, se touchaient même, se mêlaient ensemble sans distinction de rang ni de fortune, mais qui, au fond, étaient distinctes, séparées, ennemies. Il y avait là deux pouvoirs en présence : le gouvernement et l'opinion. D'un côté était la France officielle, de l'autre la France philosophique et littéraire; l'une défaillante, affaiblie, en pleine décadence, l'autre militante et triomphante; l'une vivant dans le passé, l'autre dans l'avenir; en un mot, l'une vieille et l'autre jeune.

La première de ces deux Frances, poursuivie par un malheur constant, battue sur terre et sur mer, dépouillée de ses colonies et de son commerce, s'était retranchée dans l'immobilité et dans la routine. Plus orgueilleuse que fière, elle s'était séquestrée du mouvement et du bruit qu'elle ne savait plus produire. Superstitieuse sans religion, sévère sans mœurs, elle vengeait avec rigueur, quelquefois avec barbarie, les croyances qu'elle-même avait perdues. Insensible aux blessures du sentiment national, elle mettait sa dignité dans l'indifférence et ne conservait plus du pouvoir que l'étiquette, les titres et les insignes.

(1) *Histoire de l'anarchie de Pologne*, tome III, p. 291.

La jeune France (car il n'y a pas de siècle qui n'ait eu sa jeune France) veillait avec ses philosophes pendant que l'autre dormait avec son gouvernement. Elle ne perdait ni une occasion, ni une pensée, ni un jour. Mobile, agissante, dévorée d'une ardeur incessante de prosélytisme, d'une soif inextinguible de popularité et d'influence, l'exerçant dans le pays et hors du pays, chez soi et chez l'étranger, par ses livres, ses académies, ses théâtres, ses bureaux d'esprit, par les jeunes gens et par les femmes; humble et fière au besoin, flattant pour mieux dominer, rampant même pour mieux gravir; assidue auprès des grands qu'elle méprisait en secret, les pliant à ses desseins tout en ayant l'air de se mettre au service de leur amour-propre; habile à faire son chemin en faisant sa cour; commensale en apparence, reine en réalité.

Ainsi on voyait désunis et hostiles le gouvernement français et l'esprit français. Triste spectacle, que notre pays présente trop souvent! Alors, comme toujours, ce dissentiment était la source unique, mais profonde, de notre affaiblissement politique. Qu'était le règne de Louis XIV? D'où venaient sa grandeur, son unité, son influence sur l'Europe? De la réunion de toute la France dans un même faisceau. La France de Turenne et de Lyonne, la France diplomatique et guerrière était aussi la France théologique, philosophique, littéraire, la France de Bossuet, de Malebranche, de Corneille. Elle tendait toutes ses forces réunies vers un but commun, et si les derniers jours du grand règne n'ont pas répondu à de si heureuses prémisses, c'est qu'entre l'opinion et le gouvernement, entre l'esprit et l'action, ou, comme on le dit aujourd'hui, entre le pays intellectuel et le pays matériel, s'opérait encore une scission latente, mais déjà active. Racine mourait dans la disgrace, Fénelon vivait dans l'exil, et le XVIIIe siècle avait remplacé le XVIIe. Après la mort de Louis XIV, plus on avança dans le règne de Louis XV, plus le divorce devint inévitable. Il y eut bien une trêve vers Fontenoy. Quelques favorites, qui voulaient se réhabiliter par les suffrages des gens de lettres, Mme de Châteauroux, Mme de Pompadour, peut-être un seul ministre, M. d'Argenson (à ce nom il serait difficile d'en ajouter un autre), voulurent empêcher et prévenir la rupture. Voltaire fit des avances; il devint courtisan, il parut à Fontainebleau, il sacrifia la tragédie philosophique à l'opéra complimenteur, *Mérope* et *Sémiramis* cédèrent le pas à *la Princesse de Navarre*. Vains efforts! tentatives inutiles! Dans les deux camps, la haine était au fond. Elle éclata. On vit un gouvernement se déclarer l'ennemi plus ou moins direct de tout ce qu'il y avait d'intelligent dans la nation; on le vit dédaigner Montesquieu, persécuter Voltaire et n'honorer que Buffon, comme pour le remercier du choix discret qu'il avait fait dans toute la nature animée. Mais ceux qu'on repoussait ainsi ne s'avouèrent pas vaincus; ils s'armèrent de toute leur puissance, car ils savaient que la force ré-

sidait en eux. « Ce qui fait le grand mérite de la France, disait Voltaire irrité, ce qui fait son grand mérite, son unique supériorité, c'est un petit nombre de génies, sublimes ou aimables, qui font qu'on parle aujourd'hui français à Vienne, Stockholm et Moscou. Vos ministres, vos intendans, vos premiers commis, n'ont aucune part à cette gloire (1). » « Je voudrais que les gens qui sont si fiers et si rogues sur leurs palliers voyageassent un peu dans l'Europe, qu'ils entendissent ce que l'on dit d'eux, qu'ils vissent au moins les lettres que des princes éclairés écrivent sur leur conduite; ils rougiraient, et la France ne présenterait plus aux autres nations le spectacle inconcevable de l'atrocité fanatique qui règne d'un côté, et de la douceur, de la politesse, des graces, de l'enjouement, de la philosophie indulgente qui règnent de l'autre, et tout cela dans une même ville, dans une ville sur laquelle toute l'Europe n'a les yeux que parce que les beaux-arts y ont été cultivés, car il est vrai que ce sont nos beaux-arts seuls qui engagent les Russes et les Sarmates à parler notre langue. Ces arts, autrefois si bien cultivés en France, font que les autres nations nous pardonnent nos férocités et nos folies (2). »

Alors il se passa quelque chose d'irremédiable et de funeste; alors il y eut un grand scandale et surtout un grand malheur. L'élite intellectuelle d'un pays renia, répudia ce pays; elle fit plus encore, elle donna la patrie en spectacle aux nations étrangères; elle porta cette force qu'elle se connaissait si bien dans les contrées les plus éloignées, dans les cours les plus adverses. Les philosophes surent choisir leurs alliés avec plus de discernement que nos diplomates et nos ministres. Ils laissèrent ceux-ci s'épuiser dans de stériles alliances, tandis qu'eux-mêmes virent grossir tous les jours le nombre de leurs adeptes, et n'en acceptèrent aucun de compromettant ou d'inutile. Ils abandonnèrent les puissances décrépites et s'adressèrent aux puissances ambitieuses, énergiques, vivantes enfin, introduites récemment sur le théâtre de l'Europe, brûlant de s'en emparer et surtout de s'y faire voir. En un mot, ils tournèrent le dos au midi et marchèrent droit au nord. Il en résulta une situation singulière. Dans le reste de l'Europe, comme en France, il se forma deux partis français qui se firent la guerre : l'un protégea les vieilles mœurs, les vieilles traditions, tout ce qui était usé, suranné, hors de service; l'autre parti français, qui n'était point le parti du gouvernement de la France, conduisit gaiement la troupe aventureuse et légère des réformes, des innovations, des essais de toute espèce, et ce qu'il y eut de plus surprenant, c'est que le parti novateur eut pour chefs de file les princes, les souverains particulièrement hostiles au

(1) Voltaire à Mme Du Deffant.

(2) Voltaire à M. Chardon, maître des requêtes, 5 avril 1767.

cabinet de Versailles : Frédéric, Catherine, qui, attaquant la France sur son terrain et avec ses propres armes, ne parlaient, n'écrivaient et ne pensaient qu'en français.

Ce contraste était surtout sensible en Pologne. De tous les pays de l'Europe, c'était celui où la France combattait le plus vivement contre elle-même. Les partis y étaient nombreux et variés. Ils se composaient de nuances locales, individuelles; hors un sentiment de liberté commun à la nation tout entière, on ne pouvait saisir aucune idée générale dans ces débats où les principes étaient beaucoup moins en jeu que les intérêts. Toutefois, en essayant de jeter une vue d'ensemble sur cette mêlée confuse, on finit par y reconnaître deux opinions bien distinctes et fortement tranchées, le parti des réformes et celui de l'anarchie. Le dernier prétendait exclusivement au titre de *patriotique*. C'est ainsi qu'il s'était qualifié lui-même et qu'on le trouve désigné, soit par sympathie, soit par habitude, dans les documens diplomatiques. Rulhière, son historien, son panégyriste, ne le nomme jamais autrement. Bien différent des *tories* sous les rapports les plus essentiels, ce parti tenait en Pologne à peu près la place que les tories occupent en Angleterre. Il ne laissait pas d'être considérable par le nombre et la dignité de ses représentans. Leurs intentions étaient nobles et sincères; ils avaient certainement droit à l'estime publique. Ces hommes se distinguaient par un amour passionné des mœurs et des libertés nationales, par un vif attachement à la foi, aux usages et même au costume des ancêtres. La religion des souvenirs, le culte du passé, s'étaient réfugiés dans le cœur de quelques magnats puissans qui ne souffraient aucune altération dans les objets d'un respect traditionnel, et traitaient toute réforme, toute innovation comme un crime; constance admirable dans un pays bien ordonné, funeste dans un gouvernement anarchique.

Un vieillard septuagénaire, le comte Clément Branięki, grand général ou hetmann de la couronne, titre équivalent à celui de connétable, l'un des premiers personnages de la république par l'illustration de son nom et par l'éclat d'une opulence princière, était, du triple droit de la naissance, de la richesse et de l'âge, le chef reconnu du parti patriotique. Branięki avait voyagé, il avait même passé de longues années en France; mais les mœurs européennes l'avaient effleuré sans le pénétrer. Il menait une vie de souverain dans son château ou dans sa *cour* de Bialistock, car c'est le nom que les magnats polonais donnaient, sans ridicule, à leurs résidences principales. Les Potocki à Tulczyn, les Czartoriski à Pulawi, d'autres encore, surpassaient beaucoup de petits souverains d'Allemagne en élégance et en richesse. Tous étaient vaincus par le vieux hetmann. Bialistock, construction noble et vaste, entourée de jardins, embellie de collections précieuses et

rares, était surnommé, avec trop d'emphase peut-être, *le Versailles de la Pologne*. Le comte de Branięki et sa jeune épouse, sœur de Poniatowski, nièce des princes Czartoriski, y exerçait l'antique hospitalité polonaise avec ce mélange de faste et de grace qui en faisait le caractère distinctif. La vieille Pologne s'était réfugiée dans ce palais; elle s'y conservait comme les débris des monumens anciens dans nos modernes musées. Des pages, des Cosaques, des heiduques, troupe guerrière et domestique, remplissaient nuit et jour les avenues et les salles; on entendait sans cesse le bruit des armes; un Polonais ne quittait jamais son sabre. Au milieu de tout ce tumulte paraissait la noble châtelaine, entourée de dames et de demoiselles, amies, parentes ou commensales, dont quelques-unes, amphibies de familiarité et de servitude, étaient désignées dans les plus grandes maisons polonaises du nom singulier de *panna stolova* (demoiselle de table), parce que, nobles de nom et d'armes, elles avaient droit de prendre place à la table de leurs égaux que la fortune seule avait faits leurs maîtres. Tel était en effet le principe constitutif de la Pologne. On en retrouvait la trace et l'image, même dans les châtimens corporels. Le *szlachtych*, pauvre gentilhomme au service du fastueux palatin et du castellan superbe, avait le droit de ne recevoir la bastonnade que sur un tapis de Turquie. Malheureusement, plusieurs des priviléges défendus avec tant de courage par l'aristocratie polonaise tenaient de ces traditions barbares. Les esprits éclairés, même dans la plus haute noblesse, en désiraient l'abolition ou l'amendement, et c'est là ce qui constituait un second parti, le *parti réformateur*. Ses adhérens étaient les *whigs* de la Pologne.

Là comme ailleurs, à côté des antiques coutumes, surgissaient de toutes parts des opinions nouvelles, une société moderne. Élevés par des précepteurs français, épris de notre théâtre et de nos poésies légères, initiés aux secrets les plus subtils de la conversation parisienne, quelques hommes, quelques jeunes gens surtout, s'abandonnaient avec transport aux conseils de la tolérance, aux promesses de la philosophie. Cette brillante aristocratie ne se contentait pas de la vie de château fort, dont la monotonie n'était plus relevée par les périls de la guerre. Aux repas prolongés sans mesure et terminés par l'ivresse, aux plaisirs de la haute justice exercée sur quelques misérables Israélites, elle préférait l'étude et le spectacle des mœurs modernes, l'entretien des philosophes et la douce culture des lettres. Le besoin de mouvement, si naturel aux peuples slaves, les jetait sur les grandes routes; les Polonais y erraient comme leurs ancêtres. Ainsi l'instinct nomade, antérieur à la civilisation, contribuait alors à ses progrès. C'est dans ces courses d'un bout de l'Europe à l'autre qu'ils puisaient le sentiment, le désir et l'espérance d'une réforme politique. Sans doute, ils l'embrassaient

trop naïvement, ils croyaient trop au retour de l'âge d'or; mais ils y croyaient avec une ardeur sincère et dévouée.

Il serait d'ailleurs injuste de supposer qu'ils poursuivaient seulement quelque honnête utopie. Un but plus pratique les attirait : ces magnats, ces palatins, voulaient donner un peuple à leur patrie, car il n'y avait pas de peuple en Pologne (1). L'aristocratie y constituait un état-major sans soldats. Très peu nombreuse, la population n'était point solidaire des intérêts du patriciat. La petite noblesse, espèce de bourgeoisie, mais bourgeoisie sans commerce, sans industrie, sans indépendance à l'égard des grands, composait tout au plus la troupe de leurs gardes-du-corps. De cette étrange prétention d'une noblesse universelle, exempte du travail, dominée par le goût d'un luxe stérile, résultaient le mépris de la vie agricole, la concentration de tout le numéraire dans les mains des Juifs, le manque d'un tiers-état, l'impossibilité de le créer, et par conséquent l'absence d'un peuple. Lorsque ces braves Polonais, haute noblesse et *szlachta*, confondus dans une égalité républicaine, entraient dans les festins avec une mine haute et fière; lorsque, dans le palais de Bialistock, armés pour le combat, même au milieu des fêtes, Branicki, Mokronowsky, Radziwil, discouraient sur les destinées de la patrie au bruit des éperons sonores et des sabres traînant à terre, ces réunions présidées par une femme charmante, ces vaillantes mains si cordialement pressées, ces accens patriotiques, le désordre même qui terminait parfois ces assemblées, tout cela présentait un spectacle émouvant et dramatique. A entendre ces paroles toutes romaines, à voir ces héroïques visages, qui n'aurait garanti le salut de la Pologne? qui n'aurait pensé que derrière ces magnats, en dehors de ces lambris dorés, de ces escaliers de marbre, un peuple entier n'attendait qu'un signal pour se lever et suivre ses chefs? Mais, grand Dieu! qu'il en était loin! Morne, hâve, rongé de plique, courbé sous la corvée, il ne s'agissait pas de lui, de ses souffrances, du joug intolérable que faisaient peser sur lui les Juifs, ses vrais maîtres; il n'était question ni de lui donner du pain ni de lui apprendre à lire. Sauver les priviléges de la noblesse, l'inamovibilité des grandes charges; rendre impraticable toute comptabilité exacte dans le maniement des deniers publics; conserver surtout le *liberum veto*, ou, en d'autres termes, mettre un obstacle insurmon-

(1) Les écrivains polonais eux-mêmes en sont convenus. « Tout le mal, dit M. Lelewel, qui travaillait la Pologne résulta de l'intérêt des gouvernemens et des fautes de la classe nobiliaire. Chacun se croyait indépendant, supportant avec impatience les moindres entraves apportées à sa liberté... De cette source découlaient des exemptions de charges publiques qu'on faisait retomber sur des classes privées de toute participation au gouvernement. De là... l'asservissement complet des non-nobles, et quelquefois des jugemens rigoureux portés contre eux. » (*Revue du Nord*, tome Ier, page 504.)

table à l'établissement d'un gouvernement régulier, voilà, pour le malheur de la Pologne, quels étaient alors les soucis du parti qui s'honorait exclusivement du titre de patriote.

Le parti réformateur songea à guérir ces plaies. Il était conduit par les princes Czartoriski, maison illustre issue des grands-ducs de Lithuanie, ainsi que plusieurs grandes familles tant en Pologne qu'en Russie. Aussi nobles que leurs adversaires, les Czartoriski étaient encore plus riches, puisqu'ils pouvaient lever de leurs propres deniers une armée de cinq mille hommes. Ce qui les distinguait des autres magnats, c'est qu'au lieu de se mettre, comme la plupart d'entre eux, sous la dépendance d'intendans avides et fripons, ils administraient eux-mêmes leurs terres avec un ordre qui, sans rien retrancher à la magnificence, la rendait, au contraire, d'un usage plus facile et plus constant. Michel, grand-chancelier de Lithuanie, et son frère Auguste-Alexandre, hommes remarquables tous deux par leurs talens et déjà avancés en âge, étaient les chefs de cette famille. L'autre génération se composait du prince Adam, fils du prince Auguste, et du fameux comte Stanislas Poniatowski, qui appartenait aux Czartoriski par sa mère, sœur des deux vieillards. Dans ces pensées de réforme, auxquelles le patriotisme et l'ambition avaient une part égale, ils étaient préoccupés non-seulement de la réforme économique, mais aussi de la réforme politique de leur pays. Leur esprit se sentait frappé des vices d'un gouvernement qui confondait la république avec la royauté, sans se laisser étreindre par l'unité, règle des monarchies, et sans être soutenu par l'esprit public, ame des gouvernemens démocratiques. Pour remédier à cet état de choses, ils avaient puisé dans l'étude assidue de l'Angleterre l'idée de la monarchie constitutionnelle, qui alors conservait encore dans toute sa fleur une virginité perdue depuis, en d'autres contrées, dans un viol de sang et de boue.

Les Czartoriski méditaient donc une réforme précise, une révision scrupuleuse et détaillée de la constitution et de la législation polonaises. Cette révision devait porter sur cinq points principaux : abolition du *liberum veto;* faculté de rendre révocables, à la volonté du souverain, les dignités jusqu'alors inamovibles; faveurs à accorder aux étrangers; réforme des finances et refonte de la monnaie. La portion plus vague de ces plans, tout ce qui touchait à la philanthropie, à la tolérance, était surtout le domaine du jeune Poniatowski, l'ami de Mme Geoffrin, l'admirateur des philosophes. Stanislas savait par cœur les poèmes, les tragédies de Voltaire, et prêtait à ses vers, fort à la mode alors, bien négligés aujourd'hui, le charme d'un organe flatteur, d'un geste noble et dramatique. Si jamais un roi de hasard a essayé le trône sur le théâtre, c'est assurément celui-ci.

Ne semble-t-il pas que ces hommes, la fleur de la Pologne, attirés

vers nous par une éducation toute française, par le plus vif penchant pour nos goûts, nos plaisirs, nos usages, auraient dû former le noyau d'un parti attaché à la France? Cette élite de la société polonaise n'aurait-elle pas dû puiser à Versailles des encouragemens et des inspirations? Il arriva tout le contraire : c'était *le parti français*, mais ce n'était pas *le parti de la France*.

Le ministère de Louis XV n'en prit point la direction, uniquement en haine des lettrés et des philosophes. Ce fut la Russie qui se substitua à lui. On reproche à Voltaire de n'avoir pas fait cause commune avec le gouvernement de son pays; mais ce n'est pas Voltaire qui a rompu avec Louis XV, c'est Louis XV qui a rompu avec Voltaire. Le parti français devint alors le parti de la Russie. Attentive à s'emparer de ce qui est vivace, Catherine II protégea en Pologne le génie du progrès, qui était alors le génie de la France, et ne lui laissa en Pologne que le patronage de l'anarchie, la garde noble d'un cadavre. Indépendamment de l'antagonisme entre l'administration et la littérature, des combinaisons d'alliance matrimoniale nous attachaient au parti soi-disant patriotique. Long-temps la maison de Bourbon avait été l'ennemie de la maison de Saxe, protégée alors par les Russes et opposée à Stanislas Leczinski, père de Marie, reine de France; mais plus tard tout changea. Auguste III se brouilla avec les Russes, donna sa fille à M. le dauphin, et dès ce moment la cour de Versailles protégea en Pologne la maison de Saxe et le parti rétrograde. L'alliance du parti réformateur avec la Russie devint la conséquence inévitable de ce revirement impolitique. Le parti des Czartoriski devint alors le parti russe. L'un des chefs de l'anarchie légale, le prince Radziwil, qui soutenait le roi Auguste III, attaqua les Czartoriski à main armée. Comme palatin de Vilna, il présidait le tribunal de cette ville, capitale de la Lithuanie. Un des innombrables abus de la constitution de Pologne abandonnait à la brigue la formation des tribunaux de province. C'est après une lutte souvent sanglante que la faction victorieuse formait un tribunal, qui livrait ses adversaires aux sévices et leur fortune à la dévastation. Les Czartoriski avaient d'abord joui en Lithuanie de ce privilége anarchique; ils en avaient profité pour ravager Nessviez, château du prince Radziwil, sous prétexte d'assurer le paiement de ses dettes; cela s'appelait en Pologne *faire une exécution*. Maintenant, Radziwil avait son tour; il prenait une cruelle revanche. Il faisait brûler ou séquestrer les châteaux, les fermes, les starosties de la famille rivale. Les Czartoriski auraient été en droit de s'en plaindre au roi, mais ce prince protégeait Radziwil. D'ailleurs malade à Dresde, Auguste III ne s'occupait plus de la Pologne. Ce fut alors que les Czartoriski se tournèrent vers Catherine II. L'armée russe fut appelée par eux, et entra, à leur demande expresse, sur le territoire de la république.

Certes, il serait injuste de leur attribuer le premier exemple d'un appel aux forces étrangères; ce qu'ils firent alors, les diverses factions polonaises l'avaient fait cent fois avant eux. C'était devenu un usage, presque un droit. Depuis plus d'un siècle, à part la glorieuse exception du règne de Jean Sobieski, les étrangers entraient en Pologne, et n'y entraient qu'appelés. On se demande comment une nation si vaillante, si fière, si passionnément attachée à son pays qu'elle en porte l'image partout dans la prospérité et dans le malheur, dans le triomphe et dans l'exil; comment une nation dont la foi en elle-même va souvent jusqu'à la superstition, comment enfin la brave nation polonaise a pu faire un usage presque constant, une sorte de principe politique de ce qui n'a été chez les autres peuples qu'un accident fatal et rare dont la patrie n'a jamais cessé de porter le deuil? A cet égard, le souvenir de la gloire et des infortunes de la Pologne a pu seul la préserver d'un blâme sévère; encore ce souvenir n'a-t-il pas toujours arrêté les reproches de la postérité. Au lieu de nous y associer, nous aimons mieux chercher les causes de cette étrange politique, et peut-être trouverons-nous quelques circonstances atténuantes au rigoureux verdict de l'histoire. Si la nation polonaise n'a jamais placé le point d'honneur national dans la nécessité de se suffire à elle-même, c'est qu'elle s'était toujours crue spécialement destinée au maintien de l'équilibre européen, non par ses propres efforts, non par son habileté politique, mais uniquement par sa situation géographique et par son épée. Écueil des Ottomans, la Pologne a toujours pensé que c'était assez de l'intérêt des gouvernemens de l'Europe pour ne jamais permettre qu'aucun de ces gouvernemens attentât à son indépendance. Elle s'est reposée tranquillement sur ce qui lui semblait une garantie imprescriptible, et ne s'est attribué d'autre devoir que de préserver la chrétienté des attaques de l'islamisme. Noble devoir en effet, glorieuse destination, et que la Pologne a dignement remplie, presque jusqu'au dernier moment de son existence; mais illusion bien décevante, surtout depuis que la Turquie était parvenue à une décadence dont, au surplus, on ne s'est aperçu partout que très tard, et à Varsovie pas plus tard qu'ailleurs. L'erreur de l'Europe occidentale sur les forces respectives de la Porte et de la Russie est la clé véritable des événemens qui amenèrent le partage de 1772.

La Pologne s'étant donc mise à l'avant-garde de l'Europe contre les Turcs, il n'est pas très extraordinaire qu'à charge de revanche elle ait cru pouvoir faire sans honte un appel aux armes étrangères. Elle retournait à l'Europe une lettre de crédit glorieusement acceptée jadis sous les murs de Vienne; seulement, elle ne s'était pas aperçue qu'à la longue ce titre avait perdu de sa valeur et n'était plus qu'une lettre morte

Il est vrai de dire qu'elle n'avait pas d'autre moyen de défense. Son état social, sa constitution, tout, jusqu'à sa configuration territoriale, la condamnait à une si dangereuse erreur. Ouverte de toutes parts, dépourvue de places fortes, n'ayant que de la cavalerie et point d'infanterie, elle ne pouvait se préserver d'un voisin que par le secours d'un autre. Faute d'un point d'appui qui lui fût propre, cette aristocratie agitée au milieu d'un peuple immobile s'abandonnait à la chimérique espérance d'un appui étranger, et, les yeux attachés sans cesse sur les quatre points cardinaux, elle regardait au loin, dans l'espace, et ne voyait rien venir. Cette caste, qui se disait une nation, ne parvenait à le faire croire et à le croire elle-même qu'en éblouissant amis et ennemis par une bravoure incomparable sans doute, mais impuissante à sauver l'ordre social, parce qu'elle n'était qu'individuelle.

Dans cet état de choses, un déchirement devenait inévitable entre les Polonais et des voisins puissans et absolus, armés non-seulement par la jalousie et l'ambition, mais aussi par la nécessité, car ils avaient à se défendre à la fois des armes de la Pologne et de la contagion de son orageuse, mais séduisante liberté.

La crise, long-temps suspendue, éclata lors de la mort d'Auguste III, électeur de Saxe, roi de Pologne. Dès que la nouvelle en fut parvenue à Pétersbourg, Catherine II résolut d'exécuter sans hésitation et sans délai un plan conçu d'avance, et qui d'ailleurs était moins le fruit de sa pensée personnelle que le legs de Pierre-le-Grand. Elle se proposa le double dessein de donner un roi aux Polonais et de réhabiliter les dissidens. Pour dominer la république, il suffisait de ces deux moyens, qui, semblables à de fortes tenailles, saisissaient la Pologne et la comprimaient par les deux extrémités. A de tels instrumens, Catherine n'avait nul besoin d'ajouter un projet de partage.

On donnait le nom de *dissidens* aux chrétiens non catholiques romains, qui se trouvaient en Pologne dans la position des catholiques en Angleterre avant le bill d'émancipation. Les chrétiens du rit grec, ainsi que nous l'avons déjà dit, y étaient nombreux; ils abondaient surtout dans le grand-duché de Lithuanie. Au XVII[e] siècle, le catholicisme ne s'était établi qu'avec beaucoup d'efforts, de peines et non sans violence, tant dans le grand-duché que dans les provinces limitrophes. La haute noblesse seule y était devenue nettement catholique et polonaise; il n'en était pas ainsi des classes inférieures, à beaucoup près. Le compromis, non moins politique que religieux, connu sous le nom de *l'Union* avait concilié la suprématie du saint-siége avec le maintien des formes du rit oriental, mais son succès n'avait été complet qu'au nord de la Lithuanie, dans le palatinat de Vilna. Le reste de cette province, ainsi que la Podolie, la Volhynie et surtout l'Ukraine, y avaient opposé une résistance plus ou moins patente, plus ou moins

longue, mais opiniâtre. On commença par ménager les dissidens; ce fut seulement sous la dynastie suédoise des Wasa qu'ils se virent exclus des emplois et que la profession publique de leur culte fut expressément défendue. Une telle interdiction faisait un étrange contraste avec la liberté dont jouissaient les Juifs, devenus plus maîtres de la Pologne que les Polonais eux-mêmes. Jusqu'à l'avénement de l'inhabile descendance du grand Gustave Wasa, la Pologne avait été l'asile de la tolérance. Tandis que les querelles de religion changeaient l'Allemagne et la France en un vaste champ de carnage, toutes les religions, toutes les sectes avaient trouvé un port tranquille au sein de la république polonaise; toutes vivaient en paix sous les lois de Casimir-le-Grand et de ses successeurs. Sigismond-Auguste, le dernier des Jagellons, avait même déclaré les dissidens admissibles au sénat, aux charges de l'état, aux graces de la cour, pourvu qu'ils fussent chrétiens et nobles, ce qui n'était pas une exclusion, car tout le monde est noble en Pologne. Henri III, encore teint du sang des huguenots, fut obligé de jurer ces statuts, promulgués en 1568 et 1569 dans les diètes de Grodno et de Lublin. Les Wasa eux-mêmes ne purent éluder ce serment; mais, sous cette dynastie fanatique, la persécution atteignit les dissidens : dès l'année 1621, ils furent exclus des diètes, privés de toutes les dignités publiques et du droit de recevoir des starosties, seule ressource de la noblesse pauvre dans un pays où la pauvreté et la noblesse sont également répandues.

Les Grecs, bien plus nombreux en Pologne que les protestans, s'adressèrent à Pierre Ier, qui, en 1772, exigea la nomination d'une commission mixte, moitié russe, moitié polonaise, pour l'examen des griefs de la noblesse dissidente en général. Après avoir vainement attendu une réponse, Pierre se disposait à aller la chercher à la tête d'une armée, lorsque la mort le prévint et prolongea de cinquante ans l'existence de la république. Catherine II reprit cette affaire juste au point où Pierre Ier l'avait laissée. Cependant, à son exemple, tout en ne perdant pas de vue la défense des dissidens ses coreligionnaires, base de l'influence russe en Pologne, elle l'ajourna, pour réunir tous ses moyens d'influence sur l'élection royale; mais elle n'imita pas Pierre Ier dans la protection qu'il avait accordée à des candidats d'origine étrangère et de maison souveraine. Bien loin de soutenir, comme ce grand homme, un prince de Saxe, Catherine se détermina à employer les négociations et les armes pour renverser la dynastie saxonne, devenue presque héréditaire par le gouvernement prolongé et successif de deux générations de rois. L'opinion d'une grande partie de la Pologne secondait ses vues. A part quelques vieux courtisans, les Polonais étaient las de voir des princes allemands à la tête de leur patrie. C'était d'ailleurs un changement, et ce n'est pas le seul peuple pour qui le changement ne soit pas un moyen, mais un but. Ils voulaient un Piast après les Saxons, comme ils avaient voulu les Saxons après un Piast. Catherine

n'avait pas attendu la mort d'Auguste III pour frapper la maison de Saxe d'incapacité et de déchéance. La Courlande lui en fournit l'occasion. La Pologne était déjà devenue, par le fait, une dépendance de la Russie. Pour plaire à l'impératrice Anne, qui avait déterminé l'élection d'Auguste III, ce prince avait donné l'investiture de la Courlande au duc Biren ou Biron, son favori. Lorsque le duc Biron fut relégué en Sibérie, le roi de Pologne obtint de l'impératrice Élisabeth la permission de faire souverain de Courlande son propre fils, le prince Charles de Saxe. Dès la première année de son règne, Catherine exigea le rétablissement de Biron au nom des lois de la Pologne. « Ce duc, disait-elle, était l'élu de la république; c'est à la république de le rétablir dans ses droits. » Il fallut obéir. Rulhière a présenté cet épisode sous une forme pathétique : il a dépeint vivement la douleur d'un père forcé à chasser son fils, on croirait, à le lire, qu'il nous parle de Louis XIV sommé par les rois coalisés de détrôner Philippe V; mais Auguste III avait brigué lui-même l'honneur d'investir Biron du duché de Courlande, mais c'est à la faveur de l'impératrice Élisabeth que le prince Charles avait dû sa couronne. Dans aucune de ces investitures contradictoires, Auguste III n'avait agi avec l'indépendance d'un roi. La Russie, dans ces deux circonstances, avait disposé du duché de Courlande à la demande expresse du roi de Pologne. C'est ce qui lui fut reproché avec une cruelle franchise, en pleine diète, par le prince Michel Czartoriski. Le sénat, à l'unanimité des voix, engagea le malheureux Auguste à se soumettre sans résistance et même à désarmer l'impératrice par d'humbles excuses. Le prince Charles de Saxe fut forcé de quitter Mittau et d'abandonner cette résidence à son rival, installé en sa présence par un commissaire russe. Malgré les liens du sang, les cours d'Autriche et de France ne firent aucune réclamation, réserve assez triste, mais qui n'aurait eu rien de répréhensible, si elle avait été dictée par la sagesse plus que par l'incurie. Il était déraisonnable de soutenir une dynastie devenue impopulaire, et qui jadis, dans un intérêt purement dynastique, avait proposé elle-même un démembrement de la Pologne (1). En outre, c'est sous les rois de la maison de Saxe qu'une

(1) « Dans le temps que la mort surprit Auguste II (en 1733), il était occupé de vastes desseins : il pensait à rendre la souveraineté héréditaire en Pologne. Afin de parvenir à ce but, il avait imaginé le partage de cette monarchie, comme le moyen par lequel il croyait apaiser la jalousie des puissances voisines. Il avait besoin du roi (Frédéric-Guillaume Ier) dans l'exécution de ce projet. Il lui demanda le maréchal de Grumbkow afin de s'en ouvrir avec lui. Le roi de Pologne voulut le pénétrer, et celui-ci voulut également pénétrer le roi. Ils s'enivrèrent réciproquement dans cette intention, ce qui causa la mort à Auguste et à Grumbkow une maladie dont il ne se releva jamais. » (*Mémoires de Brandebourg, Œuvres de Frédéric,* tome II, page 163.) — Ces mœurs d'Auguste II ont inspiré à Frédéric un vers célèbre, le meilleur qu'il ait fait :

Quand Auguste buvait, la Pologne était ivre.

effroyable corruption de mœurs s'y était introduite. Le divorce, jusqu'alors presque inconnu dans ce pays catholique, y était devenu, en dépit des lois de l'église, une sorte de huitième sacrement. Le mariage n'était plus qu'un bail à terme. A Varsovie, plus d'une femme de la cour rencontrait son premier mari, le présentait au second et quelquefois même au troisième, et ces trois maris vivaient ensemble dans un accord admirable, sous les yeux de leur épouse temporaire. Les procès, ce fléau endémique de la Pologne, s'y étaient élevés à des proportions fabuleuses; les Juifs restaient les vrais possesseurs des biens-fonds de la noblesse; enfin, depuis l'avénement d'Auguste II jusqu'à la mort d'Auguste III, les anciennes habitudes de luxe, de dettes, les abus et les dérangemens de toute espèce s'étaient accrus sans mesure. La nation sentait cette lèpre et s'efforçait de la secouer. En bonne politique, malgré ses liens de parenté, Louis XV ne devait pas se faire le champion de la maison de Saxe. En admettant d'ailleurs qu'il crût devoir servir ses intérêts, il aurait dû comprendre que le sort de la Pologne s'ébauchait en Courlande. Il ne devait donc pas attendre la vacance du trône pour se déclarer en faveur de cette famille ou pour l'abandonner hautement; mais ni Vienne, ni Versailles ne surent prendre un parti.

Au surplus, la pensée de donner un roi à la Pologne n'avait rien de nouveau pour aucune des grandes puissances. Elles y avaient mis la main, chacune à son tour, quelquefois inutilement, souvent avec succès, mais il n'y en avait pas une qui ne l'eût tenté. La France avait eu ses Valois et ses Conti; l'Autriche, Michel Koributh, escorté de l'archiduchesse Éléonore; la Süède, Stanislas Leczinski; la Russie, les deux Auguste. L'innovation ou plutôt la rénovation ne consistait que dans le choix d'un Polonais, à l'exclusion de tous prétendans étrangers issus de maison souveraine. Dans toute cette affaire, ce fut la seule résolution inébranlable et définitive prise par Catherine II. Il n'est point vrai, comme on le croit communément, que Poniatowski fût son candidat unique; il est encore moins vrai qu'un caprice romanesque l'ait exclusivement guidée dans ce choix. L'historien qui a surtout accrédité cette opinion l'a d'ailleurs réfutée lui-même. Rulhière nous apprend qu'un des deux jeunes princes Czartoriski avait été destiné au trône concurremment avec son cousin Stanislas-Auguste, mais que, soit par indécision, soit par modestie, il y avait formellement renoncé de lui-même. Un brillant palatin, le comte Oginski, vint aussi tenter l'aventure. Il joua de la harpe aux pieds de Catherine, mais ce fut sans succès; l'impératrice n'aimait pas la musique. En tout cas, c'était lui supposer une préoccupation très rétrospective. A l'époque de la vacance du trône de Pologne, le nom de Poniatowski ne répondait plus qu'à sa politique. Il est vrai qu'elle prit peu de soin de repousser une

accusation dont l'excès même attestait sa toute-puissance. Catherine fixa son choix sur Stanislas, non sous l'empire d'un souvenir déjà éteint, mais avec la certitude que le candidat ne changerait jamais son sceptre en épée. Si Poniatowski possédait à quelques égards ce qu'il faut pour arriver au trône, il manquait de tout ce qui fait qu'on sait s'y maintenir et s'y défendre. Personne n'était plus propre à être élu, gouverné, ou, s'il le fallait, détrôné.

Quoique fermement arrêté, un dessein si hardi ne pouvait se passer d'auxiliaire. Ce n'est pas en Autriche, ce n'est pas en France qu'on pouvait le trouver. Le retour de la Russie vers la Prusse lui avait aliéné les cours de Versailles et de Vienne, ou du moins il n'y avait plus entre ces cours et celle de Pétersbourg que de froides relations et des apparences d'intimité, débris d'une ancienne alliance. Catherine ne pouvait donc compter que sur Frédéric. Encore toutes les difficultés n'étaient-elles pas aplanies entre eux. Les événemens de Pologne pouvaient les faire renaître. Le roi de Prusse et l'impératrice de Russie étaient conduits par des vues très différentes. L'objet permanent des deux couronnes allait se représenter dans toute sa force. Nous l'avons dit et nous devons le redire encore, parce que c'est là qu'est l'explication de ces graves événemens : pour Catherine, il s'agissait uniquement de faire un roi et d'embrasser la défense des dissidens, afin de mieux dominer l'ensemble, la totalité de la république; dans cette vue, elle devait non-seulement ne pas désirer, elle devait craindre un partage de territoire qui devenait nécessairement un partage de domination. Frédéric, au contraire, n'avait d'autre intérêt que l'accroissement de la Prusse, ce qu'il ne pouvait obtenir que par un recul de sa frontière aux dépens de la Pologne, en d'autres termes un partage. Le secret de la négociation consistait dans une conciliation difficile entre deux intérêts très différens. Le roi de Prusse ne prenait aucune part personnelle à l'élection d'un roi; il répugnait surtout à l'élévation du comte Poniatowski, soit qu'il dédaignât ce jeune ambitieux, soit qu'il vît en lui un représentant trop direct, trop dépendant d'une cour étrangère, et, comme on le dirait aujourd'hui, un préfet de Catherine. Peut-être aussi n'exagérat-il cette répugnance que pour donner de l'inquiétude à son alliée. En cédant sur ce point, il espérait obtenir le consentement de l'impératrice à un partage et l'amener à permettre que la Prusse prît Dantzick, éventualité sur laquelle Catherine opposa alors, et même après le démembrement, une résistance long-temps invincible. Outre la difficulté de s'entendre sur ces bases, des questions de détail arrêtaient aussi la conclusion du traité. Le roi de Prusse ne voulait envoyer 10,000 hommes en Pologne qu'à la condition qu'ils fussent défrayés par la Russie. En retour d'une charge si onéreuse, l'impératrice exigeait qu'au lieu de les laisser sur la frontière, Frédéric ordonnât à

ses généraux de pénétrer avec les Russes, en qualité d'auxiliaires, jusqu'au cœur de la Pologne. Le roi de Prusse ne voulait pas afficher la part qu'il prenait à l'élection; Catherine, au contraire, voulait qu'il y prît une part ostensible et publique. Chacune des deux parties contractantes apportait son caractère particulier dans cette négociation; Catherine aimait la rapidité et l'éclat, Frédéric préférait des moyens plus cachés, qu'il estimait plus sûrs; elle, semblable au timbre sonore de l'horloge, lui, aux rouages intérieurs, ame secrète du mouvement. Ils finirent par s'accorder, et dès ce moment Frédéric, complaisant et facile, n'opposa aucun obstacle réel, aucune objection sérieuse aux desseins de son alliée; il adopta tout ce qu'elle avait choisi, appuya tout ce qu'elle protégeait, condamna tout ce qu'elle voulait proscrire. Quelquefois cependant il se permettait quelques sarcasmes, il se livrait à des boutades passagères. Un jour, il imagina par caprice la candidature du prince Henri ou du prince de Brunswick; une autre fois, il affecta de voir avec peine la Courlande, devenue province de l'empire de Russie, enlevée à la suzeraineté de la Pologne; il poussa même l'artifice jusqu'à encourager secrètement les plaintes de plusieurs Polonais attachés au prince Charles de Saxe. Ce n'était là qu'une sorte de comédie politique propre à réveiller l'attention d'une amie trop disposée à la négligence (1). Catherine s'inquiétait, faisait parler, écrivait elle-même, et on démentait les faux bruits; mais le temps pressait, il fallait conclure. La chance de voir la Russie retourner à l'alliance autrichienne, adroitement présentée par Catherine, détermina Frédéric. Frappé de cette crainte, il ordonna au comte de Solms, son ambassadeur à Pétersbourg, de signer le traité avec le comte Panin, ministre des affaires étrangères de Russie. Les deux alliés se garantirent mutuellement toutes leurs possessions en Europe contre qui que ce soit, en cas d'attaque; l'impératrice et le roi s'engagèrent mutuellement à ne pas permettre à quelque puissance que ce fût de dépouiller la république de Pologne de son droit de libre élection, de rendre le royaume héréditaire, ou d'y établir le pouvoir absolu. Les deux souverains pro-

(1) « Il n'est plus question aujourd'hui de démembrement : soit que je doive ajouter foi à ce que disent les ministres russes, qu'ils n'ont jamais pensé à attaquer l'intégrité de la Pologne, soit que les dispositions unanimes que toutes les puissances ont manifestées en dernier lieu de s'opposer à un tel projet aient fait sentir le danger d'en poursuivre l'exécution, il paraît certain que la Russie n'entreprendra point de faire des conquêtes dans ce moment. J'ai discuté cette matière avec M. le vice-chancelier, et il est convenu qu'il était non-seulement de l'intérêt de cet empire de maintenir l'étendue des possessions de la Pologne, mais encore de ne jamais souffrir qu'aucune autre puissance s'agrandît à ses dépens. Ce ministre m'a fait mille protestations de la pureté des intentions de l'impératrice à cet égard; il a ajouté qu'il était possible que le roi de Prusse eût des vues moins désintéressées, mais que je devais être certain que la Russie les combattrait, si elles venaient à éclore. » Bérenger à Praslin, Saint-Pétersbourg, 20 décembre 1763.

mirent aussi de protéger les dissidens contre l'oppression de l'église dominante. Enfin, par une convention secrète, signée le même jour, 31 mars (11 avril 1764), ils s'engagèrent à faire en sorte que l'élection tombât sur un Piast.

On peut s'étonner du rôle secondaire que Frédéric sembla accepter dans ce traité d'alliance. Comment a-t-il pu s'y résigner, lui qui avait bravé l'Europe conjurée? Aucun avantage n'est stipulé en faveur de la Prusse : elle ne paraît ici que comme l'humble satellite d'un astre prédominant. Lorsqu'on examine de près le caractère de Frédéric et qu'on songe à la grandeur de son courage, une telle abnégation a, en effet, de quoi surprendre; mais, arraché récemment aux suites d'une guerre désastreuse, échappé comme par miracle à la perte de sa capitale et à la ruine entière de ses états, Frédéric ne demanda plus rien à ses armes et voulut tenir tout de son génie. Il tendait plus directement à son but en flattant sa puissante alliée, qu'en essayant de la heurter. Sans perdre de vue un seul instant l'objet principal de son ambition, il ajournait la conquête pour l'assurer davantage, convaincu qu'il ne lui fallait que de la sagacité, de la patience et du temps, que l'excès même de ses complaisances provoquerait, dans toutes les cours de l'Europe, une explosion jalouse d'où sortirait enfin, par une conséquence nécessaire, non pas l'impossible salut de la république, mais son partage, son démembrement, sa ruine, c'est-à-dire la création définitive de la Prusse, cette fille de la Pologne, forcée, pour vivre, de mutiler sa mère.

Dès ce moment, l'alliance du roi de Prusse et de l'impératrice de Russie devint intime. Des démarches simultanées l'annoncèrent à la Pologne et à l'Europe. Catherine publia un manifeste par lequel elle déclara ne vouloir s'approprier, par un démembrement, aucune portion du territoire polonais. Certes, à en juger par l'événement, une telle déclaration semble dérisoire; mais, si on a lu avec quelque attention ce qui précède, on a vu qu'elle répondait aux vues de la politique de Catherine, nous disons de sa politique, car il y aurait de la naïveté à supposer un autre mobile; Catherine ne pouvait assurément se faire aucun scrupule de la pensée d'un partage territorial, qui, loin d'être sans précédens, comme on l'a dit souvent et comme on le répète tous les jours, en avait déjà eu plusieurs dans le courant des deux derniers siècles. Nous ne parlerons pas du projet de démembrement des Provinces-Unies arrêté dans l'année 1672 entre Louis XIV et Charles II, roi d'Angleterre, et des deux traités de 1698 et de 1700, qui stipulaient un démembrement non-seulement de la monarchie espagnole, mais de l'Espagne elle-même, puisqu'elle y perdait la ligne de l'Èbre, donnée à la France. Ces projets restèrent sans exécution, l'un, parce qu'on ne partage pas un pays défendu par un Guillaume d'Orange; l'autre,

par des circonstances fortuites, supérieurement exposées par M. Mignet dans son *Histoire de la Succession*, et que nous ne reproduirons pas après lui; mais, si on veut des exemples de partages définitivement accomplis, sans parler du traité de Nimègue, qui, en 1678, donna à la France une portion des Pays-Bas espagnols, la Sicile, en 1713, ne fut-elle pas démembrée de cette même monarchie espagnole et donnée par le traité d'Utrecht au duc de Savoie, qui, plus tard, en 1720, fut obligé de la céder à Charles VI d'Autriche, et de recevoir la Sardaigne en échange? En 1754, cet empereur ne fut-il pas contraint, à son tour, d'abandonner la Sicile avec le reste du royaume de Naples à l'infant d'Espagne don Carlos de Bourbon qui, lui-même, fit place à l'un de ses frères dans le duché de Parme et de Plaisance? La dynastie établie depuis un temps immémorial en Lorraine ne fut-elle pas transportée en Toscane sans aucun égard à sa nationalité, et ses états, après avoir passé par le gouvernement d'un roi détrôné de Pologne, ne furent-ils pas définitivement réunis à la monarchie française? Que de faits analogues ne trouve-t-on pas en remontant dans l'histoire : ces mêmes duchés de Plaisance et de Parme démembrés du patrimoine de Saint-Pierre en faveur de la maison Farnèse, le duché de Ferrare incorporé à l'église, et la maison d'Este réduite contre toute justice à la possession de Modène! Bref, depuis la ligue de Cambrai, il n'y a presque pas eu de transaction en Europe qui ne fût un traité ou un projet de partage; mais Frédéric et Catherine ne songeaient guère à ces exemples anciens ou modernes, dont ils n'avaient aucun besoin pour passer outre à l'élection résolue par l'impératrice de Russie, consentie par le roi de Prusse.

Toutefois, quoique bien déterminée à ne se laisser arrêter par aucun obstacle, Catherine ne négligea pas de mettre les formes de son côté. Par ses ordres, son ministre plénipotentiaire, le prince Galitzin, proposa officiellement à la cour de France, au sujet des affaires de Pologne, un concert diplomatique, *une entente cordiale*, comme nous le disons aujourd'hui, ou plutôt comme nous le disions hier. On va voir comment cette proposition fut reçue à Versailles.

II.

Le duc de Choiseul, surnommé par Catherine *le cocher de l'Europe*, menait alors à grand bruit et grand train la politique de la France. D'autant plus premier ministre qu'il n'en prenait pas le titre, il ne s'était réservé aucun département particulier, disposait de tous les portefeuilles, passant à son gré des affaires étrangères à la guerre, de la guerre à la marine, non par fantaisie ou par caprice, mais d'après

les convenances et les nécessités du moment, comme un général qui, au milieu d'une bataille, se porte tour à tour sur les points les plus exposés. Rempli de courage, sincèrement dévoué à son pays, il ne méritait aucun des reproches que lui fait le roi de Prusse, dont la haine implacable et constante fut assurément l'un des plus beaux titres de gloire du ministre français. Frédéric, dans ses artificieux *Mémoires*, a bien raison d'appeler Choiseul *l'homme le moins endurant qui fût né en France;* mais, lorsqu'il prétend qu'en sa qualité de Lorrain et de fils d'un ancien ambassadeur de la cour de Vienne à Paris, le duc se croyait encore *vassal de l'empereur et se sentait intérieurement plus attaché à l'Autriche qu'à la France* (1), le grand Frédéric se permet une calomnie indigne d'un ennemi loyal. Sans compter que M. de Choiseul possédait un revenu considérable en charges et en emplois, qu'il était indépendant par la grande fortune de sa femme, il l'était surtout par l'élévation de son caractère et par des sentimens patriotiques qui n'appartenaient pas à son siècle. A Versailles, il fit toujours l'effet d'un ministre de Louis XIV égaré dans les petits appartemens de Louis XV. Ce ne fut pas lui qui attacha la France au char de l'Autriche; il ne prit aucune part personnelle à la conclusion du traité de Versailles, œuvre malheureuse de Mme de Pompadour; bien mieux, il voulait qu'en s'alliant à Marie-Thérèse, Louis XV exigeât comme gage la cession préalable et immédiate des Pays-Bas autrichiens (le royaume actuel de Belgique). Ayant passé ensuite de l'ambassade de Vienne au ministère des affaires étrangères, M. de Choiseul, loin de s'abandonner éperdument à l'alliance autrichienne, la renferma dans de plus étroites limites. Il s'efforça de relever d'une longue déchéance la marine, presque détruite depuis le ministère du cardinal de Fleury, et, s'il ne put conjurer nos désastres maritimes, si, à toutes nos pertes dans l'Inde, il fut forcé d'ajouter lui-même celle du Canada, il confia du moins à l'avenir la réparation d'un passé dont il avait hérité à regret. La France doit à son talent d'organisation cette brillante pléiade navale qui se résume si glorieusement dans le nom du grand Suffren.

Mais c'est au département de la guerre qu'il faut surtout apprécier le duc de Choiseul. Il réveilla l'esprit militaire, assoupi depuis plus d'un demi-siècle, sauf l'éclair de Fontenoi. Aussi économe des deniers publics que prodigue de ses propres richesses, il épargna 110 millions à l'état et prépara les soldats de la guerre d'Amérique, peut-être même ceux de Marengo. Il était donc Français et bien Français, quoi qu'en dise le roi de Prusse, qui n'était pas obligé de s'y connaître, et c'est un des ministres de l'ancienne monarchie dont la France, même républicaine, doit savoir honorer la mémoire. Ce n'est pas que M. de Choi-

(1) *Mémoires* de 1763, p. 20 et 12.

seul fût un homme d'état complet et qu'il ait entièrement échappé à son temps. Il avait une imagination trop vive, une main trop prompte, une légèreté trop superbe. Avec beaucoup d'esprit, il se mettait trop souvent dans la nécessité d'avoir du génie. Comme tous les artistes en politique, il se préoccupait avec passion d'une seule affaire à la fois et négligeait facilement toutes les autres. Au lieu de les ramener toutes à un centre, il les subordonnait d'une manière trop exclusive à l'épisode favori du moment. Depuis son entrée au ministère, le duc de Choiseul avait appliqué les forces de sa volonté et de son intelligence à la conclusion du *pacte de famille*. Unir étroitement l'Espagne et la France, donner à la maison de Bourbon, dans la personne de son chef, la conduite de toute l'Europe méridionale, c'était là sans doute une conception élevée et vraiment originale; mais, malgré les succès du gouvernement de Charles III, la réforme de l'Espagne, plus superficielle que profonde, plus apparente que réelle, n'offrait peut-être pas un gage suffisant de durée, une base assez solide à tout un système politique. Les événemens postérieurs semblent le prouver. Cependant, comme la marine espagnole était encore très imposante, et qu'après tout il était impossible de prévoir le prince de la Paix et la bataille de Trafalgar, Choiseul pouvait se faire illusion, et se la fit complétement. L'avénement de Catherine II et la mort d'Auguste III le trouvèrent absorbé par le Midi; le tour du Nord n'était pas encore venu pour lui, et, lorsque la scène politique fut brusquement occupée par la Russie et la Pologne, Choiseul essaya de ne point y porter ses regards, attirés par le soleil de Madrid et de Naples.

D'ailleurs, au moment de cette crise septentrionale, il n'était point ministre des affaires étrangères; depuis 1760, il ne s'était réservé que les négociations d'Italie et d'Espagne, abandonnant le reste au duc de Praslin, un de ses parens, homme d'un caractère apathique, entièrement dévoué aux volontés de son cousin, qui, plus occupé de littérature que de politique, recevait tantôt deux portefeuilles, tantôt la moitié d'un, et se laissait transvaser d'un ministère à l'autre sans y prendre garde et sans demander pourquoi. Aussi, malgré l'*Almanach royal*, est-ce de M. de Choiseul et non de M. de Praslin qu'il faudra parler désormais.

Il semble qu'une sorte de sympathie née de quelques rapports d'esprit aurait pu s'établir entre l'impératrice Catherine et le duc de Choiseul. A la légèreté près, défaut qu'on ne saurait imputer à la première, leur caractère n'était pas sans analogie. Tous deux portaient avec aisance le fardeau du pouvoir, tous deux étaient intrépides; l'attrait d'un mutuel courage aurait dû les rapprocher. Il n'en fut pas ainsi. Choiseul ne sut pas comprendre Catherine; il ne devina point la destinée de cette femme extraordinaire. Par suite d'une prévention à

laquelle il ne renonça jamais, le ministre français prédit au gouvernement de la nouvelle impératrice une durée éphémère; puis, l'amour-propre blessé venant au secours d'une prophétie démentie par l'événement, il s'y obstina davantage et finit par ériger son erreur en système.

Dans cette première période de son règne, placée sous la menace d'un avenir incertain et des plus graves périls, Catherine demandait une force invincible aux difficultés mêmes de sa situation. Remplie d'une confiance illimitée en son étoile, elle déployait une sorte de gaieté exaltée et de coquetterie héroïque. Le baron de Breteuil résidait alors comme ministre de France à la cour de Russie. Au moment de partir pour Stockholm, où il venait d'être nommé ambassadeur, M. de Breteuil fut reçu par l'impératrice en audience de congé, non pas solennelle, mais particulière, sans étiquette, sans cérémonie; c'était à Moscou. Catherine l'accueillit avec un mélange de bienveillance et d'ironie. « Vous serez mon ennemi en Suède, lui dit-elle, vous le serez, j'en suis sûre. » L'ambassadeur se défendit avec une galanterie respectueuse; il assura que désormais l'Europe allait vivre en paix sous les auspices de sa majesté impériale. « Vous croyez donc, reprit Catherine, que l'Europe a maintenant les yeux fixés sur moi? j'ai donc quelque considération dans les cabinets? Je pense en effet que la Russie mérite attention. La paix faite, j'ai la plus belle armée du monde; je ne manque pas d'argent, et j'en serai abondamment pourvue en peu d'années. J'aurais encore plus de goût pour la guerre que pour la paix, si je me laissais aller à mon penchant; mais l'humanité, la justice et la raison me retiennent. J'espère toujours conserver la paix. Cependant il ne faudra pas me pousser, comme l'impératrice Élisabeth, pour entreprendre la guerre; je la ferai quand elle me sera nécessaire, par raison, jamais par complaisance. » Catherine mit alors la conversation sur l'insuffisance de ses ministres; « heureusement, dit-elle, des sujets plus jeunes me donnent la consolation de l'espérance, et moi, je ne crois rien négliger de tout ce qui peut plaire à ma nation. » Elle parla ensuite de l'empire ottoman. M. de Breteuil prit la liberté de lui faire observer que, dans le Levant, les soins de la France pouvaient quelquefois être utiles à la Russie. « Croyez-vous donc, répondit fièrement l'impératrice, avoir dans le divan plus de crédit que moi? » Le baron allégua la vieille amitié fondée sur l'éloignement des deux pays; il rappela les services que la France avait rendus à la Russie dans sa dernière paix avec la Porte. L'impératrice parut vouloir ignorer cette obligation. « La guerre, dit-elle, avait été brillante pour la Russie, la paix l'aurait été davantage si les Autrichiens s'étaient montrés de bonne foi; mais ils nous plantèrent là. Pierre III le leur a bien rendu. Nous sommes quittes. » Elle s'arrêta, puis reprit après un moment de réflexion : « On

ne pourra me juger que dans quelques années; il me faut au moins cinq ans pour rétablir l'ordre; en attendant, je suis vis-à-vis tous les princes de l'Europe comme une coquette habile. » Elle prononça ces mots avec beaucoup de gaieté; Breteuil continua sur le même ton et protesta de la bonne foi de Louis XV avec ses alliés; il soutint que jamais aucun prince n'avait adopté une politique ni plus vraie ni plus simple. L'impératrice lui répondit que tels n'avaient pas toujours été les principes de la cour de France; puis, d'un air de confiance : « Me promettez-vous de ne vous point fâcher? Je ne vais vous faire qu'une question. Nous causons sans gêne et sans conséquence. Cette noblesse, cette bonne foi dont vous me parlez est-elle une suite de la grandeur ou de la faiblesse? » M. de Breteuil répliqua avec un peu de vivacité et fit l'éloge du ministère Choiseul. « Si votre ministère est tel que vous me le dépeignez, reprit l'impératrice, la franchise de votre politique est une fausseté de plus. » En disant ces mots, elle sourit, puis elle quitta M. de Breteuil sans lui donner le temps de répondre (1).

On n'était pas encore très accoutumé à rencontrer chez les princes cette verve de dialogue, ces improvisations aventureuses et piquantes dont Frédéric avait donné quelques exemples remarquables, mais récens. Jusqu'alors les rois s'étaient bornés à répondre par monosyllabes à des interlocuteurs inclinés dans la respectueuse attente d'un mot; l'entraînement d'une conversation abondante n'était pas encore entré dans les moyens d'action du pouvoir suprême. Le baron de Breteuil, le duc de Choiseul lui-même, furent déroutés par l'éloquence de la nouvelle impératrice de Russie. Ce type si neuf échappa à leur intelligence. Personne, au premier abord, ne sut rien comprendre à ce mélange d'énergie et de finesse, de prudence cachée et d'indiscrétion apparente, à tant de sérénité avec de tels soucis, à tant de grace au milieu de commotions si vives. Tout cela était imprévu et dérangeait la vieille routine diplomatique. Les ambassadeurs, étonnés, éblouis, effarés, ne savaient plus comment tirer l'horoscope du nouveau règne. Leurs cours n'étaient pas moins surprises. On disait bien à Versailles : « La czarine a beaucoup d'esprit, » parce qu'en France on prend souvent le change sur le caractère, jamais sur l'esprit; mais on ajoutait « qu'au fond elle était timide et n'aspirait qu'au repos, qu'elle n'oserait rien entreprendre, qu'elle avait de l'intrigue sans aucune connaissance en matière d'état, qu'elle avait ce qu'il faut pour prendre une couronne, rien de ce qu'il faut pour la conserver. » On ajoutait « que son règne serait médiocre, qu'il ne durerait pas un an, » et on donnait à cette assertion une base bien étrange, en affirmant que « les

(1) Breteuil à Praslin, 12 mai 1763.

Russes, blessés de l'ambition de Catherine, ne lui pardonneraient pas le despotisme qu'elle voulait exercer sur la Pologne (1)!... »

De ces données si fausses, tranchons le mot, si absurdes, il résulta qu'on crut l'impératrice exposée à une chute certaine et immédiate. Le plus léger mécontentement, la moindre bouderie de quelque courtisan disgracié voyageant en France suffisait pour accréditer l'annonce d'une révolution nouvelle. De misérables intrigans proposèrent à Choiseul de la fomenter. Le duc avait l'ame trop noble pour tremper dans des trahisons; mais il donna à l'humeur ce qu'il ne pouvait accorder à la déloyauté. Lorsque le prince Galitzin vint lui proposer de la part de sa souveraine un concert diplomatique sur les affaires de Pologne, il rejeta cette offre avec une négligence dédaigneuse. Par ce refus, il abdiqua toute influence sur ces importantes négociations; ayant refusé d'y prendre part, il renonçait au droit d'y intervenir désormais, il frappait d'avance ses conseils de stérilité, ses représentations d'impuissance. En s'isolant ainsi, la France se réduisait au rôle de simple témoin, et il ne lui restait plus qu'à enregistrer les derniers soupirs de la Pologne.

Sans doute, de la part de l'impératrice de Russie, l'offre d'un accord diplomatique n'était pas très sérieuse, mais il fallait la prendre pour telle et ne pas répondre au vœu secret de cette princesse en la débarrassant de tout contrôle. M. de Choiseul agit donc en cette occasion avec une légèreté, une imprévoyance excessives. Tout en lui faisant ce juste reproche, on peut se demander pourtant s'il avait autant de tort dans le fond que dans la forme, et si la France pouvait porter un secours efficace à la Pologne. On l'a dit, on le répète; mais, comme beaucoup de choses qu'on dit et qu'on répète, n'est-ce point une erreur? Sur quoi le ministre français pouvait-il s'appuyer, à cette période déjà avancée du XVIII[e] siècle, pour sauvegarder les débris de l'indépendance polonaise? Est-ce sur l'opinion publique? Par la nature même du gouvernement qui régissait alors la France, l'opinion n'avait pas de voix en dehors de la littérature; or, les gens de lettres n'étaient pas favorables à la Pologne. On le voit à chaque ligne des pamphlets, des correspondances de Voltaire, de d'Alembert, de Diderot, la Pologne passait pour le pays de l'Europe le plus dévoué à la cour de Rome, le plus assujetti aux corporations religieuses, le plus hostile à la tolérance et à la philosophie, toutes choses qu'on mettait fort au-dessus de la liberté politique, et auxquelles on sacrifiait alors cette liberté, comme on sacrifie maintenant tout le reste à son apparence. Il y avait là deux points de vue différens, même opposés. La Pologne, pour le maintien de son

(1) Breteuil à Praslin.

statu quo, n'avait aucun secours à espérer du parti philosophique et littéraire qui lui était décidément hostile. Rousseau jeta depuis le poids de sa renommée dans la balance, mais l'intervention de Jean-Jacques dans les affaires intérieures de la nation polonaise est postérieure de près de dix ans à cette période de ses annales.

Fallait-il en appeler à l'opinion populaire, à ces sympathies qui se sont manifestées de nos jours avec tant d'éclat? Elles n'étaient pas encore nées. Malgré une bienveillance réciproque entre les deux peuples, on ne saurait raisonnablement les faire remonter au-delà de l'empire. Il y avait sans doute entre la Pologne et la France des affinités de service militaire : la haute noblesse des deux pays s'était même alliée quelquefois par des mariages, un prince français, des femmes françaises avaient porté la couronne des Jagellons, et, par un heureux échange, la fille d'un roi de Pologne était assise sur le trône de Louis XV; mais, sans compter qu'il ne pouvait y avoir aucun prestige, aucune popularité dans les noms du faible Henri de Valois, de l'indigne épouse de Jean Sobieski ou de la vertueuse et insignifiante Marie Leczinska, les relations des deux pays, bornées à l'aristocratie, n'étaient point descendues dans la bourgeoisie, bien moins encore dans le peuple, qui, en France, ne s'occupait pas de politique étrangère, et qui, en Pologne, n'existait pas.

Restaient donc le clergé et la cour; mais le clergé français, en instance perpétuelle auprès du saint-siége, en lutte permanente avec les parlemens, n'était occupé que de lui-même; ses regards ne s'étendaient pas jusqu'à Cracovie ou à Gnesne, et d'ailleurs l'esprit passionnément ultramontain de l'église polonaise touchait peu nos gallicans. La Pologne n'avait guère qu'un ami véritable en France, c'était le roi, c'était Louis XV. Il portait un intérêt réel à une nation dont il avait mêlé le sang avec le sien. Louis XV aimait dans les Polonais les demi-compatriotes de ses enfans. Ennemi au fond de l'ame de l'impératrice de Russie, surtout du roi de Prusse, il suivit les affaires de Pologne avec une sollicitude dont sa nonchalance ordinaire semblait le rendre peu capable. Incertain sur le parti à prendre, il chercha des lumières dans ses deux conseils, l'un ostensible, l'autre secret. Il commença par celui-ci. La présidence en était confiée au comte de Broglie, ancien ministre de France à Varsovie. Exilé tantôt à l'armée, tantôt dans ses terres, M. de Broglie oubliait alors la Pologne et ses magnats pour se consacrer tout entier à un plan de descente en Angleterre.

Louis XV s'adressa alors à M. de Choiseul. Il trouva son ministre froid et indifférent sur les affaires du Nord; nous avons expliqué les motifs de cette indifférence. Il y en avait encore un autre. Choiseul n'avait à cette époque aucun goût pour les Polonais; il n'en parlait que d'une manière dédaigneuse et dénigrante; il ne voulait pas se mêler

de ce qu'il appelait leurs intrigues. Ses agens politiques s'efforçaient en vain d'attirer son intérêt sur leur cause; le baron de Breteuil avait beau écrire au duc de Praslin : « Il est affreux de penser qu'une charge ou une terre donnée à l'un plutôt qu'à l'autre rend presque tous les Polonais également ennemis du bien général de leur pays et du salut de leur liberté. Je sens, monseigneur, tout ce qu'une pareille conduite a de *dégoûtant* pour les puissances qui s'intéressent à la conservation de cet état républicain; mais plus je considère la Russie et l'ambition de celle qui la gouverne, plus je suis porté à penser qu'il est important d'avoir pitié de l'aveuglement des Polonais et de chercher à donner du ressort à l'engourdissement intéressé des nobles. C'est un travail pénible et dispendieux, mais il est de la dignité de la France de ne les point abandonner. » Le chef du cabinet de Versailles ne se rendait point à ces remontrances. Au lieu d'y avoir égard, il fit présenter au conseil, par M. de Praslin, un mémoire officiel sur la question. Dans cette pièce méditée avec labeur et méthodiquement rédigée, le ministre commence par établir que, « dépourvue de toute utilité commerciale, la Pologne pouvait fonder uniquement sur des rapports politiques l'espoir et la prétention d'un appui. »

« Il fallait donc examiner si la France avait un intérêt politique à intervenir dans ses affaires. La distance seule suffirait pour autoriser en tout temps une réponse négative. Le système actuellement en vigueur l'a dictée plus impérieusement encore. Quel est, depuis le traité de Versailles, le pivot de la politique française? L'Autriche. Ce qui fait contre-poids à cette puissance doit donc nous occuper exclusivement. Autrefois, cet équilibre était en Suède, maintenant en Prusse. L'affermissement de ce royaume ne peut pas nous faire ombrage. Il ne peut effrayer que la Russie; intérêt qui, n'étant pas le nôtre, ne pourrait nous toucher directement que par une de ces combinaisons qui séduisent, parce qu'elles ont l'air de la profondeur, *subtilités tirées à la pointe de l'esprit, idées impraticables et excentriques* (1). »

« C'est à tort, ajoute le ministre, qu'on imagine un démembrement de la Pologne. L'intérêt des puissances dont elle peut craindre l'ambition semble la garantir de ce danger. En effet, ce royaume étant également limitrophe de la maison d'Autriche, du roi de Prusse, de la Russie et de l'empire ottoman, ces quatre puissances, qui se regardent réciproquement avec des yeux de jalousie et de rivalité, sont moins les ennemis de ce royaume que ses surveillans et ses défenseurs. Chacune d'elles a un intérêt direct et essentiel à le protéger, parce qu'elle aurait tout à craindre de celle qui se serait agrandie à ses dépens. La France peut donc s'en reposer sur ces quatre puissances du soin de veiller à la conservation intégrale de la Pologne, et le démembrement de ce royaume ne doit probablement arriver que par des événemens singuliers et après des guerres sanglantes auxquelles le roi peut se dispenser de prendre

(1) Expressions textuelles, ainsi que tout ce qui suit, dans le mémoire lu au conseil le 8 mai 1763. — Archives des affaires étrangères de France.

part. Au surplus, pour mettre tout au pis, et en supposant, *contre toute vraisemblance*, que ces quatre puissances s'arrangeraient pour partager la Pologne, ou que, par des circonstances extraordinaires, l'une d'elles s'emparerait de quelqu'une de ses provinces, *il est encore très douteux que cet événement pût intéresser la France*. On semble craindre aujourd'hui que la Russie et le roi de Prusse ne s'entendent pour usurper sur la Pologne des districts qui sont à leur bienséance; ce démembrement serait également contraire aux intérêts de la maison d'Autriche et de la Porte ottomane, et l'on doit s'en rapporter à leur vigilance; mais, s'il arrivait qu'une indifférence mal entendue de leur part les empêchât d'y mettre obstacle, il ne paraît pas que la France dût s'en alarmer. Le concert établi récemment entre le roi de Prusse et la Russie, pour leur agrandissement respectif, ne peut être de longue durée. Cet agrandissement, même en les rendant plus voisins, les rendrait aussi plus redoutables l'un à l'autre; il sèmerait la jalousie entre eux; la jalousie dégénère bientôt en inimitié, et ces deux puissances formeraient elles-mêmes la balance du pouvoir dans cette partie de l'Europe. Au reste, cette idée du démembrement de la Pologne serait susceptible d'une infinité de modifications et de combinaisons dont le détail mènerait trop loin. *C'est un champ vaste qui peut occuper les spectateurs oisifs, et dans lequel les politiques sages ne doivent pas risquer de s'égarer*. Il faut s'en tenir au simple, au vrai et au vraisemblable, et l'on croit avoir suffisamment prouvé que *les révolutions de la Pologne sont indifférentes à la France*, et qu'il n'en peut jamais résulter pour elle qu'un avantage ou un préjudice très éloigné, en se livrant même aux suppositions les plus vraisemblables. L'on se croit donc en droit de conclure qu'il n'existe aucun rapport direct entre la France et la Pologne, et que, s'il peut y avoir un intérêt direct entre ces deux monarchies, il est si détourné, si obscur, si incertain, et dépend d'un concours de circonstances si extraordinaires et si éloignées, qu'il ne serait pas sage de s'en occuper de préférence à d'autres objets réels et présens, qui méritent toute l'attention du roi et de son ministère, et qui exigent des dépenses vraiment utiles et même indispensables pour la propre conservation de la monarchie française. L'on ne doit pas dissimuler à ce sujet que, si sa majesté se déterminait à porter un candidat quelconque sur le trône de Pologne, elle ne doit pas espérer d'y réussir, à moins d'y sacrifier des sommes considérables, les moyens politiques n'étant d'aucun effet s'ils ne sont soutenus par ceux de la finance. Les dépenses ne se bornent pas à la seule élection. Nous avons l'expérience qu'un roi de Pologne élu légitimement n'est pas sûr de rester sur le trône s'il n'est puissamment secouru, et qu'il est encore plus facile de déterminer son élection que de la soutenir, en sorte qu'il est à craindre de compromettre en vain la dignité du roi et ses finances dans une occasion où, en employant même les plus grands moyens, le succès est pour le moins très incertain. D'ailleurs, on ne pourrait pas répondre qu'un objet indifférent pour le royaume ne vînt à exciter de nouveaux troubles en Europe, et ne rallumât le feu d'une guerre générale qu'on a eu bien de la peine à éteindre, et dont il paraît essentiel d'éviter le renouvellement. »

Telle était alors la politique du gouvernement français à l'égard de la Pologne. Elle a été réprouvée par l'opinion et par l'histoire; mais

l'histoire et l'opinion sont-elles toujours équitables, et ne peut-on pas en appeler quelquefois de leurs décisions? Ce qui est digne de blâme dans cette politique, ce que rien ne peut excuser, c'est le manque de franchise.

Le cabinet de Versailles ne pouvait se faire illusion sur la possibilité d'un partage de la Pologne. Nous avons vu que cet événement était pressenti depuis un siècle, et il ne fallait qu'une perspicacité médiocre pour le croire plus rapproché que jamais. L'imprévoyance à cet égard ne pouvait être que volontaire. C'était fermer les yeux à l'évidence. Le danger reconnu, il fallait donner aux Polonais un conseil utile, au risque de choquer leurs préjugés et de blesser leur amour-propre. Au lieu de les encourager à la défense de leurs vieilles lois vicieuses et inapplicables dans la situation où l'Europe se trouvait alors, il fallait les engager à entreprendre eux-mêmes avec courage et résolution la réforme de leur antique anarchie. Il fallait ensuite ne pas s'obstiner à soutenir des candidatures étrangères, et notamment celle de la maison de Saxe, odieuse à la majorité de la nation. La France n'y était tenue par aucune obligation. Il ne s'agissait pas de conserver à la dynastie saxonne un trône héréditaire; non-seulement elle n'avait rien à prétendre après la mort d'Auguste III, mais ses prétentions n'avaient plus de représentans. L'électeur de Saxe venait de mourir quelques mois après son père, ne laissant qu'un enfant en bas âge, deux frères: Charles, duc de Courlande, et Xavier, comte de Lusace, qui n'avaient aucune chance, et que la cour de Versailles recommandait très mollement; il n'y avait pas même d'accord entre le roi et son ministre sur les exclusions. D'un côté, Louis XV soutenait la maison de Saxe par amitié pour sa belle-fille; de l'autre le duc de Choiseul, ennemi de M. le dauphin, affaiblissait en secret l'effet de ces démarches, et réprimandait vivement un de ses agens qui avait cru faire sa cour en se déclarant Saxon à toute outrance.

Loin de servir les Polonais, cette politique ambiguë et timide doublait les ressources de leurs adversaires. Elle leur prêtait une grande force morale par le seul effet d'un contraste si frappant entre l'incertitude des uns et la résolution des autres. Il n'y avait pour la France qu'un seul moyen de combattre efficacement sur ce terrain les forces réunies de la Prusse et de la Russie : c'était de prendre leur drapeau, de déclarer comme elles la nécessité d'écarter les étrangers et de couronner un Piast, avec la réserve toutefois de n'indiquer aucun candidat en particulier, de laisser le champ libre à la nation entière, ce qui produisait la concurrence, et rendait bien difficile la restriction de la candidature à un petit nombre d'individus et surtout à un seul.

Il fallait aussi (et on le pouvait) attacher à cette élection la destruction de l'anarchie sarmate. Quelle meilleure occasion pour réformer

la constitution, pour assurer l'hérédité du trône, pour détruire le *liberum veto,* pour amener le vote des lois à la pluralité des suffrages? Les circonstances étaient d'autant plus favorables, que le parti Czartoriski désirait, fomentait toutes ces améliorations. En mettant les choses au pis, s'il n'y avait eu aucun moyen d'éluder le choix de Poniatowski, Stanislas aurait tenu sa couronne de l'Europe, qui aurait pu à son tour lui faire des conditions. Lui-même l'espéra un moment; il fit des ouvertures à un agent français, mais furtivement, comme un écolier qui se dérobe à l'œil du pédagogue. Ses propositions furent repoussées par le cabinet de Versailles. Personne en France n'avait compris la situation, personne, excepté Louis XV. Avec ce tact admirable dont le ciel l'avait inutilement doué, il dit, non pas à ses ministres, mais à ses agens secrets : « Aucun prince étranger ne réussira cette fois; il faut se rejeter sur les Piast (1). » En effet, il n'y avait pas autre chose à faire, et c'est pour cela qu'on ne le fit point.

Que la France, encore toute meurtrie de la guerre de sept ans, n'ait point soulevé le monde entier pour courir au secours de la Pologne; qu'elle n'ait point versé pour cette cause étrangère le reste de ses trésors et de son sang; qu'elle ne se soit pas prêtée en aveugle aux illusions du grand-général Branicki, aux plans chimériques de Mokranowski, qu'elle ait accueilli leurs messages avec défiance et froideur, qu'elle n'ait trouvé à cette levée de boucliers ni opportunité, ni apparence de succès; qu'elle n'ait pas ajouté foi aux quarante mille hommes promis par les patriotes; qu'elle ait été encore moins persuadée de la force d'une armée composée au hasard de gentilshommes campagnards, de Cosaques domestiques, de vagabonds, d'aventuriers, horde sauvage, sans artillerie, presque sans armes, incapable de vaincre une armée nombreuse, aguerrie et disciplinée; que la France n'ait pas fait dès-lors ces promesses décevantes dont elle a été depuis si prodigue, triste échange entre la faiblesse imprévoyante qui les donne et la faiblesse crédule qui les accepte, on lui en a fait à tort un reproche et presque un crime. Le ministère français était parfaitement dans son droit, je dirai plus, dans son devoir, en écartant ces chimériques espérances et même en refusant des subsides, c'est-à-dire l'argent de la France, pour atteindre un but irréalisable; il avait raison de réprouver le rôle d'agresseur pris imprudemment par le parti qui se disait seul patriotique. Commencer les hostilités, lever des troupes, former des confédérations, c'était fournir un motif ou du moins un prétexte aux mouvemens des armées russes. Catherine II avait posé en ces termes le principe de sa conduite publique : « Je ne gênerai point les

(1) Louis XV au comte de Broglie. — Correspondance secrète de Louis XV. — Archives des affaires étrangères.

suffrages des Polonais; en leur conseillant un Piast, je suis dans mon droit; toujours les puissances étrangères ont recommandé leurs amis au choix de la Pologne, à moins qu'il n'arrive quelque *dislocation* (c'est-à-dire une guerre civile); alors, comme voisine, j'ai le droit d'intervenir (1). » Il fallait éviter avant tout de donner un prétexte à cette intervention et suivre l'exemple de l'Angleterre, qui se conduisit dans cette occasion avec toute la franchise qu'on aurait pu nous souhaiter. Également épuisée par la guerre et occupée, comme nous, du soin légitime de sonder et de bander ses plaies, l'Angleterre refusa hautement tout secours à la Pologne.

Une conduite droite et franche aurait seule été digne de la France, et, nous pouvons le dire sans crainte d'un démenti, on l'aurait attendue d'elle plus aisément encore que du cabinet anglais; mais elle était alors entravée par ce qui faisait sa faiblesse depuis long-temps, par cette funeste alliance autrichienne, qui ne lui laissait jamais la liberté de ses mouvemens. Il y a plus, le cabinet de Vienne s'éloignait alors en secret du cabinet de Versailles; il essayait, à l'insu de son allié, une négociation séparée à Saint-Pétersbourg. Versailles prétendait ne rien faire en Pologne, Vienne pas davantage; mais Vienne, qui n'avait pas même une apparence de parti à Varsovie, voulait hériter du parti français en rejetant sur Versailles tous les torts de leur commune inaction; aussi les ministres de Marie-Thérèse ne cessaient-ils de demander à ceux de Louis XV une direction, un conseil, et les ministres de Louis XV répondaient à leur tour : « Commencez, nous suivrons. » Alors les envoyés impériaux à Varsovie appelaient les chefs du parti patriotique et leur disaient d'un air affligé : « Ce n'est pas notre faute, mais que faire sans la cour de France?... Elle seule entrave tout... Nous n'y pouvons rien. »

Ce qu'il y avait de faux, de louche, de misérablement captieux dans cette politique, avait pour principe le manque réciproque de sincérité dans l'alliance de la France et de l'Autriche. L'amitié avait dicté les expressions du traité de Versailles; la défiance et la haine en interprétaient l'esprit.

L'Autriche ne songeait qu'à exploiter notre impuissance; elle ne s'était attachée à la France que pour l'assoupir dans une froide étreinte. Rien de ce qui pouvait rétablir la prépondérance du nom français n'entrait dans les desseins du cabinet de Vienne. Ainsi, quoique plus fortement intéressée qu'aucune autre puissance à l'intégralité de la Pologne, l'Autriche, dont les plaintes auraient dû précéder celles de tous les cabinets, ne fit pas un mouvement pour venir au secours de la république. Ce n'était pas ignorance; l'œil perçant du prince Kaunitz,

(1) Conversation du comte Panin avec M. Bérenger, chargé d'affaires de France. — Archives des affaires étrangères.

chef du cabinet autrichien, avait pénétré l'avenir; Kaunitz avait aperçu le partage de la Pologne dans une perspective peut-être éloignée, mais certaine. Il ne conçut pas spontanément le projet de s'y associer, mais il ne voulut rendre aucune chance impossible, surtout dans un moment où éclataient deux grands faits : l'élection d'un roi des Romains et la mort de la marquise de Pompadour. Par l'un, la Prusse se rendait nécessaire; par l'autre, la France devenait suspecte.

Mme de Pompadour languissait, atteinte d'une maladie incurable, sérieux événement, objet de crainte et d'espérance pour l'Europe, et surtout pour la cour de Vienne. A peine la favorite avait-elle rendu le dernier soupir, qu'on l'oublia à Versailles; mais il n'en fut pas ainsi dans les cours étrangères. Mme de Pompadour pouvait emporter au tombeau tout un système politique. Sa perte devint la crainte de Vienne, l'espérance de Berlin. Frédéric s'en réjouit. La mort d'une femme lui portait toujours bonheur. Marie-Thérèse, au contraire, en fut profondément affligée. Pendant la maladie de la marquise, le prince Kaunitz s'était informé avec anxiété de ses progrès. Selon que les nouvelles apportées par le chargé d'affaires de France paraissaient inquiétantes ou favorables, le front du ministre autrichien se couvrait d'un sombre nuage ou reprenait sa sérénité. L'auguste Marie-Thérèse elle-même daigna s'écrier, en apprenant qu'on n'avait plus d'espoir de conserver Mme de Pompadour : « Voilà une perte bien grande pour le roi et pour la France! » M. Gérard (c'était le nom du chargé d'affaires) fut prié très instamment de transmettre à sa cour l'expression d'une si glorieuse sympathie, et le ministre des affaires étrangères, renvoyant dans sa réponse, en manière d'écho, le mot de l'impératrice-reine, dit à son tour : « Il est certain que c'est une très grande perte pour le roi (1). »

La cour de France eut beau protester qu'aucun changement ne serait opéré dans le système de ses alliances: Kaunitz prit ses précautions et se tourna vers le roi de Prusse. Déjà Marie-Thérèse avait préparé un rapprochement entre les cours de Berlin et de Vienne; un échange de prisonniers avait motivé une correspondance officielle. De part et d'autre, les deux cours s'étaient félicitées de leur nouvelle amitié, dont l'élection de l'archiduc Joseph en qualité de roi des Romains devint bientôt le commentaire et le sceau. Très peu de temps après, ce prince fut élu empereur d'Allemagne sous le nom de Joseph II.

Peut-être est-ce à la mort de Mme de Pompadour qu'il faut reporter le partage de la Pologne, et ce ne serait pas une des moindres singularités de l'histoire. Quoi qu'il en soit, depuis la coïncidence de cet événement avec l'élévation de l'archiduc Joseph au trône impérial, l'alliance de la France et de l'Autriche se détendit visiblement. Cette

(1) Gérard à Praslin, 6 août 1764. Praslin à Gérard, août 1764.

puissance n'eut plus pour son alliée que défiance et jalousie secrète. L'empereur haïssait la France; Kaunitz, vieux ministre, mais nouveau courtisan, ne songea plus qu'à servir cette aversion.

Il y avait dans le caractère de ce ministre un bizarre mélange d'énergie, d'indécision et d'irritabilité. Violent tant qu'il ne s'agissait pas de prendre un parti, Kaunitz bravait les dangers éloignés et capitulait à leur approche. Dès la mort du roi de Pologne, il avait pressenti un rapprochement possible entre les cours de Versailles et de Berlin; pour le prévenir, il avait semé entre elles de sourdes défiances. A Versailles il faisait planer sur Frédéric le soupçon d'un projet de partage, à Berlin il accusait la France de l'avoir soupçonné; mais telle n'était pas sa préoccupation principale. Peu sûr de la France, dégoûté d'une alliance dont il n'avait plus à tirer d'autre parti que de rejeter sur nous les bévues et les torts d'une politique flottante, Kaunitz ne songeait plus qu'aux moyens de renouer avec la Russie. Sans doute les projets de Catherine lui causaient une vive impatience; après sept ans de lutte, il désirait le repos. Irrité contre les Russes, il avait accordé quelque chose à la vivacité d'un premier mouvement: il avait encouragé les prétentions de l'électeur Christian de Saxe au trône de Pologne, plusieurs régimens autrichiens s'étaient même approchés de la frontière de ce royaume; mais, à la mort de l'électeur, Kaunitz se repentit et se retira d'une arène si dangereuse. il engagea fortement Marie-Thérèse à rester neutre, et surtout, en vue d'un rapprochement possible avec la Russie, il ne voulut point que cette puissance lui reprochât jamais d'avoir excité les Ottomans contre elle. Ainsi, tout en nouant à Constantinople des intrigues mystérieuses, l'internonce reçut l'ordre de se séparer avec un scrupule affecté de nos négociations publiques, et, il faut le dire, trop publiques. Ce n'était pas seulement infidélité à l'alliance française, c'était aussi crainte secrète. Le ministère autrichien avait peur de ramener les Turcs en Europe. Certes, il les savait passés à jamais, ces jours où, maître de la Hongrie, l'Osmanli s'élançait de Bude pour tomber sur l'aigle impériale; l'étendard du prophète était rentré dans son étui de satin; jamais le muezzin ne proclamerait l'heure de la prière à deux cents pas de Saint-Étienne; on ne verrait plus les chameaux et les éléphans des caravanes paître tranquillement les vertes pelouses de la Favorite; Kara-Mustapha était bien mort, Sobieski aussi. Kaunitz n'ignorait pas que l'héritier des césars n'aurait plus à choisir entre la honte de la fuite et le fardeau de la reconnaissance; mais enfin ces temps n'étaient pas très éloignés. Deux générations s'étaient à peine écoulées depuis l'invasion turque, et l'impression en était restée profondément populaire. Ainsi, du haut des minarets de Stamboul, le croissant projetait encore une ombre magique : bien qu'affaibli par la distance, le prestige n'était pas dissipé. Dans l'ignorance de ce marasme incurable qui

minait l'ancien colosse, l'Europe prenait sa décrépitude pour une vieillesse encore vigoureuse, sa mortelle léthargie pour un léger sommeil; mais cette illusion n'était point partagée à Constantinople. Seule, la cour ottomane connaissait le mal dont elle était atteinte. Le commandeur des croyans laissait tomber un morne regard sur ses anciens drapeaux, sur les vieilles dépouilles de la Hongrie et de l'Autriche; il contemplait avec l'indifférence du fanatisme ses forteresses démantelées, ses arsenaux remplis de toute sorte d'armes hors d'usage; il se voyait sans artillerie, sans marine, pressé entre la nécessité de secouer le joug ancien des janissaires et l'impossibilité de les détruire, surtout de les remplacer, et, cachant au plus profond de sa conscience l'aveu de sa faiblesse, plus prudent que ses prétendus amis qui le poussaient à des démonstrations dangereuses, il faisait consister sa sagesse dans le silence et son orgueil dans l'inaction.

Pousser les Turcs contre la Russie, c'était apprendre ses forces à cette puissance, considération qui n'aurait pas dû échapper à nos hommes d'état. Mal informés, ils s'efforcèrent d'arracher au grand-seigneur une protestation contre l'entrée des troupes de Catherine en Pologne. Leurs tentatives furent repoussées par la situation générale de la Porte et surtout par le caractère du souverain qui la gouvernait alors. Le sultan Mustafa avait été captif pendant vingt-sept ans après la déposition de son père Achmet. Il passait dans la solitude une disposition d'esprit grave, mélancolique et timide. Le luxe lui répugnait; il poussait l'épargne jusqu'à l'avarice. Plongé dans une vie méditative et mystique, Mustafa ne se montrait au peuple que pour se rendre à la mosquée; il avait supprimé tous les jeux publics, même le *djérid*, plaisir militaire et national. Le sien était de contempler les astres, tantôt pour y chercher sa destinée, tantôt pour connaître leur nature, l'ordre de leur marche et la mesure de leur distance; quelquefois même il s'enfermait dans le réduit le plus secret du sérail pour étudier l'anatomie humaine, curiosité sévèrement interdite aux vrais croyans. Ainsi, par son éducation superstitieuse, Mustafa se rapprochait du vulgaire des musulmans; mais, par la direction judicieuse et sobre de son intelligence, il s'élevait au-dessus de sa nation.

Il y avait alors parmi les Osmanlis un personnage plus singulier que le sultan et ses vizirs, qui se succédaient sans cesse, sans laisser de trace : c'était Krim-Guéray, le kan des Tartares. Trop vanté par Rulhière, qui en a fait une figure de fantaisie, recherché, courtisé par le roi de Prusse, Krim-Guéray rompit plus tard avec Frédéric, et obtint les bonnes graces de la cour de France par son zèle pour la Pologne, son aversion pour la Russie, surtout par le charlatanisme de ses promesses et l'étalage de son génie civilisateur. Au milieu de ses

mourzas, étendu sur un canapé, la pipe à la bouche et un chapelet à la main, Krim-Guéray se faisait traduire par le baron de Tott, agent français accrédité auprès de lui, quelques comédies de Molière : le *Tartufe* et *Pourceaugnac*. Il passait à Paris pour un Tartare lettré et galant, mi-partie d'Usbeck et d'Orosmane, une espèce de Turc talon rouge. Les gens de lettres s'en engouèrent, par conséquent les grands seigneurs et les femmes. Il promit de chasser les Russes de Pologne : cru sur parole, il reçut beaucoup d'argent pour cela, et, comme de raison, ne fit rien. Pour s'épargner une dépense inutile, il fallait savoir qu'un kan de Crimée, même philosophe, n'est qu'un esclave de la Porte, qui ne peut se mettre en campagne que par ses ordres, et qu'une paire de bottes jetée à sa tête devient le signal de sa chute. Krim-Guéray fut soumis trois fois dans sa vie à cette étiquette singulière : déposé quand le sultan voulait la paix, rappelé lorsqu'il se décidait à la guerre.

Les diplomates français, russes et prussiens assiégeaient le divan. « Gardez-vous bien, disait le ministre de Frédéric au reis-effendi, gardez-vous de favoriser un prince de la maison de Saxe : vous savez qu'elle est l'ennemie de mon maître, et que l'Autriche la protége. Si le Saxon parvenait à établir l'hérédité du trône de Pologne, s'il faisait d'un pays divisé une puissance respectable, il s'unirait avec la cour impériale pour accabler mon souverain, et la Prusse ne pourrait plus vous servir de barrière contre l'ambition autrichienne. » La Russie appuyait les argumens de la Prusse par des largesses; hautaine avec les puissances de l'Europe, elle réservait aux Ottomans le langage séduisant de la confiance, et l'une et l'autre s'entendaient pour conjurer la Porte de se méfier de Versailles : aussi, lorsque, par l'ordre du ministère, M. de Vergennes, notre ambassadeur, demandait des conférences sur les affaires de la Pologne, il éprouvait de longs délais, même des refus. S'il hasardait des notes et des mémoires, on y répondait d'une manière évasive; on communiquait ces documens aux ministres de Catherine et de Frédéric. Quand Vergennes essayait de fixer l'attention de Mustafa sur les démarches des Russes en Pologne, distrait et rêveur, les yeux attachés sur les étoiles, Mustafa faisait demander à Louis XV des livres d'astrologie, *persuadé que le roi de France avait les meilleurs devins*. Pour satisfaire sa hautesse, nos bibliothécaires compulsaient les rêveries de Nostradamus et du comte de Gabalis. A l'aide de la nécromancie, Vergennes se flattait d'intéresser le sultan aux destinées de la Pologne; mais ce miracle était au-dessus de son art, et Mustafa ne répondait qu'en suppliant l'ambassadeur de lui procurer, dans le plus grand secret, une figure de cire de grandeur naturelle, offrant tout l'intérieur du corps humain. Enfin M. de Vergennes mit un terme à des

instances d'autant plus infructueuses, qu'il réclamait en vain l'appui de l'internonce impérial : ce ministre n'avait jamais d'instructions.

Cependant, à force de soins, d'insistance, l'ambassadeur de France finit par obtenir du divan la réception d'un colonel polonais, envoyé de la part du grand-général de la couronne. Ici la Pologne oublia pour la première fois que sa glorieuse vocation était de faire un rempart de son corps contre les agressions de l'islamisme. L'émissaire polonais portait au vizir une lettre du comte Branięki, grand-général de Pologne, qui exposait avec force l'état de son parti auquel il donnait exclusivement le nom de *patriotique;* il représentait à la Porte l'intérêt pressant qui devait l'engager à *secourir les vrais Polonais, et à arrêter les Moscovites.* Cet envoyé fut reçu avec gravité, mais sans enthousiasme, et repartit emportant une réponse qui contenait un refus positif enveloppé dans les formes énigmatiques du style oriental.

Les ministres ottomans ajoutaient verbalement à ces pièces officielles que de tout temps, et de notoriété publique, des troupes russes étaient entrées en Pologne, que, loin de s'y opposer, l'amie de la Sublime Porte, la sérénissime république les avait même souvent accueillies à titre d'hospitalité, et que leur présence à la diète d'élection n'avait rien d'insolite, puisque les deux derniers rois saxons avaient été élus par l'influence avouée de la Russie, et qu'enfin le traité de Carlovitz n'imposait aucune intervention de ce genre à sa hautesse. « Que nous fait la Pologne? disaient les ministres turcs. Pourquoi l'Excelse Porte de félicité s'occuperait-elle de ses affaires? — *Allah kerim!* Dieu est grand. »

Il est temps de quitter le théâtre de la diplomatie européenne, si faiblement disposée à soutenir la Pologne, et de voir ce qui se passait dans l'intérieur de ce royaume. Après la publication des *universaux* (lettres de convocation), les élections nationales s'étaient ouvertes dans les *diétines* (colléges électoraux). La tenue de ces comices avait toujours été sanglante; mais, à cette époque de sa décadence, la Pologne n'avait ni entièrement conservé, ni définitivement abdiqué ses abus séculaires. L'anarchie, jouissant toujours d'une existence légale, ne vivait plus que dans une sorte d'atmosphère moyenne. De belliqueuse, elle était devenue intrigante et tracassière; on ne combattait plus aux diétines, on s'y battait; le champ clos était remplacé par le pugilat emprunté aux *hustings* de l'Angleterre; conquête trop facile! l'esprit public d'une grande nation vraiment libre s'inocule moins aisément que la grossièreté de ses usages. Les palatins, les castellans, jouaient alors à la guerre civile, mesquinement réduite à des compétitions de starosties, à des jalousies d'emplois, tout au plus à des haines héréditaires entre quelques familles qui se trouvaient réciproquement trop puissantes. Ce n'étaient qu'excursions inopinées dans tel château, dans telle

bourgade qu'on mettait au pillage. Le farouche Radziwil, dont Rulhière a tracé un portrait plus digne du mélodrame que de l'histoire, courait le pays en rançonnant les premiers venus. Un jour, il entra dans le palais de l'évêque de Vilna, son ennemi, le chassa de son siége, et lui promit de le tuer à la première occasion, se vantant d'avoir 200,000 ducats prêts pour son absolution à Rome. Un évêque plus belliqueux vint attaquer à main armée le président de la diétine de Posen, lui contesta son droit, s'y substitua lui-même, et les deux rivaux, chacun de son côté, se mirent à choisir arbitrairement des nonces dans le palatinat de Cujavie. Pendant la grand'messe, la noblesse, assiégée dans l'église par une troupe de deux cents hommes, fit une sortie, tua seize des assiégeans, et dispersa le reste. Partout, dans les deux factions, des scènes violentes se succédèrent sans relâche; de toutes parts surgirent de doubles élections. Les Russes, échelonnés sur la frontière, regardaient et attendaient l'arme au bras. Ils n'attendirent pas long-temps. On se hâta de leur offrir un sujet d'intervention.

Par des traités antérieurs, les empereurs de Russie, protecteurs de la dynastie saxonne, avaient acquis le droit de former et de faire garder par leurs propres troupes des magasins militaires dans quelques villes limitrophes de l'empire. Les négociateurs polonais avaient ainsi fourni aux Russes un moyen officiel et public d'expliquer et de justifier tous leurs mouvemens. Aussi, lorsqu'à la fin de l'année 1763, le primat essaya des remontrances sur leur entrée en Lithuanie, la légation russe ne répondit jamais que par ces mots : *Il faut bien veiller sur les magasins*. Le plus considérable était établi à Graudentz, dans la Prusse polonaise; dans cette même ville se tenait la principale diétine qui, par une des innombrables anomalies de la constitution, pouvait à elle seule nommer un nombre illimité de nonces. Il en résultait inévitablement un encombrement prodigieux, dans un étroit espace, des différens partis qui se disputaient à main armée le droit d'envoyer le plus de députés possible à la diète générale. Avec un peu de prudence dans le parti patriotique et un peu de patriotisme dans le parti réformateur, on aurait évité ce conflit. Les Russes mirent beaucoup de soin à ne point paraître agresseurs; le général chargé de la garde des magasins se retira ostensiblement dans les environs de la ville, pour bien marquer qu'il l'abandonnait à la liberté des élections, quand tout à coup, contre la lettre des lois, mais dans l'esprit d'un long usage, des troupes polonaises entrent précipitamment à Graudentz; dragons, hussards, hulans, tant de la couronne que des particuliers, se jettent les uns sur les autres; les sabres sont tirés, les fusils partent, et le général russe rentre dans la ville, toujours pour *défendre les magasins*.

Alors la diétine est rompue, on se disperse; des manifestes, des

comptes-rendus, des pamphlets accusent, ceux-ci les Czartoriski, ceux-là les Radziwil et le grand-général, d'autres les Russes. Pour comble de désordre, une déclaration publique de la France et de l'Autriche tombe au milieu des deux camps, rallume les passions avec une nouvelle fureur, et ne laisse plus aux partis ni l'espoir, ni le désir, ni la possibilité d'une réconciliation.

La note française était conçue en ces termes :

« La vacance du trône étant l'événement le plus important qui puisse arriver dans un royaume électif, sa majesté, ne voulant pas qu'il puisse y avoir le moindre doute sur la pureté de ses intentions, et ne craignant pas de mettre au grand jour ses vrais sentimens, a cru devoir les manifester par une déclaration formelle et authentique.

« Le roi déclare donc de la manière la plus précise et la plus solennelle qu'il ne considère dans cette occasion que les avantages de la république, qu'il ne forme d'autre vœu et n'a d'autre désir que de voir la nation polonaise maintenue dans tous ses droits, dans toutes ses possessions, dans toutes ses libertés, et spécialement dans la plus précieuse de ses prérogatives, celle de se donner un roi par une élection libre et un choix volontaire; qu'animé de ces sentimens et d'un véritable intérêt pour une nation ancienne alliée de sa couronne, il remplira à son égard tout ce que peuvent exiger de lui la justice, les traités et les nœuds mutuels de l'amitié; qu'enfin il l'assistera par tous les moyens qui seront en son pouvoir, si contre toute attente elle était troublée dans l'exercice de ses droits légitimes, et qu'elle peut compter sur ses secours et les requérir en toute assurance, si les priviléges de la nation polonaise étaient violés. Mais sa majesté a lieu de croire qu'un pareil cas ne saurait exister, puisque les puissances voisines ont également déclaré de la manière la plus solennelle qu'elles étaient constamment résolues de maintenir la république dans son état actuel, ses lois, ses libertés, ainsi que dans ses possessions, et qu'elles ne souffriraient pas qu'elle éprouvât aucun préjudice de la part de qui que ce soit, et que ses libertés fussent gênées par les cours étrangères. Des déclarations si précises, si uniformes et si équitables annoncent clairement à la nation polonaise qu'elle peut user de ses droits dans toute son étendue, et qu'elle n'a pas à craindre de voir ses libertés et son territoire violés par l'introduction d'aucune troupe étrangère. A l'égard des différens candidats qui peuvent aspirer au trône de Pologne, sa majesté n'en recommande et n'en indique aucun; elle est encore plus éloignée de donner des exclusions, puisque ce serait agir contre ses principes et attenter à la liberté des Polonais, et même elle s'abstiendra de donner des conseils sur une matière aussi délicate, étant bien persuadée que la république est trop éclairée sur ses vrais intérêts pour ne pas préférer le candidat qui sera le plus digne et le plus en état de la gouverner avec justice et avec éclat. La Pologne compte de grands hommes parmi les rois Piasts; plusieurs maisons souveraines lui en ont fourni d'aussi célèbres par leurs actions qu'illustres par leur naissance; c'est à la nation elle-même de déterminer son choix en consultant sa propre convenance, sans égard à des influences étrangères. Sa majesté dé-

clare qu'elle reconnaîtra pour roi de Pologne et pour allié de sa couronne, que même elle soutiendra et protégera quiconque sera élu par le choix libre de la nation, et conformément aux lois et aux constitutions du pays. »

Le ministère Choiseul avait cru habile de concerter une pièce officielle de telle sorte qu'elle pût présenter à la fois une déclaration de neutralité et une vague promesse d'assistance. Un manifeste autrichien accompagna celui de la France. Kaunitz, il faut le dire, avait d'abord rejeté cette combinaison. Pressé par le cabinet de Versailles, il finit par associer sa souveraine à la démarche de Louis XV; mais, plus habile ou plus humaine, Marie-Thérèse ne parla point de secours.

Si le duc de Choiseul avait calculé l'effet de son manifeste sur des gens toujours portés à l'espérance, même sous le coup des événemens les mieux faits pour l'anéantir, il ne l'aurait point hasardé avec une légèreté qui lui était trop habituelle. L'effet en fut immense. Lorsque ce projectile éclata au milieu de la diète de Graudentz, des cris de joie et de fureur s'élevèrent à la fois dans toute la Pologne. Tous les partis, toutes les passions s'emparèrent à l'envi de la déclaration française. Branicki, Radziwil, se dirent sauvés et proclamèrent d'avance leur triomphe, garanti par toutes les forces de la France et de l'Autriche. Poniatowski, les Czartoriski, demandèrent l'entrée immédiate des Russes à Varsovie. Le grand-général y courut; les Russes l'y suivirent; il y entra par une porte, les Russes par une autre; eux, en bon ordre, au nombre de dix mille; lui, à la tête d'une troupe confuse de Cosaques et de heiduques, de Hongrois et de Tartares stipendiés. Avant de combattre, les deux partis ennemis entrèrent en pourparlers comme les héros d'Homère. On se demanda, d'une part, pourquoi le grand-général violait les lois qui lui défendaient de quitter la frontière et de conduire des troupes aux lieux où siége la diète; de l'autre, pourquoi une armée étrangère assiégeait la capitale du royaume? Tout le monde récriminait, personne n'agissait. Partout s'élevaient des appels à la légalité, des protestations contre la violation du sol. Le primat lui-même, quoique instrument des Czartoriski, fut obligé d'en demander compte aux envoyés de Catherine II. Elle en avait deux (le comte Kayserling et le prince Repnine), comme Louis XV en avait trois (le marquis de Paulmy, ambassadeur, Hennin, résident-général, Monet, consul, les deux derniers affiliés à la correspondance secrète de Louis XV). Les agens français se dénonçaient et les agens russes s'entendaient et s'entr'aidaient. Ceux-ci répondirent au primat par des lieux communs, alléguant la nécessité où se trouve tout propriétaire de préserver sa maison de l'incendie du voisinage et terminèrent la conférence par ces mots devenus sacramentels : *Il faut garder les magasins*. Alors chacun

des deux partis prit la plume et fit porter aux grandes puissances des réclamations et des plaintes auxquelles on répondit par un silence glacial. Seul, Frédéric, cachant un bon conseil sous des formes blessantes, exhorta le grand-général à s'entendre le plus tôt possible avec les Czartoriski, c'est-à-dire avec la Russie, et ne témoigna qu'un faible intérêt au prince Radziwil.

« La situation embarrassante dans laquelle vous vous trouvez, écrivit-il à ce magnat, me fait de la peine, et je souhaiterais que vous n'eussiez aucun reproche à vous faire à cet égard; mais les démarches auxquelles vous vous êtes porté ne pouvaient qu'entraîner les suites dont vous vous plaignez aujourd'hui, et qu'une conduite plus modérée vous aurait fait éviter. Il est dangereux de faire les premiers pas, qui, dans des circonstances pareilles à celles où le royaume de Pologne se trouve aujourd'hui, peuvent donner lieu aux plus grands inconvéniens. Le parti que vous avez pris de rassembler vos troupes et de les faire agir à Graudentz et dans plusieurs endroits contre vos propres concitoyens doit naturellement être regardé comme la première cause des troubles actuels de la république et de tout ce qui vous arrive personnellement à vous-même. Il est difficile de concilier les extrémités auxquelles vous venez de vous porter encore tout nouvellement avec les devoirs d'un citoyen envers sa patrie et avec les sentimens pacifiques contenus dans votre lettre. Dans ces circonstances, vous sentirez de vous-même que je ne saurais m'ingérer dans des affaires que vous vous êtes attirées, et qui sont d'ailleurs du nombre de celles dont ma qualité de voisin et d'ami de la république ne me permet pas de prendre connaissance. Il ne me reste, par conséquent, qu'à vous rappeler de nouveau les conseils que je vous ai déjà donnés dans ma précédente, et sur ce, je prie Dieu, etc. (1). »

Rulhière, si confus dans la disposition de son sujet, si partial et quelquefois si peu conséquent avec lui-même dans l'appréciation politique des faits, a reproduit avec éclat le spectacle singulier que Varsovie présentait alors. Il a peint en coloriste ce mélange d'armes de toutes formes, d'habits de tous les pays : les Turcs, les Tartares, les Allemands, les Russes, remplissant les rues; les hôtels des ambassadeurs changés en parcs d'artillerie. Il a retracé avec un égal talent, mais non sans quelques inexactitudes de détail, le jour de l'ouverture de la diète de convocation, où les avenues du sénat, les portes, les vestibules, les tribunes, l'enceinte même, se remplirent de soldats étrangers appelés par les Czartoriski, tandis qu'un vieillard vénérable, le comte Malachowski, montait au siége où il devait présider l'assemblée sous le titre de maréchal de la diète. Elle devait s'ouvrir à un signe de son bâton de commandement. Le signal ne fut pas donné. Le maréchal Malachowski resta immobile; le général Mokranowski, nonce (député),

(1) Archives des affaires étrangères.

se leva pour déclarer la diète illégale et rompue. A ces mots, les sabres sortirent du fourreau; une multitude furieuse se jeta sur Mokranowski; à peine les Czartoriski, ses ennemis, purent-ils lui sauver la vie en le couvrant de leurs corps. Ce fut la dernière passe d'armes de la chevaleresque anarchie polonaise. Certes, elle mourut alors noblement, mais enfin elle mourut.

Les vieux princes Czartoriski contribuèrent à la détruire, c'est là leur honneur; ils s'efforcèrent de remplacer la rouille du moyen-âge par une législation plus raisonnable et plus digne d'un siècle éclairé. La fuite du parti opposé les avait rendus maîtres du terrain en fait et même en droit. Conformément aux lois fondamentales de la république, l'absence d'un certain nombre de sénateurs, la présence même des troupes étrangères et surtout le *veto* suspensif n'invalidaient que les diètes d'élection et n'apportaient aucune illégalité dans celles des convocations. Ce jour-là, sur soixante-dix sénateurs qui siégeaient dans l'enceinte, la majorité était de trente-huit, nombre bien supérieur à la diète de convocation qui, dans l'interrègne de Henri de Valois à Étienne Bathory, n'était composée que de sept sénateurs et d'une vingtaine de nonces, sans que ses actes fussent réputés illégaux. Le *veto* de Mokranowski n'était pas légal; ce droit ne pouvait être exercé que dans les diètes d'élection, jamais dans celles de convocation; de plus, il n'y avait aucun moyen légitime d'invalider cette assemblée; le primat l'avait convoquée, l'absence de quelques magnats ou sénateurs, la présence même des troupes étrangères ne lui ôtait rien de sa légalité.

Le grand-général parti, il n'y eut pas un instant de perdu; la diète se conduisit avec habileté et résolution; les abus les plus crians disparurent en six semaines. Sans doute, l'esprit de parti guida l'esprit de réforme; en dépouillant Braniçki, Radziwil et leurs amis des prérogatives de leurs charges, la rivalité n'était pas moins écoutée que la justice. Par les règlemens nouveaux, les grands-généraux de la couronne cessèrent de cumuler les attributions de connétable, d'architrésorier et de grand-juge; ils ne disposèrent plus sans contrôle du sang du peuple et des deniers du pays. Il fut décidé que des conseils, des commissions permanentes surveilleraient désormais l'emploi de la fortune publique, que les grandes charges et les places seraient distribuées plus également, que le pouvoir exécutif et judiciaire, arme à deux tranchans, ne serait plus confié au même bras; on promit d'assurer le paiement des troupes, de répartir l'impôt entre les propriétaires des biens de donation royale, et, ce qui est plus hardi, de l'étendre aux Juifs. La tyrannie israélite reçut un frein, le servage un adoucissement; mais cette réforme fut loin d'être complète. Les Czartoriski rencontrèrent d'invincibles obstacles dans les préjugés polo-

nais opposés aux améliorations les plus justes, les plus simples et au fond les plus élémentaires. Le croirait-on? des péages établis à l'entrée des provinces, une sorte de douane, faible obstacle au débordement de la contrebande, quelques taxes sur des objets de nécessité, d'autres sur le luxe, les rentrées dont la perception constitue dans tous les pays une des sources principales de la fortune et de la sécurité publiques, l'assiette d'un impôt à peu près régulier, révoltèrent toute la nation, qui ne voulut jamais y consentir. Les difficultés devinrent encore plus insurmontables lorsque les réformateurs essayèrent d'abolir le *liberum veto* et de substituer dans le vote des lois la majorité, ou, comme on le disait alors, la pluralité à l'unanimité absolue. Ici, la tentative essuya une double résistance; il fallut s'arrêter non-seulement devant les préjugés nationaux, mais devant l'intervention étrangère.

Enfin, après avoir envoyé une députation à Pétersbourg pour remercier l'impératrice de son appui et pour lui demander de nouvelles troupes, la diète se confédéra, c'est-à-dire qu'elle se mit à l'abri d'une dissolution en se déclarant en permanence jusqu'à la nomination d'un roi. Elle avait eu soin auparavant de proscrire le grand-général comte Braniçki et le prince Radziwil. Tous deux avaient quitté Varsovie immédiatement après la rupture de la diète; à la tête d'une nombreuse noblesse, ils avaient repris les armes, le comte dans la grande Pologne, le prince en Lithuanie. Le sort les avait d'abord favorisés. Le prince et la princesse Radziwil, qui combattait aux côtés de son mari, remportèrent un avantage sur les Russes à Slonnim; mais, poursuivi par des forces supérieures, Radziwil se jeta sur la frontière de Moldavie. Il demanda un asile aux Turcs, qui ne lui accordèrent que la voûte du ciel et l'eau des citernes. Cet aventureux Radziwil pensa mourir de denûment et de faim.

Braniçki fut plus heureux : suivi de quelques amis, il se retira dans le comté de Zips, palatinat polonais, enclavé dans la Hongrie, comme pour servir d'appât à l'ambition autrichienne. Il y reçut un émissaire français : c'était un homme de robe, qui ne lui apportait pas d'argent, mais en revanche le traitait d'altesse et lui promettait le collier de la Toison-d'Or de la part de l'Espagne, à la recommandation de la France. Le grand-général était très vain; il aimait les complimens et les colliers; néanmoins il espérait mieux. Le gouvernement français, complétement découragé, jugeait les affaires des patriotes « entièrement désespérées, » et déclarait « qu'il ne leur restait plus qu'à se soumettre en faisant le meilleur accommodement possible. » Ses trois agens, l'ambassadeur, le résident et le consul, étaient toujours à Varsovie, aigris, divisés, abandonnés par leur cabinet et trompés par

l'envoyé autrichien. Ils se voyaient en butte à l'embarras d'une position fausse et aux sanglans reproches de tous les partis. Vainement ils demandaient des instructions nouvelles, le ministère les renvoyait à la *déclaration;* ils avaient beau objecter que cette pièce aggravait leur embarras, M. de Praslin ne leur répondait pas ou revenait sur son manifeste, en cherchant à l'atténuer par une interprétation captieuse. « C'est à la nation polonaise, disait-il, que nous avons promis des secours, et non à quelques magnats. » Dans cet état de choses, le ministre résolut de sacrifier ses délégués. Réduits à la plus cruelle incertitude, livrés à leur propre responsabilité, M. de Paulmy et M. Hennin renoncèrent à attendre de nouvelles instructions; ils demandèrent à Poniatowski une conférence secrète, et, dans un mémoire anonyme, lui promirent imprudemment la reconnaissance de sa royauté future par les cours alliées, à condition d'un accommodement avec les palatins exilés. Poniatowski demanda le mémoire, le garda, ne prit pas la peine d'y répondre, et l'envoya à Vienne. Sur les plaintes véhémentes de cette cour, le ministère français accabla son ambassadeur de reproches, le désavoua hautement, et, en lui envoyant ses lettres de rappel, lui ordonna de déclarer au primat que la France ne reconnaissait plus *la république divisée.*

Les Czartoriski sentirent que le moment était venu de discréditer entièrement la France en Pologne. Pour empêcher la nomination de quelque agent du premier ordre ou le maintien du résident, dont la présence gênait leurs desseins, ils organisèrent un affront au caractère de l'ambassadeur. Maîtres du primat, ils lui dictèrent son rôle. Dans l'audience de congé donnée par l'inter-roi à M. de Paulmy, au lieu de l'appeler *excellence,* il le traita simplement de *M. le marquis.* Un tel oubli de l'étiquette ne pouvait se supporter. Louis XV rappela son ambassadeur; la cour de Versailles laissait ainsi le champ tout-à-fait libre aux cabinets de Berlin et de Pétersbourg : c'était en quelque sorte l'abdication de la France à Varsovie. N'importe, l'ambassadeur du roi fut rappelé; le résident et le consul le furent également. A cela, il n'y avait pas même de prétexte. Étrangers à tout caractère représentatif, ces derniers ne pouvaient être atteints dans leur sphère secondaire par l'impertinence calculée du primat. Il fut évident que, bien loin d'avoir été contrarié au fond de l'ame par cet incident ridicule, le ministère de Louis XV saisissait avec joie la première occasion de ne plus intervenir dans les affaires de la république.

La cour de Vienne, toujours jalouse, crut le moment venu d'acquérir en Pologne une influence personnelle. Malgré les instances de la France, elle ne se hâta point de faire revenir le comte de Mercy-Argenteau, son ambassadeur. Resté à Varsovie, après le départ de M. de Paulmy,

M. de Mercy essaya de nouer quelques intrigues avec les vainqueurs; mais il leur était suspect : il ne réussit point, il fut rappelé à son tour. Dans des lettres qu'on prétendait écrites à l'insu du prince Kaunitz, mais qui certainement étaient émanées de sa chancellerie, l'impératrice Marie-Thérèse, par des émissaires secrets, assurait le comte Poniatowski de sa protection et donnait pour preuve de sa bienveillance le rappel du comte de Mercy; ce qui ne l'empêchait pas d'envoyer au parti du comte Braniçki d'autres émissaires avec des complimens et des promesses.

Ce malheureux parti patriotique savait si peu le véritable état des choses, qu'il s'adressa au roi de Prusse. Frédéric le reçut l'ironie dans les yeux et le sarcasme à la bouche. Cependant, pour mieux démontrer aux Polonais l'impuissance des cours de Versailles et de Vienne, pour leur faire comprendre qu'il était auprès de Catherine le seul protecteur efficace de la Pologne, il offrit un asile dans ses états au prince Radziwil et aux patriotes les plus compromis. La fausse générosité de Frédéric releva les espérances des Polonais, mais ce fut pour bien peu de temps. L'aveuglement le plus complet, la foi la plus tenace, la plus obstinée, durent enfin tomber à la vue du cordon de l'Aigle-Noir envoyé au comte Poniatowski par le roi de Prusse et surtout devant la publication d'un traité conclu entre ce prince et l'impératrice de Russie.

Dès ce moment, l'avénement de Stanislas ne fut plus douteux. Il y avait bien quelques répulsions assez vives jusque dans la famille Czartoriska. Les chefs de cette maison se jugeaient plus dignes du trône que leur neveu par le mérite et surtout par la naissance; mais ils sentaient que la résistance était inutile. « Eh quoi! disait au prince Auguste la princesse Lubomirska, née comtesse Krasinska, palatine de Lublin, croyez-vous qu'un coup de fortune si extraordinaire puisse réussir sans bouleverser le pays? — N'en doutez pas, répondit Czartoriski : je crains plus les troubles que personne; je crains pour mes biens, pour mes châteaux, je mourrais de chagrin de les voir désolés; mais le moyen de prévenir les troubles, c'est de se soumettre à la volonté de la Russie, et je crois que la plupart des seigneurs du pays penseront comme moi, bien qu'au fond nous soyons tous fâchés, moi le premier, de nous voir soumis à un aussi jeune homme d'une naissance inférieure à la nôtre. Quoique le *stolnick* (1) soit mon neveu, je pense au fond du cœur, sur cet article, comme les Potocki, les Radziwil, les Sapieha et tant autres; mais qu'y faire? Nous ne pouvons

(1) Stanislas Poniatowski était *stolnick*, c'est-à-dire pannetier du grand-duché de Lithuanie.

prévenir le désordre qu'en nous soumettant. Je répète que s'il y a du bruit, il sera court et léger. Quelques gens crieront à la diète prochaine de convocation, mais ils ne seront pas soutenus, vos princes de Saxe n'auront point d'appui : le Turc est trop difficile à émouvoir, les cours de Vienne et de Versailles craignent de recommencer la guerre; nous avons de bonnes preuves que la dernière, quoi qu'en ait dit son ambassadeur, prend très peu d'intérêt à ce qui arrivera ici; les autres puissances en prennent encore moins ou sont trop éloignées; ainsi, tout se terminera aisément, et dans un an vous viendrez demander au stolnick une starostie pour votre mari (1). »

Malgré la résistance de quelques magnats, l'heure du nouveau règne était arrivée. La Pologne allait revoir encore les rites sacrés, les symboles vénérables qui accompagnaient depuis des siècles l'élection de ses rois; mais, si les formes en furent maintenues, l'antique esprit n'était plus là pour les ranimer : elles brillèrent un moment comme ces cadavres qui, long-temps déposés sous les voûtes d'un caveau, reparaissent au grand jour et étalent aux yeux étonnés des générations nouvelles l'apparence de la vie et le costume d'un autre âge; mais, au plus léger souffle de l'air extérieur, tout se dissout, tout tombe en poussière.

Ainsi la vieille Pologne fut exhumée pour cette exposition d'un moment. C'était bien elle, c'était bien là son allure oligarchique et guerrière; c'est bien là le champ de Vola; l'enceinte est toujours tracée à trois lieues de la capitale; les courtines du Szopa, dressées dans toute leur pompe asiatique, s'ouvrent au primat, aux ministres, aux sénateurs; l'ordre équestre accourt à cheval, le vent joue dans ses bannières, le soleil dans ses armes, dans ses joyaux, dans les couleurs chatoyantes des dolmans et des aigrettes; on entend toujours des clameurs, des hourras, le cliquetis traditionnel des sabres, mais le sang ne coule plus comme au bon temps; un ordre parfait règne dans l'assemblée, entretenu par mille baïonnettes russes, invisibles, quoique présentes et soigneusement échelonnées autour de Varsovie. Les palatines, les starostines, les castellanes, ne parcourent plus les rangs pour animer à la lutte des époux, des amans, des frères... Tranquilles, inoccupées, elles se promènent au milieu du champ d'élection, ainsi qu'en une joyeuse kermesse; elles le traversent en riant, tandis que le vieux primat, blotti sous un palanquin chinois, s'arrête devant les plus gracieuses et leur demande à qui leurs belles mains décerneraient la couronne. Une seule cérémonie fut plus sincère, plus vraie que jamais : les diplomates étrangers parurent dans la diète; ils proposèrent leurs candidats, simple

(1) Paulmy à Praslin. — Archives des affaires étrangères.

formule, qui, pour quelques-uns d'entre eux du moins, prenait en cette circonstance un grand air de vérité. Le vieil ambassadeur de Russie, le comte Kayserling alors mourant, fit remettre un discours écrit; il recommandait Poniatowski; il fut obéi. « Nous voulons le *stolnick Litowski* (le pannetier de Lithuanie), s'écriait-on de toutes parts; il sera notre roi!... » Il le fut à l'unanimité. Le stolnick Poniatowski devint *Stanislas-Auguste;* Varsovie le reçut avec joie, et, malgré la présence des étrangers, ce choix obtint l'approbation publique. On y voyait une trêve avec les Russes; c'était là la nécessité du moment, et il est bien certain qu'à cette époque aucun parti, pas même celui de l'opposition, ne traita l'élection d'illégale.

Stanislas débuta par affecter une grande modération; il refusa un trop brillant accueil, des fêtes trop somptueuses; mais la municipalité de Varsovie le contraignit à les accepter. En un mot, ce ne furent alors qu'effusions d'amour, témoignages de dévouement de la bourgeoisie des villes, de la haute et petite noblesse (1). Les magnats exilés rentrèrent tous à la faveur d'une amnistie. Seul, l'intrépide Radziwil la dédaigna et préféra l'exil. En revanche, le comte Braniçki l'accepta. Il reconnut le nouveau roi; il lui fit sa soumission par écrit avec dignité, quoique avec respect. Toutefois le grand-général ne parut point à la cour de son heureux beau-frère; il se retira noblement dans son château de Bialistock, chargé d'années, léger d'idées politiques, et, bien qu'octogénaire, jeune encore par la crédulité, l'espérance et l'illusion.

Ainsi commença le règne de Stanislas-Auguste. L'enthousiasme qu'il inspira d'abord, comme tout ce qui est nouveau, ne fut pas éternel. Il dura cependant près d'une année, terme bien long pour les Français du Nord!...

ALEXIS DE SAINT-PRIEST.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

(1) Archives des affaires étrangères.

DE

L'IMPOT SUR LE REVENU.

La situation de nos finances est critique. En vain l'assemblée constituante a-t-elle fait les plus grands efforts pour libérer le trésor des engagemens que lui avait légués la monarchie et pour combler les vides encore béans que la révolution de février avait ouverts; en vain a-t-elle chargé de 62 millions et demi de rentes 5 pour 100 le livre de la dette publique; en vain a-t-elle opéré, sur les dépenses de l'état, des retranchemens dont quelques-uns étaient imprudens ou impossibles; nous sommes encore bien loin de cet équilibre tant souhaité et tant promis, que tous les gouvernemens montrent au pays en perspective. Pour le passé comme pour le présent, le déficit nous menace toujours. Dans l'exposé qui précède le budget de 1850, M. le ministre des finances déclare que le découvert de 1849 ne sera pas inférieur à 184 millions, et que la somme des découverts, au 1er janvier 1850, atteindra le chiffre énorme de 550 millions. Quant aux résultats probables de l'année qui va bientôt commencer, M. Passy annonce, au premier aperçu, pour le cas où l'on suivrait les erremens habituels, une différence de 320 millions entre les recettes et les dépenses. Le découvert, à ce compte, dès le 31 décembre 1850, s'élèverait à 870 millions. On toucherait encore une fois à ce déficit d'un milliard que les financiers du gouvernement improvisé le 24 février reprochaient à la monarchie d'avoir accumulé sur leurs têtes.

On pourra trouver que l'exposé du budget charge un peu, et très évi-

demment sans nécessité, un tableau qui était déjà bien assez sombre. Il est permis en effet de croire que le découvert final de 1849 ne montera pas à 184 millions. Toutes les fois que le travail renaît dans les ateliers et que le commerce reprend un peu d'activité, les impôts de consommation reçoivent leur part de ce mouvement ascendant, si passager qu'il soit, de la richesse. Le produit des taxes indirectes excédera donc, il faut l'espérer, les évaluations de M. le ministre des finances, tant pour l'année 1850 que pour l'année 1849.

Admettons cependant, pour raisonner d'après les mêmes bases, des hypothèses qui se rapprochent, à tout prendre, de la réalité. Faisons, comme M. Passy lui-même, deux parts du découvert, le passé qui est consommé ou qui va l'être, et cet avenir immédiat sur lequel peuvent s'exercer les combinaisons financières. Des 550 millions qui représentent, suivant lui, le déficit antérieur au 1er janvier 1850, M. le ministre des finances laisse 350 millions à la charge de la dette flottante; le reste, il veut être autorisé à le demander à l'emprunt, en négociant jusqu'à concurrence de cette somme des rentes 5 pour 100. Une dette flottante de 4 à 500 millions, dont la plus grande partie représente des fonds à peu près immobilisés, n'aurait assurément rien d'exagéré pour la France; mais on peut admettre un emprunt qui la réduirait à 350 millions, surtout quand on songe qu'elle ne tardera pas à s'enfler des dépenses qu'exigeront encore pendant quelque temps les travaux extraordinaires, au chiffre d'environ 100 millions par année.

Reste à combler la différence considérable que semble présenter, avec un caractère de permanence pour l'avenir, l'évaluation des recettes comparée à l'évaluation des dépenses. M. le ministre des finances propose de recourir aux moyens suivans :

« 1° A la création d'impôts destinés à assurer au trésor les complémens de ressources dont il a maintenant besoin;

« 2° A la mise en recette comme en dépense des fonds de l'amortissement, en les limitant aux seules dotations par l'accumulation des rentes rachetées ou provenant de la consolidation des réserves annuelles;

« 3° A la constitution de moyens de service spéciaux, applicables uniquement aux dépenses des travaux extraordinaires. »

Sans doute, la situation de nos finances est telle que l'application d'un seul remède, si héroïque qu'il fût, ne les sauverait pas du naufrage. Il y faut l'emploi énergique et simultané de toutes les ressources : de l'économie, du crédit et de l'impôt. M. le ministre des finances paraissant vouloir mettre un intervalle de deux mois entre la publicité donnée à son exposé et la publication du budget de 1850, on peut difficilement juger de la sévérité avec laquelle ont été réglées les dépenses; mais je suis disposé à croire, pour mon compte, que, sous la pression des circonstances, tout ce que l'on devait faire a été fait.

Quant au nouveau mode d'emprunt à terme que propose M. Passy, je ne puis m'empêcher de trouver la conception très malheureuse. Si M. le ministre des finances venait résolûment nous conseiller de changer la forme de notre dette flottante et de convertir les bons du trésor en bons de l'échiquier, il y aurait encore à examiner si ce qui est possible en Angleterre l'est également en France; mais créer une seconde dette flottante à côté de la première, émettre à la fois des bons remboursables à des échéances déterminées et des obligations que l'on rachèterait annuellement au moyen d'un amortissement de 2 pour 100, c'est s'exposer à voir l'une ou l'autre de ces combinaisons dédaignée par les capitalistes, l'une ou l'autre de ces sources frappée sur l'heure de sécheresse et de stérilité. Le ministre lui-même a la bonne foi de reconnaître que « les obligations nouvelles, à leur origine, n'entreront qu'avec peine dans la circulation. » Quelle peut être dès-lors la valeur de ce système quand il s'agit de mettre un terme à des embarras pressans? Pour aligner sur le papier des théories dont le résultat est incertain ou éloigné, il faut avoir le temps d'attendre.

Toutes choses restant ce qu'elles sont, l'exposé du ministre évalue les dépenses de 1850 à 1,591 millions, et les recettes à 1,271 millions. Les changemens indiqués par le ministre, changemens qui consisteraient à réduire les dépenses de 182 millions, et à augmenter les recettes de 144 millions, ramèneraient à un équilibre apparent notre situation financière : les dépenses, en effet, sont évaluées à 1,408 millions, et les recettes à 1,415; une faible marge de 7 millions est laissée aux crédits supplémentaires que comporte le chapitre de l'imprévu.

La diminution des dépenses s'opère, dans ce plan, avec une facilité qui pourra faire supposer qu'elle n'est que nominale. En effet, M. le ministre des finances annule les rentes converties qui représentaient un total d'environ 70 millions, ce qui n'a d'autre résultat que de simplifier les écritures et de faire disparaître du budget une véritable fiction; mais les dépenses réelles n'en sont nullement réduites, attendu que ces réserves de l'amortissement ne servaient plus à l'extinction de la dette. On régularise ainsi, on élague les branches parasites de la comptabilité budgétaire; il n'y a là rien de plus ni rien de moins.

J'en dirai autant des 103 millions qui représentent la dépense annuelle des travaux extraordinaires. On les fait passer d'un budget à un autre; on donne un autre nom à cette allocation, qui n'en reste pas moins nécessaire tant que les compagnies ne sont pas appelées à y concourir avec l'état; on ne parvient ni à la supprimer ni à la restreindre.

L'accroissement des recettes est beaucoup plus réel. M. Passy ajoute d'abord aux ressources de l'état les 65 millions composant la dotation de l'amortissement, dont il suspend ainsi l'action jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure paraît rationnelle, et elle était inévitable. On amortit sé-

rieusement la dette publique, quand on applique à cet amortissement l'excédant du revenu sur les dépenses; mais éteindre un emprunt pendant que l'on en contracte un autre, ou, pour mieux dire, emprunter pour amortir, c'est faire une opération que la science condamne et qu'aucun résultat ne justifie.

M. le ministre des finances complète ces ressources supplémentaires par l'établissement de nouveaux impôts, dont il estime le produit annuel à 79 millions. Dans le nombre figure un impôt sur le revenu, nouveauté qui semblait avoir déjà vieilli, théorie dont l'assemblée constituante elle-même n'avait pas encouragé l'application, et que l'on ne s'attendait pas à voir remettre en honneur devant l'assemblée législative. Aux termes du projet, l'impôt sur le revenu serait une taxe de quotité pour les communes et de répartition pour les contribuables, qui devrait rendre 60 millions à l'état, et qui demanderait ainsi à chaque contribuable, suivant les calculs du ministre, à peu près 1 pour 100 de son revenu réel.

Ce qui frappe d'abord l'esprit en examinant le projet de M. le ministre des finances, c'est l'incroyable disproportion des moyens avec le but. M. Passy va puiser le revenu à des sources absolument nouvelles; il change le principe et l'assiette de l'impôt, bouleverse de fond en comble notre système financier, jette l'alarme et l'effroi parmi les contribuables, fait tressaillir d'aise, comme à l'aspect d'une chance inespérée, les niveleurs du socialisme, et tout cela pour obtenir 60 millions!

Je comprends sir Robert Peel rétablissant l'*income tax* en pleine paix, parce que l'on avait essayé vainement, avant lui, de toutes les autres combinaisons pour ramener l'équilibre entre les revenus et les dépenses; parce que les produits de cet impôt devaient excéder 5 millions sterling et permettre de supprimer ou d'adoucir des taxes qui foulaient le peuple; enfin, parce que, l'impôt indirect étant à peu près l'unique source du revenu dans la Grande-Bretagne, il y avait lieu d'atteindre d'une manière directe des classes qui contribuaient trop faiblement aux charges publiques.

Je m'explique le projet de M. Goudchaux, car il procédait d'une doctrine plus générale, de celle qui voulait que le gouvernement nouveau eût, en matière d'économie politique, des idées à lui, et qui se proposait de créer, au rebours du monde entier, « des finances républicaines. » Ce projet était le premier anneau de la chaîne, le premier essai d'un système qui tendait à remplacer tous les impôts indirects par des taxes directement assises sur les fortunes. En grevant d'une contribution spéciale les revenus mobiliers, on se promettait de « ramener les capitaux vers l'agriculture, » et même, à un point de vue plus élevé, d'introduire, pour parler la langue de l'époque, la justice distributive dans notre régime financier. Il y avait là d'étranges illusions,

mais qui procédaient du moins, on doit l'avouer, d'une sorte de logique.

M. le ministre des finances ne se place ni dans la situation de sir Robert Peel, ni au point de vue de M. Goudchaux. Il impose un sacrifice aux contribuables, sans avoir l'excuse des bénéfices qui doivent en revenir à l'état; il introduit une machine de guerre dans l'édifice financier sans être décidé ni à la destruction ni même à la réforme. Le mobile de sa conduite ne peut raisonnablement se déduire ni des principes ni des résultats. Si l'impôt sur le revenu devait rapporter les 320 millions qui forment, dans le budget primitif de M. Passy, la différence entre les dépenses et les recettes, s'il était destiné à combler le déficit et à nous rendre ainsi la liberté de notre action en Europe, il n'y aurait pas à balancer: nous braverions tous les inconvéniens et les dangers inhérens à cette nature de taxes, la raison suprême, le salut du peuple en ferait une loi; mais pour 60 millions, et avant d'avoir tenté d'autres moyens, s'exposer à semer en France la guerre sociale, c'est acheter à trop haut prix, en vérité, de trop médiocres bienfaits.

La nécessité ne marque donc pas l'impôt sur le revenu de son signe. Nous restons libres de l'examiner en lui-même et pour ce qu'il vaut, dans son principe aussi bien que dans ses conséquences.

L'impôt sur le revenu convient à l'enfance des sociétés. C'est la première forme des taxes. L'impôt se paie alors en nature : l'état, en récompense de la protection qu'il donne à la société, et pour subvenir aux frais de cette tutelle dans la paix comme dans la guerre, prélève une part des produits. On lui attribue la dîme des fruits du sol, car le sol est à peu près la seule propriété, et l'agriculture la seule industrie de l'homme. Il y a là une forme simple de taxes en rapport avec un état social où les relations et les intérêts ont gardé leur simplicité primitive, qui ne connaît pas le travail manufacturier, qui a peu de commerce, et où la richesse est encore à naître. Cet impôt est partout contemporain du pouvoir absolu, que le pouvoir appartienne à un prince ou à un prêtre; il subsiste tant que la société conserve dans son gouvernement quelque chose de rudimentaire et de patriarcal. La dîme, ainsi que Turgot le fait remarquer, peut s'établir alors plus aisément qu'aucune autre taxe; comme cette contribution est levée au moment de la récolte et dans la proportion des fruits, le contribuable a toujours de quoi payer, il paie sur-le-champ, sans frais pour lui et sans déchet pour l'état. Sur dix gerbes que son champ lui a données, le fisc en prend une, et tout est dit jusqu'à la moisson prochaine.

A mesure que la civilisation fait des progrès, que les peuples s'enrichissent, que les gouvernemens perdent leur caractère municipal et paternel pour s'élever à la hauteur des combinaisons politiques, la dîme tend à disparaître.

Dès que le propriétaire foncier cesse de cultiver lui-même ou de faire cultiver par des serfs attachés à la glèbe, et que la terre exploitée par le fermier produit une rente à son possesseur, alors naît et se développe un ordre de choses nouveau. Comment partager avec l'état dans une proportion quelconque, mais déterminée et exacte, des produits que l'on ne récolte plus en nature? L'industrie et le commerce, quand ils viennent à prendre l'essor, sont un autre obstacle à l'établissement ou au maintien de la dîme; ils ne peuvent pas lever sur les fruits de leur travail la part de l'état ou de l'église, car leur récolte ne commence qu'à l'instant où les produits de toute cette activité se convertissent en argent. Il arrive donc un moment, dans la marche des sociétés, où la dîme ne peut plus s'étendre à tous ceux qui devraient contribuer aux charges publiques, et où elle ne traite pas par conséquent selon la règle de l'égalité proportionnelle les contribuables qu'elle atteint.

La dîme est un impôt sur le revenu brut. Or, il s'en faut que le produit net réponde partout dans la même proportion au produit brut de l'industrie agricole. Cette proportion dépend des frais de culture, qui varient comme la fécondité du sol et l'habileté du cultivateur. Il peut arriver que le dixième brut enlève et même excède le produit net, que l'on entame ainsi la portion du cultivateur, et que, selon la belle expression de Turgot, « l'on fauche plus que l'herbe. » Aussi, dans les pays aristocratiques comme la Grande-Bretagne, où l'on conserve encore la dîme, a-t-il fallu, pour diminuer l'injustice de cette taxe, en venir à des compositions en argent.

A l'impôt sur le revenu brut devait succéder, dans l'ordre rationnel des événemens et des idées, l'impôt sur le revenu net. La contribution du dixième ou du vingtième fut un progrès, si on la compare à la dîme; car cette taxe embrassait toutes les fortunes et demandait plus exactement à chacun dans la proportion de ce qu'il pouvait posséder. Toutefois l'impôt sur le revenu net annonçait un état de société encore faiblement dégagé des mœurs patriarcales, et un gouvernement en quelque sorte domestique. La contribution, en effet, avait pour base les déclarations des contribuables, ce qui suppose un ordre social où tous les revenus sont au soleil, et où, tout le monde se connaissant, la mauvaise foi devient presque impossible. Cependant, même dans de telles conditions, l'impôt sur le revenu n'a jamais été appliqué complétement ni sincèrement. La taxe foncière (*land tax*), qui était en Angleterre, dans l'origine du moins, une taxe applicable à tous les revenus, avait fini par n'être plus acquittée que par les propriétaires du sol. En France, le vingtième d'industrie ne donnait pas un revenu de 1,200,000 livres, à une époque (1786) où le vingtième établi sur le revenu du sol rendait près de 22 millions. D'où l'on peut conclure que, même dans les circonstances les plus favorables, lorsque la taxe

du revenu dérivait de la nature du gouvernement et de l'état de la société, elle n'a jamais réalisé cet idéal, que l'on y cherche de nos jours, de la justice distributive.

L'impôt du revenu est, sous une autre forme, la question de l'impôt unique. Si l'impôt du revenu a le mérite, en effet, de se proportionner seul exactement aux facultés des contribuables, s'il est le seul juste, le seul qui se perçoive aisément et à peu de frais, il doit nécessairement remplacer tous les autres. Je le conçois comme un système exclusif, dominant avec la rigueur d'un principe; il ne s'expliquerait plus, accepté à titre d'accident fiscal et d'auxiliaire. Quand on saisit directement le revenu pour lui faire payer tribut au moment même où il se forme, on s'interdit de chercher encore à taxer indirectement les ressources individuelles, en incorporant un ou plusieurs impôts au prix des objets de consommation. Qui voudrait se soumettre aux exigences de l'*income tax*, s'il ne devait pas être affranchi, au moyen de ce sacrifice, des péages que lève l'impôt indirect sur les denrées et sur les marchandises? Combinée avec d'autres principes et ajoutée comme une surcharge à d'autres taxes, toute contribution assise sur le revenu ne représente plus qu'une véritable exaction.

La théorie de l'*income tax* équivaut donc rationnellement à la théorie de l'impôt unique. Au XVIII[e] siècle, cette querelle avait un autre nom. Les physiocrates voulaient alors ramener toutes les taxes à l'impôt foncier, prétendant qu'il n'y avait d'autre source de la richesse que la terre. Turgot lui-même, qui connaissait pourtant la valeur créatrice du travail, n'admettait pas que l'industrie eût des revenus qui lui fussent propres, ni qu'on pût l'imposer à raison de ses profits (1).

La même idée est au fond des disputes plus récentes qu'a soulevées parmi les économistes la comparaison de l'impôt direct avec l'impôt indirect. Les partisans des taxes de consommation ont eu long-temps pour eux la vogue des doctrines et la sanction d'une pratique à peu près universelle. Douanes et droits réunis, taxes sur les denrées de première nécessité et sur les matières premières aussi bien que sur les objets de luxe, l'esprit fiscal des gouvernemens n'a rien laissé à inventer. Il n'en est pas un qui n'ait abusé de la facilité avec laquelle on peut taxer les besoins du peuple. On a imposé et surimposé les boissons, le sel, la mouture et jusqu'à l'air que respirent le cultivateur et l'ouvrier. En Angleterre, les taxes indirectes ont long-temps fait seules les frais du budget de l'état. En France, la restauration qui avait promis, témérairement il est vrai, d'abolir les droits réunis, s'empressa

(1) Voici les paroles de Turgot : « L'imposition du vingtième d'industrie me paraît en général assez mal entendue. L'industrie n'a que des salaires ou des profits qui sont payés par le produit des biens-fonds et qui ne forment point une augmentation dans la somme des revenus de l'état. »

de porter le premier dégrèvement d'impôt au compte de la propriété foncière. C'était l'époque où les théoriciens de l'économie politique ne se bornaient plus à soutenir que l'impôt indirect se percevait facilement, insensiblement et sans souffrance, mais où ils allaient jusqu'à prétendre que les taxes de consommation, dans une certaine mesure, agissaient comme un stimulant sur le travail et sur l'industrie (1).

Depuis quelques années, une réaction tout aussi exagérée s'opère dans les esprits en faveur des taxes directes. La sympathie qu'inspire à bon droit le sort des classes laborieuses concourt à fausser les idées en matière d'impôt. En partant du principe qui veut que chacun contribue aux charges de l'état dans la proportion de ses ressources, on condamne les taxes de consommation dont le produit se mesure nécessairement à l'étendue de la consommation et non à l'importance des fortunes. On prétend qu'elles aggravent dans tous les cas la condition de l'ouvrier, qu'elles gênent souvent l'industrie et font obstacle au commerce. On se prévaut, en outre, de ce qu'une partie notable du produit est absorbée par les frais de perception, ces frais descendant même à 3 pour 100 dans quelques taxes directes, et s'élevant dans certaines taxes indirectes jusqu'à 15 pour 100.

L'une et l'autre opinion ne sont pas puisées dans le fond des choses. Tout impôt a des défauts qui se révèlent à l'application, ou qui sont inhérens au principe même de la taxe. Il n'y a que les dons volontaires qui en soient exempts; et qui conseillerait aux gouvernemens de compter, dans leurs nécessités, sur le seul effort des libéralités individuelles? L'impôt direct ne ruine pas l'état, cela est vrai, en frais de perception, et il semble plus conforme à l'égalité proportionnelle; mais en revanche il vient frapper le contribuable à toute heure, que celui-ci ait ou non réalisé ses revenus, et il apporte presque toujours avec lui de la gêne ainsi que du découragement; il met l'état en présence des personnes, et de là les procès, les exécutions, les conflits qui accompagnent quelquefois le recouvrement de cette taxe. L'impôt de consommation au contraire n'atteint qu'indirectement le consommateur. Il semble, quand on l'acquitte, qu'on le paie volontairement et que l'on

(1) « L'impôt indirect, en ajoutant successivement un surcroît de prix aux articles de consommation générale et journalière, au moment où tous les membres de la société ont contracté l'habitude de ces consommations, rend ces divers articles un peu plus coûteux à acquérir, c'est-à-dire qu'il donne lieu à ce qu'il faille, pour se les procurer, un surcroît proportionné de travail et d'industrie. Or, si cet impôt est mesuré de manière à ne pas aller jusqu'à décourager la consommation, ne semblerait-il pas, dans ce cas, agir comme un stimulant universel sur la partie active et industrieuse de la société, qui l'excite à un redoublement d'efforts pour n'être pas obligé de renoncer à des jouissances que l'habitude lui a rendues presque nécessaires, et qui, en conséquence, donne un plus grand développement aux facultés productives du travail et aux ressources de l'industrie? » (Garnier, préface de la traduction d'Adam Smith.)

se taxe en quelque sorte soi-même; mais pour n'être pas senties, pour ne pas devenir odieuses, pour ne pas allumer la flamme de la sédition parmi les contribuables, il faut que ces taxes soient très modérées. Pour peu qu'elles gênent les goûts ou qu'elles contrarient les habitudes, il vaudrait mieux y renoncer. Ce n'est pas leur nature assurément, c'est l'abus que l'on en a fait qui les a rendues impopulaires.

Au reste, il paraît maintenant superflu de débattre, comme en champ clos, les mérites respectifs de l'impôt direct et de l'impôt indirect, puisque nous avons besoin de l'un et de l'autre. Comment tirer d'une seule forme de taxe, quelque féconde qu'elle soit, les 13 ou 1,400 millions qui, dans un temps régulier, composent le revenu de l'état? Il faudrait pour cela revenir aux budgets du roi Dagobert. Peut-on demander 1,300 millions à l'impôt direct, quand le revenu net des propriétaires fonciers n'atteint pas 2 milliards en France, 2 milliards dont nous avons à déduire 5 à 600 millions pour l'intérêt des créances hypothécaires? Est-ce l'Angleterre qui convertira tous ses impôts en une taxe établie sur les propriétaires du sol, elle dont le revenu foncier, estimé à 30 millions sterling, est à peine supérieur à l'intérêt de sa dette inscrite, et qui dépense annuellement près de 50 millions ster.? Tant que les peuples civilisés entretiendront des armées permanentes et tant qu'ils auront des intérêts nombreux à administrer, un gouvernement à faire respecter, une police à maintenir, des routes, des écoles, des prisons et des hospices à entretenir, sans parler de la sollicitude que réclament l'agriculture, le commerce et l'industrie, la nécessité des gros budgets restera démontrée, quelque économie que l'on emploie et quelque système d'administration que l'on suive. Or, plus les dépenses de l'état sont considérables, plus on est conduit à multiplier et à diversifier les formes de l'impôt. Vauban lui-même rend hommage à cette loi des faits sociaux dans son projet de la *Dîme royale*, car, sous le nom de la *dîme royale* et sous le couvert de l'impôt unique, il cache quatre ou cinq différentes sortes d'impôts : il admet la taxe du sel, les aides ou impôts indirects, les douanes et même la patente, et des 117 millions auxquels il porte le revenu public, la dîme des fruits de la terre n'en doit rendre que 60. C'est, au chiffre près, notre budget actuel, avec son mélange de taxes directes et de taxes de consommation.

En principe, les formes de l'impôt doivent se multiplier avec celles de la richesse. Pour trouver l'impôt unique, il faut remonter à l'époque où tout le revenu de la société se tirait du sol; mais dans un temps où la richesse mobilière égale et surpasse très souvent la richesse foncière, lorsque la culture des champs n'est plus la seule profession honorable et lucrative, quand l'industrie, le commerce, les professions libérales, les fermages et les rentes ouvrent à l'activité de l'homme

les sources innombrables qui peuvent alimenter son existence, il convient alors que l'état fasse sa récolte au moyen de divers modes d'impôt. La puissance et l'utilité des capitaux s'accroissent par la circulation. Saisir le revenu au moment où il se forme et se distribue, suivre la richesse dans ses transformations, est aussi un des problèmes que l'impôt doit résoudre. Voilà ce qui rend nécessaires les taxes de consommation. Tel peut aisément payer, goutte à goutte, à l'impôt indirect, 20 à 30 francs par année, qui laisserait vendre son mobilier plutôt que de verser en bloc 5 ou 6 francs entre les mains du percepteur des contributions directes.

Il y a un équilibre à maintenir entre les deux principales directions de l'impôt, équilibre qui dérive de l'état de la société et de la nature des choses. Le progrès même de la richesse peut en changer les proportions, et c'est ce qui oblige un gouvernement sage à réviser périodiquement l'assiette des contributions ainsi que les bases du budget. Le moment de cette révision était arrivé pour nous, quand la révolution de février, dissipant les ressources et paralysant les forces productives du pays, a suspendu violemment le cours des réformes financières. Cependant il y avait bien plutôt à remanier en vue d'une distribution meilleure qu'à supprimer ou qu'à restreindre les taxes de consommation, qui représentent à peine, dans le budget des recettes, un contingent de 40 pour 100 (1).

Si l'on voulait établir un principe général dans cette matière, où les règles varient comme la situation de chaque peuple, ce serait peut-être la convenance de développer en temps de paix les taxes de consommation qui servent, pour ainsi dire, de thermomètre à la richesse, et de réserver pour les cas de guerre la pesée à faire porter sur les taxes directes ou foncières, auxquelles la fortune acquise ne peut pas se dérober. C'est comme impôt de guerre que l'impôt du revenu, l'*income tax*, fut introduit par M. Pitt dans le budget de la Grande-Bretagne. Chez nous, le décime de guerre ajouté par Napoléon aux impôts de consommation, en vertu d'un autre principe, est encore maintenu après trente-cinq années de paix.

On se prévaut de ce que le gouvernement britannique a rétabli l'*income tax* dans un moment où non-seulement l'Angleterre, mais encore le monde entier était livré à une tranquillité profonde. Ce phénomène inattendu dans l'histoire des finances tient à l'abus que l'aristocratie, qui occupait et qui exploitait le pouvoir, avait fait des impôts de consommation. En 1842, lorsque sir Robert proposa le ré-

(1) Dans le budget de 1843, sur 1,206 millions de recettes ordinaires, les contributions indirectes, les produits des douanes et sels, ceux des postes et de l'université, figurent pour 498 millions. Dans celui de 1847, sur une recette de 1,331 millions, les impôts de consommation figurent pour 522 millions, environ 39 pour 100.

tablissement de la taxe du revenu, les taxes indirectes subvenaient presque seules aux dépenses de l'état. La propriété foncière ne contribuait que pour 2,878,484 livres sterling, représentant le total de l'impôt assis sur la terre et de la taxe des fenêtres, à un budget dont les recettes s'élevaient à 52,315,433 livres sterling. Elle supportait à peine un vingtième des charges publiques. Cette brèche énorme faite à la justice distributive est déjà bien ancienne dans la Grande-Bretagne; mais elle allait toujours s'élargissant avec le temps. On a calculé que la propriété foncière, qui contribuait encore pour un sixième au paiement des taxes pendant les trente années du règne de George II, pour un septième pendant les trente-trois premières années du règne de George III, qui comprenaient la guerre d'Amérique, et pour un huitième ou pour un neuvième seulement, en dépit de l'*income tax*, de 1796 à 1816, n'avait plus participé, depuis la paix jusqu'au rétablissement de l'impôt sur le revenu en 1842, que dans la faible proportion d'un vingt-quatrième aux charges annuelles de l'état (1).

Cette immunité scandaleuse, dont avaient joui si long-temps et dont jouissaient encore en 1842 les propriétaires de biens-fonds ainsi que les détenteurs de capitaux, criait assurément vengeance; mais il y avait encore un autre motif pour faire revivre un impôt direct, c'est que les taxes de consommation ne suffisaient plus aux dépenses de l'état. La nécessité parlait encore plus haut que l'équité. En vain les whigs avaient-ils tenté de combler le déficit par une espèce de vingtième de guerre ajouté tant aux droits de l'*excise* qu'à ceux de l'*accise;* les produits restaient inférieurs aux dépenses, et le déficit annuel approchait de 3 millions sterling. L'*income tax* rétablit l'équilibre, en même temps qu'il fit contribuer les bourses jusque-là trop ménagées. Même encore après cette réparation qui honore au même degré le jugement et le courage de sir Robert Peel, les taxes de consommation demeurent la principale source du revenu en Angleterre. En effet, dans les 48 millions sterling qui composent le revenu ordinaire de l'état, depuis le 5 juillet 1848 jusqu'au 5 juillet 1849, l'*income tax* et les taxes assises, qui sont des impôts de luxe ou des taxes établies sur la propriété, ne figurent que pour 9,701,583 livres sterling, soit environ pour un cinquième. La griffe de l'aristocratie reste, comme on voit, fortement empreinte sur le système financier.

Pour démontrer que l'assiette de l'impôt n'a point été déterminée en France par l'intérêt exclusif d'une ou plusieurs classes de citoyens, et que la taxe du revenu n'aurait point à corriger chez nous ces inégalités choquantes que l'on remarque chez nos voisins, il suffit de faire l'anatomie du budget des recettes. Prenons la dernière année de la mo-

(1) *Aristocratic taxation.*

narchie, bien qu'elle présente des résultats déjà sensiblement affaiblis.

Les revenus de l'état, en 1847, s'élèvent à la somme de 1 milliard 331,775,197 francs (1).

Voici comment ces revenus se décomposent par rapport aux diverses catégories de contribuables qui sont appelées à en supporter la charge.

Dans cette somme de 1,331 millions, les impôts payés par les propriétaires, par les capitalistes et par les chefs d'industrie, tels que la contribution foncière, la contribution personnelle et mobilière, celle des portes et fenêtres, les patentes, les droits de timbre et d'enregistrement, représentent un total de 694,073,695 francs, soit 52 pour 100 du budget.

Les taxes supportées principalement par les classes laborieuses, parce qu'elles sont en plus grand nombre, comme les droits établis sur les boissons et sur les sels, ainsi que le dixième prélevé par le trésor sur le produit des octrois communaux, comptent pour 182,226,138 francs, soit environ 13 et demi pour 100.

Les taxes indirectes, qui pèsent plus particulièrement sur la classe moyenne, mais qui retombent aussi, quoique plus faiblement, sur les ouvriers et sur les laboureurs, et que, pour cette raison, j'appellerai mixtes, tels que les droits de douanes, la taxe des sucres et celle des lettres, le dixième du produit des places dans les voitures publiques, donnent 247,344,878 francs, soit 18 et demi pour 100.

Les taxes et monopoles de luxe, qui vont droit aux consommations du riche, le monopole des tabacs et celui des poudres à feu, produisent 124,693,917 francs, soit un peu plus de 9 pour 100.

Enfin l'état retire de la vente des bois, des droits de pêche, des produits des domaines et autres sources que j'appellerai neutres, une somme de 77,732,397 francs, soit environ 6 pour 100.

Voilà donc en résultat et au vrai quelles étaient, avant la révolution de février 1848, ces inégalités de l'impôt dont on a fait tant de bruit. Deux taxes de consommation, celle des boissons et celle des sels, pesaient sur les classes qui vivent du travail de leurs bras dans une proportion qui ne se mesurait pas à la fortune. Ces classes supportaient la plus grande part de deux impôts dont le produit cumulé ne représentait pas 14 pour 100 des sommes payées par tous les contribuables. Ajoutez encore à cette somme le produit intégral des octrois, environ 54 millions, et la contribution des classes laborieuses ne s'élèvera pas encore à 18 pour 100. Peut-on dire que dans un pays où la classe la plus nombreuse subvient à peine dans la proportion d'un cinquième aux charges de l'état, le budget ne soit pas démocratique?

L'assemblée constituante, en réduisant des deux tiers l'impôt du sel,

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, M. le ministre des finances a publié le compte définitif de l'année 1847, qui en élève les recettes à 1,343 millions.

a voulu améliorer la condition du peuple; c'est dans le même intérêt que l'on demande la suppression définitive de l'impôt sur les boissons. L'état de nos finances, avant toute autre considération, ne permet pas ce sacrifice. Il y aura lieu, sans contredit, quand nous verrons poindre le retour des prospérités publiques, à modifier largement le système des droits que les boissons acquittent ainsi que le régime beaucoup trop oppressif des octrois; mais il ne serait ni juste ni prudent de rayer de notre code fiscal les contributions indirectes. En matière d'impôt, il ne faut d'immunités pour aucune classe de citoyens. Ne faisons pas, par une philanthropie mal entendue, dans l'intérêt du plus grand nombre, ce que nous reprochons à l'aristocratie d'avoir fait, avant 1789, par orgueil autant que par égoïsme. Le revenu de l'état est employé au profit de tout le monde, il convient que tout le monde y contribue. On n'a pas voulu de noblesse en haut; qu'on ne nous fasse pas, même par les priviléges en matière de finances, une noblesse d'en bas.

Ainsi, l'équilibre existe entre les divers élémens dont se forme le budget des recettes, et, s'il y a lieu à dégrever ou plutôt à modifier les contributions indirectes, il ne peut pas être sérieusement question d'apporter la moindre aggravation aux charges de l'impôt direct. M. Passy le reconnaît lui-même quand il dit que l'impôt foncier touche à ses limites extrêmes; car les contributions directes en France sont assises presque exclusivement sur le sol. Je conviens que l'assiette de l'impôt présente une lacune regrettable. Ce système, dont la première assemblée constituante posa les bases, et dont le gouvernement impérial compléta le mécanisme, supposait une richesse mobilière peu développée, et la traitait comme un embryon dont il ne fallait pas gêner l'organisation ni la croissance. De nos jours, la fortune mobilière du pays a pris un grand essor. La contribution personnelle et mobilière, jointe à celle des patentes, ne lui fait pas une part suffisante en l'obligeant à payer 110 millions sur les 432 millions que produit l'impôt direct. Le capitaliste qui possède des rentes sur l'état ou des valeurs de portefeuille, qui place son argent sur effets de commerce ou sur hypothèque, est infiniment mieux traité que celui qui a pour capital un fonds de terre, ou qui tire son revenu du loyer d'une maison. Il y a là une richesse beaucoup trop exonérée et qui doit tribut cependant à la puissance publique.

Lorsque les hommes qui s'étaient chargés de gérer nos finances après les convulsions de février ont entrepris de combler cette lacune de l'impôt, ils étaient donc incontestablement dans leur droit; mais avaient-ils bien jugé l'opportunité de la tentative? Était-ce bien au moment où la tourmente révolutionnaire, soufflant sur toutes les valeurs mobilières, les avait frappées de dépréciation et de stérilité, que l'on pouvait jeter sur ces ruines la calamité d'un nouvel impôt? Le

trésor, qui suspendait ses paiemens, était-il fondé à exiger des capitalistes qu'il égorgeait un surcroît de privations et de sacrifices? Ajoutons que l'époque approchait où l'état, pour subvenir à ses dépenses, devait faire appel au crédit. N'était-ce pas aggraver par avance pour lui les conditions d'un emprunt, que d'effrayer et de rançonner tout à la fois les rares capitaux qui pouvaient rester disponibles?

Le gouvernement provisoire, sourd à ces considérations, décréta le 20 avril 1848 une contribution d'un pour 100 sur le capital des créances hypothécaires. L'impôt avait un caractère provisoire; on l'établissait pour l'année, et afin de faire contribuer les capitalistes, jusque-là exempts, disait-on, de la charge des grandes crises: c'était l'essai d'une taxe partielle sur le revenu. On s'en promettait une ressource de 45 millions. Cependant l'opposition et les obstacles de tout genre que rencontra cette mesure peu réfléchie déterminèrent bientôt le gouvernement à la modifier. Le 15 juillet, pour faire droit aux observations du comité des finances, M. Goudchaux présentait un projet nouveau qui exemptait de la taxe les prêts faits en exécution de l'ouverture d'un crédit commercial, ainsi que les créances appartenant aux hospices et aux établissemens ou associations de bienfaisance. En même temps, la base de l'impôt était changée. Au lieu de l'asseoir sur le capital, combinaison barbare qui coupait par le pied l'arbre dont on voulait recueillir les fruits, on la fixait au cinquième des intérêts de la créance. L'exécution du décret devenait ainsi moins problématique, mais l'impôt ne devait plus rendre que 20 à 25 millions au lieu de 45; c'était pour une somme relativement aussi modique que l'on allait troubler dans leur existence une multitude de prêteurs dont la moitié au moins étaient de bien petits capitalistes et avaient fait des prêts de 400 francs et au-dessous.

« Même en admettant des exceptions fort arbitraires, disait le rapporteur du décret, M. de Corcelles, l'impôt proposé n'aurait pas de base connue; l'évaluation de son produit serait dès-lors incertaine; il grèverait le débiteur et le propriétaire gêné dans une plus forte proportion que celle du sacrifice demandé au créancier capitaliste; il porterait atteinte à la facilité des mutations, à toutes les transactions industrielles et commerciales, en élevant le taux de l'intérêt de l'argent; il retomberait sur la propriété foncière, déjà surchargée de la contribution extraordinaire des 45 centimes; il enlèverait de la sorte à l'agriculture une plus grande partie des ressources nécessaires à ses perfectionnemens, et diminuerait le gage qu'elle peut offrir pour la garantie de son crédit; il altérerait la sécurité nécessaire à la libre circulation et à la production des capitaux, éloignerait en particulier les capitalistes étrangers, dont le concours est plus que jamais désirable; il produirait des pertes sensibles sur les droits existans de l'enregistrement, des hypothèques et du timbre; il nuirait au crédit même de l'état.»

Ainsi, au point de vue de la richesse mobilière, le décret avait l'in-

convénient de n'en atteindre qu'une partie. Il frappait les créanciers hypothécaires, mais il exemptait les créanciers chirographaires, les créanciers de l'état et les porteurs d'actions industrielles. L'impôt ne saisissait même pas les contribuables auxquels on avait la prétention de s'adresser, car on avait beau décréter qu'il serait payé par le créancier, l'argent étant alors beaucoup plus demandé qu'il n'était offert, la taxe devait retomber sur le débiteur de tout son poids. Le décret paraissait donc tout ensemble partial et illusoire. Il alarmait la richesse mobilière et aggravait la condition de la richesse immobilière, effrayait le prêteur et ruinait l'emprunteur. Le seul effet général qu'il pût produire était, comme M. de Corcelles l'a fait remarquer, l'élévation du taux de l'argent, qui s'étend d'un ordre d'intérêts à tous les autres, et dont l'état devait souffrir à son tour après les contribuables.

Ces considérations, qui avaient déterminé le comité des finances à rejeter le projet de M. Goudchaux et à proposer l'abrogation pure et simple des décrets du 20 et du 26 avril, prévalurent devant l'assemblée constituante contre l'insistance désespérée du gouvernement. Le principe de l'impôt sur les créances hypothécaires fut définitivement repoussé à une majorité absolue de 19 voix.

La taxe décrétée par le gouvernement provisoire avait toutefois un caractère que n'ont pas conservé depuis, et cela est à regretter, tous les projets d'impôt qui ont prétendu s'adresser à la richesse mobilière. Elle faisait contribuer la chose et non la personne; elle était directe et réelle et reposait sur une créance inscrite, comme la contribution foncière repose sur un champ ou sur une maison; mais elle n'était pas personnelle, c'est-à-dire qu'elle ne reportait pas la charge sur le contribuable lui-même, à raison de ses facultés présumées. Sous ce rapport, il faut l'avouer, le gouvernement provisoire avait mieux fait et avait moins osé que les ministres des finances qui lui ont succédé, même depuis le 10 décembre.

Toute taxe qui n'a pas un caractère oppressif est un impôt mis sur le revenu. Sous une forme ou sous une autre, par la voie de contributions directes ou par celle des impôts de consommation, c'est le produit du capital qui paie tribut à l'état, ce n'est pas le capital même. Mais peut-on prendre le revenu pour ainsi dire à partie? Est-il possible de taxer chaque citoyen, pour le revenu qu'on lui suppose, sans établir une véritable capitation, c'est-à-dire de toutes les formes d'impôt la plus vexatoire, la plus odieuse, celle qui a le plus souvent attiré sur la tête des gouvernemens la colère ou l'indifférence plus fatale encore des peuples? Dans l'impôt sur le revenu, la capitation affecterait, il est vrai, de se proportionner à la fortune de chaque contribuable; il y aurait peut-être oppression, il n'y aurait pas injustice. Toutefois la taxe serait encore attachée à la personne et la suivrait, au

lieu de s'incorporer aux biens et de se transmettre avec eux. C'est le procédé des temps barbares; c'est la contribution de guerre : seulement on n'a pas l'excuse de la lever en pays ennemi.

Le projet d'impôt sur le revenu mobilier, présenté à l'assemblée constituante le 4 août 1848, fut le second pas dans cette voie de déraison dans laquelle on avait engagé nos finances. M. Goudchaux ne se proposait pas seulement « d'établir l'égalité proportionnelle entre les charges qui pesaient sur les revenus mobiliers et celles qui atteignaient les revenus immobiliers; » il affichait une pensée plus ambitieuse. Il voulait « ramener à l'agriculture les capitaux et les bras maintenant détournés vers les opérations industrielles et vers les grands centres de population. » En ce temps-là, un ministre ne craignait pas de se poser en régulateur du travail et de la richesse. On avait la prétention de diriger l'emploi des capitaux en aggravant d'un côté et en allégeant de l'autre le fardeau des taxes, comme si les capitaux n'étaient pas déterminés dans leurs tendances par les risques qu'ils peuvent courir, combinés avec les profits que le capitaliste s'en promet! Passe pour renverser un gouvernement; mais on ne change pas à volonté les lois de l'économie politique.

M. Goudchaux évaluait à 3,716 millions les revenus mobiliers de la France, savoir :

Bénéfices réalisés par les fermiers dans l'exploitation agricole.	1,066,000,000 fr.
Profits obtenus par le commerce et par l'industrie, déduction faite des charges.	1,100,000,000
Produit net des offices ministériels et des professions libérales.	300,000,000
Pensions et traitemens publics, non compris les traitemens militaires, jusqu'au grade de capitaine et de lieutenant de vaisseau.	260,000,000
Les salaires pour un dixième de leur chiffre réel.	300,000,000
Les rentes, dividendes, intérêts de créances et annuités.	510,000,000

Sur cette somme de revenus, qu'il réduisait à 3 milliards, de peur de mécompte, M. Goudchaux établissait une taxe de 2 pour 100; mais les souvenirs qu'avait laissés la dernière opération de recensement, autant que la difficulté de proportionner la contribution aux facultés de chaque contribuable, le déterminaient à en faire un impôt de répartition qu'il portait à 60 millions.

Le projet souleva dans les bureaux de l'assemblée constituante une réprobation à peu près unanime. Les uns s'en prirent au principe, les

autres à la forme sous laquelle cette taxe était introduite; quelques commissaires à peine furent nommés comme partisans décidés de l'impôt. Dans le sein de la commission, le projet ministériel ne rencontra pas une faveur beaucoup plus grande. La commission délibéra sous l'empire d'une préoccupation exclusive; comme le dit M. de Parieu lui-même dans son remarquable rapport, il ne fallut rien moins que « la conviction profonde des besoins du trésor exprimés devant elle d'une manière pressante par le ministre des finances pour la déterminer à proposer l'adoption du projet. » Avant de s'y résigner, elle avait frappé à toutes les portes, et avait discuté vainement diverses combinaisons d'impôt; car le gouvernement seul possède les élémens nécessaires quand il s'agit d'établir de nouvelles contributions, pour en mesurer la portée et pour en déterminer l'assiette.

Cependant la commission, en subissant le principe de la taxe, en avait modifié largement les combinaisons. L'impôt de répartition avait disparu pour faire place à un impôt de quotité, qui était porté à 3 pour 100 du revenu imposable. On exemptait les bénéfices de l'exploitation agricole, afin d'encourager la conversion du colonage partiaire en fermage et pour ne pas changer les conditions fiscales sous l'influence desquelles s'opérait la culture du sol; les dettes et les charges devaient être déduites dans l'estimation du revenu; enfin, l'on affranchissait de la taxe les revenus inférieurs à 400 francs dans les communes où il n'existait pas de droit d'entrée, les revenus inférieurs à 600 francs dans les communes qui avaient moins de vingt-cinq mille ames de population, et les revenus inférieurs à 700 francs dans les communes qui comptaient plus de vingt-cinq mille ames.

Les motifs qui déterminèrent la commission à substituer à l'impôt de répartition l'impôt de quotité sont, à notre avis, sans réplique. Le ministre lui avait en quelque sorte donné raison par avance en présentant le premier système comme un expédient transitoire et comme un moyen pour arriver au second. A quoi la commission répondait que, si la taxe de répartition était admissible, ce ne pouvait être, au contraire, qu'en faisant suite à la taxe de quotité, après de longs travaux et à l'aide des documens nombreux qui tendaient à mettre à nu la fortune de chaque contribuable. En un mot, le gouvernement s'était écarté de la combinaison qu'il déclarait lui-même la plus rationnelle, de crainte de ne pas obtenir immédiatement les 60 millions qui lui étaient nécessaires, et la commission pensait que cet avantage, en le supposant aussi réel qu'il était hypothétique, ne saurait contre-balancer les inconvéniens et les injustices que le mode proposé entraînait avec lui.

La répartition, M. le rapporteur l'a démontré, était au reste impossible. Le gouvernement proposait que chaque département supportât

un contingent qui serait déterminé par des chiffres composés de sa contribution mobilière et de sa part dans l'impôt des portes et fenêtres.

« La répartition de l'impôt mobilier, dit M. de Parieu, offre déjà des imperfections qu'il serait dur de multiplier; mais supposons même que le contingent dans la contribution mobilière corresponde exactement au chiffre de ses valeurs locatives, l'égalité hypothétique de ces valeurs, ainsi que du nombre des portes et fenêtres, entraînerait-elle comme conséquence l'égalité de la richesse mobilière dans deux départemens que nous voudrions comparer? L'un d'eux peut être purement agricole, sans industrie et sans commerce extérieur; tous les revenus y proviennent du sol, obéré même d'une dette considérable au profit des capitalistes des pays voisins, l'autre joint aux ressources de son agriculture celles du commerce et de l'industrie; l'épargne y est commune, les capitaux y sont abondans. Cependant ils peuvent supporter, dans les contributions mobilières, ainsi que des portes et fenêtres, des contingens égaux. Les signes adoptés pour mesurer la richesse mobilière des départemens, et qui serviraient de base à la répartition indiquée dans le projet de M. le ministre, sont donc sans application rationnelle aux sources du revenu mobilier que nous avons déclarés imposables.....

« Dans deux départemens qui auraient par hasard, nous le supposons, la même somme de richesses imposables indiquées par les mêmes contingens pris pour bases de répartition, la seule différence dans la distribution des revenus amènerait, à raison des *minimum* admis, une diversité profonde dans les sommes de richesses réellement soumises à l'impôt. Plus le sol serait morcelé et plus les fortunes exemptes de l'impôt y occuperaient une grande partie des habitations, des terres, des biens de toute nature, plus aussi dès-lors l'impôt concentrerait son poids sur les contribuables assujettis à la taxe. Les départemens où le sol et l'industrie sont le plus divisés seraient ainsi ceux dont les habitans souffriraient le plus gravement des conséquences d'une répartition pesant sur eux en raison inverse de leur nombre et du total de la richesse imposable entre leurs mains...

« Cette défectuosité choquante du système, considéré au sommet de la répartition, ne pourrait que grossir en descendant du contingent départemental à celui de l'arrondissement, de la commune, et enfin du simple contribuable. Sans renseignemens préparés touchant la richesse mobilière des habitans de chaque arrondissement et de chaque commune, les conseils locaux, réduits à rechercher les sommes totales d'élémens partiels non recensés et en grande partie inconnus, procéderaient arbitrairement, s'ils ne préféraient abandonner la responsabilité au préfet...

« Il pourrait arriver que, dans certaines communes, il y eût non-seulement des contingens sans contribuable, ce qui ne serait nuisible qu'au trésor, mais plus souvent encore des contingens supérieurs aux revenus imposables, grévant un ou deux contribuables dans des proportions incalculables et monstrueuses, tandis qu'ailleurs peut-être l'impôt ne s'élèverait pas à ce chiffre de 2 pour 100 indiqué dans l'exposé des motifs, et qui ne serait qu'exceptionnellement une vérité. »

M. de Parieu fait encore entrevoir le cas où les commissions muni-

cipales, chargées par l'article 7 du projet de la répartition entre les habitans de la même commune, refuseraient d'y procéder, s'arrêtant ainsi devant la responsabilité qu'elles encourraient par leur visa, par leur contre-seing attaché à des perceptions excessives. Dans ce cas, la résistance des répartiteurs équivaudrait au refus de l'impôt. Le refus de l'impôt, voilà ce qui était au fond du système de répartition que M. de Parieu a justement qualifié de *loterie fiscale*. L'arbitraire aboutissait à l'impuissance.

Mais, en décidant que l'impôt sur le revenu serait une taxe de quotité, la commission se condamnait au système des déclarations et à la recherche des fortunes. Soit timidité, soit fausse honte, elle n'y était pas entrée résolûment. Le projet amendé confie à une commission cantonale le soin de dresser les matrices de l'impôt; la déclaration du contribuable, dont on a craint de faire le point de départ de l'impôt, intervient, sous forme de réclamations, soit auprès de la commission cantonale qui doit instruire, soit auprès du conseil de préfecture qui statue. Par quels moyens et sur quels renseignemens les commissaires de canton détermineront-ils le revenu mobilier, qui est, à proprement parler, le secret du contribuable? Comment, en l'absence de sa déclaration, qui peut seule révéler ce mystère, parviendront-ils à le percer? Évidemment les évaluations n'auront pas de base : c'est donc encore l'arbitraire au début, avec l'injustice au terme. On comprend que l'assemblée constituante, malgré l'incontestable majorité dont y disposaient les républicains de la veille, placée en face de cette perspective accablante, ait cru devoir laisser tomber la question, et qu'elle n'ait pas abordé le débat.

Ce que l'assemblée constituante n'avait pas osé faire, M. le ministre des finances l'entreprend. Il ne s'agit plus, dans le projet présenté le 9 août dernier, d'un impôt spécial sur le revenu mobilier. C'est un impôt général sur le revenu que M. Passy propose. Le projet n'est ni long ni compliqué; douze articles suffisent à l'application du système, et l'on sent, en le lisant, que l'auteur n'y a point marchandé les difficultés. M. le ministre des finances attend 60 millions de la nouvelle taxe; mais comme il la demande à l'ensemble des revenus de toute nature, c'est une contribution de 1 pour 100 qu'il frappe sous la forme apparente d'un impôt de quotité. Il n'y a point de *minimum* qui détermine certains revenus non imposables; le projet de loi décide que tous les contribuables imposés à la contribution personnelle, c'est-à-dire qui doivent à l'état l'équivalent de trois journées de travail, acquitteront, dans la proportion de leurs ressources, la contribution assise sur le revenu.

Ainsi, point d'exemption d'impôt en faveur des petites fortunes. M. le ministre des finances a voulu demander peu à chacun, mais ap-

peler tout le monde à contribuer, en n'exceptant que l'indigence. C'est la meilleure partie de son projet. M. Passy a fait justice de cette fausse théorie qui prétend que l'impôt doit affranchir le nécessaire et ne porter que sur le superflu. Qu'est-ce, en effet, que le superflu? Où commence-t-il et où s'arrête le nécessaire? Le nécessaire varie comme les situations, comme les besoins, comme les individus; c'est 2,000 francs de revenu pour l'un et 10,000 pour l'autre. Il n'y a rien de plus arbitraire qu'une pareille distinction. En Angleterre, on exempte aujourd'hui de l'impôt les revenus inférieurs à 150 livres sterl.; M. Pitt avait fixé la limite, le *minimum* à 60 livres sterl. 150 livres sont-elles donc la mesure du nécessaire pour la Grande-Bretagne en 1849, et cette mesure descendait-elle bien réellement à 60 livres en 1797? Où placera-t-on la limite en France? Y a-t-il rien de plus relatif et de plus difficile à déterminer dans un pays démocratique? Taxer ce que l'on appelle le superflu, c'est en tout cas détruire l'épargne dans son germe; c'est s'opposer à l'accumulation des capitaux; c'est tarir la source de la richesse et par conséquent de l'impôt.

Quant à l'assiette de la taxe sur le revenu, M. Passy prend hardiment la déclaration du contribuable pour point de départ.

« Les contribuables, dit l'exposé en termes assez naïfs, auront à faire leur déclaration, s'ils le *jugent convenable*. En cas d'abstention de leur part, une commission spéciale fixera leur contingent (dans chaque commune), sauf à admettre toutes les réclamations qui paraîtraient fondées, toutes les justifications présentées en bonne et due forme. Les préfets arrêteront ensuite les chiffres résultant des évaluations et fixeront la somme à payer par les communes, à raison de 1 pour 100. La matrice sera ensuite communiquée aux répartiteurs communaux, qui auront la faculté de proposer des modifications en faveur de ceux des contribuables dont la position leur semblerait mériter des ménagemens, mais sans qu'il doive en résulter des changemens dans le contingent assigné à la commune. »

Ce système, dans lequel M. le ministre des finances pense avoir « combiné les avantages propres à chacun des deux modes de quotité et de répartition, » pourrait bien réunir les inconvéniens de l'un et de l'autre. En effet, l'avantage de l'impôt de quotité, avantage que l'on achète bien cher, puisqu'il faut subir, pour constater les valeurs sur lesquelles est basée la contribution, une sorte d'exercice, c'est de ne payer que ce qu'on doit et dans la proportion de ce qu'on possède. Cette certitude disparaît complétement dans le projet de M. Passy, car les répartiteurs ont le droit de dégrever les contribuables qui réclament. Mais, la commune devant un impôt proportionné au revenu total de ceux qui l'habitent, la répartition fait retomber la part dont certains contribuables sont dégrevés sur d'autres qui étaient déjà taxés

selon leur fortune. L'impôt combine ainsi la rigueur du mode avec l'arbitraire du résultat.

Avant de soumettre à la discussion le principe même d'une taxe sur le revenu, il convient d'examiner si l'on a pu, avec quelques chances de succès, la restreindre au revenu mobilier, ou si l'on agit au contraire plus rationnellement en l'étendant aux richesses de toute nature. M. Passy, dans son exposé, dirige une critique radicale contre le projet de M. Goudchaux.

« Les sociétés n'ont pas table rase en matière d'impôt. A cet égard, le passé exerce son empire, les faits existans en ont reçu l'empreinte, et partout la répartition des élémens dont se composent les fortunes privées s'est opérée sous les formes et dans les proportions sur lesquelles ont fortement agi les systèmes de taxation établis parmi nous. Par exemple, l'impôt s'est adressé spécialement à la terre; la propriété mobilière, au contraire, a été ménagée à ce point que certaines de ses parties semblent jouir d'une immunité complète. Qu'en est-il arrivé? C'est qu'il a été tenu compte des exigences de l'impôt dans le placement des capitaux, et que l'équilibre de la valeur respective des diverses sortes de propriétés s'est rétabli, tel que le comportait la différence des garanties de sûreté, d'accroissement de prix et d'attrait que présentait chacune d'elles.

« Ce n'est pas, comme on l'a supposé parfois, parce que l'impôt ne les a que faiblement atteints que les capitaux mobiliers se trouvent être ceux qui d'ordinaire rapportent le plus; c'est parce qu'à leur emploi se rattachent des chances de perte, de risque, des hasards dont sont exempts les placemens immobiliers, et qu'il est juste qu'ils en obtiennent la compensation par une plus grande élévation de leur produit annuel. Quand un genre de propriété est ménagé par l'impôt, il est momentanément recherché avec plus d'empressement que les autres; on le paie plus cher, mais bientôt l'affluence des capitaux employés à l'acquérir a ramené au niveau commun les avantages qu'il assure. Ainsi se passent nécessairement les choses.

« Ainsi, tout impôt qui vient à tomber sur des sortes de propriétés qui, jusqu'alors, n'en connaissaient pas le poids, change, au détriment général, les relations déjà établies entre les existences privées. On croit ne toucher qu'aux choses, ne faire que réparer une omission de la loi, on atteint rudement et exclusivement les personnes dont la fortune se compose, en tout ou en partie, des biens auxquels sont demandées des rétributions nouvelles. Avec la portion des revenus qu'on leur ôte disparaît pour elles la partie du capital qui la produisait, et il en ressort un manque de justice distributive qui se traduit en commotions économiques et en souffrances réelles.

« C'est là surtout ce qui interdit de prélever uniquement sur les revenus mobiliers les ressources dont l'état a besoin aujourd'hui. On n'obtiendrait ces ressources dans toute l'étendue nécessaire qu'au prix de subversions regrettables, et en condamnant une partie de la population à supporter des charges dont le poids nouveau serait accablant pour elle. »

La théorie de M. le ministre des finances est présentée sous une forme beaucoup trop absolue; les faits n'ont jamais, ils n'ont nulle part ces

allures rectilignes. Si M. Passy avait raison, il ne faudrait, dans aucune circonstance, établir des impôts nouveaux; il ne serait pas même permis d'augmenter les impôts existans, car toute nouvelle taxe et toute aggravation des taxes établies agit sur la valeur des propriétés et change les conditions des fortunes. Cette doctrine est au fond celle de l'impôt invariable et mène à l'impôt unique. Ce sont les calculs de Ricardo combinés avec les illusions de Quesnay.

Il est désirable assurément que l'assiette des taxes ne subisse pas des variations fréquentes ni soudaines. Une certaine fixité dans le taux et dans le mode fait partie des principes que les économistes recommandent en matière d'impôt; mais l'impôt, fût-il invariable, resterait encore exposé à la dépréciation qui s'attache à la valeur de l'argent. En fait et par tout pays, le système des taxes a éprouvé, depuis un demi-siècle, des remaniemens qui tantôt portaient sur des parties et tantôt sur l'ensemble. Nulle part peut-être cette instabilité n'a été plus grande qu'en France. Sous la restauration, le principal de l'impôt foncier fut dégrevé dans une proportion très forte. Depuis 1830, l'invasion toujours croissante des centimes additionnels fit plus qu'annuler en résultat le dégrèvement opéré au profit des propriétaires du sol. L'accroissement que prirent, à dater de cette époque, les quatre contributions directes, ne s'élevait pas, en 1847, à moins de 95 millions, soit à 29 pour 100. Cette augmentation ne s'est pas répartie d'une manière égale entre les quatre contributions directes; car les centimes additionnels, qui représentent 76 pour 100 du principal dans l'impôt foncier, et 72 pour 100 dans la contribution mobilière, ne figurent plus que pour 42 pour 100 dans celle des portes et fenêtres, et pour 43 pour 100 dans celle des patentes. En prenant encore le point de comparaison dans les produits de l'année 1847, année de disette, dont les résultats n'ont pas égalé ceux de l'année précédente, on trouvera que les taxes de consommation rendent aujourd'hui 191 millions, soit 30 pour 100 de plus qu'en 1830; mais cet accroissement de recette n'a pas été obtenu par une aggravation d'impôt : il correspond aux progrès de la population et de la richesse.

Il suffit d'avoir sous les yeux les variations de l'impôt pour en induire que les taxes n'ont pas pu s'incorporer en France d'une manière directe ni absolue au prix des choses. J'ajoute que la solution de cette difficulté tient encore à d'autres élémens qui semblent avoir été négligés dans l'exposé de M. le ministre des finances. Et par exemple, dans l'assiette de l'impôt foncier, il n'est pas vrai que la taxe soit toujours supportée par le propriétaire et prélevée en réalité sur la rente du sol. Cela dépend, en effet, quand le propriétaire n'exploite pas par lui-même, du rapport qui existe entre l'offre et la demande dans la culture des champs. Si les fermiers se font concurrence pour l'exploitation des terres, le fermage s'élève souvent jusqu'à faire bénéficier le posses-

seur de l'équivalent de la taxe; il n'en reste tributaire que dans les contrées et aux époques où l'on a quelque peine à trouver des capitalistes qui aiment mieux être gros fermiers que petits propriétaires.

On n'est donc pas reçu à poser en principe que tout impôt nouveau change, comme le prétend M. Passy, au détrimenl général, les relations établies entre les existences privées. En premier lieu, ces relations, je crois l'avoir démontré, ne sont rien moins qu'immuables; secondement, bien qu'il y ait toujours quelque péril et beaucoup d'inconvéniens à établir une contribution nouvelle, telle taxe porterait un rude coup aux fortunes, aux existences, au crédit même, tandis que telle autre ne se traduira ni en souffrances privées ni en commotions publiques. Vous ne pouvez pas établir un impôt sur la rente, sans faire émigrer les capitaux vers des emplois plus profitables, sans donner une prime aux emprunts étrangers; mais supposons que l'on ajoute 50 centimes aux cotes élevées de la contribution mobilière, quel ordre d'intérêts sera sacrifié aux autres, ou même frappé d'une surcharge qui le constitue en état de malaise, d'infériorité, d'oppression?

Il y avait d'autres motifs pour repousser l'impôt sur le revenu mobilier. Sans entrer dans les considérations qui militent contre toute taxe sur le revenu, l'impôt demandé par M. Goudchaux avait l'inconvénient de faire double emploi avec la taxe mobilière et avec celle des patentes, et cela dans un moment où le contribuable supportait, outre le principal et les centimes additionnels ordinaires, le poids des 45 centimes que le gouvernement provisoire avait attachés aux quatre contributions directes. On voulait tirer encore du sang de ces veines qui avaient été déjà saignées à blanc. On s'adressait au capitaliste, au manufacturier et au commerçant, c'est-à-dire aux principales victimes de la commotion imprimée en février à la machine politique; on exigeait les plus grands sacrifices de ceux qui avaient le plus souffert; on frappait aux sources les plus épuisées : c'était un procédé à la fois injuste et impolitique.

Les méthodes de perception doivent toujours être simples; or, le projet de M. Goudchaux posait un problème aux agens du fisc. Comment distinguer dans le revenu des contribuables ce qui vient de la richesse mobilière de ce qui découle de la fortune immobilière? Faire deux parts dans les ressources annuelles de chacun, ce serait un travail déjà bien difficile pour le contribuable et à peu près impossible pour le percepteur. Le monde ne se trouve pas partagé en prêteurs d'argent et en possesseurs de biens-fonds. Pour emprunter une expression qui a passé en proverbe, personne ne met tous ses œufs dans le même panier. On a un peu d'argent à faire valoir, et de la terre à mettre ou à entretenir en état de culture. Puis, il est rare que celui qui possède ne doive pas quelque chose à son tour. De tout revenu net il faut encore défal-

quer les dettes : sur quelle nature de revenu les imputera-t-on, là où le croît annuel de la richesse est puisé à une double source? En supposant que le départ se fasse malgré les difficultés, quels seront les moyens de contrôle? comment décider, quand il s'élève des réclamations? Quelle large porte ouverte à la fraude d'un côté, et de l'autre à l'arbitraire!

Envisagé comme un expédient de circonstance, l'impôt projeté sur le revenu mobilier était donc un mauvais calcul; au point de vue des principes, on ne pouvait pas l'avouer. Une taxe sur le revenu ne saurait, en effet, se restreindre à une partie des revenus, sans une contradiction flagrante. Cet impôt est la négation de tous les autres; il saisit en bloc la quotité annuellement disponible pour les besoins de l'état, sur laquelle chacune des autres taxes prélève son tribut en détail. En le rendant partiel, on le rendrait injuste. Aussi l'impôt sur le revenu est-il général dans son assiette partout où l'on a tenté de l'établir, à Genève, en Angleterre, en Bavière, en Autriche, dans quelques états secondaires de la Suisse et de l'Allemagne.

Un impôt qui atteindrait les revenus de toute nature, sans exception, est-il aujourd'hui possible en France? Avant de l'examiner, avant de rechercher si cette taxe trouverait un point d'appui dans nos mœurs et dans la distribution des fortunes, tout le monde s'accorde, je pense, à reconnaître qu'il ne saurait être question d'en faire une sorte de contribution additionnelle, et d'en surmonter purement et simplement notre édifice financier. Les revenus contribuent déjà directement aux charges de l'état sous diverses formes. La richesse immobilière est grevée de l'impôt foncier, ainsi que de la contribution des portes et fenêtres; celle des patentes frappe les produits du commerce et de l'industrie manufacturière; la contribution mobilière saisit les capitalistes et les rentiers. Que les contributions directes soient bien ou mal assises, peu importe; on ne peut pas sans témérité grever d'une seconde taxe, d'un impôt personnel, des revenus qui se trouvent déjà soumis à un impôt réel. En Angleterre, l'impôt foncier n'a laissé derrière lui qu'un reliquat peu sensible, et n'existe plus que de nom; l'impôt mobilier est inconnu, et l'impôt sur le revenu ne double aucune autre taxe. En Bavière, pour établir l'impôt sur le revenu, on a supprimé en-deçà du Rhin la taxe de famille, et la contribution mobilière au-delà. Pour introduire en France la taxe sur le revenu, telle que la propose M. Passy, il faudrait donc changer de fond en comble l'économie de notre système financier, et commencer par abolir les quatre contributions directes. Or, quel homme d'état digne de ce nom oserait nous recommander de supprimer une ressource certaine de 430 millions pour courir après les résultats hypothétiques d'un impôt nouveau, après une ressource que l'on n'élèverait à 500 millions qu'en

demandant à chaque contribuable le dixième de son revenu dans les bonnes années, et le cinquième peut-être dans les mauvaises?

Le projet de loi méconnaît ces nécessités; c'est par voie de superfétation qu'il entame la réforme de l'impôt. Les combinaisons du ministre soulèvent ainsi une fin de non-recevoir inexorable.

Quant à l'impossibilité d'introduire chez nous une taxe personnelle sur le revenu, elle est à la fois absolue et relative. On aura beau s'agiter et s'ingénier, on ne trouvera pas une base certaine d'évaluation. Si tous les revenus se composaient de rentes foncières ou de rentes sur l'état, il y aurait dans ces élémens une stabilité qui permettrait d'asseoir la contribution de l'année qui court sur les résultats moyens des trois dernières années, ou même sur ceux de l'année précédente; mais l'industrie du fermier, celle du fabricant, celle du négociant et les professions libérales présentent des chances dont l'inégalité varie à l'infini. Là, le revenu est toujours problématique; il se forme jour par jour, et se trouve quelquefois détruit par une bourrasque ou par un caprice de la santé ou de la fortune. La meilleure année peut se dénouer par un résultat négatif; la plus médiocre a des retours inespérés d'abondance. Les moyennes, construites soit d'après les termes les plus éloignés, soit d'après les précédens les plus immédiats, ne servent pas légitimement à présumer cette moisson de l'année sur laquelle l'état veut prélever sa dîme. L'impôt se trouverait souvent excessif quand il devrait être modéré, et trop faible quand il devrait donner des résultats importans. Il y a là une mobilité naturelle qui défie les combinaisons les plus prévoyantes, car l'incertitude existe jusqu'au dernier moment pour tout le monde, et pour le contribuable lui-même comme pour les agens du fisc. Autant vaudrait déterminer les cotes au hasard que d'essayer de les proportionner aux fortunes.

Mais supposons, pour un instant, cette difficulté soluble; par quel moyen la résoudra-t-on? Il n'y a pas deux systèmes, il n'y en a qu'un, quoique la commission de l'assemblée constituante, qui en envisageait avec terreur les conséquences, n'ait pas eu le courage de l'aborder: ce système, c'est la déclaration du contribuable, contrôlée par les recherches dont l'état confie le soin aux agens qui le représentent. Nos mœurs doivent-elles faciliter et notre état social peut-il supporter une pareille épreuve? Voilà toute la question.

On comprend à la rigueur que cette recherche soit compatible avec les mœurs de quelques états peu étendus, dont les habitans ne forment, pour ainsi dire, qu'une famille, où le fisc peut se confier à la parole encore naïve de l'homme, et dans lesquels le contrôle mutuel de la fortune des citoyens est rendu plus facile par des relations étroites de chaque jour. Ce qui permet à l'administration britannique d'asseoir l'*income tax* presque invariablement sur la déclaration des con-

tribuables, c'est que les déclarations, grace aux mœurs du pays, ont un caractère très réel de sincérité. L'Angleterre est une nation aristocratique qui met son honneur à dire vrai : ce peuple donne et tient religieusement sa parole. Il n'est pas d'un *gentleman* de trahir la vérité, et un homme qui ment dans son intérêt, même au détriment du fisc, se déshonore. Ajoutez que le crédit est la grande affaire pour un Anglais dans toutes les conditions et dans toutes les circonstances. Il craint de paraître pauvre, parce que la pauvreté est une honte en Angleterre, et parce que, si on ne le croyait pas dans l'aisance, il ne trouverait plus à emprunter. De là cette propension universelle à déclarer plutôt un revenu trop fort qu'un revenu trop faible. On enfle son revenu en présence du fisc, parce que le fisc, c'est tout le monde; on accuse une fortune qui n'existe pas, afin de retenir, de soutenir ou d'augmenter son crédit. Aussi, les résultats de l'*income tax* en Angleterre ont-ils dépassé les espérances du ministre qui l'avait rétabli, et semblent-ils annoncer un revenu national qui est, à quelques égards, une fiction et une hyperbole.

En France, le système des déclarations aurait des résultats tout différens. D'abord, on ne se fait pas scrupule, chez nous, de tromper le fisc : la fraude, en pareil cas, est un tour d'adresse ou un usage reçu, et que nos mœurs sont loin de flétrir; puis, les nécessités du crédit ne se font sentir que dans une sphère très restreinte. Le crédit a presque toujours besoin de s'appuyer sur un gage matériel, sur une hypothèque ou sur une couverture; il est rarement accordé à la bonne opinion que l'on a de l'emprunteur. De là vient que chacun, au lieu de se prétendre riche, est bien aise de passer, sinon pour absolument réduit à la pauvreté, tout au moins pour doté d'une médiocre aisance. Le Français dissimule sa fortune, pendant que l'Anglais expose la sienne et la drape, tant qu'il peut, au soleil. Un impôt assis uniquement sur la déclaration du contribuable produirait donc chez nous bien peu de chose.

Dans la Grande-Bretagne, on a simplifié la difficulté des déclarations en ne s'adressant qu'aux moyennes et aux grandes fortunes. L'impôt sur le revenu n'embrassant que les revenus de 150 livres sterling (3,825 francs) et au-dessus, la juridiction du fisc s'étend à peine sur cinq cent mille contribuables. C'est l'impôt du patriciat établi et accepté, malgré quelques dissidences de détail, comme une sorte de contribution volontaire.

Le projet de M. Passy diffère à cet égard de l'acte de sir Robert Peel, comme la France de l'Angleterre. Il s'adresse à la multitude dans un pays d'égalité. En prenant pour limites extrêmes de la taxe sur le revenu les bases de l'impôt personnel, il se résigne à avoir affaire à sept millions de contribuables. Sept millions de déclarations, et autant de familles dont il faudra que les jurys municipaux épluchent la for-

tune, quelle immense machine à mettre en mouvement! En Angleterre, la moindre cote est de 4 livres sterling et demie, soit d'environ 114 francs, et vaut que l'on en tienne écriture; mais, au taux de 1 pour 100 que propose M. Passy, et avec le morcellement des fortunes, l'administration devra établir, vérifier et recouvrer des cotes de 2 et même de 1 franc; n'est-ce pas appliquer toutes les forces de l'état à des misères?

Bien que ce système ait une base solide de l'autre côté du détroit, le gouvernement britannique a prodigué, dans le mécanisme de l'*income tax*, tous les moyens de contrôle. Ainsi, aux commissaires-généraux qui établissent les évaluations, il a superposé des commissions spéciales prises parmi les sommités du commerce et de l'industrie, telles que les directeurs de la Banque, de la compagnie des Indes et les administrations municipales. Avec la ressource de ces jurys administratifs, qui sont des tribunaux d'appel en matière d'évaluation et qui possèdent la connaissance la plus étendue de la matière imposable, il peut approcher de la certitude. De pareilles ressources manquent au gouvernement français. Notre haut commerce ne lui fournirait que très imparfaitement les renseignemens qui lui seraient nécessaires, et quant aux jurys municipaux qu'il institue au premier degré de la procédure, il est à craindre qu'un grand nombre ne reculent devant une tâche qui les mettrait aux prises avec tous les intérêts et avec toutes les passions.

Malgré tant de conditions défavorables, supposons que l'impôt du revenu vienne à s'établir, quelles en seront les conséquences? La première et la plus grave peut-être dérivera de l'inégalité sans remède avec laquelle les contribuables se verront traités. Je laisse de côté les inégalités individuelles, qui prendront infailliblement des proportions souvent monstrueuses, pour ne m'occuper que de celles qui intéressent des catégories entières d'imposés.

L'individu qui vit sur le revenu d'un capital permanent est dans une position très différente de celui qui n'obtient un revenu égal qu'à la sueur de son front, par les efforts de son industrie, ou grace à un traitement révocable et temporaire. « Pour que celui-ci, dit avec raison M. de Parieu, fût dans une situation aussi avantageuse que celui-là, il faudrait qu'outre le même revenu, il pût épargner annuellement, et par un procédé analogue à celui de l'amortissement, un excédant suffisant pour reproduire, au bout d'un certain nombre d'années, un capital procurant un revenu permanent. M'Culloch établit, d'après ce calcul, qu'un revenu viager de 1,000 livres pour une personne âgée de quarante ans et à laquelle il reste vingt-sept ans à vivre, d'après les tables de probabilité, ne représente pas une valeur plus considérable qu'un revenu perpétuel de 661 livres, et devrait par conséquent, si le taux de l'impôt était à 10 pour 100, ne supporter qu'une taxe de 66 livres. »

L'équité demanderait évidemment que le taux de l'impôt variât suivant la nature des revenus, et même qu'il se proportionnât aux situations individuelles. Voilà pourtant ce qu'aucune législation ne fait. Malgré les puissantes réclamations qui ont retenti dans les écrits des économistes, dans les pétitions émanées des districts manufacturiers, et jusque dans le sein du parlement, le taux de l'*income tax* demeure jusqu'à présent uniforme en Angleterre. La force de ces argumens pourra ruiner la taxe, mais elle n'en déterminera pas la modification. Trop de difficultés s'y opposent.

On ne doit pas dire, avec M. de Parieu, qu'il s'agit d'établir une taxe sur le revenu et non de rechercher le capital qui servira à la perception de la taxe; car le législateur est tenu de rendre à chacun une égale justice, et justice ne serait pas faite, si la loi traitait comme des choses de la même valeur, pour leur demander le même tribut, des choses qui ont une valeur différente. Je reconnais d'ailleurs que, pour tenir compte de ces différences, il faudrait se jeter dans des détails de classification qui ne sont pas du domaine du législateur. On aurait encore à distinguer souvent dans le revenu d'une même personne ce qui est le produit du capital qu'il possède de ce qui est le produit de son industrie. Cette difficulté, à laquelle venait déjà se heurter, sous une autre forme, la taxe du revenu mobilier, n'admet aucun des tempéramens que la nature de l'impôt rendrait nécessaires. Il est condamné à l'uniformité et par conséquent à l'injustice.

Les plus mauvais impôts sont ceux qui s'opposent à la formation de l'épargne et à l'accumulation des capitaux. La taxe du revenu aurait au plus haut degré ce triste caractère. Elle enlèverait au père de famille engagé dans le commerce, dans l'industrie, dans les fonctions publiques ou dans les professions libérales, précisément cette réserve annuelle, cet accroissement qui devait lui servir à composer ou à recomposer un capital qui répondît à son revenu. Au moment où l'on parle de créer, même avec l'assistance de l'état, des caisses de retraite pour les ouvriers, on priverait violemment des ressources naturelles de leurs vieux jours les ouvriers des arts, des sciences ou des lettres, et les entrepreneurs du travail, qui sont les têtes de la colonne industrielle. Ce serait un procédé sauvage : l'impôt attaquerait ainsi profondément, quoique d'une manière indirecte, le capital de la société.

Arrivons maintenant au point le plus critique du projet, à la base de l'impôt. La commission de l'assemblée constituante, on le sait, « avait été plus touchée, c'est M. de Parieu qui le dit, des inconvéniens habituels de la déclaration que de ses rares avantages. Elle avait pensé que cette confession de son revenu ne s'accomplirait point pour le contribuable sans de vives répugnances, dont la dissimulation serait souvent le résultat. » Ailleurs, M. le rapporteur donne un plein assen-

timent aux objections qu'élevait la minorité de la commission, dans des termes que nous lui emprunterons encore. « Quelle inquisition redoutable que celle dont le résultat sera tout à la fois d'obliger le riche à révéler une fortune qu'il se plaît peut-être à entourer de mystère, et de condamner le citoyen pécuniairement malheureux à cette dure alternative de répandre sur sa situation une lumière fatale à son crédit, ou d'acheter par un impôt mensonger la conservation du prestige d'aisance dont il est environné! »

Oui, cela est vrai, le système des déclarations invite en même temps aux deux fraudes contraires: il donne la tentation aux riches de dissimuler une partie de leur revenu, et aux pauvres celle de se créer, en vue de l'inévitable publicité, une richesse fictive. Le trésor public est ainsi privé de ce qui lui appartient, et reçoit par contre ce qui ne lui appartient pas. Le résultat, dans les deux sens, renverse le but que se proposait la taxe. La proportionnalité de l'impôt devient une véritable chimère, et sa perception une guerre du fisc contre la société.

Le projet de M. Passy présente une lacune. M. le ministre des finances part de la déclaration du contribuable; il charge un comité communal de rectifier, et au besoin de suppléer la déclaration du contribuable; mais il néglige de tracer aux membres de ce comité la procédure à l'aide de laquelle ils pourront et devront établir ces évaluations. On dirait qu'un pouvoir discrétionnaire leur est abandonné, comme si, en matière d'impôt, le législateur pouvait se montrer trop prévoyant, trop précis, trop minutieux même. Il n'y a que deux moyens d'évaluer les revenus de chaque contribuable, la notoriété et l'investigation sur pièces. Lequel des deux choisira le comité communal? S'il n'interroge que la notoriété publique, il court le risque de prendre l'ombre pour la réalité, de s'en rapporter à la renommée qui grossit les fortunes, de devenir un centre ténébreux auquel aboutiront les dénonciations signées ou anonymes, de tomber enfin quelquefois dans l'odieux et toujours dans l'arbitraire. S'il veut au contraire se rendre un compte exact de la matière imposable, et proportionner sincèrement la taxe aux facultés de chacun, il faudra pénétrer dans le domicile, compulser les livres du manufacturier et du commerçant, vérifier les titres de rentes ou de créances, comparer l'actif avec le passif, se livrer en un mot à l'inquisition des fortunes. Ce dernier mode serait le seul efficace, mais il serait odieux, et on ne peut pas l'établir par un règlement ministériel, même avec l'attache du conseil d'état. La loi doit parler à haute et intelligible voix, quand elle commande de tels sacrifices. Au reste, le silence du projet s'explique par les résistances que le ministre prévoit. L'exercice sur les boissons n'est pas populaire, bien qu'il n'atteigne qu'une seule classe de commerçans. Que serait-ce donc de l'exercice venant troubler jusque dans le secret des affaires et dans

le sanctuaire de la famille sept millions de contribuables! Où trouverait-on des agens pour l'imposer et des patiens pour le subir?

Les défenseurs de l'impôt sur le revenu se prévalent d'un précédent qu'ils croient avoir découvert dans la législation existante. A les entendre, l'état peut bien s'enquérir du revenu des contribuables, puisqu'il s'immisce à leur mort dans leur succession pour constater la valeur de l'héritage et pour prélever sur le capital, en distinguant les valeurs immobilières des valeurs mobilières, les droits qui reviennent au fisc. Il n'y a point de parité à établir entre des circonstances aussi essentiellement différentes. Quand le fisc cherche à constater le prix vénal des immeubles pour mettre le droit en rapport avec la valeur réelle, c'est à l'instant où la propriété va changer de main, dans un moment de transition où elle semble n'appartenir à personne. La recherche ne s'adresse qu'au capital, qui est toujours saisissable; elle ne pénètre pas dans les mystères souvent insaisissables du revenu. Le fisc renonce même, à l'ouverture d'une succession, à constater la situation réelle des fortunes, car il n'admet pas la défalcation des dettes et calcule les droits d'après le capital brut des propriétés qui sont transmises : il ne fait pas précisément ce qu'il lui reste à faire dans l'examen et dans le contrôle qu'entraîne l'impôt sur le revenu. Ce qui convertit cet examen en une véritable inquisition, c'est que les agens de l'état ne peuvent pas s'y livrer consciencieusement sans entrer en contact avec les personnes, sans les interroger une à une, sans comparer leurs déclarations avec les témoignages des pièces ou des faits.

Tous les gouvernemens qui ont introduit l'*income tax* dans l'économie de leur système financier ont reconnu la nécessité de cette procédure d'un autre âge. Ainsi, en Angleterre, on défère le serment aux contribuables, et, quand on les surprend en flagrant délit de fausse déclaration, ils ont à payer une amende de 500 francs, sans compter un droit triple de celui qu'ils auraient dû. En Bavière, l'amende est le quintuple de la différence qui se rencontre entre la somme déclarée et la somme due. De telles pénalités sont évidemment illusoires. La terreur seule peut prévenir ou diminuer la fraude, et je ne verrais de moyen efficace que celui que proposait Vauban à Louis XIV, pour l'application de la *dîme royale :* « Que le roi veuille bien s'en expliquer par une ordonnance sévère, qui soit rigidement observée, portant *confiscation des revenus recélés et cachés* et la peine d'être imposé au double pour ne les avoir pas fidèlement rapportés; moyennant quoi et le châtiment exemplaire pour quiconque osera éluder l'ordonnance et ne pas s'y conformer, on viendra à bout de tout. »

La confiscation des revenus que l'on aurait dissimulés, voilà donc la sanction de l'impôt sur le revenu, le dernier mot du système. A quel prix M. le ministre des finances s'est-il soustrait à cette consé-

quence extrême, mais fatale, de sa conception? En rendant la déclaration facultative, il chargerait des commissaires municipaux d'arbitrer souverainement les revenus. Il n'y a pas de pénalité dans la loi, cela est vrai; mais quelle plus grande pénalité que l'arbitraire!

Quelle est aujourd'hui la tendance de la civilisation, sinon, tout en développant la vie publique, de fortifier dans ses retranchemens, comme un asile inviolable, le domaine de la vie privée? Ces retranchemens, si nécessaires à la famille et à l'individu, l'impôt du revenu y fait une large brèche; il oblige en effet le contribuable à mettre à nu ses intérêts, à dévoiler le produit de ses efforts quotidiens et les calculs de ses espérances. Le contribuable, aux termes du projet, ne doit pas avoir de secrets pour l'état, c'est-à-dire qu'il n'en doit avoir pour personne; il se trouve donc à la merci de ceux-là mêmes qui peuvent voir sa prospérité d'un œil d'envie, ou tirer parti contre lui de son infortune. On nous donne ainsi la vie en commun, moins le devoir d'une mutuelle assistance, moins cette fraternité que l'on écrit partout avec profusion sur les murs, mais dont les lois révolutionnaires et les cœurs ne semblent garder qu'une empreinte bien affaiblie. Quel est cependant le commerçant, quel est l'industriel dont le crédit résisterait à cette exposition permanente? On veut ouvrir le grand-livre des revenus, sans songer que chaque page y serait bientôt marquée par le déficit et par la banqueroute. L'importance des catastrophes que déterminerait l'impôt du revenu excéderait très certainement, chaque année, celle des ressources qu'il pourrait fournir à l'état.

Ces dangers s'aggravent, on le sait, de la situation de la France. Il existe un parti menaçant encore aujourd'hui qui fait ce qui dépend de lui pour amener une guerre sociale. Sous une forme ou sous une autre, en termes directs ou par la voie des inductions détournées, ce parti enseigne à ceux qui ne possèdent pas, et qui sont en petit nombre heureusement, que ceux qui possèdent doivent tôt ou tard rendre gorge. Les adeptes que l'on a échauffés de déclamations contre la propriété et contre le capital ne croiront-ils pas que le jour de cette prétendue rétribution est arrivé, si le fisc s'en va toiser et afficher les fortunes? Quand on aura fait ainsi l'inventaire public de chaque famille, quand on aura écrit sur la porte de chaque maison le chiffre des valeurs qu'elle contient, la somme des jouissances dont elle est l'expression, pense-t-on que l'on n'aura pas fourni un irrésistible aliment aux passions anarchiques? Même dans la société la plus fortement assise, la plus éclairée, la plus morale, il ne semblerait pas prudent d'ouvrir toutes les portes et de laisser les richesses exposées dans les rues. Que sera-ce dans une société qui vient d'être agitée et ébranlée jusque dans ses fondemens, que les barbares du dedans tiennent perpétuellement en alarme et comme en état de siége, et où toute mauvaise passion peut se couvrir

de l'indulgence qui s'attache aux délits politiques? Les propriétés publiques ont fait les frais de la première révolution. Prenons garde que la propriété privée ne fasse les frais de la seconde, car, cet abri renversé et le foyer de la famille détruit sur la terre, je ne sais plus où l'ordre pourrait se réfugier. Les lois qui portent atteinte à la propriété ne sont que la préface de la spoliation et le vestibule de la guillotine.

M. le ministre des finances a fait de la taxe sur le revenu une taxe proportionnelle. C'est un écart de logique : l'impôt du revenu doit être et il est en effet progressif, à peu près dans tous les pays où on l'a établi. La pensée fondamentale de l'impôt sur le revenu consiste à exempter le nécessaire pour ne taxer que le superflu; elle tient compte au contribuable de ses besoins, comme celui-ci doit compte à l'état de sa richesse : or cette pensée mène droit à l'impôt progressif. Dans tout système de contribution qui fait deux parts de la richesse générale, la plus forte et celle du plus grand nombre que l'on affranchit des charges publiques, la plus faible et celle du petit nombre à laquelle le poids de ces charges est réservé, il s'ensuit naturellement que plus le contribuable est riche, et plus le trésor cherche à retrancher, en se l'appropriant à titre de tribut, de ce superflu dont quelques-uns regorgent. Partager le revenu individuel en nécessaire et en superflu, c'est en quelque sorte déclarer le superflu de bonne prise. C'est proposer aux fortunes un niveau commun, duquel, à défaut de la Providence qui avait sans doute d'autres desseins, la sévérité du fisc les rapproche. Le taux de l'impôt s'élève alors comme le flot de l'opulence : ce n'est plus un péage levé sur ceux qui suivent le cours du fleuve; c'est une digue destinée à le rétrécir.

On pose le premier jalon de l'impôt progressif dès que l'on affranchit de la taxe sur le revenu certaines classes de contribuables. Si l'on exempte en effet ceux qui ont peu, il faudra surtaxer ceux qui ont beaucoup, car ces deux idées sont corrélatives. Une de ces nécessités étant reconnue, l'autre vient de soi. Dès que la proportionnalité de l'impôt ne s'étend pas à tous les contribuables, elle n'existe plus logiquement pour personne, et l'application est bien compromise quand le principe se trouve ainsi méconnu et virtuellement détruit. Ajoutez que les contribuables exemptés finissent par considérer l'exemption comme un droit, et par croire que l'opulence acquise, au-delà d'une certaine limite, est une espèce de patrimoine public sur lequel l'état, dans les circonstances urgentes, peut peser et prendre à volonté.

A Genève, la taxe des gardes, impôt établi principalement sur les valeurs mobilières, ne frappe pas les capitaux inférieurs à 5,000 florins. Cet impôt a été une sorte de transaction entre le peuple et l'aristocratie bourgeoise; on peut dire que celle-ci a capitulé. La progression s'y fait sentir de deux manières : d'abord par l'exemption des cotes inférieures,

ensuite par le taux de l'impôt, qui est de demi pour mille pour les fortunes de 5,000 à 50,000 florins, et d'un pour mille au-dessus.

En Angleterre, les revenus inférieurs à 150 livres sont affranchis de l'*income tax*. Cela s'explique par la situation de l'aristocratie tant industrielle que foncière, qui, ayant joui trop long-temps elle-même d'une véritable exemption d'impôt, devait une revanche et une compensation aux classes laborieuses. L'assiette de l'*income tax* suppose ainsi un sacrifice volontaire d'argent et de principes de la part de ceux qui possèdent, et pourtant cet impôt entraîne de telles conséquences, qu'il est douteux que l'on puisse le maintenir.

L'impôt du revenu en Bavière est complétement progressif. Cette taxe ne pèse pas sur les célibataires qui ont moins de 250 florins de revenu, sur les familles avec trois enfans au plus, dont le revenu demeure inférieur à 400 florins, enfin sur les familles qui ont moins de trois enfans, si elles ont moins de 500 florins de rente. Les revenus imposables sont distribués en vingt-cinq classes, dont la première (250 florins de revenu) paie 2 pour 1,000; la quinzième (10,000 florins de revenu) 1 pour 100, et la dernière (75,000 florins de revenu et au-dessus) 2 pour 100. On remarquera que la loi bavaroise est une des plus récentes et qu'elle a à peine quinze mois de date. C'est celle qui porte au plus haut degré l'empreinte des circonstances, celle qui a poussé le plus loin la logique des doctrines, et ce n'en est pas encore le dernier mot.

Enfin n'oublions pas que M. Goudchaux, en proposant une taxe sur le revenu mobilier, l'avait accompagnée d'un projet de loi sur les successions qui proclamait ouvertement et qui appliquait le système de l'impôt progressif.

Oui, l'impôt progressif est au bout de l'impôt sur le revenu. Il en représente la fatalité. Aveugle qui ne la voit pas, et insensé qui la dissimule. Ce n'est pas ici le lieu de discuter l'impôt progressif; il suffit d'en rappeler la portée. Les taxes progressives attaquent le capital lui-même, dont elles préviennent la formation ou dont elles détruisent les réserves accumulées. Par cette méthode, l'impôt égale bien vite et absorbe le revenu. Il fait que le contribuable, au lieu de rechercher l'aisance, a intérêt à être pauvre. En tarissant les sources des revenus particuliers, il dessèche celle du revenu public. L'idéal de la loi agraire se trouve réalisé, car l'impôt étend alors sur tous les citoyens un niveau commun de misère, et cette égalité-là n'est pas de celles qui engendrent l'ordre et la paix.

Je crois en avoir dit assez pour établir que le projet de M. le ministre des finances est antipathique à notre état social, et qu'il contient en germe une révolution, tout en affectant les proportions plus modestes d'une réforme. L'opinion publique a déjà condamné par deux fois l'im-

pôt sur le revenu. A l'arrêt par défaut qu'avait rendu l'assemblée constituante vient s'ajouter maintenant la protestation à peu près unanime des conseils-généraux. Ce plagiat de l'*income tax* ne trouvera pas plus de faveur, il faut l'espérer, devant l'assemblée législative.

L'accord spontané qui éclate ici dans toutes les fractions du parti modéré serait-il une inspiration de l'égoïsme? On le dira, et on l'a peut-être dit; on prétendra que les propriétaires et les capitalistes ne repoussent l'impôt du revenu que pour décliner leur part des sacrifices qu'exigent les circonstances : ce serait les calomnier avec aussi peu d'intelligence que d'équité. Ceux qui possèdent ne refusent pas 60 millions de plus à l'état; ils les paieraient au contraire très volontiers tant que la nécessité s'en fera sentir, mais sous une tout autre forme. C'est au principe même et aux conséquences de l'impôt sur le revenu que leur opposition s'attaque. Ce n'est pas pour une économie individuelle de quelques écus, c'est dans l'intérêt même de la société, par une conviction très réfléchie et très arrêtée des dangers qui la menacent encore.

Que l'on pourvoie à un déficit du moment par des mesures également temporaires. Les époques calamiteuses ne sont pas celles qu'il faut choisir pour instituer de nouvelles taxes, car on ajoute ainsi la difficulté des circonstances à celle déjà bien assez grande d'inventer des contribuables et de trouver une base certaine à l'impôt.

Il a été question d'une combinaison semblable au décime de guerre; on a parlé d'augmenter d'un dixième le taux de toutes les contributions. Ce projet d'une dîme républicaine, si l'on en bornait les effets à l'année 1850, aurait quelques avantages. Il permettrait d'attendre que l'on eût étudié les changemens nécessaires et possibles dans l'assiette de l'impôt, et que les taxes existantes eussent recouvré toute leur fécondité. Le gouvernement fait fausse route, quand il se propose principalement d'innover en matière d'impôt. Il devrait s'attacher, avant tout, à rendre les contributions productives, et à retrouver, par l'activité que la confiance imprime aux consommations, un revenu qui égale ou même qui surpasse celui de l'année 1847. Là gît véritablement, et non pas ailleurs, le problème de nos finances.

Avec un gouvernement résolu et avec le patriotisme qui anime la grande majorité des citoyens, ces résultats peuvent nous être prochainement acquis. La classe moyenne, un moment surprise et paralysée dans son action par les événemens de février, a bientôt repris courage. Avec le sentiment de ses droits, elle montre aujourd'hui la conscience des devoirs nouveaux qui lui sont dévolus. C'est la première fois que l'on voit dans ce pays les hommes modérés de toutes les opinions s'unir dans une pensée d'ordre. Cette union, si l'on y persévère, sauvera les finances publiques, comme elle a déjà sauvé la société.

LÉON FAUCHER.

SOUVENIRS

DE

LA VIE MILITAIRE EN AFRIQUE.

UNE CAMPAGNE DANS LA PROVINCE D'ALGER.[1]

I.

Le pays connu sous le nom d'Ouar-Senis s'étend, entre la vallée du Chéliff au nord et le petit désert au sud, sur une longueur d'environ quinze lieues. C'est une vaste réunion de montagnes qui se dressent successivement jusqu'à la crête rocheuse placée au centre, véritable nœud de ce réseau de précipices, de ravines et de pitons gigantesques. Longue de quinze cents mètres, dominant de plus de six cents pieds le plateau qui lui sert de base, protégée par des escarpemens à pic, cette crête rocheuse, dont le sommet n'est accessible que par des sentiers bons tout au plus pour les chèvres, court de l'est à l'ouest, et de ce côté, après un col qui sert de chemin, se dresse une dent de roche à la forme de dôme, plus haute encore que la crête dentelée. On peut se figurer la difficulté d'un pays où d'étroits sentiers, dominés sans cesse par des pitons et des plateaux boisés, serpentent au flanc des montagnes, ne laissant que le passage d'un homme. Ces terrains dangereux sont habités par des Kabyles sauvages et belliqueux, issus de ce vieux sang berbère où s'est toujours maintenu l'esprit de résistance

(1) Voyez la livraison du 1er septembre.

au pouvoir établi : les Beni-Eyndel, les Beni-bou-Douan, les Beni-Rhalia, les Beni-bou-Atab, les Beni-bou-Kanous, les Beni-bou-Chaïb, etc., tribus aux formes républicaines, n'obéissant qu'à une *djemâa* (1) nommée par le peuple tout entier, indépendantes, toujours en querelle, unies pourtant contre l'ennemi commun. Déjà ces tribus s'étaient rencontrées avec nos soldats. Une première fois, ce fut à l'Oued-Foddha de glorieuse mémoire; plus tard, au mois de novembre 1842, elles avaient dû se soumettre devant nos colonnes sillonnant de nouveau leur territoire, mais cette soumission ne fut pas de longue durée, et, à l'apparition d'Abd-el-Kader, vers le mois de janvier 1843, elles avaient repris les armes. Sidi-Embarek se trouvait alors dans l'Ouar-Senis avec ses bataillons réguliers, et s'efforçait d'exciter l'esprit de résistance des montagnards.

Trois colonnes devaient opérer dans ce pays sous la direction supérieure du général Changarnier. Chacune avait ses instructions précises, et le rendez-vous commun était assigné à la *Medina des Beni-bou-Douan*, village kabyle ou plutôt gros bourg qui se trouve au milieu de ces montagnes. Pour nous, nous allions à la *cathédrale*, ainsi que disaient les soldats parlant de l'arête rocheuse et de son dôme, avec les troupes que le général commandait en personne.

Le 10 mai, par un beau soleil, le cœur gai et alerte, nous franchissions la porte de Milianah et descendions l'étroit sentier qui mène, dans la direction ouest, à la vallée du Chéliff. Cent cinquante chevaux nous accompagnaient, car il était question, le lendemain, de tenter une surprise sur un village kabyle de la rive droite, où l'on disait que Berkani et sa famille, la plus considérable de l'importante tribu des Beni-Menacers, avait cherché un refuge. A peine dans la vallée, les clairons sonnèrent la halte pour donner à la colonne le temps de se serrer; puis, tout le monde réuni, on se remit en route. Nous étions en pays ami; le regard s'étendait au loin. Aussi, bien que les armes fussent chargées, l'on marchait sans se garder : en tête, le général, suivi de la cavalerie; puis l'infanterie, précédée d'une compagnie de sapeurs du génie, avec des mulets portant des outils. Cette compagnie avait ordre d'aller à son pas, sans s'inquiéter de la cavalerie non plus que du général. Derrière venait une partie de l'infanterie, puis l'artillerie de montagnes, avec ses petites pièces que portaient ses mulets trapus, l'ambulance au drapeau rouge, le convoi des vivres; enfin, le bagage des corps, chevaux de bât, mulets ou ânes, sous la surveillance des sous-officiers et suivi d'une nombreuse infanterie qui fermait la marche, ayant à l'extrême arrière-garde des mulets de cacolets en cas de maladies ou d'accidens. De temps à autre, les officiers du général

(1) Commission de gouvernement.

s'assuraient que la colonne s'avançait en bon ordre, et, d'heure en heure, le chef d'état-major faisait sonner une halte. C'étaient dix minutes données aux soldats d'infanterie pour se reposer du poids effrayant de leur bagage, lorsque huit jours de vivres viennent s'ajouter à leur charge habituelle. Dans les grandes étapes, l'on s'arrête une heure et demie environ à moitié route, et les soldats *mangent* le café, ou plutôt la *soupe au café*. Je ne puis me servir d'une autre expression pour désigner ces gamelles remplies de café et de biscuit cassé, où chacun puise à tour de rôle. Tel est l'ordre habituel des marches en Afrique.

Nous cheminions donc dans la vallée du Chéliff, à travers des blés magnifiques, fumant et causant, riant et chantant, ou silencieux et pensifs, selon que l'on avait joyeuse humeur ou tristesse; mais, fort heureusement, la tristesse n'était guère notre fait. Nous étions en train de parler de tous et de tout, gloires illustres et célébrités inconnues, aventures de guerre ou d'amour, lorsqu'enfin les chevaux, et c'était justice, eurent aussi leur tour. A l'unanimité nous déclarions qu'on devait un respect profond à ces héros silencieux qui, si souvent, ont fait la gloire de ceux qui les montaient, lorsque M. de Carayon-Latour se mit à nous chanter cette complainte de soldat qui courait sur un cheval du général Changarnier, mort à la bataille. Certes, l'illustre animal n'avait rien à envier à M. de Marlborough, dont cette chanson de bivouac empruntait le refrain :

Le pauvre Max (1) est mort!
Mironton, mironton, mirontaine,
Le pauvre Max est mort,
Mort et pas enterré! (*Ter.*)

Il était v'nu d'All'magne,
Mironton, mironton, mirontaine,
Il était v'nu d'All'magne,
Pour aller en Alger. (*Ter.*)

Il s'est fait par gloriole,
Mironton, mironton, mirontaine,
Il s'est fait par gloriole
Cheval de général. (*Ter.*)

Il reçut maintes balles,
Mironton, mironton, mirontaine,
Il reçut maintes balles,
Et l' général aussi. (*Ter.*)

(1) Ce Max était un grand cheval allemand bien connu des soldats. Il avait été blessé plusieurs fois, et le général le montait, lorsque lui-même reçut une balle au bois des Oliviers près du col du Mouzaïa, en 1841.

A la fin, c'te pauv' bête,
Mironton, mironton, mirontaine,
A la fin, c'te pauv' bête
A trépassé sous lui! (*Ter.*)

Je m'arrête, et sachez-m'en un peu de gré, car la complainte a soixante-quinze couplets. Ce que nous en avons cité aura suffi pour donner une idée de ces mille chansons improvisées par nos soldats pendant les longues marches d'Afrique.

De halte en halte, la colonne était arrivée au lieu du bivouac, près du pont de pierre construit sur le Chéliff par les soins d'Omar-Pacha, et, comme toujours, la cité improvisée s'établit avec une promptitude admirable. Le général avait rapidement désigné au chef d'état-major l'emplacement des différens bataillons d'après l'ordre de marche du lendemain, puis il avait mis pied à terre, tandis que le capitaine Pourcet indiquait cet ordre aux chefs de corps. D'après les recommandations expresses du général, sans perdre de temps en manœuvres inutiles, dès qu'une compagnie était arrivée sur l'alignement, elle formait ses faisceaux et quittait ses sacs. Aussitôt chacun de courir ramasser le bois, chercher l'eau, allumer le feu, dresser les petites tentes, tous ces mille riens dont on ne comprend la valeur que lorsqu'il faut se suffire à soi-même et *débrouiller sa vie de chaque jour*, selon l'expression du soldat. Bien dormir, bien manger, ce sont en effet les deux choses importantes à la guerre; car, avec une troupe nourrie et reposée, il n'y a rien qu'on ne puisse entreprendre. Le plus grand des philosophes, Sancho Pança, a dit : « L'homme ne fait pas son ventre, mais le ventre fait l'homme. » C'était l'avis du général Changarnier. Aussi s'efforçait-il d'éviter aux soldats toute fatigue inutile, et jamais il ne quittait le bivouac que la soupe ne fût mangée.

Dans la nuit, nous eûmes une alerte; si nous étions en pays ami, nos amis n'en étaient pas moins de francs voleurs : deux chevaux furent enlevés. Selon leur coutume en pareille occasion, de hardis compagnons, nus comme vers, le corps enduit de graisse, afin de glisser dans la main de ceux qui voudraient les retenir, se coulèrent entre les tentes, rampant comme des serpens. Arrivés près de deux beaux chevaux, ils coupent les entraves, sautent sur la bête et partent à fond de train, franchissant tous les obstacles, courbés sur l'encolure, afin d'éviter les balles des sentinelles avancées. Un autre de ces voleurs, quelques heures plus tard, fut moins heureux. Le factionnaire de garde aux faisceaux remarqua sur sa droite, tout en se promenant de long en large, un buisson de palmiers nains. L'instant d'après, le buisson avait changé de place; il se trouvait à gauche. Aussitôt le factionnaire se dit : « Il y a là-dessous un méchant tour. »

Et, sans parler, bien sournoisement, tout en ayant l'air de flaner, il arme son fusil et continue sa promenade. Le buisson remuait, remuait tout doucement, gagnait peu à peu du terrain : tout à coup il se dresse, se rapproche, et un Kabyle saute sur le soldat, le poignard à la main; mais celui-ci lui envoie sa baïonnette dans le ventre. Le coup fut mortel, et le buisson vivant ne se releva plus.

Tels furent les petits événemens de la nuit. Le lendemain, à la diane, la musique du 58e jouait un gai réveil, et, après avoir toussé un peu, après avoir chassé, à l'aide d'un coup d'eau-de-vie, ce brouillard du matin que les militaires, j'en demande bien pardon, appellent du triste nom de *pituite*, chacun reprenait son rang et se mettait en marche, suivant, comme la veille, la vallée du Chéliff. Le soir, on s'arrêta à l'Oued-Rouina; à la nuit, l'ordre fut donné à la cavalerie de se tenir prête, et, vers deux heures du matin, on rompait les rangs, en silence, sans sonnerie, suivi de deux bataillons sans sac. Chaque troupe avait son guide, et, le général en tête, nous partîmes pour surprendre les Berkanis. Au jour, nous étions arrivés sur un petit plateau, entre deux collines. A nos pieds s'étendait une ravine boisée, profonde, difficile; de l'autre côté s'élevaient les cabanes des Kabyles au milieu de grands oliviers et de noyers aux larges feuilles. Leurs coups de fusil ne nous avertirent que trop du peu de succès de notre entreprise. Tous les personnages importans du village avaient pris la fuite. On mit aussitôt pied à terre par ordre du général. Les chasseurs occupèrent les deux pitons et échangèrent des coups de fusil avec l'ennemi en attendant que l'infanterie nous eût rejoints. M. de Carayon-Latour et un de nos camarades possédaient deux petites carabines qui portaient à des distances énormes : on les chargea, les paris s'engagèrent, et ce fut à qui ferait preuve d'adresse à ce nouveau tir aux pigeons; mais ici nos pigeons étaient des Kabyles, armés de longs fusils, qui nous visaient fort bien à leur tour et surent trouer nos cabans, malgré les gros arbres derrière lesquels nous nous abritions. Cela redoublait nos joies et nos rires, car, somme toute, nous leur avions déjà tué du monde, quand les chasseurs d'Orléans arrivèrent. Ils valaient mieux que nous pour cette besogne; aussi, dès les premières balles, tous les Kabyles se hâtèrent de se dérober à leurs coups. Le soir, nous étions rentrés au bivouac, et le lendemain la cavalerie retournait à Milianah, tandis que notre tête de colonne s'engageait dans la vallée de l'Oued-Rouina. Quelques heures après, les mauvais chemins de l'Ouar-Senis commençaient. Un par un, mulet par mulet, les soldats et le convoi s'avançaient dans ces étroits sentiers qui montaient constamment, s'accrochant, à travers les pins maritimes, sur le flanc des montagnes. Les mauvaises heures arrivaient aussi pour l'infanterie, car, à droite et à gauche du convoi, des bataillons étaient

chargés de le protéger, coupant le pays sans route tracée, tantôt descendant les ravines, tantôt gravissant les escarpemens, fatigues épouvantables, dont la guerre et la sûreté de tous font une nécessité.

En pays ennemi depuis deux jours, nous n'avions encore rencontré personne; c'était partout le calme du vide, le désert, lorsque tout à coup, face à nous, sur un piton qui commandait l'étroit sentier, nous vîmes cinq à six cents Arabes s'agiter et pousser de grands cris. La halte fut sonnée. Le général massa les chasseurs d'Orléans de l'avant-garde; puis, le premier en tête, il partit avec eux pour débusquer l'ennemi. Se faisant un rempart des figuiers et des arbres qui garnissaient ce piton, les chasseurs d'Orléans l'escaladèrent au pas de course malgré le feu des Kabyles, qu'ils poussèrent bientôt la baïonnette dans les reins. Bon nombre de ces gens y restèrent, les autres reçurent une chasse vigoureuse, et nous revînmes avec un troupeau trouvé dans les bois, quelques tués, quelques blessés, mais c'est la guerre! Pendant ce temps le convoi, ayant franchi le défilé après avoir passé un ravin, s'était établi près du bourg des Beni-Doubouan. Les maisons de ce bourg, construites en bois et en pisé, ressemblent beaucoup aux cabanes de nos paysans de la Picardie. Elles sont solides, défient la pluie et les orages; pourtant nos soldats en eurent bientôt raison, car ce bois sec avait moins de fumée et faisait de la meilleure soupe. Aussi, pendant deux jours, tandis que nous attendions les autres colonnes, plus d'une fut détruite, et toutes y auraient passé, si le colonel Picouleau et ses troupes eussent encore tardé.

Dans leur route plus longue et plus difficile, les deux colonnes commandées par le colonel avaient rencontré de nombreux contingens poussés au combat par les bataillons de Sidi-Embarek, et ramenaient un assez grand nombre de blessés. Le général Changarnier, pour alléger la marche, se décida à les renvoyer à Milianah, sous bonne escorte, avec le matériel inutile. Un singulier accident signala ce départ. M. Laurent, officier de chasseurs d'Orléans, amputé la veille, avait été placé sur une litière; de l'autre côté, un homme atteint d'une fièvre pernicieuse, presque mort, faisait contre-poids. Au sortir du bivouac, après avoir passé le ruisseau et gravi une partie de la montagne, le convoi suivait un chemin très étroit dominant en corniche la ravine. Tout à coup le mulet de litière bute, s'abat, et l'amputé et le fiévreux roulent avec lui. Ce fut un long cri. Chacun de se glisser jusqu'au ruisseau pour porter secours. On arrive. Le mulet, tranquillement relevé, broutait paisiblement. Pour M. Laurent, le fer de la litière l'avait heureusement préservé, et quant au fiévreux, la secousse avait été si violente qu'une réaction s'était opérée, et il dut la vie à ce qui aurait tué tout autre. Tous les trois reprirent leur marche sur Milianah, tandis que notre colonne, forte de 2,800 hommes et de 25 che-

vaux, se mettait en route dans la direction de l'ouest, où les renseignemens arabes indiquaient que les tribus s'étaient retirées.

Pendant ces marches, nous ne pouvions nous lasser d'admirer la constance du soldat d'infanterie si pesamment chargé, qui, se moquant de lui-même, s'est donné le surnom de *soldat chameau*. C'était en effet merveille de les voir s'avancer pendant de longues journées, sous un soleil ardent, à travers des pentes affreuses, toujours gais, toujours en train, se reposant, s'amusant d'un rien. Une après-midi, on arrivait au bivouac, les faisceaux étaient déjà formés, chacun à son ménage. Tout à coup une rumeur épouvantable. Tous de courir à droite, à gauche; un tumulte! le général lui-même sort de sa tente. Quel était donc ce grand événement? Un lièvre, un malheureux lièvre qui, surpris au gîte, après avoir hésité long-temps, s'était décidé à s'enfuir. Signalé, aperçu, l'un de courir après lui, l'autre de lui jeter son bâton, chacun d'attraper ce plat encore vivant; enfin un voltigeur, plus souple, plus adroit, avait lancé sa capote sur la bête, et lui-même par-dessus, en sorte que bon gré, mal gré, le pauvre lièvre kabyle fit le bonheur d'un Français ce soir-là.

C'est à l'arrivée au bivouac que brille de tout son éclat l'industrie de nos soldats. Arrêtez-vous près d'une petite tente, et voyez le chef d'escouade; on lui apporte alors crabes, tortues, serpens d'eau, toutes ces bêtes qui n'ont pas de nom, mais un goût, et que l'expérience apprend à manger sans crainte. Ou bien encore ils s'en viennent, leur gamelle pleine de sang de bœuf. Bouilli au feu à trois reprises différentes et refroidi ensuite, le sang de bœuf finit par former une espèce de fromage noir. Étendu sur le biscuit, avec quelques grains de gros sel, cela fait une nourriture passable, précieuse ressource pour les estomacs affamés. Les bœufs et les moutons ennemis valent pourtant mieux; aussi tous nos soldats avaient-ils grande hâte de joindre les Kabyles, de leur faire des prises, et les nombreuses traces que nous rencontrions dans la direction de l'ouest donnaient bon espoir. Tous les renseignemens arabes s'accordaient en effet pour signaler la présence des populations du côté de l'Ouar-Senis même. Les renseignemens étaient exacts; le 18 mai au matin, un moment après avoir traversé l'Oued-Foddha et nous être engagés dans un défilé, nous aperçûmes quelques cavaliers arabes, et, en débouchant sur ce large plateau d'où se dresse la crête rocheuse, nous vîmes l'ennemi.

Nous arrivions de l'est, parallèlement au côté sud de la crête. Devant nous s'étendait un vaste plateau couvert d'arbres, de verdure, de vignes, de maisons et de jardins. A l'ouest, le plateau se terminait par une haute montagne en pain de sucre, séparée de la crête rocheuse par un col servant de chemin. Ce plateau s'arrêtait brusquement vers le sud, à une ravine où coulait une rivière. La crête pouvait avoir

quinze cents mètres de long; des roches dentelées la surmontaient, et ses murailles se dressaient à pic, au-dessus des dernières pentes, sur une assez grande hauteur. La montagne entière dominait le plateau d'environ six cents pieds. Des pins et d'autres arbres couraient le long des pentes abruptes et s'arrêtaient à la roche verticale, s'élevant plus haut à deux endroits opposés, ce qui semblait indiquer deux passages par où l'on pouvait atteindre les sommets. Du reste, rien de plus charmant que ce plateau, véritable oasis, qui, sur deux côtés, se détachait dans toute sa fraîcheur d'un rempart de montagnes grises, tandis que vers la gauche le regard se perdait dans une ligne de mamelons sans fin et dans les horizons bleuâtres de Thiaret. En arrivant, nous vîmes les cavaliers de Sidi-Embarek s'éloigner vers le sud et de nombreux Kabyles s'enfuir le long des pentes boisées; mais du sommet même du rocher nous venait un bruit confus, une agitation sourde; par momens, de longs cris. De temps à autre, des Kabyles se montraient, et, chose singulière, des silhouettes de cavaliers, suspendues à des hauteurs en apparence inaccessibles, se dessinaient sur l'azur du ciel.

Les vingt-cinq chevaux, notre seule cavalerie, furent immédiatement lancés dans la direction du col, et les chasseurs d'Orléans, d'avant-garde ce jour-là, jetant leur sac, coururent appuyer le petit peloton de cavaliers. Deux autres compagnies balayaient les pentes à la baïonnette, pendant que le reste de la colonne s'établissait au bivouac dans les jardins. L'attaque se régularisa aussitôt. Le lieutenant-colonel Forey, du 58ᵉ de ligne, avec le 6ᵉ bataillon de chasseurs et quelques compagnies de son régiment, devait tenter l'escalade à la pointe est, où un chemin semblait praticable. Deux bataillons du 58ᵉ et le colonel d'Illens allaient monter à l'assaut en s'aidant d'une ravine qui se trouve aux deux tiers de la crête. Il était une heure environ; un beau soleil faisait briller les armes, étinceler le rocher. Les soldats, heureux de se battre, allaient rapidement joindre leurs postes, sans s'inquiéter des longs cris et des menaces des Arabes, qui descendaient jusqu'à nous. Prêt à monter à cheval, pour se porter où sa présence serait nécessaire, le général se tenait au centre sous de grands arbres, donnant ses ordres avec sa précision et sa netteté habituelles. Nous étions auprès de lui, contemplant ce panorama magnifique, quand sur la droite des coups de fusil se firent entendre, se mêlant au son entraînant de la charge. Ce bruit de tambour ainsi battu répand dans les ames une puissance nouvelle, une ardeur inconnue. En ce moment, le général donnait ses dernières instructions au colonel d'Illens, qui allait tenter l'escalade. Quelques secondes après, la compagnie de chasseurs que nous avions vue tenir le bois de pins, échangeant des coups de fusil avec les Kabyles et se garant de son mieux des quartiers de roche que l'on roulait sur elle, passa pour rejoindre

son bataillon, le capitaine Soumain en tête, tout meurtri encore de la chute d'un bœuf que les défenseurs de la montagne avaient jeté sur lui, dans un moment critique, à défaut de roche. La fusillade devenait plus vive à l'est, la charge battait toujours, et le général se disposait à s'y rendre, lorsque les soldats de garde aux avant-postes lui amenèrent un cavalier nègre, l'un des réguliers de Sidi-Embarek, qui nous apportait la nouvelle de la prise de la smala par M. le duc d'Aumale. Il y avait deux heures à peine que Sidi-Embarek avait appris la perte de ses biens, de sa famille entière. Aussitôt le cavalier, montant à cheval, s'était hâté de profiter de cette heureuse circonstance pour se faire bien accueillir de nous. On n'avait encore aucun détail, mais, d'après le récit de cet homme, nous pouvions juger de la hardiesse du coup de main et de la décision qu'avait dû montrer le jeune général. La nouvelle se répandit aussitôt, redoublant l'ardeur des soldats, qui, eux aussi, voulaient mener à bonne fin l'entreprise commencée.

A ce moment, nous nous étions rendus à la pointe est, près des chasseurs d'Orléans. Arrivé au pied du rocher avec une partie du bataillon (le reste avait d'abord été envoyé à cette ravine où le colonel d'Illens et le 58e venaient de le remplacer), le lieutenant-colonel Forey, ancien commandant des chasseurs, fit mettre la carabine en bandoulière. « Il s'agit d'escalader, leur dit-il, et vivement; rappelez-vous que vous êtes chasseurs d'Orléans. » Aussitôt la charge sonna, et, malgré le terrain, malgré les ronces, malgré le rocher, ils s'élancèrent comme des singes, sautant, franchissant les obstacles, méprisant les balles qui leur tombaient d'aplomb, se garant des roches énormes que les Kabyles roulaient sur eux. Ils arrivèrent ainsi, s'aidant des pieds et des mains, jusqu'à un escarpement que, malgré tous leurs efforts, ils ne purent dépasser. Alors, accroupis dans les rochers, leurs balles tuaient sur la crête tous les Kabyles qui osaient se montrer. De temps à autre, ils tentaient encore de nouveaux efforts, et plus d'une main fut broyée par les pierres roulées. C'était un spectacle singulier, une scène du moyen-âge; on eût dit l'assaut d'une de ces antiques forteresses bâties au bord des précipices.

A son arrivée, le général fit sonner la retraite; il ne voulait pas sacrifier inutilement le sang de ces braves gens, et il ordonna au bataillon, renforcé par d'autres troupes, de garder tous les passages et de bivouaquer de ce côté du rocher. Un prisonnier kabyle indiquait deux étroits sentiers par lesquels les populations avaient atteint ces sommets qu'elles regardaient comme inexpugnables, et ces chemins étaient tellement affreux, que chevaux et gros bétail avaient dû être hissés avec des cordes; mais le Kabyle ajoutait que l'eau manquait : dès-lors tous ces gens étaient à nous avant trois jours. L'ordre du blocus fut donné, et cette forteresse naturelle fut entourée d'un réseau de postes.

Le 58e, qui avait tenté l'escalade d'un autre côté, avait d'abord été

plus heureux. Un instant, les soldats se voyaient aux sommets du rocher; déjà leur joie était grande : ils croyaient tenir ces Kabyles insolens, les balayer devant eux, les précipiter dans l'abîme. Arrêtés par une ravine de roche, ils avaient dû se contenter de garder les passages. Leurs pertes étaient peu nombreuses, mais le colonel d'Illens était au nombre des tués. Une balle l'avait percé de part en part le premier en tête de sa troupe, et l'on venait de rapporter son cadavre au camp.

La colonne se trouvait donc divisée en deux corps : l'un gardait les pentes nord, l'autre les pentes sud et est; la réserve et le convoi restaient établis au milieu des jardins, où les grenadiers, enlaçant leurs fleurs rouges aux grandes vignes qui couraient d'arbre en arbre, nous donnaient la fraîcheur et l'abri. Le soir, tous ces feux de bivouac, comme autant d'étoiles, étincelaient le long des pentes de la montagne; une flamme énorme, sans doute quelque signal, brillait à l'extrémité est du rocher; au-dessus de nos têtes s'étendait la voûte limpide du ciel où plongeait le regard. Un bûcher d'oliviers nous prêtait sa douce chaleur, et la soirée se passait à fumer, à causer, en attendant le sommeil, quand tout à coup Carayon-Latour, une des meilleures trompes de France, se mit à sonner l'hallali, puis tous les airs de chasse que répétait au loin un écho magnifique. Nous écoutions silencieux, sans pouvoir nous lasser, ces beaux sons qui se prolongeaient de montagnes en montagnes. Il fallut pourtant se préparer par le repos aux fatigues du lendemain.

Le 19, le blocus continua; chacun veillait à son poste. Dans la nuit, nous remplîmes un triste devoir; le colonel d'Illens fut enterré dans l'intérieur d'une maison arabe. Lorsque la fosse profonde eut été comblée, on mit le feu à la maison, afin de dérober son corps aux profanations des Kabyles. Plus tard, nous apprîmes que cette ruse pieuse avait réussi.

La soif devenait grande cependant sur la montagne, et, aux beuglemens des troupeaux, nous jugions bien que ce n'était plus l'affaire que de quelques heures. Le 28, en effet, vers midi, les chefs imploraient l'*aman* et se remettaient entre les mains du général. Tandis que les parlementaires étaient à notre camp, les troupeaux, poussés par la soif, se précipitèrent comme une avalanche, roulant à travers les étroits sentiers, courant, comme des furieux, jusqu'à la rivière. D'un rocher aride, d'une crête dénudée, sortaient, comme un torrent, des populations entières. C'étaient des cris, une poussière, un tumulte! moutons, chèvres, bœufs, se mêlaient aux femmes et aux enfans qui, poussés aussi par la soif, couraient vers l'eau, comme leur bétail; les enfans, plus avides, se jetaient sur les petits tonnelets que les soldats portent à leur ceinture. Ceux-ci, toujours humains, les laissèrent faire. Quant aux hommes, la mine farouche, le regard toujours fier, ils souffraient en

silence, avec calme, et menaçaient encore. Cela n'importait guère à nos soldats; ils s'inquiétaient peu de la politique, et, pourvu que le troupeau eût été ramassé, ils étaient satisfaits; le soir donc, on fêtait la victoire par de nombreux festins, dont les quartiers d'agneaux, les plats de cervelles et les rôtis de moutons kabyles faisaient tous les honneurs.

Les tribus étaient désarmées, les chefs retenus en otage, et cet heureux succès nous avait rendus maîtres, en un seul coup de filet, de toutes les populations du sud de l'Ouar-Senis. Restait à recevoir la soumission des tribus du nord, mais il fallait auparavant nous débarrasser de notre troupeau et de nos prisonniers. Le 24 donc, nous prenions, avec nos dix mille têtes de bétail, la route de Teniet-el-Had, nouveau poste établi sur la ligne de partage des eaux à trois lieues des plateaux du Serrssous. Deux jours après, nous traversions le magnifique bois de cèdres d'où l'on aperçoit Teniet-el-Had. La variété des points de vue et des accidens du terrain, son étendue de près de cinq lieues, la grosseur majestueuse des arbres, font de cette forêt un des endroits les plus curieux de l'Afrique; pourtant il n'est pas prudent de s'y aventurer seul, car l'on trouve partout les larges traces en forme de grenade qui signalent la présence des lions. Le colonel Korte du 1er chasseurs d'Afrique, commandant supérieur de Teniet-el-Had, était venu au-devant du général, monté sur un magnifique cheval blanc. Il le maniait avec la grace d'un cavalier formé aux traditions de l'ancienne équitation française. Qui se serait attendu à rencontrer dans ces solitudes, au milieu de ces Arabes indomptés, un représentant de *la petite écurie* de Versailles, sans rivale dans le monde? Mais le colonel ne se contentait pas d'être un des meilleurs cavaliers de l'armée, tous estimaient son courage, et du point où nous étions nous voyions Aïn-Tesemsil, le plateau du Serrssous, où le général Changarnier avait ordonné une razzia que le colonel Korte exécuta avec autant de bonheur que d'audace. Le 1er juillet 1842, au moment où la colonne du général Changarnier s'établissait au bivouac, ses coureurs lui annoncèrent que, du haut des mamelons, on voyait une foule immense d'Arabes émigrans qui s'enfuyaient vers le sud. Le général alla la reconnaître, et, au retour, lança sur ces populations le colonel Korte et les deux cent vingt chasseurs, sa seule cavalerie. Les zouaves le soutenaient en cas de revers. Cavaliers, chameaux, femmes, enfans, troupeaux, c'était une multitude couvrant près de trois lieues de pays, protégée par plus de quinze cents cavaliers. La moindre hésitation eût perdu le colonel Korte; aussi, comptant sur l'effroi que les chasseurs à cheval ont toujours inspiré aux Arabes, il se jeta hardiment à travers les émigrans, coupant un grand carré qu'il rabattit sur la colonne. Les coups de fusil furent nombreux, bien des nôtres y restèrent; mais enfin, se faisant un rempart des chameaux porteurs de palanquins destinés, selon

l'usage du sud, aux femmes et aux enfans de grandes familles, les chasseurs ramenèrent au camp deux mille chameaux, quatre-vingt mille têtes de bétail, un butin immense et un grand nombre de prisonniers.

Pendant que l'on nous racontait cette razzia ou plutôt ce coup de main renommé à juste titre dans la province d'Alger, nous étions arrivés au nouveau poste. Teniet-el-Had (col du Dimanche), ainsi nommé d'un marché arabe qui s'y tient ce jour-là, était occupé depuis le mois de mai seulement par nos troupes. Aucun bâtiment n'avait encore été construit, et un simple fossé en terre protégeait les soldats, campés sous les grandes tentes de l'administration militaire; mais l'air était sain, le moral excellent : aussi y avait-il peu de malades aux ambulances. Par les soins du général, qui l'avant-veille avait envoyé un courrier porteur de cet ordre, notre colonne trouva en arrivant du pain frais cuit dans des fours en terre et en branchages construits en quelques heures. On ne s'arrêta que le temps nécessaire pour prendre les vivres, compléter les cartouches et verser le troupeau de prise à l'administration (1). Le général avait hâte de regagner les montagnes. Le 25 donc, toutes ces opérations étant terminées, nous reprîmes la route de l'Ouar-Senis; mais la leçon donnée à une partie des tribus avait profité aux autres, car un grand nombre vinrent se soumettre, et nous aurions reçu toutes les soumissions, si le manque de vivres ne nous avait pas forcés, le 7 juin, de retourner à Milianah. Ce ne fut qu'une halte de quelques jours; le 15, deux colonnes repartaient pour achever l'œuvre commencée.

II.

Les soumissions arrivaient de toutes parts. Le général Changarnier parcourait maintenant en ami, accompagné des chefs des tribus, ces terrains où, il y avait un an à peine, il fallait toute son habileté courageuse et le dévouement de ses soldats pour échapper au plus grand péril qu'une colonne ait jamais couru en Afrique, lorsque toutes ces populations se ruaient sur un millier d'hommes dans les gorges affreuses de l'Oued-Foddha. Le hasard nous amenait sur le théâtre de la terrible lutte avec une partie des troupes qui avaient combattu dans ces deux journées, et nous donnons ici, au lieu du récit monotone de

(1) L'opération assez amusante du comptage se passe de la sorte : deux rangs de soldats sont placés, formant les deux côtés d'un triangle. Au sommet, les deux derniers hommes tiennent une baguette de fusil, et les moutons, poussés dans cette gorge, une fois arrivés à l'extrémité, sont bien forcés de faire la cabriole. A chaque *saut de mouton*, un homme les compte, et l'on arrive ainsi à savoir facilement le nombre de moutons livrés.

notre marche pacifique, les souvenirs du combat de l'Oued-Foddha recueillis sur les lieux mêmes.

A quatre journées de Milianah, au milieu de la vallée du Chéliff, de vieilles murailles romaines se tiennent debout, rendant encore témoignage de la puissance des anciens dominateurs du pays. Au pied de ces murailles, non loin des grands chaumes et des herbes desséchées, des jardins délicieux, des arbres fruitiers, des orangers, des grenadiers, de belles sources limpides, vous invitent à la halte, et de longues vignes, s'enlaçant de branche en branche, courent et forment des tonnelles de verdure, abris pleins de fraîcheur pour le voyageur fatigué. C'est en ce lieu que la colonne du général Changarnier, forte de 1,200 hommes d'infanterie, de 300 chevaux réguliers et de 400 cavaliers arabes, se reposait de ses nombreuses courses sous un soleil ardent, au mois de septembre 1842, tout en protégeant de sa présence les tribus nouvellement soumises, et en donnant l'*aman* à celles qui venaient en grand nombre le demander. L'on était depuis quelque temps à *El-Arour* (1), lorsqu'une lettre de notre agha du sud arriva au camp. Menacé par Abd-el-Kader, Ahmeur-ben-Ferrah demandait secours au général Changarnier, le suppliant d'arriver en toute hâte, s'il ne voulait apprendre bientôt la ruine et le massacre des tribus auxquelles la France devait sa protection. Venir à son aide au plus tôt était de la dernière importance; mais, si l'on passait par Milianah, la route s'allongeait de quatre jours; par la montagne, au contraire, en deux marches l'on pouvait être à portée de lui prêter appui. Les dispositions des tribus semblaient pacifiques. Les chefs arabes assuraient que l'on ne recevrait point un seul coup de fusil. Ils parlaient bien d'un défilé très difficile, mais on disait qu'il n'avait pas plus de deux heures de marche. D'ailleurs, il n'offrait de dangers qu'en cas d'hostilités de la part des tribus riveraines, dont, la veille encore, les chefs étaient au camp avec des paroles amies. Enfin le général avait sous ses ordres des zouaves, des chasseurs d'Orléans et des chasseurs d'Afrique, commandés par le colonel Cavaignac, le commandant Forey et le colonel Morris. Avec de si vaillantes troupes et de pareils lieutenans, il n'y avait nul péril à redouter; aussi sa décision fut bientôt prise : l'on passerait par la montagne.

La veille du départ, nos malades furent envoyés à Milianah sous escorte, et les tombes romaines reçurent ceux qui avaient succombé. Un zouave fut déposé dans un sépulcre chrétien, et la croix trouvée en fouillant la terre fut placée, au milieu du respect de tous, sur la pierre du soldat mort à la fatigue; en ce pays ami, l'on n'avait à craindre aucune profanation. Le lendemain 17, la petite colonne se mettait en

(1) Nom de ces jardins.

mouvement, marchait le 18, recevant les soumissions de plusieurs tribus, et le 19 au matin, vers les neuf heures et demie, elle s'arrêtait à la grande halte, sur la rivière de l'Oued-Foddha.

La cavalerie profita de la halte pour s'en aller au fourrage sous l'escorte de deux sections d'infanterie ayant l'ordre formel de ne point tirer. Tout à coup la colonne entendit une fusillade très nourrie, et M. le capitaine Pourcet, envoyé tout de suite par le général, vit les soldats, fidèles à la consigne, recevant le feu, s'abritant de leur mieux, et ne répondant que lorsque les Kabyles venaient les saisir par leurs buffleteries. De l'endroit où la masse des troupes s'était arrêtée, l'on n'apercevait pas en effet une petite vallée qui séparait les fourrageurs d'une autre colline. Dans ce vallon, sur cette colline, des nuées de Kabyles blancs comme des vautours s'agitaient, excités par les officiers réguliers aux vêtemens rouges, courant de groupe en groupe. Ils criaient, ils hurlaient, ils devenaient furieux, s'enivrant par avance pour le combat. Il y avait loin de cette attitude belliqueuse aux pacifiques dispositions promises par les chefs arabes; mais reculer était impossible, il fallait marcher en avant. Se retirer en ce moment devant ces populations, c'était, par une preuve de faiblesse, consolider la révolte. Dans la retraite, on aurait de nombreux blessés, sans profits, sans avantages. En continuant la route, au contraire, le sang de nos soldats ne serait pas versé en vain. Aussi, dès que l'on eut rendu compte au général de l'attitude et des dispositions des Kabyles, l'ordre de départ fut donné immédiatement, et la tête de colonne ne tarda pas à s'engager dans la gorge affreuse de l'Oued-Foddha.

En ce moment, des cavaliers arabes embusqués dans un affluent de la rivière s'élancèrent sur une compagnie du 26ᵉ; mais M. le capitaine Lacoste les reçut vigoureusement, et, dans ce terrain découvert, les petits fantassins battirent en retraite comme à la manœuvre sans se décontenancer, ne tirant leurs coups de fusil qu'à bout portant. Pendant ce temps, sur la droite (la rive gauche de la rivière, car on marchait au sud, tandis que l'Oued-Foddha coule au nord), la compagnie de chasseurs d'Orléans du capitaine Ribains, envoyée pour appuyer le fourrage, se repliait en bon ordre sur la colonne; de broussaille en broussaille, de buisson en buisson, d'arbre en arbre, chaque homme se coulait derrière ces abris pour choisir bonne position, bonne embuscade, et souvent le même obstacle cachait du côté opposé un Kabyle et un chasseur cherchant la belle pour se tuer. Arrivés au dernier plateau, le clairon sonna le pas gymnastique; aussitôt tous, se laissant rouler le long des pentes, rejoignirent rapidement l'arrière-garde, qui, elle aussi, à son tour, allait s'engager dans la gorge. Le véritable combat commençait, les Kabyles criaient déjà du haut des crêtes: « Vous êtes entrés au tombeau, vous n'en sortirez pas; » mais ils comptaient

sans nos soldats, sans le chef qui les commandait. Calme, impassible, le général Changarnier était à l'arrière-garde, enveloppé de son petit caban en laine blanche (1), point de mire de toutes les balles, donnant ses ordres avec un sang-froid, une netteté qui rassuraient les troupes et redoublaient leur ardeur.

Pour bien comprendre cette lutte terrible, il faut se rendre un compte exact du terrain. Cent pieds de large pour se battre, une terre de sable sillonnée par le lit du torrent, à droite et à gauche des escarpemens à pic, grisâtres et schisteux, garnis de pins maritimes; les pitons des montagnes se dressant comme des obélisques d'où plongeaient les balles : tel est le théâtre du combat. Que l'on se figure cette ravine, ces rochers, ces montagnes, couverts d'une multitude s'excitant de ses cris, s'enivrant de la poudre, ne connaissant plus le danger et se ruant sur une poignée d'hommes qui opposait le sang-froid de l'énergie et l'action toujours régulière de la discipline à cette fureur désordonnée. C'est que nos soldats ne cessèrent pas un moment d'être dignement commandés. Les officiers donnaient l'exemple; le chef n'avait pas hésité une seconde, et il avait pris sur-le-champ son parti et entraîné ses troupes par sa décision. Le général voulait franchir le défilé, marcher vite en essayant de dépasser ces pitons séparés par des ravines inextricables, avant que la masse des Kabyles eût pu se porter de l'un à l'autre; aussi n'occupait-on que les positions d'une absolue nécessité pour la sûreté de la colonne, et l'arrière-garde, si elle était serrée de trop près, se dégageait par des charges vigoureuses à la baïonnette.

Heureusement les tribus de l'est ne prenaient point part à la lutte, et l'on n'eut d'abord à se défendre que sur la droite. Toutefois la colonne n'avançait qu'avec peine, quand on arriva à l'un de ces passages qu'il était nécessaire d'occuper. Des escarpemens rocheux surplombaient le lit de la rivière en avant d'un marabout entouré de lentisques; la compagnie de carabiniers des chasseurs d'Orléans fut chargée d'enlever ces rochers; pleins d'ardeur, ils s'élancèrent, mais les pentes étaient affreuses, et huit jours de vivres sont une rude charge. Aussi M. Ricot, leur lieutenant, qui s'était jeté en avant sans s'inquiéter s'il était suivi, arriva le premier sur le haut du plateau. Deux balles le frappent à la poitrine; le lieutenant Martin et deux carabiniers se précipitent pour le dégager, ils tombent morts; M. Rouffiat, le dernier officier qui reste, se jette en avant pour leur porter secours; une blessure affreuse l'arrête; la compagnie n'a plus d'officiers, plus de sergent-major; une avalanche de balles s'abattait sur elle, sans guide, sans chef; les carabiniers furent ramenés, emportant avec peine M. Martin, qui vivait en-

(1) En Afrique, pendant la chaleur, on porte souvent ces petits cabans, afin de se préserver de l'ardeur du soleil.

core. Pour les autres, ils sont déchirés à la vue de la colonne, au milieu des cris féroces des Kabyles.

Le général commanda aussitôt la halte : les zouaves et trois compagnies de chasseurs d'Orléans iront charger cette position, tandis que la cavalerie refoulera l'ennemi dans le lit de la rivière. La charge fut sonnée en tête avec le colonel Cavaignac et le commandant Forey; le général s'élança, gravit les flancs escarpés, entraînant les soldats dans une ardeur commune; la rage était au comble, la lutte effrayante; en arrivant, M. Laplanche, officier d'état-major attaché aux zouaves, reçut une balle mortelle, le commandant Garderins eut son cheval tué, le capitaine Pourcet son épaulette arrachée, et le général lui-même ne dut la vie qu'à l'adresse du clairon Brunet, qui étendit raide mort un Kabyle au moment où celui-ci allait le tirer à bout portant. A la fin, nous étions maîtres de la position. Dans la rivière, la charge de la cavalerie avait eu aussi un plein succès : de nombreux cadavres étaient restés, jusqu'à des femmes qui se précipitaient sur nos soldats, mêlées aux Kabyles, se battant comme des hommes, le plus souvent coupant les têtes des morts, afin d'en faire de sanglans trophées.

Ces deux vigoureuses offensives donnèrent un peu de repos; bientôt pourtant le combat reprit avec une ardeur nouvelle; les officiers, les premiers au danger, étaient aussi les premiers frappés. Cinq officiers de zouaves, trois officiers de chasseurs d'Orléans, avaient déjà succombé, et l'on n'était qu'au milieu du jour. Le colonel Cavaignac, avec ses zouaves, s'acharnait à venger ses officiers; ce n'était plus du courage, mais de la furie; chaque homme en valait vingt, se multipliant pour faire face à tous les périls. Quant au général, les balles et le danger semblaient augmenter encore son audacieux sang-froid; son œil rayonnait, et partout sur son passage il répandait une énergie nouvelle. La colonne avançait toujours au milieu du fracas de la poudre, que les échos de ces montagnes répétaient comme le roulement d'un orage; la cavalerie marchait en tête, ayant ordre de ne s'arrêter que vers la nuit au premier terrain favorable.

Les troupes avaient atteint un endroit de la rivière où les deux berges, se rapprochant encore davantage, formaient un nouvel étranglement; les Kabyles de la rive gauche occupaient alors aussi la rive droite, et les capitaines Magagnoz des zouaves et Castagny des chasseurs d'Orléans furent chargés de les débusquer, tandis que le capitaine Ribains, du même corps, eut l'ordre d'occuper la position de droite. C'était une cascade verticale de roches et de terrains schisteux, couverts de pins et de broussailles; un ruisseau traversait ces terres qu'il détrempait, et se jetait ensuite dans la rivière. Le capitaine délogea les Arabes, occupa la position, assurant ainsi le libre passage de la colonne; mais, lorsqu'il fallut rejoindre, les Kabyles se ruèrent sur la petite

troupe : quelques hommes, les premiers, essayèrent de descendre en ligne droite; le pied leur manqua sur ces terrains rendus glissans par l'eau, et neuf d'entre eux furent précipités d'une hauteur de quatre-vingts pieds. Ils roulèrent de rocher en rocher, d'escarpement en escarpement, bondissant sur les arêtes, cherchant, mais en vain, à se raccrocher aux broussailles, et tombèrent enfin dans le lit de la rivière; le reste de la compagnie s'était sur-le-champ jeté à droite vers une ravine, se laissant couler d'arbre en arbre pour rejoindre la colonne. Un de ces chasseurs, Calmette, fut séparé de ses compagnons, entouré de Kabyles, poussé sur le bord du précipice; d'un coup de carabine, il en abat un, sa baïonnette en tue deux autres, mais enfin il va tomber : alors, s'accrochant à deux Kabyles, il cherche encore en les entraînant à venger sa mort. La roche était à pic, ils tombèrent de ces hauteurs, et, par un bonheur inoui, le Kabyle que le chasseur tenait étroitement serré se trouva dessous lorsqu'il toucha la terre, et par sa mort lui sauva la vie. Pour le capitaine Ribains, il descendait le dernier de tous, semblant défier les balles ennemies, quand trois Kabyles s'élancèrent sur lui, et, le tirant à bout portant, lui fracassèrent l'épaule; ses hommes, heureusement, purent le dégager. Tous se le rappellent encore, lorsqu'il passa devant le général, qui le félicitait de sa glorieuse conduite; son énergique figure respirait le légitime orgueil du devoir accompli, on sentait en lui la juste fierté d'un noble sang noblement répandu.

La lutte alors sembla redoubler d'acharnement : la rivière s'élargissait un peu, et un escadron de cavalerie fut mandé à l'arrière-garde. Il n'y avait pas d'artillerie : les chasseurs d'Afrique la remplacèrent; le général les lançait comme des boulets pour écarter ces furieux et permettre d'enlever les blessés. Bientôt mis hors de service, cet escadron fut remplacé par la division du capitaine Bérard; on les lança encore, et, en dix minutes, un peloton entier, à l'exception d'un seul homme, eut tout son monde hors de combat. MM. Sébastiani, Corréard, Paër, Fraiche, des zouaves, furent blessés ou tués à peu de distance. La troupe tenait bon pourtant. Comment, d'ailleurs, aurait-elle pu faiblir, commandée par de tels officiers, lorsqu'elle voyait le capitaine Corréard, une balle dans le bras, menant encore ses hommes au feu, et M. Paër, le cou traversé, ne pouvant plus parler, mais frappant toujours? Les heures cependant s'écoulaient, la nuit n'était pas loin, et la tête de colonne, ayant atteint un endroit où le lit de la rivière formait un emplacement circulaire, s'était arrêtée pour le bivouac. Toutes les dispositions de sûreté furent prises immédiatement, puis l'on déposa les blessés dans les tentes de l'ambulance, que l'on avait dressées non loin de la tente du général.

Le général, en mettant pied à terre, donna sur-le-champ ses ordres.

Les blessés eurent ses premiers soins; les munitions, l'aliment du combat, l'occupèrent ensuite. Les chefs arabes durent céder une partie de leurs mulets pour les transports du lendemain, et les cartouches de la cavalerie, du train des équipages, furent distribuées aux soldats. Le 6e bataillon de chasseurs enfin reçut l'ordre de partir en silence, sans sonnerie, vers deux heures, au milieu de la nuit, pour occuper les différens pitons, le long de la rivière, qui servaient encore de route à la colonne. Puis, ces dispositions arrêtées, chacun alla prendre un repos nécessaire. Dans le bivouac, nulle tristesse, nulle inquiétude, tous étaient fiers de cette journée, et le soir, au coin du feu, les causeries durèrent long-temps, car l'excitation de la poudre n'était pas encore tombée. Chacun racontait ses prouesses, chacun donnait un souvenir aux morts et gardait une espérance pour le lendemain. Les cavaliers arabes étaient loin d'une si courageuse insouciance. Tristement accroupis près de leurs chevaux qui restaient sellés, enveloppés dans leurs burnous, ils passèrent la nuit en silence, sans feu, consternés. Non loin de là, l'ambulance offrait un affreux spectacle : on n'entendait que des gémissemens et des cris, tant ces blessures, reçues à bout portant, étaient horribles. Les plus grièvement blessés furent placés sous les tentes, les autres étendus aux environs, sur des couvertures. Nos trois uniques chirurgiens venaient tour à tour les panser, coupant, hachant ces chairs meurtries. Dans la nuit, huit amputations furent faites, et, à l'heure du silence, quand les feux étaient partout éteints, on voyait encore les pâles lumières de l'ambulance qui brûlaient près de nos mutilés. C'était à qui adoucirait leurs souffrances; les officiers étaient tous venus serrer la main d'un ami, et encourager de leurs affectueuses paroles ceux qui étaient tombés, le matin, sous leurs ordres. Parmi les blessés du 4e chasseurs d'Afrique se trouvait un soldat nommé Cayeux. Se sentant mourir, il fit appeler son capitaine. Après lui avoir donné une dernière commission pour sa mère : « Remerciez aussi, lui dit le soldat, le colonel Tartas; c'est un brave homme, il a toujours aimé ceux qu'il commandait; dites-lui qu'en mourant un de ses soldats le remercie. » Touchant et beau souvenir pour le chef comme pour le soldat! Dans cette même nuit, le docteur Laqueille, chef de l'ambulance, travaillait pendant quarante-cinq minutes l'épaule du capitaine Ribains, lui sauvant le bras, grace à son habileté. Durant toute cette longue opération, le capitaine Ribains, assis sur une caisse à biscuits, au milieu des morts et des mourans, se montrait aussi ferme envers la douleur qu'il avait été courageux dans le combat. Nulle plainte : de temps à autre, seulement, il ne pouvait s'empêcher de se tourner vers le docteur, lui disant : « Vraiment, docteur, vous me faites mal. » Ainsi chacun, chefs et soldats, faisait son devoir jusqu'au bout, et même un peu au-delà du devoir.

On manquait de litières pour transporter nos amputés; des arbres furent abattus, des litières construites à la hâte. Une heure avant le jour, tous les morts furent réunis; un détachement du génie, détournant le cours de la rivière, creusa un trou profond où l'on enterra ceux qui avaient succombé, puis l'eau fut rendue à sa direction naturelle; l'on espérait ainsi dérober les cadavres aux profanations des Kabyles.

Au loin, dans la montagne, on entendait du bruit et du mouvement; mais tout autour du bivouac c'était un silence et une nuit profonde. Nul feu, rien qui trahît nos grand'gardes; elles avaient pourtant l'œil au guet, et plusieurs engagemens à la baïonnette eurent lieu, car, fidèles aux consignes données, elles ne tirèrent pas un seul coup de fusil. A deux heures, le bataillon du commandant Forey exécutait les ordres du général; au jour, la diane était battue, et la colonne se mettait en mouvement au milieu des cris des Kabyles s'appelant les uns les autres, comme pour se convier au massacre des Français. Mais jugez de leur étonnement, lorsqu'ils virent que toutes les positions étaient occupées, et que déjà la colonne s'avançait sans qu'ils pussent l'entamer! Il y eut là plusieurs vigoureux retours offensifs, où les zouaves soutinrent dignement leur glorieuse réputation. Après un de ces retours, à la grande joie de tous, on traversa des vignes magnifiques, et chacun de se désaltérer avec ces beaux raisins. Le général lui-même, à qui les soldats s'étaient hâtés d'offrir les prémices de ces vendanges, fit comme tout le monde. En ce moment, le colonel Cavaignac passait auprès de lui : « Tenez, mon cher colonel, lui dit-il en lui tendant une magnifique grappe de raisin, vous devez avoir besoin de vous rafraîchir après de si glorieuses fatigues. » Et tous deux se mirent à causer, au milieu des balles qui tombaient de toutes parts. L'on vint alors appeler le colonel Cavaignac; un de ses officiers, le capitaine Magagnoz, frappé d'un coup de feu à quelques pas de là, le faisait demander : c'était pour lui recommander sa sœur et sa mère et lui remettre sa croix d'officier de la Légion-d'Honneur, mêlant ainsi un souvenir d'honneur militaire aux dernières tendresses de son cœur.

La porte de cette gorge fatale fut enfin franchie, le terrain s'élargit tout à coup, et les montagnes qui entouraient la colonne semblaient à tous une plaine unie, comparée aux escarpemens qu'on venait de traverser. Les Kabyles suivaient encore; mais une brillante charge de toute la cavalerie mit fin à cette lutte acharnée, qui durait depuis deux jours. Le soir, on était tranquillement établi au Souk-el-Sebt (marché du samedi) des Béni-Chaïb. Les morts de la journée furent enterrés, et un sépulcre romain, caché sous les lauriers-roses, servit de tombeau à M. de Nantes, officier de chasseurs d'Afrique, dont le corps était rapporté depuis la veille, entouré d'une bâche, lié sur son cheval. La pierre romaine ne put le préserver des mutilations. Quelques mois

plus tard, en passant sur le même terrain, on trouva sa tombe profanée.

Le 21, le général Changarnier ordonna un séjour; le soin des blessés lui faisait un devoir d'accorder aux troupes quelque repos. D'ailleurs, après ces deux jours de combats acharnés, avec cette petite colonne à soixante lieues de Milianah, entouré d'ennemis, il méditait un de ces coups hardis qui devaient frapper de terreur les populations et assurer le succès de sa course. Pendant la nuit, un bataillon d'infanterie, composé de chasseurs d'Orléans, de zouaves et du 26e de ligne, partit, sous les ordres du commandant Forey, avec la mission d'appuyer la cavalerie, qui s'en allait tenter une razzia. Averti par ses espions, le général avait appris le lieu où tous les troupeaux et les femmes de ceux qui avaient combattu contre nous étaient rassemblés. Ses ordres furent donnés sur-le-champ; le succès justifia son heureuse audace : huit cents prisonniers et douze mille têtes de bétail ramenés au camp y répandirent l'abondance et la joie.

Cette lutte était terminée; la petite troupe française avait brisé tous les obstacles, et, se faisant jour à travers ces ravins de la mort comme les appelaient les Arabes, avait noblement soutenu sa vieille réputation. Jamais soldats d'Afrique ne s'étaient trouvés à de plus rudes épreuves, jamais soldats ne montrèrent plus de courage et de sang-froid; aussi, le 22, la troupe victorieuse levait le bivouac sans être inquiétée. La marche fut pénible. Sous un soleil de feu s'avançait cette longue file de blessés, dont une partie était portée à bras, puis ce troupeau, puis ces prisonniers qui suivaient, comme au jour du triomphe, les vaincus derrière le char des conquérans. La colonne traversa ainsi cinquante lieues de pays au milieu des populations étonnées, qui ne pouvaient croire que cette poignée de Français eût franchi la montagne sous les balles kabyles, frappant ses ennemis, châtiant ceux qui avaient osé l'attaquer. C'est que tous, soldats, officiers, général, avaient noblement payé de leur personne : le chef avait su commander, le soldat comprendre et obéir. Depuis lors le souvenir de ces combats est devenu pour tous un titre glorieux, et l'on regarde avec respect celui qui peut dire : — J'étais à l'Oued-Foddha!

Au mois de juillet 1843, huit mois après toutes ces luttes, le général avait enfin reçu la soumission définitive des tribus kabyles; il rentrait à Milianah pour commencer l'inspection générale, et ces légions bronzées par le soleil défilèrent devant lui, couvertes encore de la poussière des grands chemins, mais belles, magnifiques et fières.

A ce moment, la guerre finissait dans la province; depuis Teniet-el-Had et Milianah, depuis le désert jusqu'à Alger, on ne trouvait, selon l'expression arabe, que *la paix et le bien*. Abd-el-Kader ne pouvait plus écrire : « Vous ne possédez en Afrique que la place occupée

par le pied de vos soldats. » Partout les tribus reconnaissaient notre autorité, et la tranquillité semblait enfin devoir régner dans tout le pays. Des circonstances imprévues forcèrent alors le général à demander sa rentrée en France. Je me rappelle encore que dans notre route de Milianah à Alger les chefs arabes vinrent le saluer à son passage, et parmi eux je retrouvai un vieux caïd des Hadjoutes que j'avais déjà rencontré à Blidah. Nous parlions de ces nombreuses razzias, de ces coups de main de chaque nuit qui avaient réduit sa tribu guerrière. « Son nom, parmi nous, me disait-il en parlant du général, veut dire *l'abatteur d'orgueil, le dompteur d'ennemis* (1), et il a justifié son nom. » Me montrant alors la longue ligne de montagnes qui borde la Mitidja du Chenouan à la mer : « Quand vient l'orage, reprit-il, l'éclair court en une seconde sur toutes ces montagnes, en sonde les replis. C'était ainsi de son regard pour nous trouver. Quand il nous avait vus, la balle n'atteint pas plus vite le but. » Et le vieux chef arabe disait bien. Le signe, en effet, qui distingue entre tous le général Changarnier, c'est un jugement rapide et sûr, une indomptable énergie; il sait commander. Vis-à-vis d'un péril, son courage augmente; alors, si vous l'approchez, sa vigueur vous gagne, et vous ne doutez plus du succès. La première fois où il rendit témoignage de lui-même, ce fut à Constantine, et depuis lors il n'a pas manqué un seul jour à cette réputation qui venait d'éclater si glorieuse. Si jamais vous vous trouvez au bivouac avec une de ces vieilles bandes d'Afrique, sous la petite tente du soldat, laissez-vous raconter les courses nombreuses qu'elles ont faites avec lui, et vous verrez quelles seront leurs paroles.

L'heure du départ était arrivée. Le général allait s'embarquer pour la France. Nous l'accompagnâmes jusqu'à bord; nous ne pouvions nous décider à regagner la terre. Déjà le brave Martiningue, le pilote d'Alger, nous avait avertis qu'il était temps de descendre dans le canot; alors nous prîmes dans nos mains la main du général, puis nous le saluâmes une dernière fois en nous éloignant, pendant que son navire rapide disparaissait dans la brume.

PIERRE DE CASTELLANE.

(1) Les Arabes appelaient le général Changarnier le *Changarli*, le *Changarlo*. *Changar* est une racine arabe qui veut dire dompter, abattre. *Ma changarch alina*, ne m'abats pas, ne m'écrase pas.

HISTOIRE

DU

PARLEMENT DE FRANCFORT.

DERNIÈRE PARTIE.[1]

LA COURONNE IMPÉRIALE.

LA PRUSSE ET L'AUTRICHE. — LA COURONNE IMPÉRIALE. — COUP D'ÉTAT A BERLIN. — INSURRECTION DE STUTTGART, DE DRESDE, DU PALATINAT. — DISSOLUTION DU PARLEMENT.

Il y a quatre mois à peine que le parlement germanique a cessé d'exister, et déjà l'œuvre qu'il a vainement tenté d'accomplir est confiée à d'autres mains. En ce moment même, tandis que les deux chambres de Berlin délibèrent sur l'organisation du futur empire, des princes du nord et du midi de l'Allemagne se réunissent dans cette ville de Francfort, d'où la tribune nationale a disparu; tous les souverains voyagent: le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche se rencontrent à Tœplitz; le roi de Wurtemberg va visiter le roi de Bavière; le

(1) Voyez les livraisons des 1er juin, 1er juillet et du 1er août.

prince Guillaume de Prusse est à Francfort auprès du vicaire de l'empire, et le prince de Prusse à Carlsruhe auprès du grand-duc de Bade; partout enfin les princes remplacent les orateurs et les théoriciens de l'église Saint-Paul; partout ils ouvrent des conférences et s'apprêtent à recommencer, avec les précautions de la diplomatie, ce grand débat qui n'avait produit jusqu'à présent que des tournois philosophiques ou des prétextes révolutionnaires. L'archiduc Jean, accueilli à Francfort, en juillet 1848, avec un si ardent et si naïf enthousiasme, a retrouvé tout récemment les mêmes acclamations joyeuses, lorsqu'après une absence de plusieurs mois il est rentré dans la ville impériale. Quelle différence seulement dans les motifs et le sens de cette joie populaire! Ce qu'on fêtait l'an dernier, c'était cette vague espérance de l'unité germanique, c'étaient ces destinées de la nouvelle Allemagne que chacun aimait à se figurer si brillantes; ce qu'on fêtait à Francfort il y a un mois, c'était la présence d'un archiduc autrichien. Au lendemain de la révolution de février, Francfort saluait avec une emphatique naïveté les folles chimères qui mènent aux abîmes; après une année d'efforts impuissans et d'agitations désastreuses, elle se résigne à célébrer modestement celui qu'elle croit l'adversaire de l'influence prussienne. Ce n'est pas encore assez de contrastes : le même homme qui représentait l'année dernière l'unité de la patrie commune représente à l'heure qu'il est la lutte du midi contre le nord, et l'idée d'un état fédératif opposée au système de l'empire unitaire. Dans cette situation que les événemens lui ont faite, le rôle de l'archiduc Jean deviendra-t-il plus sérieux? Les princes de Prusse, d'Autriche, de Bavière, de Wurtemberg, réussiront-ils à s'entendre sur la constitution allemande, et cette périlleuse question est-elle décidément en bonne voie pour avoir passé de la tribune des rêveurs aux conseils secrets des diplomates? Hélas! depuis cette fatale guerre de Hongrie, l'influence russe pèse trop lourdement sur les cabinets de Vienne ou de Berlin pour qu'on puisse se fier au succès des légitimes réformes. En attendant l'issue de ces conférences, jetons un regard sur les derniers travaux du parlement de Francfort; les fautes des législateurs de Saint-Paul ne sont pas étrangères à la déplorable situation de l'Allemagne depuis six mois, aux longues saturnales de l'anarchie, à l'inévitable retour du despotisme, à la ruine des espérances les mieux fondées: triste récit, nécessaire à l'intelligence des choses présentes et à la prévision de l'avenir!

I.

La première lecture de la constitution avait été achevée au mois de janvier 1849; l'Allemagne devait avoir un empereur, et il était facile

de prévoir que la couronne de Rodolphe de Habsbourg serait déférée au petit-neveu de Frédéric-le-Grand. Une transformation si grave allait-elle s'accomplir sans résistance? La Prusse était-elle assez forte pour s'emparer hardiment de la suprématie, et l'Autriche avait-elle trop à faire en Hongrie pour s'opposer aux entreprises de sa rivale? Non, l'antagonisme du nord et du midi de l'Allemagne ne pouvait s'effacer si aisément, et, quelle que fût la faveur des circonstances, ni la Prusse n'avait assez d'audace, ni l'Autriche n'éprouvait d'assez graves embarras pour que les décrets du parlement de Francfort obtinssent un pacifique triomphe. Ce fut, au contraire, dans l'intervalle des deux lectures, une longue série d'escarmouches entre le cabinet de Vienne et le cabinet de Berlin, guerre de notes, de circulaires, vivement et brusquement échangées. Dans sa note du 23 janvier, le ministère de Frédéric-Guillaume IV évitait de se prononcer ouvertement. Attentif à ne blesser ni le cabinet autrichien, ni les députés de Saint-Paul, il témoignait peu de sympathies pour l'idée d'un empire, tout en déclarant que la Prusse, même au prix des plus grands sacrifices, se dévouait aux intérêts de la patrie commune. A ces hypocrites paroles, le ministère Schwarzenberg opposait une réponse d'une netteté singulière. « Il n'y a pas à hésiter, disait la note du 4 février; il est impossible de convertir l'Allemagne en un seul état, il est impossible de vouloir soumettre les grandes puissances de ce pays à une centralisation qui les annulerait. L'Autriche, pour sa part, ne se subordonnera jamais à une autorité centrale, quel qu'en puisse être le chef. » Le cabinet autrichien faisait ensuite ressortir avec force tous les inconvéniens de cette unité absolue rêvée par les politiques de Francfort. Il n'avait pas de peine à démontrer que les intérêts, les mœurs, les croyances, l'histoire entière des différens peuples de la mère-patrie, opposaient à ces fantaisies insensées d'insurmontables obstacles, et ce n'était pas seulement au nom de l'Autriche, c'était au nom de toute l'Allemagne que le ministère Schwarzenberg repoussait la création d'un empire unitaire. N'offrait-il aucune compensation au patriotisme germanique? Il lui offrait en perspective une Allemagne bien autrement grande que celle dont on s'occupait à Francfort. « Dans le plan de l'Allemagne, tel que le proposerait le gouvernement de sa majesté impériale, — c'est la note qui s'exprime ainsi, — il y a place et pour tous les états allemands et pour toutes leurs possessions non allemandes. Le gouvernement de sa majesté ne craint pas que l'union plus intime de l'Allemagne et des possessions non allemandes de l'empire d'Autriche soit pour la patrie une cause de divisions et de luttes entretenues par l'esprit de race; il y voit, au contraire, d'un côté et de l'autre, une source d'inappréciables bienfaits. Si de grandes difficultés, sans doute, s'opposent à l'exécution de cette pensée, ce ne sont pas des

difficultés insolubles. » C'est-à-dire que la Hongrie, la Gallicie, la Croatie, la Transylvanie, la Lombardie, le grand-duché de Posen, une partie du Danemark et de la Hollande, une partie de l'Italie, doivent s'unir dans une fédération immense. Les plus ardens teutomanes de l'église Saint-Paul avaient abandonné depuis long-temps ces audacieuses convoitises, et l'on sait que, préférant l'unité de l'Allemagne à l'étendue de son empire, ils avaient même sacrifié l'Autriche à l'accomplissement de leur rêve. Était-ce pour réveiller leur ambition que l'Autriche faisait briller à leurs yeux ce grand tableau d'une Allemagne fédérative assise au cœur de l'Europe avec ses soixante-dix millions d'habitans? A coup sûr, toute cette partie de la note du 4 février n'était ni aussi nette ni aussi sincère que celle dont nous venons de parler. Ces gigantesques projets du cabinet autrichien firent sourire plus d'un incrédule; ce qui ne fit sourire personne, c'est le langage si décidé de la note sur la question de l'unité, c'est cette affirmation hautaine adressée à la Prusse : L'empire d'Allemagne est impossible!

La réponse du cabinet de Berlin est une note envoyée, le 16 février, à M. Camphausen, plénipotentiaire de la Prusse auprès de l'archiduc Jean. Frédéric-Guillaume IV y continue cette politique à double jeu et ce langage à double sens que lui dictait son rôle de prétendant à l'empire. La première partie est évidemment écrite à l'intention de l'Autriche. Le ministère Brandenbourg y reconnaît, avec le prince Schwarzenberg, que la constitution discutée à Francfort ne pourrait en aucun cas se passer de l'adhésion expresse des gouvernemens; il affirme que l'étroite union établie depuis des siècles entre l'Autriche et le reste de l'Allemagne ne saurait être détruite, que la rupture de cette alliance serait pour les deux parties une cause de dommages incalculables, et que, loin de relâcher ces liens, il faut les resserrer avec force. Si la régénération de l'Allemagne par l'union plus intime de tous ses membres est une entreprise laborieuse, si les rapports de chaque état particulier avec l'autorité centrale doivent présenter les difficultés les plus graves, le cabinet de Berlin ne renonce pas à l'espérance de voir un jour toutes ces difficultés vaincues; il y renonce d'autant moins, ajoute malicieusement la note, que l'Autriche elle-même a un projet sur cette question. D'autres états qui ne se sont pas encore expliqués ont sans doute aussi leurs vues particulières; ces divers plans devront être étudiés, et la Prusse appelle de tous ses vœux cette solennelle délibération des cabinets de l'Allemagne. En attendant, ajoute la note, le gouvernement du roi de Prusse doit faire connaître un certain nombre de points qui sont la base de sa politique; il est convaincu d'abord qu'une prompte décision est nécessaire; il est convaincu qu'il faut sortir au plus tôt de cette situation incertaine, et que, d'une manière ou d'une autre, l'unité doit être constituée sans retard.

Tout cela s'adresse au parlement; puis vient un examen, une critique de la constitution votée à Francfort, critique affectueuse et bienveillante, comme il convient au prétendant que cette constitution peut faire monter sur le trône de l'empire. Ce sont tantôt des observations amicales, tantôt des conseils donnés avec ménagement, tantôt même des demandes adressées par Frédéric-Guillaume IV à ses amis de l'église Saint-Paul. Il les prie donc 1° de limiter davantage la compétence du pouvoir central, à la condition de lui assurer, dans ces limites plus étroites, une force et une autorité plus sérieuses; 2° de donner le plus de garanties possible à l'existence des états particuliers, de ne leur imposer que les sacrifices de pouvoir et d'indépendance absolument nécessaires à l'établissement de l'unité. Et ici, se tournant vers l'Autriche, le cabinet de Berlin répète et commente les paroles du 4 février contre la centralisation; puis, s'adressant de nouveau à Francfort : « L'autorité centrale doit être forte; les souverains ne sacrifieront jamais une part de leur indépendance, si ce n'est en faveur d'une autorité sérieuse et capable de représenter l'Allemagne. » Bref, le résumé de la note était une sorte de conciliation fantastique entre le système de Francfort et le système autrichien; une fédération et un empire, voilà ce que demandait Frédéric-Guillaume IV. Comment ces deux formes pouvaient coexister sans se détruire, le cabinet de Berlin se gardait bien de l'expliquer; il lui suffisait d'avoir embrouillé la question, et d'apaiser un instant l'Autriche sans décourager le parlement.

Le cabinet de Vienne riposta par une nouvelle note en date du 27 février. Dans sa dépêche du 4, il indiquait surtout ce que ne voulait pas l'Autriche : « Point d'empire unitaire, point de centralisation qui puisse absorber les états particuliers; ce gouvernement central, en quelques mains qu'il soit remis, n'obtiendra jamais la soumission de la dynastie des Habsbourg. » Dans sa note du 27, l'Autriche faisait connaître clairement ses intentions : elle proposait son plan pour la reconstitution de l'Allemagne. Au lieu d'un empire, elle demandait un directoire composé de neuf membres; l'Autriche et la Prusse auraient chacune deux voix dans ce conseil, la Bavière en aurait une, et les quatre derniers représentans appartiendraient aux états secondaires. Le cabinet prussien, répondant à ce manifeste dans sa note du 10 mars, déclara qu'il était tout prêt à discuter sur cette base et avec les autres gouvernemens et avec l'assemblée de Francfort. C'était toujours, comme on voit, la même politique, toujours une apparente soumission à l'Autriche, un empressement hypocrite à accueillir ses vœux, et toujours aussi les plus grands ménagemens pour ces législateurs de l'église Saint-Paul, qui tenaient dans leurs mains la couronne impériale.

Cependant, que pensait Francfort? que disait-on à Saint-Paul de cette protestation de l'Autriche contre l'œuvre du parlement? Les es-

prits, on le pense bien, étaient singulièrement émus. M. Dahlmann et ses amis ne pouvaient contenir leur colère, et le parti prussien, grossi par la haine qu'inspirait l'Autriche, attirait à lui chaque jour quelques-uns de ses adversaires de la veille. C'est précisément au milieu de ces batailles diplomatiques de Berlin et de Vienne que le parlement eut à discuter la loi électorale. Rien de plus important que cette discussion; la loi électorale n'était pas seulement une annexe nécessaire de la constitution de l'empire : elle devait imprimer à cette constitution son caractère véritable, en donnant des garanties à la société ou des gages à la démagogie. Les députés de l'église Saint-Paul étaient-ils dans des dispositions salutaires pour délibérer mûrement sur une question de cette gravité? Ils n'ont que trop souvent déjà suivi les conseils de la colère, et cette loi, il est permis de le craindre, va leur fournir une nouvelle occasion de braver l'Autriche, au risque de se frapper eux-mêmes. La discussion s'ouvrit le 15 février et ne se termina que dans les premiers jours de mars. Assurément, si une sage politique eût prévalu dans l'assemblée, si le parlement eût voulu s'assurer l'appui de la Prusse et intéresser Frédéric-Guillaume à la défense de son œuvre, la loi électorale eût contenu des restrictions que la colère et l'impatience firent imprudemment effacer. Après avoir donné tant de puissance aux deux chambres et surtout à la chambre du peuple (*Volkshaus*), après avoir rayé de la constitution le *veto* qui pouvait protéger l'autorité centrale, il fallait au moins considérer le droit de suffrage comme un mandat sérieux et exiger certaines conditions de ceux qui aspirent à l'exercer. C'est ce que voulait la commission, c'est ce que soutinrent en d'éloquentes paroles quelques-uns des plus célèbres orateurs de l'assemblée; tous leurs efforts furent vains : le suffrage universel et direct fut proclamé, et dans quelle société, je vous prie? en présence de quelle constitution? En présence d'une constitution qui prétend créer un empire d'Allemagne, et qui place l'empereur désarmé face à face avec deux parlemens hostiles, l'un choisi par des souverains jaloux, l'autre abandonné à tous les hasards et livré à tous les caprices des scrutins populaires!

La majorité de l'église Saint-Paul n'avait pas eu le loisir de faire ces réflexions si simples; c'est la colère qui avait dicté son vote. A mesure que l'Autriche protestait contre la constitution, à mesure que l'œuvre du parlement semblait condamnée d'avance par la plus grande partie des états allemands, l'esprit démocratique reparaissait au sein de l'assemblée nationale et fournissait une vengeance toute prête aux législateurs humiliés. Ce fut bien pis encore, quelques jours après, lorsqu'on apprit la dissolution de la diète de Kremsier, et qu'on put lire dans les journaux de Vienne la charte octroyée à Olmütz. Le jeune empereur d'Autriche venait d'imiter l'exemple de Frédéric-

Guillaume IV : mécontent de l'assemblée constituante, il l'avait brusquement supprimée, et, se chargeant lui-même de faire cette constitution dont l'assemblée ne venait pas à bout, il avait donné à ses états une charte qui était un nouveau défi au parlement de Francfort. « Aussi bien, disait le préambule de la charte, tous les peuples de l'Autriche n'avaient pas de représentans à la diète de Kremsier, et, le succès des armes impériales permettant de songer enfin à la réorganisation de l'état, l'empereur accomplissait le vœu de son cœur et répondait à l'attente de son peuple en réunissant sous une loi commune, non pas seulement les peuples représentés à Kremsier, mais toutes les populations diverses qui composent la monarchie autrichienne. » Tel est en effet le caractère de la charte du 4 mars. Il est difficile d'imaginer une constitution plus libérale, il est difficile de donner plus de garanties à l'esprit moderne, d'accorder une part plus équitable, de faire des concessions plus sages et plus intelligentes au progrès de la raison. A ce point de vue, la charte d'Olmütz ne mérite que de sincères éloges; le malheur, le vice radical de cette constitution si belle, c'est qu'elle institue une centralisation impérieuse dans le pays qui est certainement, de tous les pays du monde, le plus rebelle à cette tyrannique unité. L'histoire de ces dix dernières années a prouvé assez clairement, ce me semble, quelle est la force de l'esprit national au sein des différens peuples de l'Autriche. Depuis dix ans et plus, l'Autriche est agitée par les luttes que soutiennent ces peuples pour retrouver leur vie distincte et reprendre leur place au soleil, luttes pacifiques d'abord, tentatives sérieuses et calmes dont les érudits sont les soldats, puis bientôt, quand nos révolutions pénètrent dans l'Europe orientale, luttes sanglantes qui suscitent des héros et des martyrs. Courbés long-temps sous la tyrannie des Magyars, les Slaves de la Hongrie se soulèvent; les Tchèques de Bohême se défendent contre l'influence allemande; les Magyars eux-mêmes, oppresseurs des Croates, se sentent opprimés par l'Autriche et réclament leur indépendance; partout enfin ce sont des peuples chez qui le sentiment national se réveille, ce sont des races que l'on croyait éteintes et qui tout à coup se rattachent à leurs souvenirs, à leurs traditions, à leur histoire passée, avec le plus juvénile enthousiasme. Comment soumettre à une seule et même loi ces populations jalouses? Quand les Hongrois voulaient détruire les liens qui les unissent à la monarchie autrichienne, ils inauguraient une politique funeste, ils disséminaient et désarmaient ces populations diverses, slaves, slovaques, tchèques, croates, magyares, qui bientôt seraient tombées, l'une après l'autre, sous le joug de la Russie; mais le système contraire est-il moins pernicieux? Confondre tous ces peuples dans une sorte de promiscuité, leur imposer une même loi et des institutions uniformes, effacer leurs traditions, abolir

leurs coutumes nationales, supprimer d'un trait de plume toute leur histoire pour leur créer une existence mensongère, n'est-ce pas là un système tout aussi désastreux que celui dont les Magyars donnaient l'exemple avec un si aveugle et si inintelligent héroïsme? Cette charte du 4 mars, dont on verra de jour en jour les graves inconvéniens, le gouvernement autrichien ne l'a faite qu'en haine de l'assemblée nationale. Dans les §§ 2 et 3 du chapitre Ier de la constitution, les législateurs de Saint-Paul avaient décidé que l'Autriche ne pourrait faire partie de l'empire qu'en renonçant à ses possessions non allemandes. A cette arrogante injonction, l'Autriche répondit par la charte d'Olmütz, qui réunissait, au contraire, tous ces peuples en un seul et vaste corps, et les liait par une centralisation inflexible. La charte du 4 mars, il est permis de le croire, ne durera pas long-temps sans de profondes modifications; elle était surtout une arme de guerre forgée pour une situation qui n'est plus. Quand le ministère Schwarzenberg la promulgua, il ne voulait que braver le parlement de Francfort et déchirer la constitution de l'empire.

II.

Le parlement comprit le sens provocateur de cette politique. Décidément, le danger était grave; il s'agissait de l'autorité même de cette assemblée qui avait mission de représenter l'Allemagne. On devait commencer bientôt la seconde lecture de la constitution, et c'était là une occasion toute simple de relever les défis du ministère Schwarzenberg; l'impatience de l'assemblée ne put différer jusque-là : un député, bien sûr de répondre à un besoin de la colère publique, proposa de décréter, sans attendre la seconde lecture, une loi spéciale, une loi expresse, qui proclamerait l'hérédité de la couronne impériale, et déférerait cette couronne à Frédéric-Guillaume IV. Cette proposition, assez naturelle en de telles circonstances, empruntait au nom de son auteur une signification dramatique. Cet homme si empressé à couronner le roi de Prusse, cet impatient défenseur de l'unité allemande et de l'hégémonie prussienne, c'était M. Welcker, le plénipotentiaire du duché de Bade auprès de l'archiduc Jean, l'adversaire redouté de M. Dahlmann, le chef des représentans de l'Allemagne du sud dans leurs luttes contre les envahissemens de l'esprit du nord.

C'est le 12 mars 1849 que M. Welcker vint présenter sa proposition à la tribune de l'église Saint-Paul; une agitation extraordinaire régnait dans l'assemblée et sur les bancs des galeries; on était impatient de savoir comment l'adversaire le plus déclaré de l'empire héréditaire et de l'hégémonie prussienne s'était décidé si énergiquement à réclamer cette hérédité de l'empire pour en faire hommage à Frédéric-Guillaume.

« Messieurs, disait l'orateur, si j'ai toujours jusqu'à présent combattu le parti prussien dans la question impériale, ce n'était, croyez-le bien, ni par hostilité contre la Prusse, ni par dévouement à l'Autriche. Je n'avais qu'une seule pensée : je voulais empêcher que l'Autriche fût exclue de la famille allemande, je voulais épuiser tous les moyens pour conserver l'intégrité de la patrie. Tous les moyens ont été épuisés. Eh bien ! puisqu'il est impossible de nous rattacher la monarchie autrichienne, sachons, il le faut, sachons nous résigner à ce sacrifice, et organisons vigoureusement l'unité dans tout le reste de l'Allemagne. Le temps presse; les circonstances exigent une prompte décision; les plus grands périls nous menacent; il s'agit de défendre l'honneur du parlement et la souveraineté de la nation. Messieurs, la patrie est en danger; je vous conjure de sauver la patrie. » Des applaudissemens enthousiastes accueillent ces paroles de M. Welcker, et l'assemblée décide que la proposition sera discutée dans le plus bref délai. Le débat, ouvert le 17 mars, fut inauguré par un brillant discours de M. Welcker. La charte d'Olmütz, on le pense bien, fournissait de puissantes armes à l'orateur, et M. Welcker n'eut garde de négliger ses avantages. Il fit ressortir avec force tous les inconvéniens de cette constitution du 4 mars; il montra éloquemment quelle insurmontable barrière se dressait à l'avenir entre l'Autriche et l'empire d'Allemagne. « La constitution d'Olmütz, s'écria-t-il, réunit plus de vingt nations différentes en un seul et indissoluble faisceau, et les députés de ces vingt nations, rassemblés dans un seul parlement, auront à statuer sur les plus graves affaires de l'état. L'Allemagne n'admettra jamais une constitution de ce genre, sans sacrifier tous ses intérêts nationaux. » A cette Autriche si peu allemande, et qui cependant menaçait d'intervenir à main armée dans les affaires d'Allemagne, M. Welcker conseillait d'opposer la vraie patrie sérieusement et solidement constituée. Or, puisque l'Autriche se séparait de l'Allemagne, le chef de l'Allemagne ne pouvait être désormais que le roi de Prusse, et, en face de l'empire autrichien s'élevant comme une menace, il importait d'organiser au plus vite le véritable empire d'Allemagne, confié au seul souverain qui fût assez fort pour le représenter et le défendre. Un grand nombre d'orateurs prirent part au débat; les principaux adversaires de la proposition furent les Autrichiens, les républicains, et, parmi les membres de la droite, ceux qui ne reconnaissaient pas à l'assemblée nationale le droit de créer un empereur. M. de Radowitz fut d'accord avec M. Vogt pour repousser les conclusions de M. Welcker. Leurs motifs, on le devine sans peine, étaient de nature bien différente, et, tandis que M. de Radowitz attaquait l'esprit révolutionnaire du projet de loi, M. Vogt s'écriait : Si la patrie est en danger, ce n'est pas un empereur, c'est un dictateur qu'il faut élire !

L'union des républicains, des Autrichiens et des députés de la droite

devait faire rejeter la proposition Welcker, bien qu'elle eût été accueillie d'abord avec l'empressement d'une colère aveugle; ajoutez aux membres de cette coalition les représentans du particularisme, comme les appellent nos voisins, c'est-à-dire les adversaires de la centralisation impériale, et vous aurez le compte exact des voix qui repoussèrent la proposition du député badois. La victoire avait été vivement disputée; à côté de M. Welcker, les plus éloquens orateurs, les députés les plus considérables de l'Allemagne du nord, M. Beseler, M. Waitz, M. Gustave Riesser, avaient redoublé d'efforts pour entraîner le parlement; le ministère lui-même s'était approprié la proposition, il la soutenait comme son œuvre, et, dans le cas où l'assemblée la rejetterait, il était bien résolu à se démettre de ses pouvoirs. Tout cela fut inutile; la coalition l'emporta, et 283 voix contre 252 donnèrent la victoire à l'Autriche. C'est le 21 mars que la proposition Welcker succomba; le 22, M. Henri de Gagern et ses collègues, dans un acte longuement motivé, firent agréer leur démission au vicaire de l'empire.

Les partisans de la Prusse ne se tinrent pas pour battus; on venait précisément de commencer la seconde lecture de la constitution, et puisqu'il y avait une revanche à prendre, c'était là une occasion dont on espérait bien profiter. Si l'on voulait expliquer ici les brusques reviremens de l'opinion, il faudrait se perdre dans le menu détail des intrigues parlementaires. Ceux qui aiment à recueillir les bruits de couloir, à suivre le sort de telle ou telle voix assiégée et conquise par une diplomatie subalterne, ceux-là seuls ont le secret des démentis que se donnent si souvent à elles-mêmes les grandes assemblées politiques. N'empiétons pas sur le domaine de la comédie, et ne nous occupons que des résultats de la lutte. Après plusieurs jours consacrés à relire et à voter sans trop de peine les premiers articles de la constitution, on arriva, le 27 mars, au chapitre V, qui traite de la souveraineté de l'empire (*Reichsoberhaupt*). La première discussion avait établi l'empire sans hérédité; la discussion du 27 mars modifia profondément ce projet; 267 voix contre 263 décidèrent que la dignité impériale serait héréditaire dans la maison des princes à qui serait déférée la couronne. Le lendemain 28, on procéda à l'élection; M. le président Simson fit faire l'appel nominal, et, selon le mode qu'on avait suivi pour le choix du vicaire de l'empire, chaque député se levait à l'appel de son nom et proclamait son candidat. 538 députés étaient présens; 290 votèrent pour Frédéric-Guillaume IV, 248 s'abstinrent. Divisé par tant de partis contraires, en proie à tant de mesquines passions ou d'antipathies profondes, le parlement n'apporta pas à ce grand acte la dignité solennelle qui devait en rehausser l'éclat. Le temps était déjà bien loin où l'assemblée nationale, animée de toute l'ardeur d'un pouvoir jeune et pleine de foi dans sa mission, procédait avec une

gravité austère à l'élection de l'archiduc Jean. Il semblait qu'elle fût lasse d'elle-même ou qu'elle eût perdu la conscience de son droit. Le silence opiniâtre d'une minorité si considérable produisait déjà le plus fâcheux effet; les réflexions, les commentaires de plus d'un opposant augmentèrent encore le mal et nuisirent à la dignité de tous. — Je ne veux pas de chef, disait M. Trüschler, l'un des coryphées de la montagne. —Je ne nomme pas de contre-empereur, s'écriait le docteur Sepp, ultramontain fougueux, et, comme tel, vassal dévoué des Habsbourg. Quand on appela le nom du prince Waldbourg-Zeil : Vous vous trompez, répondit-il gaiement, je ne suis pas un des sept électeurs. — Je n'ai pas de mandat, disait le comte de Deym... Ce feu roulant d'épigrammes enlevait bien quelque chose à l'éclat de la couronne, et, pour un prince aussi attaché que Frédéric-Guillaume IV à la doctrine du droit divin, le présent du parlement de Francfort perdait singulièrement de son prix. Le président essaya de rendre à la séance toute la gravité convenable. Quand le scrutin fut dépouillé, M. Simson s'exprima en ces termes : « Je viens vous annoncer, messieurs, le résultat de l'élection. Les 290 votes qui ont été émis se sont réunis sur le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV; 248 députés ont cru devoir s'abstenir. Donc, dans sa 196e séance publique, le mercredi 28 mars 1849, l'assemblée nationale de l'empire, conformément à la constitution qu'elle a fondée, a remis au roi Frédéric-Guillaume IV la dignité d'empereur d'Allemagne à titre héréditaire. Puisse le prince allemand qui tant de fois a exprimé en d'immortelles paroles son chaleureux dévouement à la cause allemande, puisse ce noble prince devenir le soutien de l'unité, de la liberté et de la grandeur de notre patrie, maintenant qu'une assemblée sortie du sein de la nation entière, une assemblée telle qu'il n'y en a jamais eu de semblable sur le sol de l'Allemagne, l'a élevé au faîte de l'empire! Que Dieu soit avec l'Allemagne et son nouvel empereur! » Une partie de l'assemblée couvrit ces paroles d'applaudissemens, et aussitôt de bruyantes salves d'artillerie, mêlées au joyeux carillon des cloches, annoncèrent à la ville de Francfort que l'assemblée venait de proclamer son élu.

Était-ce là un grand triomphe pour le parti prussien? Le succès, au contraire, n'était-il pas bien chèrement acheté, et les radicaux, qui semblaient vaincus, n'avaient-ils pas, autant que M. Dahlmann et ses amis, le droit de faire sonner toutes les cloches de la ville? Sans chercher à dévoiler le manége des intrigues particulières, il est bien facile de comprendre pourquoi les trente ou quarante voix qui avaient repoussé la proposition Welcker venaient d'être acquises le 27 à la création d'un empire héréditaire, le 28 à l'élection de Frédéric-Guillaume IV. Une semaine s'était écoulée entre ces deux discussions; or, pendant cet intervalle, consacré au vote définitif de la constitution de

l'empire, le parti radical comprit bien que l'ambition prussienne le rendait maître du terrain et qu'il lui appartenait de faire la loi. Une quarantaine de voix étaient nécessaires pour rendre au parti Dahlmann et Welcker tout ce qu'il avait perdu huit jours auparavant; il s'agissait de conclure un marché, et M. Henri Simon, à ce qu'on assure, en fut le négociateur habile. Le *veto* absolu, rejeté dans le premier projet de constitution, avait grande chance d'être rétabli; le ministère Brandenbourg l'avait officiellement demandé dans sa note du 27 février, et il le demandait secrètement chaque jour par l'organe de ses agens; le *veto* fut définitivement repoussé. Le suffrage universel et direct, consacré par la loi électorale, eût été sans doute aussi l'objet de modifications importantes; M. Henri Simon sut bien conserver cette précieuse conquête. Enfin, le conseil de l'empire (*Reichsrath*), ce conseil formé des princes des maisons souveraines et qui devait fournir un solide appui à l'autorité centrale, le parti républicain exigea qu'il fût supprimé, et le chapitre du *Reichsrath* disparut de la constitution. Le refus du *veto*, l'établissement du suffrage universel et direct, la suppression du conseil de l'empire, voilà les trois points que le parti prussien ne craignit pas d'accorder pour obtenir l'élection de Frédéric-Guillaume. Qui gagnait le plus à ce singulier contrat? Les radicaux avaient conquis des avantages considérables, puisqu'ils avaient d'avance désarmé le pouvoir et assuré les droits de l'esprit démocratique. En échange de ces concessions si graves, les amis de M. Dahlmann se payaient d'illusions et de chimères; pareils à ce héros de la fable qui laisse la proie pour l'ombre, ils avaient livré les conditions vitales de la société et les lois éternelles de l'ordre pour un mensonge d'unité dans un fantôme d'empire!

III.

Le parlement avait décidé qu'une grande députation, composée du président de l'assemblée nationale et de 24 membres, se rendrait immédiatement à Berlin pour faire connaître au roi de Prusse l'élection du 28 mars. Arrivée à Berlin le 2 avril, la députation fut admise le jour suivant auprès de Frédéric-Guillaume. C'est bien en vain que les unitaires, aveuglés par les plus folles illusions, jouissaient à Francfort du résultat de leur conduite et se complaisaient déjà dans l'admiration de leur chef-d'œuvre; la réponse donnée au président de l'assemblée fut telle qu'on devait l'attendre et du caractère personnel du roi et de la politique de son ministère. Le roi ne refusa pas ouvertement; il ajourna seulement sa décision jusqu'à l'heure où les cabinets de l'Allemagne, officiellement consultés, auraient exprimé leur avis. Frédéric-Guillaume IV ne voulait pas de l'empire aux conditions que lui

imposait l'assemblée de Francfort; il ne voulait plus de cette couronne impériale tant souhaitée, s'il fallait l'acheter au prix d'une constitution qui désarmait le pouvoir et organisait la démocratie; il lui convenait cependant de ne pas repousser absolument ce vote du 28 mars, par lequel la maison de Hohenzollern était comme désignée d'avance à la fortune. C'est la politique de la Prusse de se préparer toujours aux chances de l'avenir, et, si l'on peut parler ainsi, de se signaler aux destins; *monstratus fatis Vespasianus*. D'ailleurs, Frédéric-Guillaume ne pouvait-il accepter un jour la couronne, sauf à faire réviser la constitution dans un congrès de souverains? Le cabinet prussien laissait entrevoir tout cela, et la députation, fort inquiète de ce malentendu, ne se lassait pas de répéter que la dignité impériale ne pouvait être séparée de la constitution; l'un et l'autre présent devaient être acceptés ensemble; refuser l'un, c'était les refuser tous les deux. A vrai dire, le malentendu n'existait pas; c'est parce que de part et d'autre on se comprenait trop bien que tout accord était devenu impossible.

L'ajournement de la réponse fut le signal d'une crise violente. A force de vouloir toujours ménager depuis trois mois et le parlement de Francfort et le cabinet de Vienne, Frédéric-Guillaume avait fini par les irriter tous les deux. Aux yeux de l'Autriche, le refus du roi de Prusse n'était pas une déclaration assez franche; aux yeux du parlement, la promesse manquait de sincérité, et l'ajournement n'était qu'une rupture hypocrite. Des deux côtés, l'orage éclata bientôt. Le 5 avril, une note énergique et hautaine fut adressée par le ministère Schwarzenberg à M. de Schmerling, plénipotentiaire de l'Autriche auprès du vicaire de l'empire. Après avoir engagé l'archiduc Jean à ne pas donner sa démission, le prince Schwarzenberg déclarait hautement que l'assemblée nationale avait manqué à tous ses devoirs; chargée de travailler à l'unité de l'Allemagne, elle avait au contraire prétendu briser les anciennes alliances; envoyée à Francfort pour préparer une constitution qui devait être soumise ensuite à l'examen des cabinets, elle voulait usurper le droit de créer toute seule la loi de l'empire et de l'imposer au pays; enfin, elle avait fait un pas de plus dans l'arbitraire, lorsqu'après le vote du 28 mars, elle avait refusé de se séparer, annonçant qu'elle siégerait en permanence jusqu'à la réunion de la première diète impériale. « Les gouvernemens, disait la note du 5 avril, ne peuvent plus suivre l'assemblée sur ce terrain illégal. Pour le cabinet de Vienne, l'assemblée de Francfort n'existe plus, et les députés autrichiens doivent considérer leur mission comme finie. » Trois jours après, le ministère Schwarzenberg adressait une note non moins vive à M. le baron de Prokesch, son plénipotentiaire à Berlin. C'étaient les mêmes griefs contre l'assemblée nationale, la même condamnation de ses derniers actes. « L'assemblée de Francfort

a outrepassé ses pouvoirs; elle a abandonné le terrain du droit; elle n'existe plus. » Puis venait une protestation directe contre la réponse faite à l'assemblée le 3 avril, ou du moins contre l'attitude équivoque prise par Frédéric-Guillaume, lorsqu'en repoussant la couronne impériale, il s'efforçait pourtant de ne pas perdre le bénéfice moral de l'élection. Le roi de Prusse, disait la note, peut faire au gouvernement autrichien toutes les propositions qu'il jugera convenables; ce qui lui est désormais impossible, c'est de s'appuyer sur les votes du parlement de Francfort.

Le refus de Frédéric-Guillaume avait déjà blessé le parlement; l'irritation s'accrut bien davantage quand on put lire dans les feuilles officielles les deux notes autrichiennes des 5 et 8 avril. Menacée par l'Autriche et abandonnée par la Prusse, l'assemblée nationale était livrée désormais à ses seules ressources; il ne lui restait plus que les armes du désespoir. L'esprit révolutionnaire se dressait devant elle pour la tenter. Un des héros de la poésie patriotique, le vieux chantre des guerres nationales de 1813, Maurice Arndt, adressait déjà aux rois d'Allemagne un bizarre et sinistre avertissement : « O peuples! écoutez. Vous aussi, rois allemands, si vous le pouvez encore, écoutez-moi! Nous voici au quatrième acte de la grande tragédie épique de l'Europe et de l'Allemagne. Le premier acte (je parle pour notre pays), ce sont les années 1813 et 1815, le second c'est 1830, le troisième c'est 1848, et maintenant, maintenant déjà, en 1849, — tant est rapide le vol des heures qui nous emportent! — nous jouons le quatrième acte. Quand sera représenté le cinquième? Je n'en sais rien; mais si vous manquez de prudence, ô rois d'Allemagne, le cinquième acte ne se fera pas attendre. Vous me répondrez sans doute : Que viens-tu nous prophétiser là, vieux corbeau blanchi par la neige des ans? D'où te vient tant d'audace, vieux plébéien? Qu'est-ce que ce cinquième acte dont tu menaces les princes et les rois? Non, non, je ne menace pas. J'avertis avec calme et avec paix, car mes pieds touchent au bord de la tombe, et après le cinquième acte mes yeux ne verront presque plus rien des choses de la terre. Je n'agite point devant vous des signes prophétiques et terribles; c'est l'ancien des jours, c'est Dieu lui-même qui vous menace avec les signes de sa colère. » Ce que le vieux poète disait ainsi dans sa langue, les journaux, les brochures, les clubs l'exprimaient sur tous les tons, et la polémique s'envenimait d'heure en heure. A travers les légitimes craintes du parti libéral, à travers le désappointement furieux des doctrinaires de l'unité, les fantaisies radicales avaient beau jeu pour se faire jour; jamais plus magnifique occasion n'avait été offerte aux démagogues, et jamais non plus, il faut bien le reconnaître, la diplomatie de la gauche n'avait si habilement manœuvré. Obtenir des unitaires la suppression du *veto*, la suppression du

conseil de l'empire, la concession du suffrage universel; en échange de ces précieux gages, donner une dignité qui n'est qu'un mot, conférer cette dignité au roi de Prusse dans des conditions telles qu'il ne puisse pas l'accepter, l'obliger enfin à rejeter décidément la constitution et par là soulever l'Allemagne entière, telle a été la victorieuse tactique de la gauche dans cette mémorable campagne. L'aveuglement des unitaires faisait sans doute la partie belle aux négociateurs; avouez cependant que le parti radical a bien mis à profit la fastueuse ambition de ses ennemis, avouez qu'il les a battus à plaisir, battus comme des écoliers. Qui fera sonner les cloches à l'heure qu'il est? Les choses en sont venues à un tel point que l'ancienne majorité libérale n'a plus le choix de sa conduite; d'un côté est une réaction triomphante qui s'exprime par l'organe de l'Autriche, qui a derrière soi la Russie, et qui déjà effraie ou convertit la Prusse; de l'autre est le parti démagogique, disposant seul des grands moyens de résistance et prêt à pousser les libéraux dans les voies sanglantes de l'insurrection.

Entre ces deux écueils, entre la droite et la gauche de l'assemblée, l'ancienne majorité libérale essaya quelque temps de maintenir sa ligne, ou plutôt elle alla tour à tour de l'un à l'autre auxiliaire, inclinant bien plus, comme on pense, du côté où se trouvait, en apparence du moins, la défense de la constitution et du parlement national. Le premier fruit que retira la gauche de cette effervescence des esprits fut la création d'un comité de trente membres chargés de faire un rapport sur la situation et de proposer des moyens de salut. Ce comité de salut public fut composé de quinze membres de la gauche et de quinze membres du *parti impérial* (*Erbkaiserthums Partei*). Quoiqu'elle fût en minorité dans le parlement, la gauche, au sein du comité, traitait donc d'égale à égale avec les centres. La force même d'une situation révolutionnaire avait arraché aux libéraux cette concession nouvelle. Ce n'est pas assez dire : les radicaux avaient décidément la majorité dans la commission; sur les quinze membres du parti impérial, il y en avait cinq au moins qui, favorables sans doute à la création d'un empire, appartenaient néanmoins au centre gauche et devaient bientôt voter avec les démagogues. Ainsi dix voix seulement, parmi lesquelles M. Welcker, M. Waitz, M. Droysen, représentaient les modérés dans la commission; parmi les vingt membres de la gauche, on remarquait M. Vogt, M. Froebel, M. Eisenstuck, M. Wydenbrugk, M. Raveaux et M. Simon (de Trèves).

Tandis que le comité des trente préparait son rapport, la seconde chambre prussienne, sous l'impétueuse action des chefs de la gauche, engagea brusquement la lutte et précipita les événemens. L'agitation révolutionnaire de la Prusse venait en aide à l'agitation de Francfort; le signal parti du comité des trente était entendu d'abord à Berlin avant

de produire une explosion à Stuttgart, à Dresde, à Leipzig, et de mettre en feu le Palatinat. Élue par le suffrage universel, sous la charte octroyée le 5 décembre par Frédéric-Guillaume, la seconde chambre contenait bien des élémens démagogiques. Ce n'est pas tout : en face d'un parti radical plein d'emportement et de violence, la droite et les centres s'étaient fractionnés à l'infini. On y comptait une extrême droite, la droite des ultras, dont l'orateur était M. de Bismark-Schoenhausen; — la droite des politiques, dirigée par MM. de Bodelschwing et d'Arnim; — la droite dissidente, qui avait l'honneur d'être commandée par le brillant et ardent M. de Vincke; — puis le centre droit, le centre pur et le centre gauche. La gauche et l'extrême gauche avaient un tiers des voix, et l'indiscipline de leurs adversaires donnait une force immense à cette minorité redoutable. La gauche, prenant en main une cause chère aux libéraux, se voua hypocritement à la défense de l'assemblée nationale; M. Rodbertus, l'un des meneurs, demanda à la chambre de consacrer par un vote solennel la constitution de Francfort. Attaqué, provoqué sans cesse, sous le prétexte spécieux d'une grande cause nationale, par des hommes dont la révolution était le seul but, le gouvernement fut amené sans peine à prendre brusquement son parti. Sommé par M. Rodbertus de reconnaître la constitution, sommé par l'Autriche et la Russie de rompre avec l'assemblée de Francfort, ce n'était pas devant M. Rodbertus que le ministère Brandenbourg devait déposer les armes. Il renonça désormais aux tempéramens, aux ajournemens, à toutes les ruses qui avaient formé jusque-là le fond de sa politique dans la question de l'empire; il prit une résolution nette et la déclara tout haut. En réponse à la proposition Rodbertus, en réponse à une impatiente sommation de M. de Vincke, le chef nominal du cabinet, le vieux comte de Brandenbourg, vint lire à la tribune un manifeste ministériel; le roi de Prusse y refusait d'accepter sans conditions la dignité impériale et terminait ainsi : « Je reconnais la force de l'opinion publique, mais ce n'est pas une raison pour s'abandonner en aveugle aux courans et aux tempêtes; jamais ainsi le vaisseau n'atteindrait le port, jamais, jamais. » Ces paroles, dont l'auteur n'avait pas seulement pris la peine de déguiser son style, vinrent en aide à M. Rodbertus; en voyant briller derechef la poétique prose de Frédéric-Guillaume, les libéraux craignirent aussi de voir reparaître le souverain féodal de 1840, celui qu'ils avaient si énergiquement combattu à la diète de 1847, celui que la révolution de 1848 forçait désormais à régner derrière un ministère responsable. Et puis ce subit abandon des espérances et même des convoitises de la Prusse n'arrivait-il pas assez mal à propos après les menaces du prince Schwarzenberg? Si la crainte du gouvernement personnel froissa les libéraux, le sentiment de l'honneur prussien compromis révolta plus d'un pa-

triote dans les rangs du centre et de la droite. Un discours de M. de Bismark, discours éloquent, chevaleresque, mais beaucoup trop empreint de l'esprit féodal, n'était pas de nature à ramener les dissidens. « Je suis de la Marche de Brandebourg, — s'écriait en finissant M. de Bismark, — je suis du sol même où la monarchie prussienne a été bâtie et cimentée avec le sang de nos pères; cette raison me suffit pour ne pas vouloir que mon roi devienne le vassal de M. Simon. » Nobles et touchantes paroles, argumentation médiocre; c'est ce que M. de Vincke appelle des raisons d'avant le déluge. Tous les députés de la seconde chambre n'étaient pas nés dans la Marche de Brandebourg, on le vit trop au moment du scrutin. La proposition Rodbertus contenait trois articles distincts; les deux premiers blâmaient la politique du ministère dans la question de l'unité, et condamnaient toute espèce de pacte formé entre les souverains comme contraire aux vœux et aux espérances du pays; le troisième ordonnait au ministère de reconnaître la constitution de Francfort, telle qu'elle avait été faite après la seconde lecture, et de n'en poursuivre la révision que par les moyens indiqués dans la constitution même. Les deux premiers articles furent rejetés; le troisième obtint une majorité de 16 voix.

Enhardie par cette victoire, la gauche devenait chaque jour plus menaçante. Elle sentait que l'attitude du ministère Brandenbourg lui fournissait des alliés parmi les libéraux de 1847; il fallait seulement profiter de l'occasion et frapper coup sur coup. Après la proposition Rodbertus, ce fut la proposition Waldeck. M. Waldeck demandait la levée de l'état de siége établi à Berlin depuis le 12 novembre. Deux séances (25 et 26 avril) furent consacrées à cette discussion, que l'audace de MM. Waldeck, d'Ester, Unruh, etc., remplit d'irritations et d'orages. L'antipathie qu'excitait le ministère enchaîna les libéraux aux démagogues, comme à Francfort la haine de l'Autriche livrait M. Dahlmann à M. Vogt. Le 26 avril, les deux articles de la proposition Waldeck furent votés malgré tous les efforts de la droite : 1° « La prolongation de l'état de siége sans l'assentiment des chambres est illégale; » 184 voix contre 139 adoptèrent cette rédaction. 2° « La chambre enjoint au ministère de lever immédiatement l'état de siége; » la majorité, moins forte pour ce second point, était encore très redoutable: 153 voix avaient défendu le ministère, et 177 l'avaient condamné. Décidément, les hommes de coup de main, les chefs des insurgés d'octobre et de novembre reprenaient au sein du parlement l'avantage qu'ils avaient perdu devant les baïonnettes du général Wrangel. C'était contre eux qu'on avait décrété l'état de siége, et voilà qu'ils s'emparaient de la chambre pour briser légalement l'arme de la société et de l'ordre dans les mains du pouvoir. Cette situation ne pouvait durer; dès le lendemain, 27 avril, la première chambre était prorogée, et la

seconde chambre dissoute. Un jour après, le 28, Frédéric-Guillaume refusait sans détours la couronne impériale, et, protestant contre la constitution de Francfort, il invitait les gouvernemens à former un congrès. Ainsi, cette ambitieuse charte de l'église Saint-Paul était solennellement déchirée, et les souverains se disposaient à refaire l'œuvre de l'assemblée nationale.

Pendant que ces choses se passaient à Berlin, l'agitation parcourait toute l'Allemagne. A Dresde, à Carlsruhe, à Munich, les chambres se prononçaient pour la constitution de Francfort, et les démagogues, profitant de la colère des libéraux, s'emparaient partout du mouvement pour assiéger le pouvoir. La crise fut terrible à Stuttgart. L'immense majorité de la seconde chambre, appuyée par l'opinion, voulait obtenir du roi la reconnaissance de la constitution de l'empire, et le ministère lui-même s'associait à ce vœu. Le roi résista; le 19 avril, il signifiait à ses ministres un refus longuement motivé, au moins pour ce qui concernait l'élévation de la Prusse. Le ministère offrit sa démission, et des hommes suspects au parti libéral se préparaient à prendre sa place. L'effervescence publique s'accroissait d'heure en heure; on était dans un de ces momens où il suffit du prétexte le plus léger pour que les barricades se dressent. La chambre, tout en s'efforçant de contenir l'émeute, était bien résolue à ne point céder. M. Roemer, le ferme et intelligent ministre, jusque-là l'une des plus pures renommées du parti libéral et le plus intrépide adversaire de la démagogie, M. Roemer lui-même se laissa compromettre dans ces voies périlleuses où le parlement de Francfort entraînait les patriotes aveuglés. Il raconta à la tribune tout ce qui s'était passé, les inutiles instances du ministère et les refus obstinés de la couronne. La chambre nomma une députation chargée de présenter une adresse pressante, impérieuse, une adresse que sept voix seulement avaient refusé de voter. La réponse du roi fut pleine de fermeté et de franchise. Il exposa la situation, il rappela et expliqua les faits avec un bon sens supérieur : « Comment, disait-il, reconnaître une constitution qui n'est pas encore achevée? L'élu du parlement de Francfort n'a pas accepté; est-il possible de reconnaître ce qui n'existe pas? Je jure que j'admets toute la constitution impériale, sauf le chapitre de la souveraineté de l'empire. Je ne me soumets pas à la maison de Hohenzollern; je dois à mon pays de ne pas m'y soumettre, je le dois à mon peuple et à moi-même. Si tous les princes d'Allemagne faisaient ce sacrifice, je m'y résignerais aussi par esprit de concorde, je m'y résignerais le cœur brisé. Je puis y être forcé par l'insurrection; mais, si vous vous placez sur le terrain révolutionnaire et que vous m'arrachiez mon consentement, ce consentement n'aura pas de valeur; je le retirerai dès que je serai redevenu libre..... Le peuple est animé d'un bon esprit; je ne vois ici

qu'une agitation factice entretenue par les clubs..... Voulez-vous me faire violence? Eh bien! soit; vous verrez si je plie. Ce n'est pas pour moi que je parle de la sorte; je n'ai plus que bien peu d'années à vivre; la conduite que je tiens, c'est mon pays, c'est ma maison, c'est ma famille qui m'en font un devoir. » Et comme les députés insistaient sur le danger imminent de la révolution : « Arrive que pourra. J'ai parlé selon ma conscience. » Enfin, dans la nuit du 23, comme tout se préparait pour une lutte sanglante, le roi s'enfuit de Stuttgart et se réfugia à Ludwigsbourg. Cette nouvelle, annoncée à la chambre par le président, y causa une agitation extraordinaire. La gauche proposa de créer un gouvernement provisoire, et un comité de salut public en effet fut nommé et installé sur-le-champ. Les radicaux eussent pu tirer de grands avantages d'une lutte aussi violemment engagée, si le ministère Roemer n'avait réussi à faire céder le roi. Une proclamation, en date du 25 avril, annonça au Wurtemberg et à l'Allemagne que le roi, d'accord avec ses ministres, reconnaissait la constitution, et se résignait, le cas échéant, à voir le sceptre de l'Allemagne aux mains de Frédéric-Guillaume IV.

Ce triomphe de l'agitation dans le Wurtemberg multiplia les factieux par toute l'Allemagne. A Munich, à Nüremberg, à Wurzbourg, des associations révolutionnaires se formaient, et des pétitions hautaines étaient adressées au roi Maximilien II. Sur toute la ligne du Rhin, à Mannheim, à Heidelberg, à Darmstadt, à Haynau, à Mayence, à Francfort même, on se préparait à marcher contre Ludwigsbourg, si le roi ne se fût rendu aux conseils de M. Roemer. La constitution de Francfort était devenue le drapeau des insurgés. Cette charte qu'on aurait déchirée le lendemain de la victoire servait, selon l'usage, à soulever les masses aveugles, et les patriotes sincères, les libéraux intelligens, les vrais et dévoués défenseurs du progrès, se laissaient prendre, comme toujours, à ces manifestations hypocrites. D'un autre côté, le dégoût des révolutionnaires évoquait partout les conseillers absolutistes dont l'Allemagne se croyait délivrée. Les coups d'état répondaient aux émeutes. Ce n'est pas seulement à Berlin, c'est dans le Hanovre et la Saxe que les chambres furent dissoutes et la représentation nationale indéfiniment ajournée. Ainsi, le nord de l'Allemagne était soumis; l'Autriche dominait le sud-est; restait encore une partie du centre et tout le sud-ouest, où affluaient les élémens démagogiques. Cette situation de Francfort était vraiment terrible; placé au sein de ce foyer ardent, obligé peut-être d'y chercher des auxiliaires contre le mauvais vouloir des cours du Nord et les menaces de l'Autriche, le parlement semblait condamné par ses propres fautes à ne plus écouter que les conseils du désespoir.

IV.

Aucune circonstance ne pouvait être plus favorable au comité des trente. C'est le 23 avril que le comité fit connaître ses plans à l'assemblée. Les discussions des premières séances furent assez calmes, les projets assez sages, les votes assez mûrement réfléchis; mais bientôt la modération fut étouffée par la violence, et la gauche reprit l'avantage. Que voulait-on d'abord? Envoyer des commissaires auprès de tous les gouvernemens qui refusaient d'admettre la constitution. Rien de plus sensé; c'était par la diplomatie, c'était en des conférences sérieuses que le ministère de l'empire devait essayer de se mettre d'accord avec les différens cabinets. Le choix des commissaires indique très bien l'excellent esprit qui présidait à ces missions; M. Bassermann fut envoyé à Berlin, et M. Mathy à Munich. Malheureusement, la lutte, devenue chaque jour plus vive, ne permit pas qu'on donnât suite à ces pacifiques mesures. M. Bassermann allait partir quand on apprit la dissolution de la seconde chambre prussienne et la formation d'un camp de quarante mille hommes à Creuznach. Le rôle des commissaires devenait singulièrement difficile; il l'était d'autant plus que M. de Gagern se décidait à faire la plus énergique résistance, sans pourtant sortir des voies légales. Quant à la gauche, les menaces et les coups d'état lui venaient en aide. Le 27 avril, une proclamation ainsi conçue était affichée sur tous les murs : « La patrie est en danger ! les chambres prussiennes sont dissoutes. Des troupes sont rassemblées à Creuznach; pour octroyer une constitution, en effet les troupes sont nécessaires. Le despotisme renversé au mois de mars 1848 veut livrer sa dernière bataille. Il faut enfin, il faut que Francfort agisse! Qu'aucun député ne s'éloigne, que tout absent revienne au plus tôt! Les assemblées populaires des environs ne seront pas étonnées, si, dans de telles circonstances, les membres du parlement ne paraissent pas au milieu d'elles.» MM. Raveaux, Vogt, Nauwerck, Freese, Eisenstück, Claussen et plusieurs autres encore avaient signé cet ordre du jour, qui présageait les tempêtes.

Ces députés absens que rappelait la proclamation du 27, ces députés présens à qui elle enjoignait de ne pas quitter leur poste, ce n'étaient pas, on le devine sans peine, les représentans de l'Autriche, ce n'étaient pas M. de Schmerling et ses amis. Ceux-là, bien au contraire, obéissant à l'ordre de leur gouvernement, avaient déclaré que leur mission était finie. A chaque séance, le président annonçait le départ de quelques députés nouveaux; c'étaient les Autrichiens d'abord, ce furent bientôt les Bavarois, ce furent enfin, parmi les représentans des autres pays, tous ceux qui ne voyaient pas d'issue légale pour sortir d'une

situation fausse. La droite se dépeuplait de jour en jour; les centres, quoique bien dégarnis, espéraient encore et continuaient la lutte; la gauche, gardant tous ses soldats et ralliant sans cesse des auxiliaires, devait rester maîtresse du champ de bataille. Il importait seulement que cette assemblée ainsi réduite fût encore en nombre suffisant pour proclamer ses décrets. Le 30 avril, le comité exécutif fit adopter plusieurs mesures graves qui attestaient sa force : 1° sur la proposition de M. Simon (de Trèves), « le président peut convoquer l'assemblée nationale en quelque temps et en quelque lieu qu'il le juge convenable; » 2° sur la proposition de M. Zell : « une séance extraordinaire demandée par cent membres doit être immédiatement convoquée; » 3° sur la proposition de M. Goltz : « il suffit de cent-cinquante membres présens pour que les votes de l'assemblée soient valables; » enfin, sur la proposition de MM. Kierulff, Ziegert, Reden, etc., l'assemblée, sans débat et d'une voix unanime, blâma « devant tout le peuple allemand » la dissolution des chambres dans les royaumes de Prusse et de Hanovre, et ordonna aux gouvernemens de faire procéder sans délai à des élections nouvelles.

L'audace du comité croissait à chaque victoire. Dans la séance du 4 mai, il proposa un appel aux gouvernemens, aux corps législatifs, aux communes, au peuple entier, pour les sommer de reconnaître et de défendre la constitution. Il proposa de fixer le jour où se réunirait la première diète de l'empire et le jour où se feraient les élections pour toute l'Allemagne : les élections auraient lieu le 15 juillet, la diète se réunirait le 15 août. Il proposa enfin de transmettre la souveraineté de l'empire au chef de l'état le plus considérable après la Prusse, dans le cas où la Prusse, au 15 août prochain, n'aurait pas encore accepté la constitution; cet empereur suppléant porterait le titre de vicaire de l'empire, et remettrait son dépôt au roi de Prusse dès que la Prusse se serait soumise. C'étaient là les propositions de la majorité du comité; 14 voix contre 13 les avaient portées à la tribune du parlement; après une discussion animée, elles furent définitivement admises par 190 voix contre 188. Ainsi, le roi de Prusse refusant son adhésion, c'était le roi de Bavière qui devenait vicaire de l'empire. Or, on sait que Maximilien II était encore moins favorable que Frédéric-Guillaume IV à la constitution de Francfort; la dignité du vicaire passait donc au roi de Saxe, du roi de Saxe au roi de Wurtemberg, du roi de Wurtemberg au roi de Hanovre, du roi de Hanovre au grand-duc de Bade, et toujours ainsi, de refus en refus, de chute en chute, jusqu'à ce qu'elle rencontrât je ne sais quel principicule obscur, le prince de Reuss ou le prince de Lichtenstein, qui voulût bien prendre sous sa très haute protection l'héritage retrouvé de Frédéric Barberousse. C'était bien le cas de s'écrier piteusement avec M. Simon (de Trèves) :

« La constitution est allée à Berlin comme la fiancée au-devant de l'époux, et on l'a congédiée comme une servante. » Seulement, ici, ce n'était plus le roi de Prusse, c'était le père de la fiancée, c'était ce malheureux parlement de Francfort qui condamnait sa fille à tant de ridicules affronts. Les conclusions de la minorité étaient bien autrement graves. La minorité, c'est-à-dire l'extrême gauche, destituait Frédéric-Guillaume IV et le remplaçait par un vicaire de l'empire, lequel pouvait être le premier Allemand venu, M. Vogt ou M. Raveaux, M. Hecker ou M. Struve. La minorité proposait encore un appel aux armes adressé à tous les peuples de l'Allemagne; elle voulait que l'armée fût obligée de prêter serment à la constitution; elle voulait que toutes les chambres dissoutes, les chambres de Berlin, de Hanovre, de Dresde, fussent invitées à se réunir, en quelque lieu que ce fût; elle voulait enfin que le ministère déclarât la guerre à la Russie et à l'Autriche. Toutes ces extravagantes propositions furent rejetées, mais quelques-unes d'entre elles obtinrent jusqu'à 135 voix. A chaque rejet, c'étaient d'épouvantables scènes : « Allemagne sans cœur! pays de lâcheté! » s'écriaient les démagogues, et à ces vociférations de la gauche se mêlaient les grognemens furieux des galeries. Il y avait de quoi frémir en voyant la majorité faire tant de sacrifices à l'esprit révolutionnaire, et cette minorité furieuse exiger toujours de plus violentes folies. Le ministère ne s'était pas opposé aux conclusions de la majorité; M. de Beckerath, l'un des hommes éminens du cabinet et l'une des gloires de l'assemblée nationale, refusa de s'associer à la faiblesse de ses collègues; il déposa son portefeuille le soir même et se retira du parlement.

Ces entreprises insensées du comité des trente avaient chaque jour leur contre-coup au sein des populations soulevées. L'émeute de Stuttgart n'était que le début d'une vaste insurrection dont le plan embrassait toute l'Allemagne. La veille même de cette séance que je viens de décrire, le 3 mai, vers le milieu de la journée, la ville de Dresde se hérissait de barricades. La garde nationale donna elle-même l'occasion et le signal de la lutte, car la cause de la constitution impériale aveuglait décidément bon nombre d'esprits honnêtes, et le drapeau rouge, noir et or fournissait un abri commode pour confondre les patriotes et les factieux. Le combat parut se terminer le 4 mai dans la soirée; la troupe consentit à un armistice, tout en occupant encore une grande partie de la ville. Le roi, obligé de prendre la fuite, avait cherché un refuge dans la forteresse de Kœnigstein. Un gouvernement provisoire s'organisa aussitôt, composé des trois meneurs les plus ardens de la démagogie. Pour donner à ce gouvernement la consécration du vote populaire, on suivit l'exemple du 24 février à Paris; les noms des tribuns furent proclamés du haut du balcon du palais, et les acclamations ou les grognemens firent connaître la volonté des carre-

fours. Les noms de MM. Tzschirner et Heubner furent salués par des hurras enthousiastes; celui de M. Todt fut moins bien accueilli; aux tumultueux bravos se mêlaient distinctement des sifflets énergiques. Il paraît que M. Todt représentait une sorte de modération relative dans ce glorieux triumvirat. Le premier soin des triumvirs fut de prolonger la lutte, de s'opposer à toute espèce d'accommodement et d'enchaîner dans les rangs de l'insurrection les patriotes consternés, dont les yeux s'ouvraient enfin à la lumière. Les murs étaient couverts de proclamations de mélodrame : « Citoyens, la patrie est en péril!... citoyens, la grande heure, l'heure décisive a sonné! liberté ou esclavage, c'est à vous de choisir! nous sommes avec vous; soyez avec nous! » MM. Tzschirner, Heubner et Todt étaient tout heureux de signer ces belles choses et beaucoup d'autres du même genre. Parler ne suffisait pas, il fallait agir; on désarmait donc les gardes nationaux qui n'avaient pas pris le parti de l'émeute, et déjà on levait des contributions sur les riches pour équiper des régimens de volontaires. Interrompue le 5, la bataille des rues recommença dès la matinée du 6. En ce moment-là même, Leipzig se révoltait, les barricades s'élevaient de tous côtés, et la fusillade ensanglantait la ville. Là du moins, la garde nationale sut tenir tête à l'émeute; c'est elle qui, assistée de la troupe, enleva à la baïonnette les plus fortes positions de l'ennemi et resta maîtresse de la cité. Cependant on se battait toujours à Dresde, et, sans les régimens prussiens qui venaient d'heure en heure fortifier les troupes saxonnes, il est probable que le drapeau rouge eût triomphé. On ne s'en cachait plus en effet; c'était bien pour le drapeau rouge que se battaient les insurgés de Dresde, c'était pour la république sanglante, pour la république des pillards et des assassins que les triumvirs mettaient à feu et à sang la capitale de la Saxe. La lutte fut effroyable. Il faut nous rappeler nos journées de juin, si nous voulons nous représenter les horreurs de cette mêlée. Le mot d'émeute ne convient pas ici; la démagogie livrait sa grande bataille, et si elle eût été victorieuse à Dresde, c'en était fait peut-être de la monarchie constitutionnelle dans tout le nord de l'Allemagne. Les révolutionnaires du midi sont des révolutionnaires romantiques, les républicains de Bade et du Palatinat sont des étudians avinés qui parodient volontiers les *Brigands* de Schiller; les radicaux du nord ne s'inspirent pas des poètes, ils s'inspirent de la jeune école hégélienne et de son abominable athéisme. Jamais de plus sauvages théories n'ont épouvanté le monde; jamais les brutales ardeurs de toutes les concupiscences n'ont été plus impudemment glorifiées. Il y a un homme qui a raillé l'innocence de M. Proudhon, un homme qui a maudit comme une tyrannie oppressive cette religion de l'*humanisme* qui est la négation de toute idée religieuse, un homme enfin dont la philosophie très savamment con-

struite se résume dans ces mots : « Non seulement Dieu n'est pas, mais le genre humain lui-même n'est qu'une idole menteuse, et le dévouement à l'humanité une capucinade. Je suis seul dans ce monde; seul j'existe; ma jouissance, mon pouvoir, ma liberté, ne peuvent être limités par aucune croyance, par aucune règle, par aucun droit étranger à mon droit. » Cet homme (on l'appelle Max Stirner) est le docteur des démagogues du nord (1). « Sachez-le bien, écrivait M. Henri Heine il y a une quinzaine d'années, le jour où se fera la révolution allemande, on verra que la révolution française n'a été qu'une églogue. » C'est cette révolution-là qu'on préparait à Dresde. On aurait vu assurément, sous la dictature de ces furieux, certaines choses dont le monde n'avait encore aucune idée; puis seraient venus les Cosaques, et la liberté aurait péri deux fois. Grace au ciel, ces journées de Dresde, qui pouvaient être le triomphe de la démagogie septentrionale, furent le commencement de sa déroute. Il fallut, il est vrai, les efforts réunis de la Prusse et de la Saxe pour étouffer l'insurrection, et, le matin même de leur défaite, les triumvirs faisaient fusiller, dans les rues de la ville, tous ceux qui parlaient de concorde. C'est le 9 mai seulement que le drapeau rouge fut abattu; cette affreuse bataille avait duré six jours.

Revenons à l'église Saint-Paul : aussi bien ce n'est pas changer de sujet; les fureurs qui se déchaînaient à Dresde déshonoraient aussi les dernières séances du parlement de Francfort. L'extrême gauche n'avait pas renoncé à ses propositions du 4 mai; elle voulait surtout que l'armée reçût l'ordre de prêter serment à la constitution de l'empire. Au milieu du bouleversement de l'Allemagne, en présence des émeutes de Stuttgart, de Dresde, de Leipzig, si l'on voulait décréter l'anarchie et livrer le pays tout entier aux horreurs de la guerre civile, on n'avait qu'à voter les propositions de l'extrême gauche. M. de Gagern les combattit avec une patriotique indignation. « Quand c'est un étranger qui nous brave, s'écriait l'orateur, il n'y a pas à hésiter, il faut courir aux armes; mais ici! mais avec des frères!... pour moi, lors même que toutes les épées seraient déjà sorties des fourreaux, je me jetterais encore entre les épées. » A ces paroles que la majorité couvre de bravos, un membre de l'extrême gauche répond par un insolent éclat de rire. Aussitôt, frémissant sous l'outrage au point de s'oublier lui-même, M. de Gagern riposte à l'injure par l'injure. Un tumulte épouvantable s'élève; trop heureuse de trouver en faute le chef illustre des libéraux, la gauche prolonge à dessein, par ses clameurs redoublées, la fausse situation du président du conseil. Enfin le calme se rétablit, et M. de

(1) La *Revue* a publié une étude sur les écrits de M. Max Stirner. Voyez, dans la livraison du 15 juillet 1847, *Crise de la Philosophie hégélienne, les Partis extrêmes en Allemagne*.

Gagern est rappelé à l'ordre. Il reprend : « J'ai mérité le rappel à l'ordre, je l'accepte pour la réparation d'un instant d'oubli. » Puis, regagnant bientôt son ancien ascendant sur la chambre, il fait rejeter une seconde fois les détestables propositions des factieux.

Ce fut sa dernière victoire. Il était temps pour lui et pour tout le parti libéral de ne pas prolonger davantage l'agonie furieuse du parlement. En s'associant au vote du 4 mai, M. de Gagern était entré dans une voie fatale. Les concessions qu'il avait faites étaient une erreur qu'il devait rétracter, ou un engagement qu'il était tenu de remplir. S'il était décidé à ne jamais abandonner le terrain légal, c'était trop; c'était trop peu, s'il acceptait les secours de l'esprit révolutionnaire. La gauche avait le droit de le pousser à la rébellion ouverte en lui rappelant sa récente conduite; l'archiduc Jean, par les mêmes raisons, avait le droit de se défier de lui et de repousser son programme. Ce programme, présenté à l'archiduc Jean dans la soirée du 8 mai, épuisait, dit M. de Gagern, toutes les mesures pacifiques pour imposer la constitution aux gouvernemens de l'Allemagne. Oui, assurément, s'il suffisait d'un décret pour opérer des miracles, car c'est un miracle qu'il eût fallu. De toutes ces pacifiques mesures devait nécessairement sortir ou la honte ou la guerre, et quelle guerre! la pire des guerres civiles, l'horrible guerre de la démagogie, tant appelée depuis un mois par tous les tribuns de la gauche. L'archiduc Jean refusa de souscrire au programme de M. de Gagern et reçut la démission du ministère.

La gauche s'avançait toujours. La retraite de M. de Gagern et le découragement des centres augmentaient sa force. Dans la séance du 10 mai, M. Reden proposa d'infliger un blâme vigoureux au gouvernement prussien pour avoir envoyé des troupes à Dresde; le second article de la proposition ordonnait au pouvoir central de protéger tous les mouvemens, toutes les manifestations populaires dont le but était de faire reconnaître la constitution par les souverains. Cette proposition fut adoptée par 188 voix contre 148 au milieu des hurras triomphans de la gauche et des galeries. C'était le premier grand succès arraché par l'extrême gauche à la lassitude, à l'abattement, à l'irritation, à toutes les causes fatales qui décimaient l'ancienne majorité. La majorité nouvelle, ardente à profiter de la victoire, décida qu'une députation irait immédiatement faire connaître ce vote au vicaire de l'empire, et l'engagerait à recomposer un ministère dans le plus bref délai. L'archiduc Jean, pensait-on, osera-t-il choisir ses ministres en dehors de la gauche? Qui donc parmi les centres se chargerait d'exécuter les décisions du 10 mai? Les démagogues se croyaient légalement les maîtres; la réponse de l'archiduc Jean devait précipiter la crise. « Je choisirai, dit-il, un ministère qui puisse satisfaire aux exigences de la situation, telles que je les comprends. Je suis un vieux soldat,

j'agirai franchement, rapidement; je suis bien résolu à maintenir l'ordre. » Et comme on lui demandait s'il saurait aussi le maintenir contre les princes rebelles : « C'est une question de principes, ne discutons pas, répondit-il d'une voix brève. Quant à mon ministère, s'il doit être formé dans trois minutes, dans trois heures ou dans trois jours, je n'en sais rien encore; mais soyez sûrs que j'agirai en homme loyal. » Lorsque M. Raveaux fit connaître ces paroles à l'assemblée, la colère fut extrême. Des propositions furent faites, séance tenante, pour déposer le vicaire de l'empire; on les renvoya à l'examen du comité des trente, lequel n'était pas disposé, comme on pense, à négliger de telles armes. Le 12 mai, après qu'un membre de la gauche, M. Reh, eut été nommé président de l'assemblée nationale en remplacement de M. Simson, il fut décidé que toutes les troupes de l'empire seraient obligées de prêter serment à la constitution. Cinq jours plus tôt, M. de Gagern faisait rejeter cette pernicieuse mesure par une majorité relativement assez forte; le 12, elle fut adoptée par 163 voix contre 142. Enfin, le 15 mai, la gauche sembla vouloir pousser à bout le gouvernement de l'archiduc; tout le Palatinat était en insurrection, et sur beaucoup de points les troupes avaient passé aux factieux; l'assemblée nationale ordonna au pouvoir central de prendre les insurgés du Palatinat sous la protection de l'empire, et de venir à leur aide par tous les moyens. Jusque-là, on n'avait encore fait que préparer la guerre civile; le 15, elle fut impérieusement décrétée. Ces effrayans progrès de la gauche sont faciles à comprendre au milieu d'une assemblée réduite déjà de moitié : depuis que M. Henri de Gagern avait quitté la direction des affaires, il n'y avait plus un seul homme capable d'arrêter le torrent; la démagogie avait brisé ses digues. Le nouveau ministère que l'archiduc annonça à l'assemblée dans la séance du 14 mai n'était pas de taille à conjurer tant de périls. De tous ces ministres réunis à grand'peine sous la présidence de M. Grawell, un seul, M. le général de Peucker, était en possession d'une renommée sérieuse. Choisir dans de telles circonstances les membres les plus inconnus du parlement, c'était confesser la détresse du parti libéral, ou se déclarer par un défi maître de la situation. Ces deux motifs peut-être expliqueraient le choix de l'archiduc; n'avait-il pas le droit de braver une assemblée qui ne représentait plus le pays, et n'était-il pas bien résolu d'avance à déchirer toutes ses lois? Quoi qu'il en soit, le ministère Grawell eut à subir, dès le premier jour, les plus violentes attaques, et l'on doit avouer qu'il n'en parut ni surpris ni inquiet.

Le 19, ce ne fut pas seulement le ministère, ce fut le vicaire de l'empire qu'on voulut obliger à déposer ses pouvoirs. L'extrême gauche proposait l'établissement d'une régence; M. Vogt, M. Raveaux, en auraient fait partie, et l'on espérait que M. de Gagern accepterait une

place dans ce gouvernement révolutionnaire : M. de Gagern refusa avec dégoût, et le projet succomba. En revanche, une autre proposition, également hostile à l'archiduc, fut votée par 126 voix contre 116; un des anciens chefs constitutionnels, M. Welcker, l'avait appuyée de son nom et de sa parole : l'assemblée décrétait la destitution de l'archiduc Jean, et appelait pour le remplacer un prince appartenant à l'une des maisons souveraines. Ce coup d'état acheva de désorganiser le parlement; les centres refusèrent de s'associer à une politique révolutionnaire, et le surlendemain, 21 mai, plus de quatre-vingt-dix membres déclaraient que leur mission était finie. Ce n'étaient plus des démissions isolées, c'était un grand parti qui se retirait en masse. Tous les chefs des différentes fractions du centre, les plus nobles esprits, les plus brillans orateurs, M. Henri de Gagern, M. Dahlmann, M. Simson, M. Beseler, M. Waitz, M. Maurice Arndt, M. Droysen, M. Saucken, M. Mevissen, M. Sylvestre Jordan, M. Mathy, abandonnaient ensemble ce parlement qui avait été si long-temps le théâtre de leurs patriotiques chimères, et qui ne pouvait plus être désormais qu'un atelier de révolutions et de crimes.

Que dire des dernières séances? comment s'intéresser à cette discussion livrée aux brutalités des factieux? Quelques membres de la droite, quelques hommes éminens des centres, M. Welcker et M. Biedermann, M. Wurm et M. Riesser, essaient encore de modérer les emportemens des vainqueurs. Tâche inutile! le 24 mai, on décide que cent membres peuvent délibérer; le 26, on vote un appel au peuple, après lequel M. Welcker et ses amis se retirent. Les démagogues allemands comptaient beaucoup alors sur nos clubistes; on s'attendait à une insurrection dans la capitale des émeutes; les affaires de Rome en fournissaient le prétexte, et les mêmes tribuns qui écrivaient à Mazzini de résister jusqu'au triomphe de la république rouge entretenaient la gauche de Francfort dans ses projets de violence. Déjà M. Arnold Ruge et M. Charles Blind étaient à Paris, et, si le général Changarnier n'eût remporté sa victoire du 13 juin, tous nos socialistes d'Alsace allaient se jeter sur Francfort. M. Welcker eût bien voté l'appel au peuple, à une condition toutefois : c'est que la constitution seule fût en jeu et que toute alliance avec les démocrates étrangers fût flétrie dans le décret. La gauche repoussa cet amendement; c'est alors que M. Welcker se retira, emmenant avec lui tout ce qui restait de meilleur dans l'assemblée. Cependant la lutte de la gauche et de l'archiduc n'amenait, comme on pense, aucun changement dans la situation. L'assemblée destituait le vicaire de l'empire; le vicaire de l'empire continuait d'occuper son poste. L'assemblée votait des décrets, ordonnait des mesures, imposait sa politique révolutionnaire au pouvoir central; le pouvoir central ignorait les décrets de l'assemblée. Humiliée de cette lutte i-

utile, la gauche se décida à transférer l'assemblée nationale dans le Wurtemberg. Les plus modérés, M. Eisenmann, M. Venedey, s'y opposèrent en vain : cette décision fut prise, le 30 mai, sur les instances réitérées du comité des trente. M. Vogt et M. Simon (de Trèves) avaient-ils le droit de soutenir que l'assemblée reprendrait une vie nouvelle à Stuttgart, au milieu des sympathies enthousiastes de la Souabe? L'événement a prouvé le contraire; ils ne se trompaient pas du moins en affirmant que l'assemblée de Francfort était morte : 71 voix contre 64 donnèrent la victoire au comité des trente. Dès que le vote est proclamé, M. Reh donne sa démission de président et de membre, ne pouvant se résigner, dit-il, à faire exécuter une mesure qu'il réprouve. C'est le premier vice-président, M. Loewe, qui prend aussitôt sa place et qui convoque l'assemblée à Stuttgart.

La séance du 30 mai 1849 est la dernière séance du parlement de Francfort. Avec le 30 mai, l'histoire de cette assemblée est finie. Nous ne suivrons pas à Stuttgart cette poignée d'agitateurs qui prétend représenter encore une nation de quarante millions d'hommes. Rien n'est plus beau dans les annales humaines que notre assemblée du tiers-état, lorsque, chassée du lieu de ses séances au mois de juin 1789, elle s'en va par les rues de Versailles errant de salle en salle jusqu'au jeu de paume; mais quoi de plus ridicule et de plus odieux à la fois que ces froides parodies d'une grande scène? Depuis que la majorité, pour échapper aux tentations révolutionnaires, avait quitté, trop tard seulement, les bancs de l'église Saint-Paul; depuis que M. de Gagern et M. Dahlmann, M. Beseler et M. Waitz, M. Simson et M. Riesser, étaient partis de Francfort en expliquant très haut les motifs de leur conduite; depuis ce moment-là l'assemblée nationale ne représentait plus rien. Transférée à Stuttgart, elle tombe plus bas encore. Ce n'est plus même l'ombre d'un sénat politique : cette réunion révolutionnaire n'a désormais ni droit, ni mission, ni raison d'être; elle s'intitule l'assemblée nationale de l'empire, le bon sens public l'appelle un club. Que ce club organise une dictature imaginaire, que MM. Raveaux, Vogt, Henri Simon, Schüler, Becher, deviennent les régens de l'empire, et que, souverains sans peuple, sans armée, sans finances, surtout souverains sans droit, ils se prélassent dans leur néant avec une arrogance dont rien ne peut donner une idée, je dis que tout cela n'appartient pas à l'histoire, je dis qu'il faut laisser aux Cervantes à venir leurs burlesques héros. Qu'allait faire le noble chanteur de la Souabe au milieu d'une telle assemblée? Pourquoi le nom vénéré de M. Uhland est-il inscrit sur les fastes tragi-comiques de cette sotte convention? Sera-t-il dit que la révolution de 1848 aura été partout fatale aux plus glorieux poètes? Celui-là du moins, ce ne sont pas de mauvaises passions sous le mensonge d'un beau langage, ce n'est pas un orgueil

effréné, ce n'est pas un insolent ennui qui l'a poussé au mal; il est dupe, au contraire, de sa consciencieuse honnêteté, et, comme il a chanté la vieille Allemagne des empereurs souabes, il se croit, le candide poète, il se croit tenu d'assister jusqu'au bout ceux qui agitent dans les airs le drapeau rouge, noir et or. De tous les tribuns de Stuttgart, M. Uhland est le seul que je regrette; quant aux autres, si la chambre des députés refuse de les reconnaître, si le ministère les chasse, si la police ferme leurs séances et les disperse comme on disperse un club, ce n'est pas pour eux que nous nous en affligerons, ce sera pour ce parlement germanique entouré d'abord de tant d'honneur et investi d'une mission si haute, pour ce parlement qui a rempli souvent un rôle utile à travers les tourmentes d'une sinistre année, et qui maintenant va se perdre dans cette misérable anarchie, comme le Rhin se perd dans les sables.

V.

J'ai étudié avec soin et raconté aussi impartialement que j'ai pu les phases diverses du parlement de Francfort. J'ai suivi son développement pas à pas, j'ai dit ses services et ses erreurs, ses beaux jours et ses jours néfastes. Le jugement qu'il faut porter sur cette première assemblée nationale de l'Allemagne est contenu, ce me semble, dans le récit même de ses travaux. Ce jugement, je crois que le bon sens public dans l'Europe entière, je crois que l'Allemagne elle-même, après l'apaisement de ses discordes, le résumera ainsi : le parlement de Francfort a manqué à sa tâche; chargé de préparer l'unité de l'Allemagne, il laisse l'Allemagne plus divisée qu'elle n'a jamais été. Ce n'est pas tout : il avait promis solennellement de protéger le pays pendant les tempêtes de 1848, d'écarter tous les périls, de maintenir l'ordre au dedans et la paix au dehors, de donner enfin à l'Occident le modèle d'une grande révolution légale et pacifique. Que sont devenues tant d'orgueilleuses promesses? C'est l'assemblée de Francfort qui a aggravé pour les états allemands les périls de cette terrible année. Au dehors, elle a menacé la Hollande, elle a porté un nouveau coup à la Pologne, elle a fait une guerre inique au Danemark; au dedans, après avoir combattu l'esprit révolutionnaire, elle a fini par invoquer son secours. Le drapeau de la Germanie impériale est devenu partout le drapeau de la démagogie. Cette révolution annoncée si haut n'était donc ni pacifique ni légale; a-t-elle du moins réussi, et ses fautes seront-elles couvertes par des résultats féconds? Non; c'est l'ancien régime qui a profité de la politique de Francfort. Cet absolutisme qu'on croyait détruit à Berlin et à Vienne par les révolutions de 1848 re-

gagne des forces à chaque nouvelle émeute. Ce n'était pas assez de cette affreuse insurrection de Dresde qui ensanglanta les derniers jours du parlement; il fallut que le parlement, au moment de se dissoudre, laissât pour héritage les désordres du Palatinat et cette ridicule république badoise qui bouleversa pendant six semaines les plus belles, les plus riantes, les plus heureuses contrées des bords du Rhin. Ainsi l'absolutisme se relève de jour en jour; au sud les fantaisies républicaines, au nord les sauvages entreprises du communisme, lui rendent peu à peu ce que lui avait enlevé le légitime travail de la raison publique; la foi des peuples s'ébranle, le dégoût des révolutions amène le dégoût des réformes; en un mot, si les cabinets n'obéissent pas aux conseils de la prudence, si les sérieux chefs du parti constitutionnel ne reprennent pas courage et ne maintiennent pas leurs conquêtes, l'école féodale et piétiste que soutient la Russie serait bientôt assez puissante pour anéantir toutes les libertés de l'Allemagne.

Les causes de cette déroute ne sont que trop évidentes. Le premier tort de l'assemblée fut de proclamer sa souveraineté absolue; dans l'état où se trouvait l'Allemagne, il n'était pas permis à une assemblée, quelle qu'elle fût, de compter sur l'unanime assentiment des peuples, il ne lui était pas permis de supprimer ces royautés, restées debout malgré tant de commotions violentes, et de ne pas traiter avec elles. L'homme le plus éminent de l'église Saint-Paul, celui qui a dirigé long-temps ses délibérations avec une dignité si haute, M. de Gagern, n'a jamais eu de doctrine bien arrêtée sur ce point. Son instinct politique l'avertissait sans doute que le concours des gouvernemens et des députés de la nation pouvait seul donner une base durable à la constitution du futur empire; mais ce mot de souveraineté nationale, ce vague espoir de régénérer l'Allemagne avec le seul secours des peuples allemands, tout cela l'éblouissait: une fois engagé dans cette route, les entraînemens se succèdent, et l'on ne s'arrête plus. Un homme bien plus avancé que M. de Gagern, un orateur dont le dévouement libéral n'est pas suspect, M. Welcker, dès les premières séances de l'assemblée des notables, avait bien compris toute l'importance de cette union entre le parlement et les divers cabinets constitutionnels. Cette opinion, il l'a défendue avec un intrépide courage en face des démagogues irrités; il y est revenu maintes fois, il a fait entendre les plus énergiques avertissemens; puis, un an après, dans les derniers mois du parlement, emporté lui-même par la lutte, il s'est joint à ceux qui proclamaient le droit souverain de l'assemblée, tant ce désir de l'unité allemande passionnait les intelligences les plus nettes et les jetait hors de leur voie! C'est là, en effet, le second tort du parlement, c'est la passion de l'unité, passion aveugle, impatiente, intraitable. A cette unité, objet de si ardentes convoitises, les doctrinaires prussiens auraient tout sacrifié;

l'école de M. Dahlmann, par son fanatisme réfléchi, par son autorité dogmatique et son incontestable talent, a exercé une funeste influence; c'est elle qui a irrité l'Autriche en voulant démembrer son empire; c'est elle qui a créé cette constitution impossible qui ne semble même pas soupçonner l'antagonisme des diverses populations du pays; c'est elle qui a fait à la démagogie des concessions insensées, prête à livrer tout pour l'accomplissement de sa chimère. Cette constitution une fois votée, la dernière faute, la faute irréparable des centres fut de s'obstiner dans leur orgueil, de prétendre imposer aux cabinets l'œuvre informe du parlement, de pactiser pour cela avec l'esprit de désordre, de lui ouvrir la brèche, et de ne se retirer enfin qu'après avoir mis en feu toute l'Allemagne.

Est-ce à dire que le parlement de Francfort n'ait produit aucun bien? Son action a-t-elle toujours été ou funeste ou stérile? A Dieu ne plaise que je porte un tel jugement sur une assemblée qui contenait l'élite d'un grand peuple! A côté de cet enthousiasme à faux et de cette inexpérience passionnée, au milieu de ces rêves, de ces systèmes, de ces prétentieuses utopies, il y a eu en maintes occasions des qualités du premier ordre; de vrais services ont été rendus; plus d'une fois on a pu penser que le parlement allait prendre une haute position morale, qu'il triompherait de la démagogie à Vienne et à Berlin, et que, par cette ferme conduite, il s'assurerait une légitime puissance. Si presque tous les chefs des centres ont commis de graves erreurs, un assez grand nombre d'hommes éminens n'ont pas dévié de la ligne droite; on trouverait sans peine, dans ce parlement si agité, bien plus de justes qu'il n'en faut pour sauver une ville. Enfin, si l'unité de l'Allemagne a été chimériquement poursuivie par des docteurs infatués de leurs systèmes, il n'en est pas moins vrai que cette unité est désormais un problème que les cabinets sont obligés de résoudre. Cet idéal a pris un corps; il ne servira plus seulement à occuper l'historien, à inspirer le poète, à enthousiasmer le publiciste; du monde des livres, de la retraite des savans, de la chaire des universités, voilà ce beau rêve descendu dans la foule, le voilà présenté à tous les enfans de l'Allemagne comme le but suprême où tous les gouvernemens doivent tendre!

Et maintenant, il faut l'espérer, il faut les en conjurer avec force, les souverains ne commettront pas la faute qui a perdu l'assemblée nationale et anéanti ses travaux; les souverains ne se sépareront pas des peuples. Préparée par la science des hommes d'état, l'unité future sera proposée au concours des représentans du pays. Tandis que la constitution d'Olmütz se modifiera pour ne pas étouffer les races diverses qu'elle réunit aujourd'hui sous un niveau trop uniforme, la Prusse posera les bases d'une fédération à laquelle se rallieront peu à peu les différens états du nord, du centre et de l'ouest de l'Allemagne.

La Saxe et le Hanovre ont déjà adhéré à ce projet, à cette charte des trois rois, comme on l'appelle. Cette charte qui a obtenu tout récemment, sur la proposition de M. Camphausen, l'appui de la première chambre de Berlin, aura, nous le souhaitons, le même succès à Hanovre, à Dresde, à Munich, à Stuttgart, à Carlsruhe, partout où la révolution de 1848 a élevé ou affermi des tribunes. C'est en se dévouant aux choses possibles que le parti constitutionnel réparera les fautes des doctrinaires de l'unité, et c'est par un sérieux accord avec ce parti que les royautés vaincront toutes les difficultés de l'avenir. Ni la Prusse ni l'Autriche ne peuvent retourner en arrière; elles sont tenues d'accepter sincèrement les deux révolutions de mars. Le triomphe de l'école féodale et piétiste serait le triomphe de la Russie, et, après avoir profité à regret de ce dangereux allié, Vienne et Berlin doivent songer à se fortifier contre lui. Combien il serait beau pour les gouvernemens, après les désordres de ces deux années, de repousser les conseils d'une réaction aveugle et de relever eux-mêmes le parti constitutionnel! Dans la situation présente de l'Allemagne, ce ne serait pas seulement une conduite généreuse, ce serait la plus féconde des politiques. Les révolutionnaires ont compromis l'ancienne unité de l'Allemagne et mis les libertés en péril; que les gouvernemens réparent tous ces désastres, qu'ils jettent les bases de l'unité nouvelle, qu'ils assurent à la société moderne les légitimes garanties réclamées par le progrès de la raison. Les révolutionnaires ont amené la Russie en Allemagne; que les gouvernemens, en relevant le parti libéral, protégent l'Allemagne contre l'influence russe. De toutes les victoires remportées à Dresde et à Leipzig, à Berlin et à Vienne, aucune, assurément, n'aura été plus décisive que celle-là pour la ruine de la démagogie.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

ANGELICA CATALANI.

Il y a trois mois à peine, mourait à Paris, frappée par le choléra, une des cantatrices les plus célèbres du XIXe siècle. Qui n'a entendu parler de Mme Catalani, de cette merveilleuse sirène qui charma les loisirs des rois de la sainte-alliance dans ces longs congrès où l'on se partageait les dépouilles du maître du monde? Le nom de Mme Catalani se trouve mêlé aux plus grands événemens de l'histoire contemporaine, et nous ne voulons pas qu'une ombre aussi charmante franchisse les rives éternelles sans lui dire un mot d'adieu. Aussi bien, des renseignemens certains nous ont été fournis par la famille de l'illustre cantatrice, et ils nous permettent de raconter avec quelque précision une vie qui marquera dans les annales de l'art.

Angelica Catalani est née à Sinigaglia, petite ville des états de l'Église, au mois d'octobre 1779. Son père, homme très honorable, était un magistrat, une sorte de juge de paix qui avait bien de la peine à élever une nombreuse famille composée de quatre filles et de deux garçons. Pour suppléer aux modiques appointemens de sa place, le père de la future *prima donna* faisait le commerce des diamans, cumul qui paraissait tout naturel dans un pays où se tient encore aujourd'hui la plus grande foire de l'Italie. Cependant, pour alléger un fardeau qui lui semblait trop lourd, M. Catalani fut obligé de mettre sa fille Angelica dans un couvent où elle devait, plus tard, prononcer des vœux solennels et irrévocables. Angelica entra donc au couvent de Sainte-Lucie de Gubbio, à quelque distance de Sinigaglia, et, pour faire admettre sa fille dans un établissement qui était exclusivement consacré à l'éducation des nobles demoiselles du pays, M. Catalani dut faire valoir une parenté un peu éloignée avec la maison des Mastaï, dont Pie IX est aujourd'hui le chef illustre et vénérable. Voilà bien l'Italie avec ses grands contrastes et cette alliance de l'art et de la religion, du dogme inflexible et de la fantaisie mondaine, qui forme le trait saillant de son génie.

C'est dans le couvent de Sainte-Lucie de Gubbio que la jeune Angelica re-

çut les premières notions de l'art musical. Un couvent italien, à la fin du xviiie siècle, n'était guère autre chose qu'une espèce de conservatoire où la prière, la musique et l'amour étaient l'unique occupation; comme l'a dit un théologien aimable, *pregare, amare e cantare*, sont trois mots différens exprimant un seul et même désir. Aussi on chantait beaucoup dans le couvent de Sainte-Lucie. Tous les dimanches et les jours de grande fête, les religieuses et les novices faisaient résonner de leurs pieux cantiques les voûtes de la chapelle. Au milieu de ces voix fraîches et virginales, on remarqua bientôt celle d'Angelica Catalani, dont le timbre, l'étendue et la flexibilité faisaient déjà l'admiration de ses compagnes. Les religieuses, voulant mettre à profit de si rares facultés, lui firent chanter de petits solos qui attirèrent un grand concours d'adorateurs à leur patronne sainte Lucie. — Allons entendre *la maravigliosa Angelica*, se disait-on dans le pays les jours de grande solennité, et la foule venait assiéger les portes de la chapelle, où, comme en paradis, il y avait plus d'appelés que d'élus. Les succès un peu profanes qu'obtenait Angelica finirent par scandaliser les ames dévotes, et l'évêque ordonna à la supérieure de mettre la lumière sous le boisseau en supprimant les solos de la jeune novice. Assurément cet évêque-là n'aimait pas la musique; il eût été digne de faire partie de ce groupe d'esprits moroses qui, au fond de la thébaïde de Port-Royal-des-Champs, semblaient demander pardon à Dieu d'être venus au monde, et qui ont essayé d'étouffer la gloire et la magnificence du siècle de Louis XIV sous le cilice de Pascal. Fort heureusement la supérieure du couvent de Sainte-Lucie de Gubbio ne partageait pas les principes rigoureux de la mère Angélique d'Andilly, et, plus intelligente que l'évêque de qui relevait son institution, elle ne voulut pas se priver d'un élément de succès qui profitait aussi bien aux pauvres qu'à la vraie piété. Usant d'un subterfuge très innocent, elle plaça Angelica Catalani derrière un groupe de novices. Ces jeunes filles dérobaient ainsi leur compagne aux regards des curieux, et tempéraient la sonorité de cette voix, qui devait un jour émerveiller l'Europe. Les fidèles ne se laissaient cependant pas arrêter par cet obstacle, ils se levaient sur la plante des pieds pour découvrir le visage de la jeune fille qui les charmait. L'émotion alla même jusqu'à l'enthousiasme un jour de grande fête où la charmante Angelica, revêtue d'une robe aussi blanche que son ame, chanta un *Ave Maria stella* qui attendrit tous les cœurs. Chacun voulut voir et chacun voulut embrasser *la virginella* que Dieu avait si richement douée.

Mlle Catalani resta dans le couvent de Gubbio jusqu'à l'âge de quatorze ans. Son père, malgré les vives instances qu'on lui adressait de toutes parts, ne pouvait se décider à tourner le talent d'Angelica vers un but profane. Sa grande piété et les fonctions dont il était revêtu ne lui faisaient envisager qu'avec une extrême répugnance tout ce qui se rattachait aux choses de théâtre. Enfin, vaincu par les larmes d'Angelica et par les vives instances de toute sa famille, M. Catalani consentit à envoyer sa fille à Florence pour y prendre des leçons de Marchesi, qui était alors l'un des plus célèbres sopranistes de l'Italie.

Marchesi était bien le maître qu'il fallait pour diriger Angelica Catalani et la préparer à ses glorieuses destinées. Doué d'un physique charmant et d'une voix de mezzo-soprano forte et prodigieusement facile, ce chanteur se distinguait surtout par l'éclat et la magnificence de la vocalisation. Né à Milan en

1755, il débuta à Rome, en 1774, dans un rôle de femme avec un très grand succès; puis il parcourut l'Italie et visita les premières capitales de l'Europe, entraînant tous les cœurs sur son passage. La première fois qu'il chanta à Vienne, il y excita un tel fanatisme que toutes les femmes de la cour impériale voulurent avoir son portrait en médaillon. Elles le plaçaient au beau milieu du sein, comme une image *castissima* qui n'inquiétait ni la sécurité des maris ni la jalousie des amans.

Nous avons raconté dans ce recueil (1) quelle a été l'influence des castrats sur l'art de chanter et la grande révolution musicale qui les a fait disparaître pour toujours de la scène italienne. Ces êtres singuliers, victimes d'une monstrueuse aberration de l'esprit humain, avaient dans le caractère comme dans le tempérament quelque chose d'étrange et de maladif. Marchesi, par exemple, aimait à jouer des rôles d'homme qui lui permissent de porter un casque doré surmonté d'un panache à plumes rouges ou blanches. Il voulait toujours faire son entrée en scène en descendant une colline du haut de laquelle il pût s'écrier : *Dove sonio?* Ensuite il exigeait que la trompette fit entendre quelques notes éclatantes, afin de pouvoir s'exclamer encore : *Odi lo squillo della tromba guerriera?* Cela dit, il s'avançait aux bords de la rampe et chantait invariablement un rondeau, composé de deux mouvemens opposés, dans lequel il maudissait son déplorable sort, *la cruda sorte*, en lançant un déluge de gammes et de *volatines*, les unes plus rapides que les autres, qui ondoyaient et flamboyaient comme les plumes et les éclairs de son casque. Le rondeau que Sarti a écrit pour lui dans son opéra *Achile in Sciro*,

Mia speranza, io pur vorrei,

a fait le tour de l'Europe. Marchesi le chantait partout et l'intercalait dans tous les ouvrages : c'était son grand cheval de bataille et ce que les Italiens appellent l'*aria di baule*, le morceau de voyage. Marchesi était un chanteur brillant, mais froid et d'un goût équivoque. Il n'avait ni le pathétique de Guadagni, ni le style admirable de Pacchiarotti. Attaché de cœur à la maison d'Autriche, Marchesi n'a jamais voulu chanter devant Napoléon, qu'il traitait d'usurpateur. Il quitta le théâtre vers le commencement de l'année 1806, et se retira à Milan, sa patrie, où il est mort en 1829, âgé de soixante-quatorze ans, laissant une belle fortune, dont il avait toujours fait un noble usage.

J'ai eu l'honneur d'être présenté à Marchesi en 1817, à Milan, par l'auteur du *Barbier de Séville*, qui venait alors de terminer un nouveau chef-d'œuvre, *la Gazza ladra*. Comme j'avais chanté devant le célèbre virtuose l'air *Di tanti palpiti* avec une voix de soprano qui promettait un bel avenir, Marchesi me caressa la joue de sa main jaune et décharnée, en me disant : *Bravo, carino, bella voce: che peccato!* « Très bien! mon enfant, vous avez une belle voix: quel dommage que..... » A ces mots, Rossini partit d'un éclat de rire immodéré. Plus tard, j'ai compris tout ce qu'il y avait de paternel dans les regrets de Marchesi.

Angelica Catalani étudia pendant deux ans sous la direction de ce maître. Mar-

(1) Voyez la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1848.

chesi lui apprit à modérer l'extrême facilité de sa voix aussi étendue qu'éclatante; il orna sa mémoire d'une foule de *gorgheggi* les uns plus compliqués que les autres, et lui communiqua aussi, malheureusement, son goût trop exclusif pour les pompes et le clinquant de la vocalisation italienne. Pendant que la jeune Angelica se préparait ainsi à conquérir la brillante renommée qu'elle devait posséder un jour, elle eut occasion d'entendre à Florence une cantatrice célèbre qui pourrait bien avoir été la Gabrielli, et qui produisit sur elle une sensation profonde. Émerveillée de la voix et du talent de la virtuose, Angelica fondit en larmes et s'écria avec une naïveté charmante : « Mon Dieu, mon Dieu! je ne pourrai jamais atteindre à une telle perfection! » La cantatrice à la mode voulut voir la jeune fille qui lui avait adressé un compliment aussi flatteur, et, après l'avoir fait chanter devant elle, elle lui dit en l'embrassant avec tendresse : « Rassurez-vous, mon enfant; dans quelques années, vous m'aurez surpassée, et ce sera à mon tour de pleurer à vos succès. »

Mlle Catalani débuta sur le théâtre de la Fenice, à Venise, en 1795, dans un opéra de Nicolini. Elle était âgée de seize ans. Une taille élevée et bien prise, de belles épaules blanches comme l'albâtre, un cou de cygne, de grands yeux bleus, doux, limpides, *pietosi, e a mover parchi*... des traits nobles et charmans, faisaient de la jeune cantatrice une personne ravissante. Dans ce corps tout resplendissant de jeunesse et de beauté, la nature avait placé un des plus admirables instrumens qui aient jamais existé. C'était une voix de soprano d'une étendue de presque trois octaves allant depuis le *la* au-dessous de la portée jusqu'au *fa* sur-aigu. Cet immense clavier était d'une égalité parfaite et d'une flexibilité incomparable. On conçoit qu'avec de tels avantages Mlle Catalani n'ait pas eu de peine à conquérir les sympathies d'un public italien; aussi son succès à Venise fut-il éclatant et spontané. Entourée de sa famille et de son maître Marchesi, qui voulut encourager ses premiers pas dans la carrière, Angelica fut accueillie avec transport, et sa réputation se répandit comme un éclair dans toute l'Europe.

Toutes les biographies de Mme Catalani qu'il nous a été donné de consulter affirment qu'après ses débuts (les uns disent à Venise, les autres à Milan) la jeune cantatrice parcourut triomphalement les principales villes de l'Italie, et que c'est après une pérégrination de plusieurs années qu'elle fut engagée au théâtre italien de Lisbonne, où elle se rendit en 1801. D'un autre côté, Mme Catalani a toujours dit à ses enfans qu'elle était à peine âgée de dix-sept ans lorsqu'elle arriva à la cour de Portugal; or, étant née en 1779, ce serait donc en 1796 qu'elle aurait quitté l'Italie, c'est-à-dire presque immédiatement après son apparition sur le théâtre de la Fenice, à Venise. Cette dernière version nous paraît d'autant plus vraisemblable que Mlle Catalani fut d'abord attachée à la chapelle du prince régent, grand amateur de musique, comme l'a toujours été la maison de Bragance depuis son illustre fondateur jusqu'à l'empereur dom Pedro. Ce qui aura décidé M. Catalani à conduire sa fille Angelica loin du pays qui l'a vue naître et à la soustraire promptement à la gloire bruyante et dangereuse de la carrière dramatique, ce sont probablement des scrupules de piété et des sentimens de délicatesse dont cet homme honorable a toujours été pénétré. Il n'est pas impossible non plus que la gaucherie pleine de grace et l'extrême timidité qui ont toujours empêché Mme Catalani de réussir complétement

au théâtre aient eu quelque influence sur la détermination de son père. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Angelica Catalani, après avoir fait partie de la chapelle du roi de Portugal, se décida à remonter sur la scène, parce que les émolumens qu'on lui accordait comme cantatrice particulière ne suffisaient pas aux besoins de sa nombreuse famille dont elle était l'unique soutien.

Dans la troupe de chanteurs italiens qui vint desservir le théâtre de Lisbonne en 1799, se trouvaient la Gafforini, contràlto admirable, et Crescentini, le dernier sopraniste d'un mérite éminent qu'ait produit l'Italie. Entourée de pareils virtuoses, la vertu et la beauté de Mlle Catalani brillèrent du plus vif éclat. L'exemple et les conseils de Crescentini surtout furent pour la jeune Angelica d'un secours immense. Sous la direction de ce maître, dont l'école était bien autrement sévère que celle de Marchesi, Mlle Catalani apprit à mieux phraser et à corriger quelques-uns des défauts de sa merveilleuse vocalisation. Pendant six années, Mlle Catalani fut l'idole de la cour et de la ville de Lisbonne. La réserve de ses manières, sa douce piété et la rare bonté de son cœur la faisaient chérir de tous ceux qui l'approchaient. Le régent la traitait comme l'un de ses enfans.

Lorsque le général Lannes fut envoyé comme ambassadeur de France en Portugal, il avait avec lui un jeune officier français qui devait avoir une grande influence sur la destinée de la célèbre cantatrice. M. de Valabrègue, capitaine au 8e régiment de hussards, était un homme aimable, aux manières parfaitement distinguées. Les avantages de sa personne, la vivacité de son esprit et surtout l'élégance de son uniforme firent impression sur Mlle Catalani, qu'il avait occasion de rencontrer souvent dans le salon de l'ambassadeur de France. M. de Valabrègue n'eut pas de peine à partager les sentimens qu'il inspirait, et, comprenant d'ailleurs que la voix de la jeune cantatrice pouvait devenir la source d'une grande fortune, il demanda sa main. La famille et les nombreux amis de Mlle Catalani ne voyaient cette union qu'avec une répugnance extrême. A toutes les objections qu'on lui faisait pour la détourner de ce mariage, Mlle Catalani répondait en baissant les yeux : *Ma che bell' offiziale!* Le bel officier finit par l'emporter en effet; il épousa Angelica Catalani dans la chapelle de la cour, sous les auspices du prince régent et du général Lannes. Mme de Valabrègue, qui a toujours conservé son nom de famille, quitta Lisbonne au commencement de l'année 1806. Elle venait de contracter un riche engagement pour le théâtre italien de Londres. Elle se rendit d'abord à Madrid, où elle donna plusieurs concerts, qui lui rapportèrent des sommes considérables; puis, traversant la France, elle vint à Paris dans les premiers jours du mois de juin 1806. Sa réputation l'y avait précédée, et les journaux du temps annoncèrent son arrivée de manière à piquer vivement la curiosité du public. Mme Catalani donna à l'Opéra trois concerts qui attirèrent une foule considérable. Le prix des places fut triplé dans cette circonstance : un billet de parterre coûtait 9 francs, un balcon 30 francs, et ainsi de suite. Au premier concert, qui eut lieu le 22 juillet, Mme Catalani chanta deux airs de Cimarosa et un air de la *Semiramis* de Porto-Gallo : *Son regina*; au second concert, qui fut donné le 11 du mois d'août, elle choisit un air des *Bacanali di Roma*, musique de Nicolini, un autre de la *Zaïre* de Porto-Gallo, et puis encore celui de la *Semiramis* du même compo-

siteur; au troisième concert, qui eut lieu le 3 septembre, Mme Catalani ajouta aux morceaux précédens un air de Piccinni : *Se il ciel mi divide*, dont le style sévère lui était moins familier. L'étendue, la force et l'éclat de la voix de Mme Catalani, la richesse de sa vocalisation et les charmes de sa personne excitèrent une vive admiration. Il n'y a que Paganini dont l'apparition sur la scène de l'Opéra ait produit un effet comparable à celui de Mme Catalani. Cependant la critique parisienne ne se laissa pas entièrement désarmer par tant de séduction, et, au milieu de l'enivrement général, elle fit entendre quelques bonnes observations.

Napoléon avait entendu aussi Mme Catalani, et, désirant fixer dans sa capitale une cantatrice qui pouvait distraire l'opinion publique de plus graves préoccupations, il la fit mander aux Tuileries. La pauvre femme n'avait jamais vu de près ce terrible virtuose de la guerre qui remplissait l'Europe du bruit de ses *fioritures*; elle tremblait de tous ses membres lorsqu'elle parut en sa présence. « Où allez-vous, madame? lui dit le maître de sa voix impériale. — A Londres, sire. — Il faut rester à Paris, on vous paiera bien, et vos talens y seront mieux appréciés. Vous aurez *cent mille francs* par an et deux mois de congé; c'est entendu. Adieu, madame. » Et la cantatrice se retira plus morte que vive, sans avoir osé dire à son brusque interlocuteur qu'il lui était impossible de manquer à un engagement qu'elle avait contracté avec l'ambassadeur d'Angleterre en Portugal. Si Napoléon eût connu cette particularité, il aurait mis l'*embargo* sur la belle chanteuse, qu'il eût considérée comme une bonne prise de guerre. Mme Catalani n'en fut pas moins obligée de se sauver de France sans passeport. Elle s'embarqua furtivement à Morlaix sur un bâtiment qui venait d'échanger des prisonniers, et dont elle paya les services 150 louis. Cette entrevue avec l'empereur Napoléon fit une telle impression sur Mme Catalani, qu'elle en parlait souvent comme de la plus grande émotion qu'elle eût éprouvée dans sa vie.

Mme Catalani arriva à Londres dans le mois de décembre 1806. Le goût des Anglais pour la musique et les virtuoses italiens remonte à une époque assez éloignée. Dès le XVIe siècle, on voit des joueurs de luth, des chanteurs de madrigaux et de *canzonette* figurer dans toutes les fêtes galantes qu'on donnait à la reine Élisabeth, cette femme bizarre qui aimait autant la mythologie qu'elle détestait le papisme. L'opéra italien existe à Londres depuis le commencement du XVIIIe siècle, et sur ce théâtre fréquenté de tout temps par les classes supérieures de la société brillèrent successivement les chanteurs les plus célèbres de l'Italie, que les écoles de Naples, de Rome, de Bologne et de Venise élevaient pour l'amusement des *barbares*. C'est là qu'on vit éclater ces luttes héroïques entre Carestini et Farinelli, la Faustina et la Cuzzoni, la Marra et la Banti, la Bellington et la Grassini, la Todi et la Marra; luttes charmantes qui se sont renouvelées de nos jours entre la Pasta et la Malibran, Jenny Lind et l'Alboni. Les partis politiques se mêlaient à ces duels de la fantaisie, en appuyant l'un ou l'autre des deux champions. Les tories, par exemple, applaudissaient avec transport aux arpéges, aux gammes chromatiques et aux trilles phosphorescens de la Marra, tandis que le style large et le chant pathétique de la Todi soulevaient l'enthousiasme des whigs. Cette rivalité fut poussée si loin, pendant la

première partie du XVIII[e] siècle, que chaque faction voulut avoir, comme aujourd'hui, son théâtre italien. Haendel dirigeait celui de la cour, où il faisait entendre ses chefs-d'œuvre, que Senesino interprétait d'une manière admirable, tandis que Buononcini, aidé de Farinelli, attirait la foule dans celui de l'opposition. Malgré la supériorité de son génie, Haendel succomba dans cette lutte acharnée, où il perdit sa fortune et son repos. Un jour, au milieu d'une discussion des plus vives du parlement anglais, on vit un ministre monter à la tribune pour demander qu'on renvoyât au lendemain le débat d'une affaire très importante sur laquelle, disait-il, le gouvernement avait besoin de se consulter. A ces mots, le *speaker* se lève en riant malignement dans sa large perruque. C'était une scène arrangée par les *dilettanti* du parlement, qui voulaient assister aux débuts du fameux Pacchiarotti. Savez-vous de quoi s'occupait lord Castlereagh pendant son séjour à Paris en 1814? Il chantait des duos italiens avec M[me] Grassini devant son ami le duc de Wellington, qui, en regardant les beaux yeux de la virtuose, trouvait la voix du premier ministre très agréable. M[me] Grassini, qui avait été une des plus charmantes conquêtes de Napoléon, avait suivi la fortune, en passant à l'ennemi de la France avec armes et bagages.

Jamais aucune cantatrice n'a obtenu à Londres le succès de M[me] Catalani. L'apparition de cette femme célèbre dans une ville où s'étaient produits les plus admirables artistes du XVIII[e] siècle fut presque un événement public. L'étendue prodigieuse de sa voix aussi égale que forte, la magnificence, le *brio* de cette vocalisation qui s'épanouissait en gerbes lumineuses comme un jet d'eau du parc de Versailles, la rare distinction de sa personne, la noblesse de son maintien et de son caractère, y excitèrent un enthousiasme universel. M[me] Catalani fut, pendant huit ans, l'idole de l'Angleterre. Admise dans les cercles de la haute aristocratie, qui lui savait gré d'avoir résisté aux séductions de Napoléon, courtisée par les tories, admirée par les whigs, elle tenait toute la nation sous le charme de ses gammes chromatiques et de ses *gorgheggi* enivrans. Lorsque la saison des plaisirs était terminée à Londres, M[me] Catalani parcourait l'Angleterre, donnant partout des concerts qui lui rapportaient des sommes considérables. Son nom, imprimé sur une affiche, était un talisman irrésistible qui faisait accourir la foule dans la moindre bourgade de l'empire britannique. L'Irlande, la pauvre Irlande elle-même vendait ses guenilles pour entendre cette merveilleuse sirène, dont *i lamp di gola*, les éclairs de gosier, éblouissaient les oreilles et fascinaient les cœurs.

L'effet que produisait M[me] Catalani sur le public anglais était si puissant et si général, que le gouvernement, dans sa lutte périlleuse contre le grand agitateur de l'Europe, eut souvent recours au talent de la cantatrice pour retremper l'esprit national. Le bruit se répandait-il à Londres que Napoléon venait de remporter une de ces terribles victoires qui brisaient la coalition en mille tronçons, aussitôt le ministère faisait annoncer un concert au théâtre de Drury-Lane, où M[me] Catalani chanterait, *con fiochi*, le *God save the king* et le *Rule Britannia*. Lorsque sa voix magnifique lançait sur la foule frémissante ces paroles pleines de fierté : *Send him victorious, happy and glorious*, le public se levait en masse et applaudissait avec transport la belle cantatrice, qu'il compa-

rait à Junon soulevant de son regard dominateur les flots de la mer. C'est ainsi que Mme Catalani fut enrôlée dans la grande coalition que soudoyait l'Angleterre contre son implacable ennemi.

Mme Catalani vint à Paris en 1814, avec les alliés, prendre sa part du triomphe commun, auquel elle avait contribué, sans doute, par ses arpéges séducteurs et ses vigoureuses fusées. Le 4 février 1815, elle donna un concert au bénéfice des pauvres, à l'Opéra, où son succès fut aussi éclatant qu'il l'avait été en 1806. Elle disparut pendant les cent jours et se rendit à Gand avec Louis XVIII, qu'elle avait connu en Angleterre, et qui honorait la cantatrice de sa royale bienveillance. Sa maison était le rendez-vous des émigrés les plus illustres. Après une excursion en Hollande et en Belgique, Mme Catalani revint à Paris à la seconde restauration. C'est alors que Louis XVIII, voulant récompenser l'attachement que Mme Catalani avait montré pour sa personne et pour la cause de la légitimité, lui accorda le privilége du Théâtre-Italien, avec 160,000 francs de subvention. Cette entreprise fut pour la cantatrice une source de contrariétés et de peines de toute nature. Complétement dominée par l'esprit remuant de son mari, M. de Valabrègue, qui cherchait à éloigner du Théâtre-Italien tous les virtuoses dont le talent pouvait faire ombrage à la réputation de sa femme, Mme Catalani fut obligée d'abandonner cette malheureuse direction, après y avoir perdu, avec les bonnes graces du public parisien, 500,000 francs de sa fortune. Pour réparer ce double échec, la célèbre cantatrice entreprit un grand voyage dans le nord de l'Europe. Elle visita le Danemark, la Suède, parcourut triomphalement toute l'Allemagne, donnant des concerts qui lui rapportèrent des sommes considérables. Au milieu de l'enthousiasme qu'elle excita partout sur son passage, au milieu de la vive lumière dont elle éblouissait la foule étonnée, la critique allemande fronça le sourcil et prétendit juger cet oiseau merveilleux du pays de l'aurore avec les gros principes d'une esthétique rigoureuse. C'était vouloir soumettre les arabesques de Raphaël au laminoir de la *raison pure* de Kant. Malgré un article remarquable qui parut dans la *Gazette musicale de Leipzig* sur Mme Catalani (1), malgré l'accueil plus que froid qu'on lui fit à Munich, elle quitta l'Allemagne, emportant une riche moisson de gloire et de bons écus.

En 1817, Mme Catalani se rendit à Venise, où s'étaient épanouies, trente années plus tôt, sa jeunesse et sa renommée. Pacchiarotti, qui vivait encore, et qui entendait alors Mme Catalani pour la première fois, ne fut pas au nombre de ses plus grands admirateurs. Nous ne suivrons pas davantage notre infatigable voyageuse, qui visita les coins les plus reculés de l'Europe. Qu'il nous suffise de dire qu'en 1823 Mme Catalani traversa la Pologne et se rendit en Russie, où l'empereur Alexandre l'accueillit avec une faveur toute particulière. La dernière fois qu'elle ait chanté en public, c'est dans un concert qu'elle donna, en 1828, à Dublin.

Après avoir ainsi charmé le monde pendant le cours de presque un demi-siècle, Mme Catalani se retira dans une belle propriété, aux environs de Florence, où se sont écoulées les dernières années de sa vie, au milieu de l'opulence et

(1) Voir la *Gazette musicale de Leipzig* du 21 août 1816.

de l'estime publique que lui avaient méritée la dignité de son caractère, la sérénité de son ame et l'inépuisable charité de son cœur. Dans la charmante solitude qu'elle s'était faite, elle ne cessa pas un jour de cultiver la musique, qu'elle aimait avec passion. Elle chantait pour son plaisir, pour celui de ses amis, et surtout pour les malheureux qui venaient invoquer la magie de son nom. Lorsque les écoliers de Florence allaient se promener tout près de la colline au sommet de laquelle était située la maison de Mme Catalani, ils entendaient parfois les éclats de cette voix incomparable qui avait étonné l'Europe dans un siècle de révolutions et de batailles. L'invasion du choléra en Italie décida Mme Catalani à venir chercher un refuge à Paris auprès de ses enfans, qui y sont établis, et qui appartiennent à la France par le droit que leur a transmis leur père, M. de Valabrègue. Le fléau dont elle redoutait les atteintes, et qui l'aurait épargnée peut-être à Florence, l'enleva subitement à Paris le 12 juin de cette année 1849, à l'âge de soixante-neuf ans.

Quelques jours avant sa mort, Mme Catalani, se trouvant seule dans son salon sans aucun pressentiment de sa fin prochaine, reçut la visite d'une dame inconnue, qui refusa de décliner son nom au domestique. Lorsque l'étrangère fut en sa présence, elle s'inclina en disant : « Je viens rendre hommage à la plus célèbre cantatrice de notre temps et à la plus noble des femmes; bénissez-moi, madame, je suis Jenny Lind. » Mme Catalani, émue jusqu'aux larmes, pressa longuement cette digne émule sur son cœur.

Mme Catalani était une assez faible musicienne. Son éducation avait été si négligée, qu'il lui était impossible de lire à première vue la plus simple cantilène. Elle ne jouait d'aucun instrument; il lui fallait toujours un accompagnateur à ses ordres, qui fût habitué à suivre les caprices de sa fantaisie. Elle était ce que les Italiens appellent une admirable *orechiante*. Lorsque Mme Catalani avait bien étudié un morceau, elle le savait d'une manière imperturbable, et jamais les défaillances de sa mémoire ne venaient contrarier le *brio* de son imagination. Mme Catalani n'a pas réussi au théâtre. La scène l'intimidait, elle y manquait de naturel et d'animation. Sa voix magnifique, qui s'épanchait en ondes sonores et limpides comme de l'eau de roche, n'emportait dans son cours ni le cri de la passion ni l'étincelle comique. Mme Catalani était, dans toute la rigueur du terme, une cantatrice *da camera*, une virtuose en joailleries vocales, qui faisait de *l'art pour l'art*, ne s'inquiétant que de charmer et d'étonner ses auditeurs. Son répertoire n'était ni très varié ni d'un choix bien sévère : il se composait à peu près d'une douzaine de cavatines, qu'elle chantait partout et toujours. Elle affectionnait particulièrement les morceaux suivans, qui ont fait le tour de l'Europe : *Son regina*, de la *Semiramis* de Porto-Gallo, que ce compositeur a écrit pour elle à Lisbonne; l'air *Delle trombe*, de l'opéra des *Trois Sultanes* de Puccita; les variations de Rode, et *Nel cor piu non mi sento*, de *la Molinara* de Paisiello, mélodie exquise dont Mme Catalani altérait l'adorable simplicité par les broderies les plus compliquées. Elle a chanté aussi plusieurs fois à Paris le rôle de la comtesse du *Mariage de Figaro*, mais le génie de Mozart lui était encore moins familier que celui de Piccinni et des autres grands maîtres de la vieille école italienne. Mme Catalani est restée étrangère à la révolution opérée par Rossini; son éducation imparfaite et son peu d'aptitude pour

le jeu de la scène ne lui ont pas permis de prendre part à cette grande rénovation de la musique dramatique.

La vocalisation de Mme Catalani était quelque chose de vraiment prodigieux. Parmi les ornemens infinis qu'elle ourdissait avec une rare élégance, on remarquait surtout la facilité avec laquelle elle faisait les gammes chromatiques, plaçant sur chaque note un trille qui scintillait comme un diamant de l'eau la plus pure. Tantôt elle le frappait avec vigueur, imitant les battemens stridens de l'alouette; tantôt elle le couvrait d'une gaze mélodique qui en adoucissait l'éclat. Elle aimait aussi à piquer la note de plusieurs coups de gosier réitérés, *martellement* gracieux qui avait été le joyau favori de la Mingotti, l'une des plus célèbres cantatrices de la première moitié du XVIIIe siècle. Sa respiration longue et bien ménagée lui permettait de donner à la phrase mélodique l'horizon nécessaire et d'accidenter le son, qui était toujours éclatant et *postoso*. Mme Catalani excellait dans les effets de contraste, faisant succéder à un éclat impérieux la *mezza voce* la plus mystérieuse. Le plus grand défaut qu'on pût reprocher à cette vocalisation si riche et si splendide, c'était un mouvement nerveux imprimé au menton, et dont Mme Catalani n'a jamais pu se corriger. Ce mouvement disgracieux à la vue, et qui accusait un vice d'éducation vocale, est devenu tellement commun de nos jours, qu'on le remarque chez les artistes les plus renommés. Mme Ugalde, de l'Opéra-Comique, n'en est pas plus exempte que M. Mario.

Douée d'un heureux instinct, possédant une voix de soprano des plus étendues, des plus sonores et des plus flexibles qui aient jamais existé, bel oiseau de paradis dont le ramage égalait la magnificence du plumage, Mme Catalani fut plutôt une merveille de la nature qu'un produit de l'art. Elle *jouait* de la voix comme Paganini jouait du violon, mais sans avoir son génie fougueux et fantastique. Sirène au doux langage, elle enivrait les passans, et l'on pouvait dire de sa mélopée ce qu'un père de l'église a dit de la dialectique des sophistes : « Elle circule autour du cœur, — *circum præcordia ludit*, — sans y pénétrer jamais. »

P. SCUDO.

SACS ET PARCHEMINS.

TROISIÈME PARTIE.[1]

VIII.

Maître Jolibois n'avait déjà plus, en se levant, l'ardeur qui l'animait la veille. Le sommeil et la réflexion avaient mis de l'eau dans son vin. Tant qu'on a vingt-quatre heures devant soi, il n'est pas de démarche si périlleuse ou si délicate qui ne semble facile et dont le succès ne paraisse certain. On ne doute de rien; on est plein de sécurité. L'esprit abonde en ressources irrésistibles; on a sous la main mille combinaisons plus ingénieuses les unes que les autres, et dont une seule suffirait pour triompher de tous les obstacle. Tout doit aller comme sur des roulettes; pour réussir, on n'aura qu'à se présenter. Cependant, à mesure que le temps s'écoule et que le moment d'agir approche, les difficultés de l'entreprise se dégagent du brouillard qui les dérobait à nos yeux. On se trouble, on hésite, et, lorsqu'enfin l'heure a sonné, il se trouve que les combinaisons dont on attendait des merveilles n'ont pas le sens commun, on découvre avec stupeur que les troupes sur

(1) Voyez les livraisons des 1er et 15 septembre.

lesquelles on comptait le plus se sont changées en soldats de plomb. C'est là du moins ce qui était arrivé pour maître Jolibois. Il était parti pour la Trélade, décidé à pousser jusqu'au bout l'aventure, mais moins rassuré que jamais sur le remboursement de ses quatre-vingt mille livres. Toutefois il avait caché ses appréhensions à Gaspard, dans la crainte de le décourager et de paralyser ses moyens. En partant, il lui restait encore un peu d'espoir; mais une fois seul, au milieu des campagnes, face à face avec la réalité, il s'était senti pris d'une subite défaillance. Qu'allait-il tenter? qu'allait-il faire, sinon barboter et se noyer dans la vase avec Montflanquin? Tout est perdu, se disait-il en laissant flotter la bride sur le cou de sa monture; tout est perdu, et ce drôle avait raison hier soir; son étoile a pâli, les La Rochelandier l'emportent. De quelque côté que maître Jolibois envisageât la situation, il la jugeait désespérée, et ne comprenait même pas comment il avait pu la juger autrement. La marquise était une fine mouche, Laure n'était point sotte, et, en admettant que M. Levrault tînt encore pour le vicomte, on ne pouvait raisonnablement supposer, au point où en étaient les choses, que sa défiance ne fût point éveillée, et qu'il consentît à l'accepter pour gendre, les yeux fermés, comme par le passé. Or, le vicomte était une de ces vertus qui ne supportent pas l'examen. D'un autre part, maître Jolibois reconnaissait en toute humilité que si la défiance de M. Levrault était éveillée au sujet de Gaspard, elle devait l'être aussi passablement au sujet de l'homme qui avait introduit à la Trélade ce modèle des preux, cette perle de la chevalerie. De quel front aborderait-il le grand industriel et sa fille? Que répondrait-il, tôt ou tard, aux reproches sanglans qu'on était en droit de lui adresser? Il était impossible que d'un jour à l'autre la vérité ne se découvrît pas. Les échafaudages de mensonges ressemblent aux murs de clôture : la première pierre qui tombe entraîne toutes les autres. Jolibois ne se dissimulait pas qu'il avait joué dans tout ceci un rôle dont il s'était promis moins de gloire que de profit, et qui allait lui rapporter autant de profit que de gloire. Ainsi, à quelque point de vue qu'il se plaçât, Étienne Jolibois n'apercevait que ruine, désastre, humiliations. Abandonner la partie, il ne pouvait s'y résigner. Il pensait à ses quatre-vingt mille francs, aux avances de fonds qu'il avait faites pour radouber Galaor et son maître, au dîner qu'il avait payé la veille, aux cent écus que l'enragé vicomte, sous prétexte de tuer le temps, lui avait gagnés au lansquenet; pour supplément de calamité, il pensait aussi à la clientèle de M. Levrault qu'il sentait près de lui échapper, et il se demandait avec rage si décidément il serait le niais de la farce, le Géronte de la comédie, le Cassandre de la pantalonnade. Qu'imaginer? Il se rongeait les poings. Pour une idée, il eût donné ses panonceaux, ses cliens et son étude. Il n'était plus qu'à quelques pas de la Trélade, il

voyait les ardoises du toit briller au soleil à travers le feuillage; il entendait les aboiemens des chiens, les hennissemens des chevaux, et le malheureux n'avait rien trouvé, quand tout à coup son front s'illumina, et, se dressant fièrement sur ses étriers, du haut de la colline qu'il se préparait à descendre, maître Jolibois jeta à la Trélade un geste de défi.

Étienne Jolibois était dans la position d'un homme qui, n'ayant plus rien à perdre, peut tout oser impunément. Quand il en est là, un grand cœur ne prend conseil que de son désespoir; la prudence est hors de saison, l'audace seule a chance de succès. Si nous devons tomber, arrangeons-nous pour que ce soit de haut; si nous sommes foudroyés, que ce soit comme les Titans, pour avoir voulu escalader le ciel. C'est mon avis, c'était celui de Jolibois. Eh bien! au lieu de s'associer à la fortune d'un aigrefin et de s'essoufler à courir après une misérable centaine de mille livres qu'il ne comptait plus rattraper, pourquoi ne chercherait-il pas à se rendre maître, par un coup de main, du champ de bataille où venaient de se rencontrer les La Rochelandier et le vicomte? Au lieu de travailler à relever un drapeau déshonoré, pourquoi n'essaierait-il pas de planter vaillamment le sien sur le coffre-fort de M. Levrault? Pourquoi n'arriverait-il pas, comme le troisième larron de la fable, juste à point pour emmener par le licol l'Aliboron de la haute industrie? Une fois déjà il avait rôdé autour des millions du grand manufacturier, mais ce n'avait été qu'un assaut timide et discret. Cette fois, il s'agissait d'un siége en règle, et d'ailleurs, échec pour échec, mieux valait succomber en combattant pour sa propre cause que de partager la défaite et la honte d'un Montflanquin. En moins d'un quart d'heure, il eut improvisé le plan de campagne le plus formidable qu'eût jamais conçu général d'armée en déroute. Il mettait son honneur à couvert, il acquérait des titres sérieux à la gratitude de M. Levrault et de sa fille, il les forçait de reconnaître que les Levrault n'avaient pas un ami plus chaud, plus empressé, plus dévoué que lui sur la terre. Qui pouvait prévoir où s'arrêterait la reconnaissance du grand industriel? Dans tous les cas, Jolibois échappait à tout soupçon de complicité avec Gaspard, et, s'il ne happait pas les millions, il s'assurait à tout jamais l'estime, c'est-à-dire la clientèle du millionnaire. En passant en revue tous les tours de son sac, il ne désespérait pas absolument d'entraîner ce bourgeois stupide, de détourner le cours de ses travers et d'imprimer à sa sottise une nouvelle direction. Quant à la fille, il serait toujours temps de s'occuper d'elle; Jolibois, qui ne connaissait pas la trempe de l'esprit de Laure, se flattait qu'elle serait emportée dans le courant de son père, comme une yole dans le sillage d'un navire à trois ponts. Qui ne risque rien n'a rien; Jolibois ne risquait rien et pouvait tout avoir. Exalté par l'ivresse qui accompagne

les résolutions extrêmes, tout émoustillé, tout léger, tout joyeux de ne plus se sentir à la suite de l'ami Gaspard et de n'avoir désormais à manœuvrer que pour son propre compte, il piqua des deux, coupa l'air avec sa cravache et s'avança résolûment sur la Trélade. Montjoie et saint Denis! A son tour, il entrait en lice, non plus comme un varlet, mais le casque en tête et la lance au poing. Il allait donner le coup de grace au vicomte, se mesurer avec les La Rochelandier, disputer à une aristocratie avide et rapace les écus du grand fabricant. Il y avait dans tout cela quelque chose d'aventureux qui plaisait singulièrement à l'imagination du jeune tabellion. Maître Jolibois s'étonnait seulement de n'y avoir pas songé plus tôt. S'il échouait, il retomberait sur ses pieds et se retrouverait Gros-Jean comme devant. S'il réussissait, quel honneur! Je ne parle plus des millions; on croirait que Jolibois en voulait à l'argent. Jolibois était républicain. En ce temps-là, chaque département comptait avec orgueil une demi-douzaine de notaires et d'avoués qui éprouvaient le besoin de changer la forme du gouvernement. Depuis plusieurs années, la nécessité d'une nouvelle révolution se faisait sentir dans quelques études de province. Maître Jolibois appartenait à cette phalange d'Harmodius de la basoche qui s'indignaient de l'asservissement de leur patrie, et aspiraient à l'affranchir du joug écrasant qui pesait sur elle. Sous les dehors d'un esprit léger et goguenard, Jolibois cachait des vertus austères. Ses idées sur la fraternité et sur l'égalité ne laissaient rien à désirer. S'il méprisait les huissiers et les commissaires-priseurs, s'il faisait peu de cas des avoués, s'il menait ses clercs à la baguette, s'il traitait de Turc à Maure les cliens qui ne le payaient pas, en revanche on eût été mal venu à soutenir devant lui qu'un notaire n'était pas l'égal d'un maréchal de France ou d'un prince du sang. Lorsqu'il lui arrivait de dîner dans quelque maison opulente, il regardait d'un œil indifférent le luxe et l'élégance du service; jamais l'envie ne s'était glissée dans ce noble cœur: seulement il se demandait le lendemain pourquoi des gens qui ne le valaient pas se permettaient de manger dans de la vaisselle plate, quand il mangeait, lui, maître Jolibois, tout simplement dans de la porcelaine. Ce qu'il avait au plus haut degré, c'était ce mépris de l'or, cet antique désintéressement qui ne se rencontrent que chez les ames républicaines. Qu'on se garde donc bien de le soupçonner de cupidité; arrêtons-nous avec respect devant un des caractères les plus purs dont s'honorent les temps modernes! En se décidant à chasser aux millions, Jolibois ne pensait qu'aux misères du peuple, aux moyens de les soulager. Un château à la porte duquel le pauvre ne frapperait jamais en vain, une vaste propriété qui lui permît d'occuper le plus de travailleurs possible, un hôtel à Paris pour réunir ses amis politiques et se consulter avec eux sur l'avenir des classes nécessiteuses, voilà tout

ce que demandait Jolibois, tel était le rêve modeste de ce champion de la démocratie.

Pendant que Jolibois marchait en conquérant sur la Trélade, M. Levrault était en proie à de cruelles perplexités. Il avait passé une mauvaise nuit et se préparait à passer une triste journée. Le soleil était déjà haut dans le ciel; l'ombre des arbres s'accourcissait à vue d'œil, le vicomte n'avait point reparu. M. Levrault avait erré toute la matinée, comme une ame en peine, dans le sentier qui menait à la vicomté. Si Laure ne l'eût surveillé de près, il n'est pas douteux que le brave homme n'eût poussé jusqu'au pigeonnier de Gaspard.

— Tu le vois, disait-il à sa fille d'un air consterné, le vicomte ne revient pas. On n'outrage pas impunément un Montflanquin; le vicomte est perdu pour nous.

— Soyez tranquille, mon père, le vicomte reviendra, répliquait Laure avec une assurance qui, depuis la veille, ne s'était pas un instant démentie.

M. Levrault branlait la tête et pleurait dans son cœur le gendre envolé. Un gendre d'un si bon rapport et qui lui eût coûté si peu! Après le déjeuner, il s'était retiré dans son appartement, autant pour échapper aux obsessions de Laure, qui ne se lassait pas de le harceler, que pour se livrer tout entier à l'amertume de ses reflexions. Laure avait tant fait que son père ne savait plus à quoi s'arrêter; elle était revenue tant de fois à la charge, que la tête du grand industriel ressemblait à une arène où les pensées les plus contraires se choquaient, se heurtaient avec acharnement et s'entre-détruisaient comme des bêtes fauves. M. Levrault ne s'était jamais trouvé dans une position si critique; disons le mot, il était aux abois. Il y avait des instans où il voyait Gaspard blanc comme neige, et il voulait aller le chercher; il y en avait d'autres où ses yeux se dessillaient à demi, et il osait se demander tout bas si sa fille n'avait pas raison. Tantôt il s'emportait contre la calomnie qui ne respecte rien, frappait du poing les meubles et faisait voler au vent de sa colère les pans de sa robe de chambre; tantôt, dans une attitude recueillie, il méditait sur tout ce que Laure lui avait révélé. Ainsi, comme un navire ballotté par les flots, parfois Gaspard touchait aux nues, parfois il était près de s'abîmer dans un gouffre sans fond : lutte terrible, silencieuse, qui n'avait que Dieu pour témoin, et dont M. Levrault faisait à lui seul tous les frais.

— Non, non, c'est impossible, s'écria tout à coup l'ancien marchand de drap en conjurant par un geste souverain les fantômes qui l'assiégeaient; jamais un Montflanquin n'a trompé personne, et d'ailleurs ce n'est pas un Levrault qu'on joue, qu'on mystifie comme un petit bourgeois. Je me connais en gentilshommes. Si Gaspard n'était pas tout ce qu'il paraît être, je n'aurais pas attendu qu'on vînt m'en instruire; je

l'aurais bien démasqué moi-même. Le vicomte est digne de sa race. Comme ce chevalier dont Laure m'a quelquefois parlé, il est sans peur et sans reproche. Encore un coup, pourquoi Jolibois nous l'eût-il vanté? Pourquoi nous l'eût-il présenté comme l'honneur et la loyauté même? Dans quel intérêt l'eût-il choisi pour nous diriger, pour nous accompagner dans toutes nos excursions? Jolibois est un honnête garçon; il sait qui je suis, quels égards me sont dus. Il n'eût pas introduit dans ma maison une vertu douteuse. Il n'ignore pas de quel bois nous nous chauffons, nous autres grands industriels; n'entre pas qui veut dans notre intimité. Non, non, c'est impossible, répétait-il avec une exaltation toujours croissante. J'écraserai la calomnie comme un serpent sous mon talon : le vicomte sera mon gendre.

Et, bien résolu cette fois à tenir tête à sa fille, il allait s'échapper pour courir à la vicomté, quand un pas brusque et précipité ébranla l'escalier qui conduisait à son appartement.

— C'est lui! le voici! s'écria M. Levrault tombant en arrêt et déjà prêt à ressaisir sa proie.

Cependant, au bruit des pas qui se rapprochait de plus en plus se mêlait une voix brisée, haletante, qu'il cherchait vainement à reconnaître. — Où est M. Levrault? criait cette voix qui n'était pas celle de Gaspard; où se tient-il? — Qu'on me mène à lui! — Il faut que je le voie, il faut que je lui parle. — Les momens sont précieux; il n'y a pas une minute à perdre! — M. Levrault pensa que le feu était à la Trélade. Il se jeta tout effaré hors de sa chambre et faillit être renversé par maître Jolibois.

Était-ce Jolibois, notre Jolibois, celui que nous avons laissé, voilà tout au plus un quart d'heure, dans le sentier de la Trélade? Jolibois était méconnaissable. A quels exercices, à quelle gymnastique effrénée avait-il dû se livrer pour en arriver à un changement si brusque et si complet? A voir ses bottes poudreuses, son pantalon taché de boue, sa cravate dénouée, tous ses vêtemens en désordre, on eût dit qu'il venait de faire deux cents lieues à franc étrier. Son visage s'harmoniait avec son costume. Tous les vents déchaînés se fussent disputé sa chevelure, qu'elle n'eût pas été plus violemment ébouriffée. Sa barbe rappelait le poil hérissé de Calchas. Il y avait dans ses yeux, dans sa physionomie, dans tous ses mouvemens, je ne sais quoi d'étrange qui frappait M. Levrault d'étonnement et presque d'épouvante.

— Rien n'est-il fait? rien n'est-il conclu? arrivé-je à temps? s'écria Jolibois coup sur coup, d'un air égaré, en se précipitant comme une trombe dans l'appartement. S'il est trop tard, malédiction sur moi! C'est moi, monsieur, qui vous aurai perdu; c'est moi qui vous aurai poussé dans l'abîme.

— Dans l'abîme! s'écria M. Levrault pâlissant; dans l'abîme! répéta-

t-il en promenant autour de lui un œil inquiet. Qu'entendez-vous par là? Dans quel abîme m'avez-vous poussé? Les chouans se remuent-ils? Est-il question d'attaquer la Trélade? Je croyais que le vicomte, en se ralliant au trône de juillet, avait mis fin aux discordes civiles.

— Dites, monsieur, parlez, reprit Jolibois ne se possédant plus. Rien n'est-il fait? rien n'est-il conclu? Ne me laissez pas dans cette horrible incertitude; prenez pitié de mes angoisses.

— Avez-vous juré de me rendre fou? s'écria M. Levrault, qui, en observant les traits bouleversés du tabellion, sentait redoubler sa terreur. A qui en avez-vous? qu'y a-t-il? que se passe-t-il? Comment prendrai-je pitié de vos angoisses, si vous ne commencez par prendre pitié des miennes? Si vous ne me dites rien, que voulez-vous que je vous dise?

— C'est juste, repartit Jolibois en se frappant le front. La tête n'y est plus; on la perdrait à moins. Pardonnez, monsieur, au trouble qui m'agite. Je viens de Nantes. Pour vous sauver, s'il en est encore temps, j'ai fait huit lieues en cinq quarts d'heûre. Mon cheval est tombé de fatigue à la grille de votre château : je doute qu'il se relève. Noble animal! au train dont il allait, il semblait deviner qu'il s'agissait de votre salut, de celui de votre aimable fille.

— Au fait, Jolibois, au fait! Vous me tenez sur des charbons ardens. J'ai dix chevaux dans mes écuries : si le vôtre ne se relève pas, on le remplacera. On ne perd jamais rien à servir les Levrault. Expliquez-vous. Soyez clair, soyez bref. De quel danger sommes-nous menacés?

— Dans un instant, monsieur, dans un instant. Que je sache d'abord si j'arrive assez tôt pour vous tirer du gouffre où je vous ai plongé. Le contrat est signé. Qui m'eût dit, hélas! qu'un autre que Jolibois?... Je me tais, j'ai perdu jusqu'au droit de me plaindre. Le contrat est signé; mais il ne peut avoir de valeur qu'après la célébration du mariage. Eh bien! ajouta Jolibois d'une voix hésitante, en attachant sur M. Levrault un regard où se révélait toute l'anxiété de son ame; eh bien! monsieur, tout est-il fini? Le destin a-t-il prononcé? Sommes-nous aux prises avec l'irréparable? Suis-je condamné à traîner avec moi un remords éternel? Répondez, dût votre réponse me frapper comme un coup de foudre : le mariage est-il célébré?

— Quel mariage? demanda M. Levrault de l'air d'un homme qui, au lieu d'un pavé qu'il s'attendait à recevoir, sent un bulle de savon s'abattre et crever sur son nez.

— Mais, monsieur, répondit Jolibois non sans quelque surprise, le seul mariage dont il soit question à cette heure dans toute la Bretagne, celui de votre fille et du vicomte Gaspard de Montflanquin.

Après ce qui s'était passé la veille, dans la position délicate où se trouvait M. Levrault vis-à-vis du vicomte, les dernières paroles de

maître Jolibois ressemblaient si bien à une raillerie, que le grand industriel put un instant se croire persifflé. Pour toute réponse, il leva les épaules, enfonça ses mains dans les poches de sa robe de chambre, et se mit à tourner en silence autour de l'appartement, comme un ours mal léché.

— Ainsi, monsieur, dit maître Jolibois, dont la figure s'éclairait peu à peu, le mariage n'est pas célébré? Ainsi Mlle votre fille n'est pas encore unie au vicomte de Montflanquin par des liens indissolubles, par un serment irrévocable?

— Eh! non, mon cher, eh! non, s'écria M. Levrault avec humeur; le mariage n'est pas célébré. D'où venez-vous? d'où sortez-vous? qui vous a conté ces sornettes? Laissons cela, je vous prie. Ce n'est pas la peine de tant insister là-dessus.

— Ils ne sont pas mariés... Mon Dieu, soyez béni! s'écria Jolibois dans un transport de joie céleste. Vous avez donné les jambes de la gazelle à la pacifique monture d'un humble notaire de province. Vous m'avez permis d'arriver assez tôt pour sauver l'innocence et déjouer les projets du méchant. Vous avez voulu que je pusse réparer le mal que j'avais fait à mon insu. Vous m'avez éclairé à temps; vous n'avez pas souffert que la vertu servît au triomphe du vice. Merci, mon Dieu!... ils ne sont pas mariés.

Les mains jointes, les yeux au ciel, maître Jolibois paraissait s'oublier dans une extase religieuse; M. Levrault le considérait avec stupeur et se demandait si ce diable d'homme avait bien en effet toute sa tête à lui.

— Mon cher monsieur, dit-il enfin en se grattant l'oreille, m'expliquerez-vous ce que tout cela signifie? Jusqu'à présent, il n'est pas sorti de votre bouche un mot, un seul mot qui ne soit encore une énigme pour moi. Vous crevez votre cheval, vous éclatez ici comme une bombe; m'apprendrez-vous pourquoi? Mariés ou non mariés, en quoi cela vous touche-t-il? Est-ce une raison pour vous mettre les sens à l'envers ou pour vous égayer de la sorte?

— O le meilleur des hommes! ô trois fois noble cœur! s'écria maître Jolibois avec une émotion si bien jouée, que M. Levrault, tout attendri sans savoir pourquoi, se sentit près de fondre en larmes. Il est sans défiance, il ne soupçonne rien. Avec le génie des affaires, c'est la candeur et la naïveté d'un enfant. Il s'avance en souriant à travers les embûches; il joue sur le bord du cratère qui s'ouvre pour le dévorer. On rencontre ainsi quelques êtres privilégiés, pareils à la fontaine d'Aréthuse : ils se mêlent aux flots bourbeux du monde sans altérer le cristal de leur ame. Malheureux! ajouta-t-il d'une voix éclatante en saisissant brusquement le bras du grand manufacturier; savez-vous ce que c'est que le vicomte Gaspard de Montflanquin? dites, le savez-vous?

Ce fut un coup de tonnerre déchirant un ciel d'azur. A cette question formidable, M. Levrault pâlit et frissonna. Blême, les yeux hagards, palpitant comme un passereau entre les serres d'un oiseau de proie, il regardait maître Jolibois qui lui brisait le bras dans une main d'acier. En ce moment suprême, Étienne Jolibois avait dans son regard et dans son attitude quelque chose de froid et de terrible qui rappelait Bertram, le mystérieux compagnon de Robert-le-Diable. Il y eut quelques secondes de ce silence imposant qui précède les révélations solennelles. Jolibois le rompit le premier.

— Ah! s'écria-t-il en marchant à grands pas dans la chambre, il n'est pas sorti de ma bouche un seul mot qui ne fût pour vous une énigme? Ah! vous ignorez encore ce qui m'amène? Ah! mariés ou non mariés, cela doit m'être indifférent? Ah! vous ne comprenez rien? Eh bien! monsieur, vous allez tout comprendre.

Et là-dessus, sans autre préambule, d'une voix brève, mordante, incisive, maître Jolibois raconta tout ce que le lecteur, plus clairvoyant que M. Levrault, a depuis long-temps deviné. Jolibois déshabilla Gaspard et le mit à nu. Il déchira la trame qu'il avait aidé à tisser; il abattit l'échafaudage qu'il avait aidé à construire. Chacune de ses phrases tombait comme un coup de massue sur les illusions du grand industriel, qui voyait son vicomte s'écrouler pièce à pièce, s'en aller morceau par morceau. Montflanquin était d'une ancienne noblesse de Bretagne; mais il avait traîné son blason dans la boue de tous les ruisseaux. Après avoir mangé son patrimoine, il avait trafiqué de son nom et s'était rallié au trône de juillet; mais le roi, la reine, les princes, les princesses, n'avaient pas tardé à lui tourner le dos. Criblé de dettes, n'ayant ni sou ni maille, de trop bonne maison pour se résigner au travail, il vivait à Paris de la bouillote et du lansquenet, et aussi de quelques douairières dont pas une, jusqu'à présent, n'avait voulu de lui pour mari. Quant à Mlle de Chanteplure, elle avait passé si rapidement sur la terre, que personne ne se souvenait de l'avoir seulement entrevue. Préparé depuis la veille à ces étranges confidences, M. Levrault sentait, à chaque mot de Jolibois, des écailles tomber de ses yeux. Au bout d'un quart d'heure, il ne restait plus rien de son vicomte.

— Le misérable! ajouta Jolibois quand il eut tout dit, il avait fait de moi sa dupe et son complice. Ce matin encore, voilà quelques heures, j'étais, comme vous, sans défiance. Je ne soupçonnais rien. Je m'étais laissé dire, une semaine auparavant, que le vicomte allait épouser votre fille; on m'avait affirmé que le contrat était signé : je m'en réjouissais. Je m'étonnais un peu, je l'avoue, de n'avoir pas été choisi pour rédiger le contrat, je m'étais bercé de l'espoir de devenir un jour le notaire de votre famille; mais Jolibois n'est pas égoïste, je ne songeais qu'à votre bonheur, je m'applaudissais d'avoir servi de

lien entre la maison des Levrault et la maison de Montflanquin, quand ce matin, au saut du lit, un des premiers magistrats de la ville est venu m'apprendre tout ce que je viens de vous révéler. Enfer et damnation! comprenez-vous mon épouvante? comprenez-vous maintenant pourquoi j'ai crevé mon cheval, pourquoi je suis tombé chez vous comme une bombe? Comprenez-vous enfin qu'il s'agissait de mon honneur et de votre salut?

— Il faut convenir, s'écria M. Levrault, que ce vicomte est un effronté coquin. Je n'avais pas attendu jusqu'ici pour savoir à quoi m'en tenir sur sa valeur réelle. Je ne l'avais pas vu trois fois que déjà je trouvais en lui quelque chose de louche. Je m'étais dit tout de suite : Ce n'est pas là un vrai gentilhomme. Croyez bien, Jolibois, que jamais je n'aurais consenti à lui donner ma fille en mariage; mais, je l'avoue, j'étais loin de m'attendre à tant d'audace et de perversité.

— Vous avez, monsieur, non loin de votre porte, reprit Jolibois en hochant la tête, certain château dont je vous engage aussi à vous défier, à moins qu'il ne vous plaise de tomber de Charybde en Scylla, et de sortir d'un guêpier pour vous fourrer dans un nid de vipères.

— De quel château voulez-vous parler? demanda le grand industriel.

— Du château de La Rochelandier. Il y a là, je vous en avertis, une marquise plus dangereuse encore pour vous que le vicomte. Si je ne vous ai pas crié gare! quand vous êtes venu vous établir à la Trélade, c'est que je la croyais absente du pays. Je vous le répète, monsieur, défiez-vous du château de La Rochelandier. La marquise s'est posée en Bretagne comme la Jeanne d'Arc de la légitimité. Vous êtes influent, vous êtes opulent, vous occupez un rang élevé dans le monde. La marquise ne négligera rien pour vous amener doucement à mettre vos millions au service de son fils et de son parti.

— Ah çà! s'écria M. Levrault, c'est donc un coupe-gorge que cette Bretagne qu'on m'avait représentée pourtant comme la terre classique de l'honneur et de la loyauté?

— Que vous dirai-je, monsieur? Vous vouliez frayer avec la noblesse, vous êtes servi à souhait. Le vicomte Gaspard de Montflanquin vous a fait et vous fait encore une cour assidue et désintéressée. Vous recevez à votre table somptueuse le chevalier de Barbanpré, qui ne comprend pas qu'Ésaü ait vendu son droit d'aînesse pour un plat de lentilles, mais qui vendrait son ame pour une poularde truffée. Vous promenez dans votre calèche le comte de Kerlandec, gentilhomme pur sang, à qui Gaspard doit quinze mille francs, et qui compte, pour rentrer dans ses fonds, sur la dot de Mlle Laure. Enfin, voici venir la marquise de La Rochelandier, plus fourbe, plus rusée, plus avide que tous les autres. Ainsi, vous les verrez tous s'abattre autour de votre

richesse comme une troupe de phalènes autour du globe d'une lampe. C'était votre rêve, monsieur, de nouer des relations avec l'aristocratie; vous devez être satisfait. Quand vous m'avez confié vos projets et vos espérances, je me suis tu, j'ai respecté vos illusions. Mes opinions politiques vous étaient connues; vous n'auriez pas manqué de suspecter mon impartialité. Ah! si j'eusse osé parler...

— Voyons, qu'auriez-vous dit, maître Jolibois? demanda M. Levrault en lui frappant sur l'épaule.

— Ce que j'aurais dit? s'écria le notaire avec feu; j'aurais dit : Monsieur Levrault, vous l'honneur et la gloire de l'industrie française, quand un homme de votre valeur s'allie à la noblesse, il ne s'élève pas, il descend; il n'usurpe pas, il abdique. J'aurais dit aussi : Le temps approche où de grands événemens vont s'accomplir. Ce n'est pas en s'appuyant sur le bras caduc et décrépit de sa sœur aînée que l'aristocratie nouvelle peut se flatter de tenir tête aux orages qui vont l'assaillir.

— Quels orages? demanda M. Levrault d'un air étonné.

— Quels orages, monsieur? vous le demandez! s'écria Jolibois. Ne voyez-vous pas l'horizon se charger de nuages? ne sentez-vous pas le sol tressaillir et trembler sous vos pieds? La France s'agite, le monde est dans l'attente.

— Que voulez-vous dire, maître Jolibois? Jamais la France ne fut si heureuse, jamais l'industrie ne fut si prospère. La bourgeoisie est au pouvoir; que peut-elle souhaiter de mieux?

— Et le peuple, monsieur? demanda maître Jolibois en croisant lentement ses bras sur sa poitrine; le comptez-vous pour rien?

— Le peuple! répliqua M. Levrault; que lui manque-t-il? N'ai-je pas gagné trois millions? Qu'est-ce qui l'empêche d'en faire autant?

— Je vous le dis, monsieur, reprit gravement maître Jolibois, de grands événemens se préparent. Le peuple est aujourd'hui derrière la bourgeoisie comme autrefois la bourgeoisie était derrière la noblesse. La bourgeoisie a tué la noblesse; le peuple tuera la bourgeoisie.

— Allons donc! s'écria M. Levrault; mon journal ne dit pas un mot de cela.

— Le peuple est grand, le peuple est généreux, poursuivit Jolibois d'un ton sentencieux, mais le peuple est terrible, et je ne dois pas vous cacher, monsieur, que le jour où la bourgeoisie lui rendra ses comptes, elle aura un mauvais quart d'heure à passer. Les millions seront alors un lourd bagage, et je sais plus d'un riche banquier qui s'estimera fort heureux s'il réussit à sauver sa tête.

— Parlez-vous sérieusement, Jolibois?

— Trop sérieusement, hélas! Je pense à vous, monsieur, à votre aimable fille. Vous n'avez rien fait, je le sais, pour attirer sur vous la

haine et les malédictions du peuple. Vous êtes toujours allé au-devant de ses besoins; en toute occasion, vous avez soulagé ses misères; vous n'êtes pas de ces riches égoïstes, impitoyables, qui déclarent que personne ne meurt de faim, une fois qu'ils ont bien dîné. Cependant, vous le savez, dans les tempêtes révolutionnaires, trop souvent les innocens paient pour les coupables. Que deviendrez-vous, juste ciel? Ah! sans doute, je veillerai sur vous, sur votre fille. J'apaiserai la colère du lion déchaîné; vous le verrez, docile à ma voix, venir, en rampant, vous lécher les pieds. Le peuple me connaît, il m'aime; mais qui peut dire, qui peut prévoir où nous serons, vous et moi, pendant la tourmente? Arriverai-je à temps pour vous faire un rempart de mon corps, pour détourner le coup mortel, pour vous emporter dans mes bras? Croyez-moi, monsieur, ne comptez pas trop sur maître Jolibois; au lieu de rechercher l'alliance d'un gentilhomme qui ne servirait qu'à vous désigner plus sûrement à la vengeance populaire, donnez votre fille à un républicain éprouvé qui protégera tout à la fois votre vie et votre fortune.

A la pensée de marier sa fille avec un républicain, M. Levrault partit d'un formidable éclat de rire et se tordit les flancs dans un accès de folle gaieté.

— Vous êtes fou, mon cher, dit-il enfin à Jolibois un peu déconcerté. Le peuple est content; il ne veut plus de révolutions. Je m'étonne qu'un garçon d'esprit comme vous ait en politique des idées si fausses. Je vous conseille de vous abonner à mon journal.

Jolibois revint à l'assaut, mais vainement. M. Levrault ne comprenait rien ou paraissait ne rien comprendre. Toutes les insinuations de l'honnête républicain s'aplatirent sur l'intelligence du grand industriel, comme des balles sur la peau d'un éléphant. Le tabellion se retira la rage et la mort dans le cœur.

Au détour du sentier, à deux portées de fusil de la grille, Jolibois rencontra le vicomte. Gaspard s'était un peu attardé le long des haies, non pas à poursuivre des papillons, mais à fourbir ou à épousseter un certain nombre de phrases qu'il avait retrouvées dans les cendres de sa jeunesse, et à l'aide desquelles il comptait réduire le cœur récalcitrant de Mlle Levrault. Sûr désormais de ses effets, il venait de hâter le pas, quand Jolibois lui barra le chemin.

— Eh bien! Jolibois? demanda-t-il avec anxiété.

— Sonnez, clairons; sonnez, trompettes! s'écria le cavalier en brandissant sa cravache d'un air victorieux. Que tous les maçons de la Bretagne accourent à votre voix! que vos tours humiliées s'élancent de leurs ruines! que les pierres de votre château se relèvent au bruit des écus du grand industriel, comme autrefois les murs de Thèbes aux sons de la lyre d'Amphion! qu'on rétablisse partout les armoiries

de votre famille! que Galaor grimpe aux créneaux et déploie la bannière des Montflanquin! que les Baudouin et les Lusignan tressaillent de joie dans leur suaire! Vous l'emportez, monsieur le vicomte. Vous n'avez plus qu'à vous présenter; les millions de M. Levrault sont à vous.

— Dites qu'ils sont à nous! s'écria le vicomte dans un élan de joie et de reconnaissance dont il ne fut pas maître. A nous les millions! ajouta-t-il en battant un entrechat sur le bord du sentier. L'endiablée marquise en sèchera de rage. Jolibois, comment s'est passée l'entrevue? Avez-vous rencontré de la résistance?

— Je ne dois pas vous dissimuler, monsieur le vicomte, que, lorsque je suis arrivé, vos actions avaient un peu baissé. On ne doutait pas de votre loyauté; qui s'est jamais permis d'en douter? Pourtant on hésitait. J'ai parlé, tout a changé de face. Les La Rochelandier sont à cent pieds sous terre, et vous êtes plus haut que jamais. Sans vanité, monsieur le vicomte, je puis me flatter de vous avoir donné en cette occasion ce qu'on appelle un bon coup d'épaule.

— Généreux Jolibois, noble ami, mon sauveur! s'écria le chevaleresque Gaspard, qui cherchait déjà quelque moyen honnête de frustrer l'espérance de tous ses créanciers; je vais donc pouvoir m'acquitter envers vous!

— Monsieur le vicomte, vous avez à vous préoccuper d'intérêts plus sérieux. Ce qui m'est dû n'importe guère; acquittez d'abord ce que vous devez à la mémoire de vos ancêtres, répliqua le magnanime Jolibois, qui se demandait si l'heure n'était pas venue de se venger de toutes ses déceptions.

— Ah çà! demanda le vicomte dont les yeux verts brillaient au soleil comme deux émeraudes, nous les tenons bien, n'est-ce pas, ces petits agneaux du bon M. Levrault? Ils ne sauraient nous échapper? Vous en êtes sûr, Jolibois?

— C'est absolument, monsieur le vicomte, comme si vous aviez dans votre poche les dix-huit cent mille francs de dot que le grand manufacturier donne à sa fille.

— Dix-huit cent mille francs! s'écria Gaspard, qui crut voir le ciel s'entr'ouvrir.

— Ni plus ni moins, monsieur le vicomte; ajoutez-y pourtant une somme de cent mille livres qui vous sont alloués pour frais d'installation. Vous entrerez en possession de ce joli denier le jour de la signature du contrat. On vous marie sous le régime de la communauté; on ne croit pas pouvoir faire la partie trop belle à un gendre de votre poids.

— Cet excellent M. Levrault! Ne vous semble-t-il pas que nous avons parlé de lui un peu légèrement hier soir? Eh bien! Jolibois, je ne rougirai jamais de mon beau-père. Quand mes salons seront ouverts, on

en pensera ce qu'on voudra, mais, foi de gentilhomme! on y verra M. Levrault.

— Allons, monsieur le vicomte, ajouta gaiement Jolibois en se frottant les mains, vous voilà tiré d'affaire, et, comme on dit, remonté sur votre bête. Les mauvais jours sont passés. Votre étoile s'est enfin dégagée des nuages qui voilaient son éclat. Vous allez mener cette grande existence qui convient à vos goûts, à vos instincts, à votre rang. Une propriété seigneuriale en Bretagne! un hôtel à Paris! des chevaux! loge à l'Opéra, loge aux Bouffes!...

— Eh! mon Dieu! oui, dit le vicomte d'un air résigné. L'été, je voyagerai; j'irai aux eaux, à Bade, à Hombourg...

— Ce sera ma gloire d'avoir été pour quelque chose dans l'accomplissement de vos vœux, dans la réalisation de vos rêves. Mes enfans, si j'en ai jamais, sauront un jour que leur père a contribué à restaurer la splendeur de votre nom, à vous venger des outrages du sort. Dussé-je ne leur laisser que cette page de ma vie, ils n'auront pas le droit de se dire déshérités.

— J'espère bien, mon cher monsieur Jolibois, que je vous verrai quelquefois, soit à Paris, soit dans mes terres.

— C'est trop de bonté, monsieur le vicomte... Mais vous perdez un temps précieux. M. Levrault est impatient de vous ouvrir ses bras et de vous nommer son fils, car c'est ainsi qu'il vous appelle. Vous n'êtes pas son gendre, vous êtes son fils bien-aimé.

— Je vous l'ai toujours dit, c'est le meilleur des hommes, s'écria Gaspard d'un ton pénétré. Peut-être a-t-il quelques petits travers, mais quelle ame! quel cœur!...

— Un cœur d'or, monsieur le vicomte. Allez donc, courez à la Trélade, volez où l'opulence vous attend. Songez que vous n'êtes pas dispensé de jouer aux pieds de la petite....

— Dites mademoiselle Levrault, mon cher monsieur Jolibois, dites mademoiselle Levrault.

— Aux pieds de Mlle Levrault, reprit Jolibois avec déférence, la scène dont nous sommes convenus. Soyez brûlant, monsieur le vicomte, soyez brûlant, irrésistible. Mlle Levrault tient par-dessus tout à inspirer une passion violente; donnez-lui cette satisfaction. Si, du temps du roi Henri, Paris valait bien une messe, dix-huit cent mille francs de dot valent bien aujourd'hui une déclaration d'amour.

— Merci de vos bons conseils, monsieur Jolibois, repartit le vicomte, qui, au rebours des grandes ames, sentait sa dignité se relever avec sa fortune; il me sera facile de les suivre. Le rôle que vous avez bien voulu tracer pour moi n'est pas au-dessus de mes forces. Si je dois être brûlant, irrésistible, je le serai naturellement, sans effort, et n'y aurai pas grand mérite. Je n'ai point encore passé le temps d'aimer, et ne vois

rien de surprenant à ce qu'une jeune et jolie personne comme Mlle Levrault ait la prétention d'être courtisée uniquement pour sa grace et pour ses beaux yeux. Adieu donc, mon cher monsieur, ajouta-t-il en lui donnant deux doigts; je n'oublierai de ma vie ce que vous avez fait pour ma maison.

A ces mots, maîtrisant à grand'peine l'émotion qui le poussait à cabrioler comme un chevreau, Gaspard poursuivit gravement son chemin. S'il se fût retourné au bout de quelques instans, et que ses yeux eussent rencontré le regard qu'attachait sur lui maître Jolibois immobile encore à la même place, je crois que notre ami Gaspard aurait senti courir un frisson le long de ses jambes.

IX.

Après le départ de maître Jolibois, le grand industriel était entré au salon, où sa fille venait de descendre. Laure, qui avait passé une partie de la matinée au fond du parc, ne se doutait pas que le tabellion eût mis le pied à la Trélade. M. Levrault se garda bien de l'en instruire. Après avoir rôdé quelque temps en silence autour du fauteuil où Laure se tenait assise :

— Toute réflexion faite, s'écria-t-il, ce ne doit pas être grand'chose de bon que ton vicomte! Je me demande comment nous avons pu nous décider à le recevoir dans notre intimité.

— Enfin, mon père, s'écria Laure, vous vous rangez à mon avis.

— C'est-à-dire, répliqua M. Levrault, que c'est toi qui as fini par partager mes secrets sentimens. Rappelle-toi la verte façon dont je me suis exprimé sur son compte dès le lendemain de notre arrivée à la Trélade. Je ne l'avais pas encore vu, et déjà je me défiais de lui. Il n'avait pas encore paru, et quelque chose me disait déjà que ce Montflanquin n'était rien qui vaille.

— Je ne l'ai pas oublié, dit Laure; mais je me souviens aussi que le vicomte n'a eu qu'à se montrer pour enlever toutes vos sympathies.

— Mes sympathies! s'écria le grand manufacturier : il faut bien te mettre dans la tête que ton gringalet de Gaspard ne les a jamais eues. Tout en lui me choquait, sa figure, sa voix, ses breloques, jusqu'à sa façon de se présenter. Je n'ai jamais donné, pour ma part, dans ses Baudouin et dans ses Lusignan, dans ses besans d'or et dans son lion léopardé de sable à la queue fourchue et passée en sautoir. Je n'ai pas été dupe un seul instant de son empressement, de ses assiduités. Je me suis dit tout de suite : Voici un gaillard qui sait de quel côté la miche est beurrée.

— Et pourtant, ajouta Laure, qui ne pouvait s'empêcher de rire,

vous le receviez, vous lui faisiez fête, vous aviez juré qu'il serait votre gendre.

— Pardieu! ne voyais-je pas qu'il te plaisait, que tu l'aimais, que tu voulais l'épouser à tout prix? Pour ne pas te contrarier, je feignais de le trouver charmant. Bien entendu, je n'allais pas jusqu'à suspecter sa moralité. Je me disais bien parfois : Le pèlerin en veut à mes écus; je m'obstinais pourtant à le tenir pour un galant homme. Je me disais : Il n'est ni beau ni jeune; j'enrageais tout bas de te sentir affolée de ce petit chafouin; mais, après tout, c'étaient tes affaires, non les miennes. Hier, ce matin encore, je le défendais contre toi-même. Sa passion l'égare, me disais-je; ce n'est qu'un dépit amoureux. Toutefois, comme il s'agissait de ton bonheur, j'ai pensé que la chose méritait réflexion. Je ne réfléchis pas souvent; mais, quand je m'y mets, c'est pour tout de bon. Je me suis enfermé dans ma chambre; après deux heures de recueillement et de méditation silencieuse, je reconnaissais que ton vicomte n'est qu'un saltimbanque et un chenapan.

— Vous allez voir, dit la jeune fille en riant de plus belle, que c'est moi maintenant qui vais être obligée de prendre son parti.

— Tu me persuaderas, n'est-ce pas, qu'il a refusé les faveurs de la cour? Tu me feras croire qu'il s'est jeté dans l'eau pour sauver Mlle de Chanteplure? Allons donc! s'il s'est montré aux Tuileries, je jurerais que le roi et les princes lui ont tourné le dos. Quant à Mlle Fernande, je la soupçonne fort de n'avoir jamais existé. Ne me parle plus de ton Gaspard; ne viens plus me corner aux oreilles que tu l'aimes, que tu l'adores, que tu n'épouseras que lui! Il est temps que cette comédie finisse.

— Mais, mon père...

— Je ne veux rien entendre, je te défends de prononcer son nom en ma présence. Le malheureux! avoir osé se jouer d'un homme tel que moi! Quand je songe que ma fille a pu aimer ce jongleur, ce pasquin, tout le sang des Levrault se révolte et bouillonne indigné dans mes veines.

— Mais, mon père, de grace...

— Point de grace! s'écria le grand fabricant. Je regrette que les travaux de l'industrie m'aient détourné du noble exercice des armes. Pour la première fois, je me plains à Dieu de n'être pas de race militaire. Nous autres grands industriels, nous sommes les maréchaux de la paix. Ah! si Timoléon était là, il vengerait du même coup sa sœur et son père outragé. Qu'il vienne cependant, ce fils de preux, ce jeune et beau Gaspard, qu'il vienne affronter mon courroux! Je lui dirai son fait; après l'avoir démasqué, je lui jetterai son masque à la face. On ne sait pas ce que c'est qu'un Levrault offensé.

— Voici le vicomte! dit Laure, qui, en soulevant le rideau de la

croisée, venait d'apercevoir le museau de Gaspard entre les barreaux de la grille.

— Pas possible! s'écria M. Levrault.

— C'est lui-même. Tenez, regardez, ne le voyez-vous pas? demanda Laure entr'ouvrant le rideau.

— Il est affreux, dit M. Levrault; il a l'air d'une fouine. Comprend-on qu'il y ait des gens qui le trouvent beau? Ma chère, observe, je te prie, avec quelle politesse glaciale je vais le recevoir.

— Si vous le permettez, mon père, c'est moi qui recevrai M. Gaspard. Je crois qu'il est de votre dignité de ne plus vous rencontrer face à face avec lui; éloignez-vous, reposez-vous sur moi du soin de l'éconduire.

— Tu as raison. Je me connais : j'ai la tête près du bonnet. Il suffirait d'un mot imprudent, d'un sourire équivoque, d'un froncement de sourcil, d'un regard de travers, pour me faire sauter comme une poudrière : il est plus convenable que je ne le voie pas.

Et M. Levrault, qui, soupçonnant vaguement le vicomte d'avoir des habitudes de spadassin, n'était pas fâché de laisser à sa fille le soin de terminer cette petite affaire, s'esquiva par la porte vitrée qui s'ouvrait sur le parc, tandis que Gaspard s'introduisait par celle qui donnait sur la cour. Ce fut une des entrées les plus dramatiques qu'eût jamais inspirées l'égarement de la passion. Gaspard ne fit qu'un bond de la porte du salon au fauteuil de Laure; puis, s'affaissant aux pieds de Mlle Levrault comme si son corps eût été bourré d'ouate, il tomba sur ses deux genoux, et, par un geste de désespoir qui aurait pu passer tout aussi bien pour un mouvement de coquetterie, il cacha son visage entre ses mains. Ç'avait été si prompt, si brusque, si instantané, qu'on eût dit que le vicomte se trouvait là par enchantement. Laure, qui n'avait pas bougé, jouait d'un air distrait avec un éventail de Chine, et regardait paisiblement Gaspard, comme elle eût fait de quelque animal familier, couché sur un coussin auprès d'elle.

— Eh bien! oui, c'est vrai, je vous ai trompée, dit enfin le vicomte d'une voix éperdue. Oui, tout ce que j'ai pu faire, tout ce que j'ai pu imaginer pour vous éloigner du château de La Rochelandier, je l'ai fait, je l'ai imaginé. Ruses, détours, basses manœuvres, rien ne m'a coûté, je n'ai rien épargné. Accablez-moi de votre colère, mais épargnez-moi votre mépris : je vous aimais et j'étais jaloux. Enfant qui commencez la vie à peine, source fraîche et limpide qui n'avez réfléchi que l'azur du matin, fleur d'innocence, de grace et de beauté, fleur virginale, encore toute baignée des larmes de l'aurore, vous ne savez pas de quels feux dévorans s'embrase le milieu du jour, vous ne pouvez pas savoir ce que la passion déchaîne de tempêtes dans un cœur déjà dévasté. Il y a des ames chez lesquelles l'amour n'est qu'un filet d'eau

claire coulant sans bruit sous un tapis de mousse; il y en a d'autres, hélas! où c'est un torrent impétueux, renversant tout sur son passage et creusant son lit dans des ruines. Oui, je vous ai trompée; oui, je me suis joué de votre crédulité; oui, j'ai veillé, comme un espion, sur tous vos pas, sur toutes vos démarches. Je me suis abaissé jusqu'au mensonge, moi, vicomte de Montflanquin! J'étais jaloux de l'air que vous respiriez, des brises qui touchaient vos cheveux, de l'herbe que foulaient vos pieds, des roses qu'effleuraient vos lèvres. J'aurais voulu pouvoir vous dérober à tous les regards, élever autour de vous une muraille haute de cent coudées, vous cacher, vous enfouir dans mon sein comme un avare son trésor. Soyez impitoyable, mais ne m'outragez pas : je vous aimais, et j'étais jaloux.

Ici Gaspard s'interrompit et leva les yeux sur Mlle Levrault pour juger de l'effet de ce petit morceau, dont il n'était pas trop mécontent. Laure continuait de jouer avec son éventail; elle en dépliait, en repliait les feuilles, examinait le fini du travail, admirait l'éclat des couleurs, et semblait n'avoir rien entendu des belles choses qu'on venait de lui débiter. Gaspard resta tout interdit.

— Je vous écoute, monsieur le vicomte, dit enfin la jeune fille.

Ce peu de mots avaient été prononcés d'une voix si mélodieuse et si caressante, que notre ami Gaspard se sentit pleinement rassuré.

— Quoique bien jeune encore, reprit-il avec mélancolie, je croyais depuis long-temps en avoir fini pour jamais avec les orages de la passion. Foudroyé à vingt ans, j'avais dit adieu à tous les rians fantômes du matin de la vie; j'avais dit à l'amour un éternel adieu. Mon cœur n'était qu'un monceau de cendres. Il ne restait plus qu'à m'envelopper d'un linceul et à me coucher dans ma tombe, lorsque vous m'êtes apparue. Bienfait et bénédiction! étiez-vous descendue sur la terre pour guérir les blessés et réveiller les morts? En vous voyant, je me sentis renaître, et, comme Lazare, je tendis vers le ciel mes bras ressuscités.

— Continuez, monsieur le vicomte, dit Laure à Gaspard, que venait de trahir sa mémoire paresseuse.

— Je vous vis et je vous aimai. J'avais juré aux pieds d'une mourante d'ensevelir mon cœur avec elle, de ne plus vivre que de son souvenir; je vous vis, je devins infidèle et parjure. Ah! de quelle épouvante ne fus-je pas saisi, en découvrant que je n'étais pas mort à tout ce qui fait vivre, que j'étais jeune encore, que je pouvais aimer, que j'aimais! O douce créature, que vous m'avez coûté de remords et de larmes! Je voulais vous fuir; une force invincible me ramenait vers vous. Chaque soir, en vous quittant, je faisais le serment de ne plus revenir; je revenais le lendemain, plus malheureux, plus épris que la veille. Ah! j'ai bien souffert, ah! j'ai bien combattu. Vous le savez, mon Dieu, vous qui lisez dans le fond des ames! Que de fois, en re-

tournant le soir, par les sentiers déserts, au château de mes pères, j'ai cru voir s'agiter dans l'ombre le spectre irrité de Mlle de Chanteplure! Que de fois j'ai cru entendre sa voix accusatrice dans les plaintes du vent! Insensé que j'étais! Je ne comprenais pas qu'au lieu de s'indigner, son ombre charmante devait se réjouir. N'êtes-vous pas le portrait vivant de Fernande? N'est-ce pas elle encore que j'aime en vous? Non, je n'ai point trahi ma foi, non, je ne suis pas infidèle. Mlle de Chanteplure vit, je suis à ses genoux, c'est sa beauté que je contemple et que j'adore, c'est sa main que cherche la mienne... O ma bien-aimée! j'ai rêvé que vous étiez morte. Vous vivez, vous m'êtes rendue, plus jeune, plus radieuse, plus belle que jamais. Regardez-moi, parlez-moi comme aux jours de notre bonheur. Vous ne me dites rien. Avez-vous cessé de m'aimer? N'êtes-vous plus ma Fernande? ne suis-je plus votre Gaspard?

— Monsieur le vicomte, répliqua Laure de sa plus douce voix en dégageant tranquillement sa main de l'étreinte du bouillant Montflanquin, je mentirais si je vous disais que vous m'êtes indifférent. Soyez bien convaincu que je suis flattée, autant que je dois l'être, de l'hommage d'un cœur tel que le vôtre. J'avais espéré, je ne m'en défends pas, que nos destinées finiraient par s'unir et se confondre. Il m'eût été doux, je l'avoue, de porter votre nom; je l'aurais porté avec orgueil. Malheureusement, monsieur le vicomte, c'est Mlle de Chanteplure que vous aimez en moi : je ne consentirai jamais à n'être pour mon mari qu'un portrait et un souvenir.

En achevant ces mots, Laure se leva, prit sur la table du piano ses gants, son chapeau, son ombrelle, et se retira sans laisser tomber un regard sur le vicomte, toujours agenouillé.

Notre ami Gaspard n'était pas un sot: il se sentit perdu. Il étouffa dans sa poitrine un rugissement de lion blessé, enfonça son chapeau sur sa tête et sortit. Cependant, comme il traversait la cour, Gaspard se rappela les dispositions bienveillantes dans lesquelles maître Jolibois avait laissé M. Levrault. Il était collé après les millions du grand industriel comme un aspic qui refuse de lâcher prise. Il revenait sur ses pas, quand une voix de stentor laissa tomber ces mots d'une fenêtre :

— Germain, dites qu'on attèle; nous allons au château de La Rochelandier.

Le vicomte leva les yeux, et reconnut à une croisée du premier étage le grand manufacturier, qui se prélassait dans sa robe de chambre de cachemire, se caressait le menton, observait d'où soufflait le vent, et paraissait se soucier fort peu que le vicomte Gaspard de Montflanquin fît le pied de grue dans sa cour. Sans demander son reste, Gaspard baissa le nez, fila piteusement le long du mur, ouvrit la grille et s'échappa sans bruit.

Que s'était-il passé à la Trélade après le départ de maître Jolibois? Tel était le mystère que Gaspard s'efforçait en vain de pénétrer. Sa raison s'y perdait. Il ne pouvait supposer que Jolibois, qui jusque-là lui avait servi de compère, eût voulu rire et s'amuser à ses dépens. Ce qui semblait très clair au vicomte, c'est qu'il ne devait plus songer à mettre la main sur les millions de M. Levrault; pour le coup, c'était partie perdue, sans espoir de revanche. Gaspard n'était pas homme à s'exhaler en désirs impuissans, en stériles regrets. Il se consolait en songeant qu'il allait retourner à Paris, grace aux cent écus que Jolibois s'était naïvement laissé gagner la veille. Paris! ce n'était qu'à Paris que le vicomte respirait à l'aise; il tressaillait à ce nom comme un exilé au nom de la patrie. A Paris donc! La province n'était pas digne de posséder un esprit si charmant. Gaspard se consolait aussi en se représentant la grimace que ferait Jolibois lorsqu'il apprendrait le dénoûment de l'aventure; dans la pensée que ce créancier insolent et goguenard se trouvait être le dindon de la farce, il y avait quelque chose qui souriait au vicomte et ne déplaisait pas à sa bonne ame.

Comme il approchait du château de ses pères, Gaspard aperçut trois personnages de mine équivoque, tranquillement assis sur le pas de sa porte qu'ils semblaient prendre pour celle d'un cabaret. Une carriole d'osier, attelée d'un petit cheval bas-breton, était arrêtée au pied de la colline où s'élevaient les ruines du manoir. Gaspard s'avança sans défiance, tout en se demandant qui pouvaient être ces trois étranges visiteurs. Tous trois s'étaient levés en le voyant paraître.

— C'est à monsieur le vicomte Gaspard de Montflanquin que j'ai l'honneur de m'adresser? demanda le moins sale et le plus laid des trois.

— A lui-même. Que me voulez-vous?

— La lettre que voici mettra peut-être monsieur le vicomte au courant de la petite affaire qui m'amène.

Gaspard brisa le cachet et lut :

« Monsieur le vicomte,

« Je ne veux pas quitter Clisson et retourner à Nantes sans vous offrir un nouveau témoignage de l'intérêt que vous m'inspirez. La nuit que je viens de passer sous le toit de vos pères n'a pas été seulement agitée par les émotions du jeu. Les bruits sinistres qui ne m'ont pas permis de fermer l'œil m'ont fait trembler en même temps pour votre sécurité. Je ne dois pas souffrir que le dernier héritier d'une famille illustre reste exposé à voir un beau matin les murs de son château s'écrouler sur sa tête. Agréez donc, monsieur le vicomte, que je mette à votre disposition un logement où vous puissiez dormir en paix, quand souffleront les vents de l'équinoxe.

« J'ai l'honneur de vous renouveler, monsieur le vicomte, l'assurance des sentimens qui vous sont dus.

« JOLIBOIS. »

— Qu'est-ce que cela veut dire? demanda Gaspard qui avait tressailli comme un cerf en entendant le son du cor et les aboiemens de la meute.

— Monsieur le vicomte, répliqua l'huissier (hélas! c'en était un) en tirant de sa poche graisseuse une liasse de papiers aux armoiries du fisc, je suis chargé par maître Jolibois d'exécuter le jugement qui vous condamne à lui rembourser la somme que vous lui devez, sous peine de vous voir appréhendé au corps et incarcéré aux termes de la loi. Je suis en règle : voici les pièces, rien n'y manque. Le jugement est définitif, l'arrêt exécutoire. Êtes-vous en mesure de verser entre mes mains cent cinquante mille trente-trois francs soixante et quinze centimes, montant de la somme qui vous est réclamée, tant en principal qu'en intérêts et frais ?

— Ah ! traître Jolibois ! ah ! perfide ! ah ! bourreau ! murmura Gaspard en froissant d'une main convulsive la lettre de l'abominable notaire.

Puis, s'adressant au jeune groom qui assistait à cette scène avec une inquiète curiosité :

— Galaor, demanda-t-il négligemment, avons-nous cent cinquante mille francs dans la maison?

— Je vais y voir, monsieur le vicomte, répondit le sublime enfant.

Le vicomte eut bien un instant la pensée de s'enfuir ou de résister; mais, après avoir examiné attentivement les deux lévriers qui veillaient sur lui et ne le perdaient pas de vue, le malheureux comprit qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que celui de la résignation.

Au bout de quelques minutes, Galaor reparut.

— Monsieur le vicomte, dit-il, il s'en manque seulement de quelques milliers d'écus.

— Adieu donc, mon fils, à des temps meilleurs! dit Gaspard avec mélancolie; je te confie la garde du château de mes pères.

Un quart d'heure après, la carriole d'osier emportait à Nantes le dernier rejeton d'une race de preux, assis modestement entre deux recors, en face d'un huissier, tandis que Galaor, debout sur le seuil de la porte, se tordait les bras, s'arrachait les cheveux et criait comme Sganarelle :

— Mes gages! mes gages! mes gages!

JULES SANDEAU.

(*La quatrième partie au prochain nº.*)

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

30 septembre 1849.

Nous avons assez souvent et assez longuement rebattu cette éternelle histoire du démêlé romain pour n'avoir pas la moindre envie d'y rentrer encore beaucoup, aujourd'hui qu'il semble à peu près fini d'une fin quelconque. Nous allons d'ailleurs la retrouver derechef à la tribune de l'assemblée législative, et nous en saurons alors le menu comme le gros; mais s'il faut s'en exprimer franchement, nous ne croyons pas que la discussion puisse avancer là-dessus à grand'chose, ni réparer quoi que ce soit en aucun sens que ce soit. Le plus clair résultat auquel on arrivera sans doute en discutant, ce sera d'en venir réciproquement à se dire plus ou moins ce qu'on pense sur ce chapitre en particulier et sur tous les autres en général. Ce n'est plus, à proprement parler, une question de politique étrangère, c'est une occasion de crise ministérielle. Les grandes affaires en France s'entendent comme cela. L'affaire de Rome, après tout, est bien assez disgracieuse pour qu'on ait besoin de s'en prendre à quelqu'un.

Il y a d'abord un fait certain, c'est que tout le monde sans exceptiou eût désiré qu'elle se fût terminée plus vite et plus à l'honneur de nos conseils. Personne ne voudrait affimer que le *motu proprio* du 12 septembre soit une marque très flatteuse de la reconnaissance du souverain pontife envers la république, et il ne nous devrait absolument rien qu'il n'en aurait pas fait moins. Grégoire XVI n'avait pas été rétabli par nos soldats dans sa capitale, quand il nous donnait sa parole d'adhérer au *memorandum* de 1831, où il y avait pourtant quelques bonnes garanties de plus que dans la dernière proclamation de Pie IX. Il est vrai que la parole de Grégoire XVI n'a jamais été tenue, ce qui n'est pas, il en faut convenir, d'un bien excellent augure pour les promesses de son successeur, auquel on doit déjà le *statuto* de 1848, aujourd'hui si complétement effacé de sa mémoire.

Oui, nous l'avouerons tant qu'on voudra, le *motu proprio* est un pas trop en

arrière pour qu'il ne nous soit pas déplaisant d'en accepter la solidarité; l'amnistie est trop encombrée de restrictions et de piéges pour que nous puissions même honorablement consentir à livrer ceux que nous nous sommes chargés de vaincre aux juges implacables qui se sont gardé le droit exclusif de punir. On nous dit qu'il n'y a nulle part de ces libéraux modérés que nous appelions aux travaux de l'administration publique dans l'état romain : est-ce donc le moyen de les former que d'écarter indéfiniment la sécularisation, et ne s'aperçoit-on pas que, du moment où il n'est plus permis de compter sur l'aveugle obéissance des temps anciens, on pousse les gens aux émeutes du radicalisme en leur refusant à perpétuité l'exercice des libertés régulières. On nous dit aussi que nous avons mauvaise grace à presser le pape d'élargir son amnistie, quand nous détenons encore à Belle-Isle nos transportés de juin. L'argument est curieux sous la plume qui l'emploie. Est-ce que par hasard le pape nous aurait aussi aidés à prendre nos barricades? ou est-ce que vous regretteriez qu'on les eût prises? ou n'êtes-vous pas plutôt des sophistes qui faites flèche de tout bois?

Donc nous voilà maintenant d'accord avec M. de Lesseps, donc nous sommes au désespoir de l'expédition, et nous croyons, avec les adversaires qui l'ont décriée, que c'eût été d'une très noble et très habile sagesse d'envoyer nos troupes à Civita-Vecchia pour présenter à M. Mazzini les complimens admiratifs de la république française? — De deux choses l'une : ou l'Autriche serait à présent maîtresse de Rome à la place de M. Mazzini, ou M. Mazzini, resté dictateur absolu, aurait encore à soutenir l'assaut des Autrichiens. En aucun de ces deux cas, la France n'occuperait une meilleure position qu'aujourd'hui, et son influence serait encore plus compromise pour avoir assisté l'arme au bras à la restauration du pape que pour subir aujourd'hui l'ingratitude du pape restauré. Accomplie sans nous, cette restauration était, dans la pensée européenne, accomplie contre nous; récompensés comme nous le sommes de l'avoir faite, nous gagnons du moins qu'on ne puisse point paraître nous l'avoir imposée. Telle était l'interprétation la plus directe de notre neutralité, et pour n'en pas souffrir les inconvéniens, il n'y avait presque plus qu'à la rompre en faveur de M. Mazzini, comme nous l'avons rompue en faveur de Pie IX. Nos services nous auraient-ils été mieux payés? Lisez le dernier manifeste de M. Mazzini, vous verrez tout de suite qu'il eût été aussi intraitable à son point de vue que Pie IX au sien. Nous n'aurions gagné au change que d'avoir à lutter contre des entêtemens d'autre nature, mais non pas de moindre trempe. Le pape humanitaire est aussi convaincu de la divinité de sa mission que le pontife catholique, et obstination pour obstination, nous aimons encore mieux celle du droit divin traditionnel que celle du droit divin révolutionnaire. Nous ne faisons point assez au goût des ultras de la théocratie, qui vont sans nous et nous laissent réclamer en vain; nous n'aurions jamais fait assez au goût du fanatisme de la démagogie, et celle-ci ne se serait point bornée à ne pas prendre nos conseils; elle nous aurait précipités à la remorque des siens, sauf à nous briser dans ses emportemens.

Le vrai mot de la situation, c'est que l'affaire de Rome était une mauvaise affaire par quelque endroit que ce fût, qu'on s'en mêlât ou qu'on ne s'en mêlât pas. Elle était un de ces cadeaux que nous ont légués les hommes de février, pour attirer la France sur leurs pas et dans leurs sentiers. Comme on sait bien

que la France ne doit être à aucun prix une puissance absolutiste et rétrograde, on a calculé qu'on pourrait peut-être l'obliger à se conduire en pays démagogique, si on réussissait à lui fermer toute issue du côté de la politique intermédiaire et tempérée qui lui est naturelle. Nous reconnaissons qu'il faut aujourd'hui beaucoup de force et de prudence pour se dégager de l'étreinte où nous sommes à Rome entre les deux excès contraires, et regagner nos propres voies. A-t-on marché aussi droit qu'il fallait pour n'en jamais sortir ni par un bord ni par l'autre? A-t-on eu toute la vigilance, tout le sang-froid nécessaire, pour garder envers et contre tous ces issues dont nous parlons? Si l'affaire était mauvaise en elle-même, s'est-on mis très résolûment en mesure de la rendre bonne? Tout cela, encore une fois, est une autre question; c'est la question ministérielle, et il ne tardera pas beaucoup avant qu'elle soit jugée.

On la jugera sans doute sur les motifs tirés de l'affaire romaine; ces motifs, qui couvriront le débat, n'en excluent pourtant pas d'autres, qui seront couverts par le débat lui-même. Il y a toute une grosse fraction de l'assemblée, qui est peut-être la majorité, à laquelle M. Dufaure et ses amis ne peuvent venir à bout d'agréer, et il est certain cependant que le cabinet n'est pas frappé dans tous ses membres du même inconvénient. Le cabinet n'apprendra plus rien à personne en confessant à la tribune qu'il ne se distingue point par un ensemble homogène. Il est vrai que M. de Lamartine, qui est décidément un ministériel pur, voit dans ces contradictions intimes du gouvernement une utilité providentielle plutôt qu'un défaut humain; mais la majorité ne voudra-t-elle pas corriger le défaut humain, sauf à laisser la Providence se retrouver ensuite une part ailleurs? Ou bien M. Dufaure ne pourrait-il pas essayer de faire aussi de l'homogénéité selon ses penchans particuliers, absolument comme la majorité serait tentée d'en faire selon les siens? M. Dufaure aime beaucoup le général Lamoricière; il partageait la vivacité de ses sympathies pour le général Cavaignac. Il n'ignore pas que sa présence à Pétersbourg ne rapportera guère jamais à la république d'autre bénéfice que celui d'avoir auprès du czar un représentant qui ne lui déplaise pas. Il désirerait, dit-on, très positivement employer plus près de lui l'expérience de son ancien collègue, et la modestie de M. Rulhière serait réduite à convenir que le ministre du général Cavaignac ne peut manquer d'être le meilleur ministre de la guerre du prince Louis-Napoléon. Le général Changarnier se rendrait, lui, difficilement à cet avis-là, et, comme il compte dans le département auquel M. de Lamoricière serait appelé, il faudrait probablement se passer de ses services. Or, la majorité tient au général Changarnier au moins autant que M. Dufaure au général Lamoricière, et la question, la question profonde, serait de savoir laquelle de ces affections trop divergentes l'emporterait au scrutin. Nous nous abstenons, et pour plus d'une cause, de chercher les raisons particulières de ces prédilections contradictoires.

Quoi qu'il en soit, puisqu'il doit y avoir un tournoi parlementaire avec armes plus ou moins courtoises, nous souhaitons qu'il se décide vite. La galerie est fatiguée d'attendre un vainqueur des vainqueurs, ou, pour dire les choses avec plus de sérieux, ce pauvre pays que nous sommes a faim et soif d'un gouvernement dont on ne soit pas toujours à voir venir le successeur. Le pays pacifique et laborieux ne demande qu'à se laisser aller en fermant les yeux pour ne pas même sentir s'il dégringole, et dût-il dégringoler, pour peu que

la chute se passât doucement, il en est à ne point se trouver trop mal. Le pays batailleur et conspirateur ne permettra pas encore impunément à un pouvoir d'être faible; il n'a presque rien perdu de sa détestable activité. Les prisonniers que la république a été obligée de faire sur les républicains portent des toasts « au prochain triomphe du peuple! » — « Nous voulons, disent-ils dans le jargon mélodramatique avec lequel leurs docteurs les abrutissent, nous voulons que la France devienne le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés. » Le journal de M. Proudhon va renaître; les journaux infimes qui ont hérité du sien se propagent avec une rapidité sur laquelle il ne faut pas s'aveugler, et pendant que l'industrie renaissante convie les ouvriers à des travaux de bon aloi, ils essaient encore de les embaucher dans leurs funestes inventions de solidarité, plans et systèmes de factieux ou de charlatans qui ne sont que des engins de friponnerie quand ils ne sont pas des cadres de guerre civile. Pour compléter le tableau sans croire y ajouter rien de plus terrible, n'omettons pas la réapparition de M. Louis Blanc. M. Louis Blanc semble convaincu que l'éloignement de l'exil a transformé son tabouret en piédestal; il y grimpe avec une infatuation plus âpre que jamais; il guinde péniblement son éloquence au niveau de la poésie de Lefranc de Pompignan, et il prêche, dans cette langue creuse qu'il adore, le nouveau monde où il sera dieu. Lorsque le temps arrivera où l'histoire prononcera sur la misérable année 1848, l'un des signes les plus frappans auxquels on reconnaîtra notre déchéance, ce sera d'avoir eu à subir cette vide et insolente phraséologie.

Tournons maintenant un peu nos regards vers le dehors, et reposons-les sur des perspectives moins attristantes.

C'est vraiment un grand spectacle que cette ferme assiette du gouvernement et de la société britanniques au milieu des commotions qui ébranlent ou qui bouleversent le reste de l'Europe. L'Angleterre a sans doute aussi ses maux et ses fautes. Ses grandes villes sont cruellement visitées par l'épidémie régnante; ses misères d'Irlande ne cessent pas de saigner; il y a dans son vaste empire colonial, soit au plus près, soit au plus loin, au bout du monde ou au sein de la Méditerranée, il y a de temps en temps des désordres qui tiennent plus encore peut-être aux torts de l'administration qu'au fond même des choses. Voilà le côté sombre, la mauvaise page; mais quand on l'aura portée tout entière en ligne de compte, il reste encore la bonne, qui est merveilleuse. Supposez un secrétaire des colonies moins malencontreux que le comte Grey; il est fort à croire que la situation de quelques-unes d'entre elles serait dégagée très vite d'embarras trop gratuitement suscités. Voyez plutôt la tranquillité dont jouit aujourd'hui lord Palmerston, et comme les relations extérieures de son pays ont pris un autre aspect depuis qu'il est lui-même devenu d'humeur pacifique. En 1848, il querellait et provoquait l'Europe : la France, l'Espagne, Naples, l'Autriche, servaient tour à tour de cible aux exercices de sa diplomatie tracassière; on eût dit qu'il allait entraîner l'Angleterre dans les risques d'une intervention universelle. Vient le terrible avertissement de février; il plaît alors au *Foreign Office* de se replier sur lui-même et de se procurer les douceurs de la politique expectante, l'Angleterre rentre à sa volonté dans le calme tout puissant de la force au repos. Elle se contente de laisser ouvert chez elle aux réfugiés de chaque nation et de chaque parti l'asile que leur assurent ses lois; elle ne s'inquiète pas, elle ne se soucie pas de ceux qui seraient dangereux partout ailleurs; elle

ne comprend point qu'il y ait pour eux une chance quelconque d'abuser de son hospitalité, tant elle se sait solidement établie chez elle. M. Louis Blanc, quand il mit le pied sur cette terre protectrice, avait pensé qu'il était d'un galant homme de rassurer les bourgeois de Londres, en leur promettant d'être sage; sa politesse lui valut un beau succès de rire. M. Louis Blanc était tout seul à s'imaginer qu'il pût déchaîner des tempêtes de ce côté-là du détroit.

Cette sécurité était encore exprimée l'autre jour d'une façon d'autant plus piquante, qu'elle était plus naturelle dans une lettre de lord John Russell, que la presse anglaise a publiée. Il s'est formé à Londres un comité de secours pour les réfugiés romains; le président de ce comité, M. Hume, avait écrit au premier ministre pour appeler sa vindicte sur le gouverneur de Malte, qui n'a pas voulu permettre à des émigrés romains de débarquer dans l'île, malgré le passeport anglais dont les avait munis la complaisance excentrique du consul de sa majesté britannique à Rome. Lord John Russell, approuvant la conduite du gouverneur, répond à M. Hume : « Vous n'êtes pas probablement sans connaître qu'il a existé, l'année dernière, une troupe ambulante de *révolutionnistes* qui a fait son apparition tantôt à Paris, tantôt à Berlin, tantôt en Bade, et qui avait plus particulièrement encore rassemblé ses forces dans Rome. Posséder une bande nombreuse de cette association révolutionnaire, ce n'est rien à Londres; mais c'est chose incompatible avec la paix et le bon gouvernement de Malte. » Où trouver en Europe une seconde capitale qui puisse braver les mêmes fréquentations avec la même indifférence?

Ce n'est pas cependant que les élémens de trouble y manquassent tout-à-fait, si l'on réussissait jamais à les soulever. Il y a là des masses ignorantes et souffrantes qui sont une proie toujours prête pour la propagande démagogique, comme il est derrière les palais les plus somptueux des égoûts, des cloaques et des lieux de pestilence, des *nuisances* selon l'énergique expression anglaise, qui sont une occasion permanente pour le développement du choléra; mais aussi contre ce double danger matériel et moral, il y a d'autre part le vigoureux bon sens, la décision pratique du peuple anglais. Une fois le mal signalé, tout le monde est debout et combat. On n'a pas oublié comment finit cette fameuse procession chartiste du 10 avril, au bout de laquelle les étroites cervelles de quelques meneurs voyaient déjà une révolution sociale. Ce fut l'affaire d'un clin d'œil. L'émeute fut étouffée en germe, parce que la population flottante du désordre vint se heurter et se rompre sur cette citadelle vivante que la population de l'ordre lui avait aussitôt opposée : il n'était pas un *gentleman* qui n'eût tenu à honneur de s'inscrire comme *constable*. Le chartisme ainsi maté annonce bien à l'occasion qu'il trouvera l'heure de la revanche; on aime assez le *fair play* en Angleterre, on sera toujours prêt à lui rendre sa partie. En attendant, on ne gêne même pas ses manifestations. Un chartiste est mort dernièrement du choléra dans la prison où il subissait sa peine : on lui a fait un enterrement solennel. Le convoi était précédé d'un vaste étendard tricolore sur lequel on lisait : « Joseph Williams, victime de la loi des privilégiés. » Le corps reposait sur un char tendu de drap rouge. Des deux côtés était écrit : « Ses soupirs demandaient la liberté, les tyrans lui ont donné la mort, » et derrière : « Ce n'est pas le choléra; — il est mort de froid et de faim. » Les chefs de la convention chartiste ont prononcé les discours qu'ils ont voulus sur la tombe du défunt, à l'ombre de leur drapeau. On a quêté pour grossir « le fonds

des victimes et de la liberté. » La police ne s'est pas autrement alarmée de ce sombre déploiement d'émotions menaçantes.

Il y avait d'ailleurs tout ce temps-ci de bien autres préoccupations qui marquaient de leur empreinte la physionomie de la grande ville. Depuis le 17 juin jusque dans la seconde moitié de septembre, époque d'un déclin assez sensible, le choléra n'a pas enlevé moins de treize mille personnes, rien qu'à Londres. Il a frappé surtout les quartiers pauvres, et c'était une pitié de voir les accès du cimetière de Lambeth littéralement assiégés par les funérailles. Puis est venu paroisse par paroisse, quartier par quartier, le jour de jeûne et d'humiliation consacré à la prière. Ce n'était pas cette fois un jour unique fixé par le gouvernement avec la froide régularité d'une prescription officielle; la piété particulière avait pris les devans, et les différens clergés ont célébré l'office de pénitence, selon la convenance et le moment de chaque église, en appelant spontanément à eux les fidèles. Les quartiers de Londres ont pris l'un après l'autre l'aspect rigoureux d'un dimanche anglais : les boutiques fermées, les temples encombrés, la foule recueillie ou ennuyée.

Ce n'est pas à Londres cependant qu'on se bornerait jamais, en fait de remède, au mysticisme d'une résignation dévote. On a recherché ardemment les causes du fléau, les circonstances locales qui tendaient à l'aggraver. La capitale de l'Angleterre a gardé beaucoup plus que la nôtre les habitudes et les traces du moyen-âge : on amène encore les bestiaux à Smithfield; on les abat dans le voisinage, au cœur même de la ville, et il arrive souvent que tout le train des rues de la Cité, dont celles de Paris nous donnent à peine l'idée, est arrêté par la course furieuse de quelque animal échappé au couteau du boucher. Chaque paroisse a de même conservé son cimetière, où les siècles ont amassé les os de tant de générations. Cette terre, aujourd'hui toute composée de détritus humains, exhale les miasmes les plus funestes, et, comme dit le *Punch*, le moyen de diminuer le nombre des décès est de diminuer le nombre des cimetières. Aussi, de toutes parts, on ouvre des enquêtes qui révèlent le danger de ces foyers d'infection, et le souci de la santé publique oblige le gouvernement et les particuliers à entrer en lutte avec les administrateurs des paroisses. On travaille également à nettoyer les régions malsaines où campe l'indigence, on s'efforce d'y faire circuler plus généreusement l'air et la lumière. On voudrait renouveler jusqu'à l'eau, s'il était possible, et l'imagination hardie des ingénieurs anglais enfante les expédiens les plus gigantesques, tantôt pour détourner de la Tamise le flot d'immondices qu'y jette une population de dix-huit cent mille habitans, tantôt pour tirer d'ailleurs un autre breuvage que le poison qu'on puise dans cette rivière empestée.

Pendant que l'immense métropole lutte ainsi avec courage contre les maux qui résultent de son accroissement même, le monde politique en général se repose et goûte à loisir ses vacances. La reine a fait en Écosse son pèlerinage accoutumé; lord John Russell l'y a suivie. Sir Robert Peel y habite aussi son domaine pittoresque d'Eilean Aigas. La *nobility* et la *gentry* échangent tranquillement ces visites de campagne si soigneusement enregistrées dans l'aristocratique *Post*. Quelques-uns des représentans les plus illustres de cette haute société emploient honorablement leurs loisirs parlementaires à rapprocher d'eux les tenanciers de leurs vastes états. Il est plus d'un esprit élevé en An-

gleterre qui voudrait maintenant profiter de ce que la féodalité y laisse encore d'institutions et de réminiscences patriarcales pour relever cet antique rempart contre les doctrines dissolvantes de notre temps. Les robustes familles des fermiers anglais, attachées par des baux sans fin au sol qu'elles cultivent, sont le vrai corps de bataille de la société britannique. Nous voyons avec plaisir les grands propriétaires anglais commencer à montrer la même sollicitude pour leurs tenanciers d'Irlande, et les bonnes paroles qu'ont fait entendre chacun chez lui le marquis de Downshire et le duc de Devonshire devraient bien avoir plus d'écho dans ce malheureux pays. Les *meetings* agricoles sont une occasion naturelle et propice pour cet échange de bons sentimens entre les différentes classes. C'est là que s'exerce cette faconde anglaise à laquelle ne nuisent jamais ni une pointe de vin ni un grain de folie. Il n'est guère d'Anglais distingué dans l'*humour* duquel il n'y ait quelque chose de l'une ou de l'autre, et, le tout aidant, on se fait ainsi pour cet usage populaire une éloquence familière et communicative qui n'a presque pas d'analogie chez nous. M. Dupin s'entend, certes, à parler aux paysans de la Nièvre, et son discours au dernier comice de Clamecy respire une saine odeur de vie rustique; mais ce vigoureux français sent encore pourtant son académie : on aperçoit l'académicien sous la blouse, dans les sabots, et, quoiqu'il porte assez naturellement son costume, on comprend qu'il y met de la fantaisie. Il n'y a pas du tout de fantaisie artistique dans le discours de lord Brougham au banquet de la société d'agriculture du Cumberland. Il y a seulement sous la verve du savant ami de M. Dupin ces deux ingrédiens dont nous parlions tout à l'heure, à plus ample dose, il faut l'avouer, que chez aucun de ses compatriotes : voilà long-temps que lord Brougham ne saurait plus avoir de rival que lui-même. Qu'on se figure, si l'on peut, l'ancien chancelier d'Angleterre dissertant après boire sur l'application de la vapeur au labourage et sur le plaisir qu'il aurait eu à danser avec les filles de ferme, s'il n'avait mieux aimé s'aller coucher tôt.

Des gaietés aussi éminemment individuelles n'empêchent pas le fond sérieux de ces réunions, dont les journaux anglais nous apportent sans cesse le récit. Le fond, c'est le juste orgueil de vivre dans une société constituée si solidement, qu'elle ne remue pas même au bruit du tremblement universel; c'est une fierté presque naïve pareille à celle de l'homme robuste qui trouve un secret plaisir à montrer sa large poitrine et ses membres nerveux. Les *loyaux toasts d'usage*, les toasts en l'honneur de la reine et de sa famille sont prononcés avec une satisfaction réfléchie, avec un respect convaincu; on bénit, on glorifie ce noble établissement constitutionnel que la monarchie couronne sans le surcharger; on admire la force pénétrante avec laquelle il impose à la conscience nationale le sentiment de la légalité.

Le plus bruyant révolutionnaire des trois royaumes n'est autre en vérité maintenant que M. Benjamin Disraéli : *Coningsby*, le parangon du féodalisme chevaleresque et du royalisme de 1648, ne s'est-il pas avisé de mettre tout son esprit à devenir une manière de socialiste? L'ingénieux romancier ne pardonne pas à sir Robert Peel de le surpasser dans la science des chiffres; transformé pour le quart d'heure en *leader* parlementaire, il a pris à cœur de prouver qu'il s'entendrait tout comme un autre à critiquer ou à conduire l'échiquier; il est accouché d'un plan qui consiste, en deux mots, à lever un gros

impôt pour en prêter l'argent à petits intérêts. Il faut toujours, en Angleterre, qu'un parti ait un *cri;* le *cri* de M. Disraéli, c'est « l'égalité dans l'impôt, le capital à bon marché! » Nous doutons néanmoins qu'il pousse bien loin sa campagne, et nous ne la croyons pas plus dangereuse pour le bon sens public que l'agitation nouvelle entreprise par M. Cobden au nom du principe de la paix. M. Cobden est, il est vrai, plus méchant qu'il ne conviendrait à sa récente métamorphose en pieux ami des quakers; dans son ardent désir de pacifier le genre humain, il veut absolument commencer par écraser la Russie et par faire faire banqueroute à l'Autriche. A peine sorti du congrès de Paris, il en convoque un autre à Londres pour défendre solennellement aux banquiers de placer leurs fonds dans l'emprunt autrichien. Il en est encore, à propos de la guerre de Hongrie, aux illusions déclamatoires et aux injures révolutionnaires qui n'ont plus même cours aux États-Unis, malgré le retard des distances et le feu du premier enthousiasme. Ce vocabulaire ne saurait réussir beaucoup en Angleterre; cette grossièreté violente à laquelle nos passions politiques nous ont habitués choque le sens et la droiture d'un vrai gentleman. Avec un peu de tact, on devine assez vite que les harangues ampoulées qui ont du débit sur le continent ne sont qu'une recommandation très médiocre auprès des honnêtes gens de la société anglaise. M. Louis Blanc ne semble pas avoir eu le moindre soupçon de cette pruderie; nous lui conseillons donc de méditer la conduite tenue récemment par le prince de Canino, mieux informé que lui sans doute sur ce point-là, quoi qu'il ait été son collègue en révolutions.

Le prince de Canino était cette semaine à Birmingham, où la *Société scientifique de la Grande-Bretagne* (*British association*) s'est réunie cette année. L'ancien président de la constituante romaine siégeait là en sa qualité d'ornithologiste. Des admirateurs indiscrets l'invitèrent à honorer de sa présence une soirée publique « qui devait être en rapport avec les sentimens que leur inspirait le véritable héroïsme du peuple romain. » Le prince a refusé par une lettre où il y aurait bien encore quelque chose à redire, ne fût-ce que de l'avoir publiée; mais enfin il a refusé, et il est allé lire le lendemain à la *Société scientifique* une dissertation très bien pensée sur la différence qu'il y a entre la petite pie bleue d'Espagne et la petite pie bleue de Sibérie. Il n'y a que l'Angleterre pour amener les ames à de telles métempsychoses, et c'est son honneur qu'elles paraissent mêmes naturelles dans le milieu où elles s'opèrent.

Qu'est-ce, en effet, que ce milieu, sinon le large et libre courant de la vie nationale, qui s'épanche avec autant d'abondance qu'il lui plaît, parce qu'elle est pour ainsi dire encaissée dans un lit qu'elle ne franchit pas? La vieillesse des institutions anglaises en contient la force; le respect qu'on a pour leur antiquité ne permet pas de se laisser attirer vers le changement aussi vite qu'elles y pourraient conduire. On sent de plus en plus tout ce que leur mécanisme a d'élasticité, on sent le parti qu'on en pourrait tirer pour se lancer dans la carrière des improvisations modernes; mais on sent aussi tout l'avantage des ménagemens traditionnels qu'il faut pour les savoir pratiquer. Nous avons surtout reçu cette vive impression des grandeurs de la constitution anglaise, en lisant un discours prononcé ces jours-ci par sir George Grey, le secrétaire du département de l'intérieur, devant ses électeurs du Northumberland. Les amis politiques de sir George Grey lui avaient offert un banquet à Berwick, pendant sa

villégiature dans ses terres du nord. Le président du banquet, chargé de porter sa santé, le remerciait hautement « d'avoir conservé au royaume une paix si profonde, alors que depuis deux ans l'Europe était plongée dans les convulsions de l'anarchie. » — « Ce n'est pas à moi, a répondu sir George, ce n'est pas à mes honorables collègues plus qu'à moi qu'il faut attribuer le mérite de cette paix dont vous vous félicitez. Après la grace de la Providence, le mérite en revient au bon sens, au sain et solide bon sens des Anglais, à leur attachement pour ces institutions conquises par nos pères et formées par l'expérience, — pour ces institutions que nous transmettrons à nos descendans améliorées, comme elles l'ont été de notre temps, par le consentement général du pays, car il n'y a point d'amélioration en dehors du consentement général, — pour ces institutions, dis-je encore, qui peuvent sans doute changer et s'amender selon le progrès de la raison, mais que tout Anglais est appris à chérir et qu'il saura constamment défendre, d'un côté contre le despotisme, de l'autre contre l'anarchie. Je suis heureux d'avoir l'occasion, dans mon comté, devant vous, mes électeurs, qui m'avez envoyé à la chambre des communes, l'occasion publique de rendre hommage au loyal dévouement dont un si grand corps entoure à la fois et le trône et ces libres institutions, cette constitution de la liberté qui est l'orgueil, le privilége, le bonheur de ma patrie. » Celui qui pourrait entendre ces belles paroles sans qu'elles lui allassent au cœur, celui qui ne comprendrait pas tout ce qu'il y a de puissant et de fécond dans cette satisfaction intime d'un homme d'état fier de son pays, celui-là ne se doute pas de ce que c'est que la vraie grandeur politique; il doit se trouver fort à l'aise dans la France qu'on nous a faite.

Nous l'avons déjà dit, cette prospérité de nos voisins a pourtant ses ombres. Derrière le triomphateur romain marchait l'esclave dont les injures le rappelaient à l'humilité. Sir George Grey n'avait qu'à tourner la tête au milieu même de cette effusion triomphante; il eût reçu à la face l'éternelle malédiction de l'Irlande. Le voyage de la reine, l'attitude conciliante qu'elle avait prise avec tant de bonne grace et de fermeté, avaient un instant apaisé les sombres rumeurs. A peine la reine a-t-elle eu quitté cette terre où elle marchait sur les cendres toujours chaudes de la guerre civile et de la guerre sociale, que les cendres se sont rallumées. Le paysan irlandais vient décidément de se mettre en campagne contre la rente, et l'on s'attend à voir cet hiver tout le midi révolté. Le jeu se joue déjà dans beaucoup d'endroits avec cette discipline muette qui fait du malheureux Paddy un si commode instrument des sociétés secrètes. Au moment où le tenancier s'attend à voir le propriétaire lui réclamer la rente du revenu, et le gouvernement la rente de l'impôt, les grains et les fruits, gage de sa solvabilité, disparaissent de son champ. Le débiteur réfractaire rassemble ses parens, et tous en armes vont l'aider à charger son grain pendant la nuit pour l'emporter au loin. La besogne se fait avec une étrange rapidité. Les maraudeurs attaquent la police, si elle n'est pas en nombre; ils lui donnent le change par des malices irlandaises s'ils sont les plus faibles; une arrière-garde protége leur retraite, et quand ils sont assez à distance, ils vendent leur butin et s'embarquent avec l'argent pour l'Amérique. Les *landlords* sont sous le coup d'une véritable terreur; les bons paient pour les mauvais. Ces sauvages procédés de spoliation répandront bientôt, si l'on ne les arrête, une détresse plus

effroyable et plus universelle qu'elle ne l'a encore été. Mais comment guérir le vertige d'une population ignorante et fanatisée, capable de toutes les crédulités et de toutes les dissimulations? Imaginerait-on les histoires dont elle se repaît maintenant? Pour lui dissimuler l'avortement ridicule du complot d'O'Brien et de Mitchell, les nouveaux *repealers*, qui ont relayé ceux-là, racontent comme parole d'évangile que tout ce complot de la jeune Irlande n'était qu'une machination du gouvernement anglais, qu'on avait uniquement voulu susciter une concurrence à O'Connell, afin de lui briser le cœur, et qu'enfin ces fourbes rivaux du vieux Dan se partagent à présent la direction d'une colonie, récompense de leur trahison. Il ne fallait plus que ce dernier coup de pied au pauvre O'Brien, l'infortuné descendant des rois contemporains de saint Patrice; mais hélas! quelle union espérer pour le bien dans un pays où l'on ne sait pas même s'unir pour le mal? Aussi le mal passe-t-il à l'état chronique, et l'Angleterre, trop habituée à cette calamité permanente de l'Irlande, la regarde presque comme un embarras obligé. On dirait même qu'elle est plus sensible aux contrariétés imprévues qui lui viennent sans cesse depuis quelque temps des quatre coins de son empire colonial.

Si le ministre de l'intérieur, sir George Grey, s'abandonne avec une certaine béatitude à la contemplation des prospérités nationales, il n'est pas probable que le secrétaire des colonies, le comte Grey, soit fort en train de goûter les mêmes loisirs. Son administration est l'objet des plus dures critiques, et de fait, soit par maladresse dans le choix des personnes, soit par précipitation inconsidérée dans l'emploi des mesures, il s'est créé embarras sur embarras. A Ceylan, à la Guyane, à la Jamaïque, aux îles Ioniennes, au Canada, au cap de Bonne-Espérance, partout l'autorité du gouvernement a été méconnue, et les complications n'étaient pas plus tôt résolues sur un point qu'elles renaissaient sur l'autre. A Céphalonie, ce sont des paysans qui se révoltent contre les anciens usages féodaux et poursuivent leurs propriétaires avec le fer et le feu, malgré le rude régime du commissaire anglais. Au cap, les riches et sévères calvinistes de souche hollandaise ou française, qui exploitent leurs immenses fermes au milieu des tribus sauvages du midi de l'Afrique, ne veulent pas consentir à recevoir sur leur territoire les *convicts* que le comte Grey leur envoie en guise de recrues pour leur population. Au Canada enfin, sous les yeux même du gouverneur qui représente l'Angleterre, on forme une ligue anti-anglaise, et l'on débat publiquement s'il convient de s'annexer aux États-Unis.

Il est peut-être heureux pour la tranquillité de l'Angleterre, dans ses lointaines possessions de l'Amérique du Nord, que les États-Unis se refusent, sous la présidence du général Taylor, à continuer les traditions belliqueuses et le système d'agrandissement du président Polk. Le cabinet de Washington a donné la meilleure preuve de la sincérité avec laquelle il renonce à la politique conquérante, en empêchant l'expédition clandestine qui se préparait à enlever Cuba aux Espagnols comme on enleva jadis le Texas au Mexique. De ce côté-là de l'Atlantique est maintenant la grande force de vie et d'expansion. Là s'amassent peut-être pour l'avenir les armées qui engageront le dernier combat dans lequel on décidera de la suprématie du monde et du destin de l'humanité. Là seulement se trouvent les élémens d'une résistance assez énergique

pour tenir tête à cette formidable Slavie dont le progrès monte toujours comme une eau débordante. Il n'y a que l'activité fiévreuse et la nature de fer de l'Américain pour arrêter, si elle doit être arrêtée dans la lutte finale, cette masse formidable de soldats barbares que leur chef, qu'ils appellent leur père, lance à son gré sur le monde en l'envoyant au nom de Dieu : *Nobiscum Deus! audite, populi, et vincimini quia nobiscum Deus!*

— Les craintes qu'avait fait naître en Espagne la retraite de M. Mon sont complétement dissipées. La réforme des tarifs ne sera pas ajournée. L'on sait qu'un commissaire royal avait été envoyé en Catalogne pour écouter les plaintes des manufacturiers catalans. Il paraît que l'on a eu des soupçons sur l'influence que ces messieurs exerçaient sur ce fonctionnaire, qui a été rappelé en toute hâte. Revenu à Madrid, M. Orlando a vainement plaidé la cause de ses protégés devant les ministres; le nouveau tarif a été définitivement sanctionné, sur les conclusions de M. Alvaro Aniceto, directeur des douanes. La réforme est donc un fait accompli, et nous n'en voulons pour preuve que la hausse soutenue du 3 pour 100. C'est, en effet, sur cette réforme seule que peut se fonder la confiance des créanciers de l'état. Nous avons déjà longuement démontré que l'ancien régime douanier combinait l'accroissement indéfini des dépenses avec la diminution indéfinie des recettes : l'application des nouveaux tarifs aura pour premier résultat de transposer les termes de cette effrayante corrélation. D'une part, la suppression de la contrebande donnera au trésor espagnol, tant en droits perçus sur les articles qui éludaient jusqu'ici l'impôt douanier que par le progrès général de la production et de la consommation, c'est-à-dire de toutes les autres bases imposables, un surcroît presque immédiat de revenu que nous n'avons pas pu évaluer à moins de 50 millions de francs. D'autre part, cette suppression de la contrebande aura pour effet direct de diminuer les frais de surveillance, et pour effet indirect de permettre de grandes économies sur le budget de l'armée, soit en refoulant dans la sphère légale les soixante mille fraudeurs qui forment le personnel ordinaire de toutes les insurrections, soit en supprimant les causes extérieures d'agitation que l'ambition commerciale des Anglais avait intérêt à susciter sous l'empire des anciennes lois douanières. Une réforme qui aboutira d'emblée à l'accroissement des recettes et à la réduction des dépenses n'est-elle pas la véritable solution du problème financier où l'Espagne s'agite et se consume depuis soixante ans?

Ces faits ne peuvent échapper au patriotisme éclairé de M. Bravo-Murillo; nous en avons pour garans les efforts qu'il fait dans ce moment pour arriver à l'équilibre des budgets. Il est seulement à regretter que M. Bravo-Murillo débute dans cette voie par les demi-mesures, au lieu d'avoir utilisé, dès le premier jour, l'instrument de régénération radicale et immédiate que lui a légué M. Mon. Que le nouveau ministre des finances veuille profiter, par exemple, pour obtenir la réduction de l'armée active, des garanties de sécurité qu'ont créées à l'intérieur l'énergie si pleine d'à-propos du duc de Valence, à l'extérieur l'intelligente fermeté du duc de Sotomayor, rien de mieux assurément; mais n'atteindrait-il pas plus sûrement et plus promptement son but en anéantissant, par la mise en vigueur immédiate de la loi des tarifs, jusqu'au germe des anciens dangers? Ajoutons que tout retard a ici le triple inconvénient de provoquer des embarras extérieurs en donnant à certaines obsessions diplo-

matiques le temps de se produire, d'entraîner des pertes considérables pour le trésor, car la contrebande profite de ce répit pour inonder de ses importations le marché intérieur (1), de paralyser enfin des capitaux considérables, en suspendant l'essor des entreprises légitimes et sérieuses qui se sont organisées en vue des nouveaux tarifs.

Quant à cet épouvantail des prétentions prohibitionistes de la Catalogne, dont les journaux anglais s'évertuent à faire tant de bruit, rien n'est plus chimérique; nous l'avons expliqué maintes fois, et le rappel de M. Orlando prouve que le gouvernement espagnol en est tout le premier convaincu. Le cas échéant, d'ailleurs, ces prétentions seraient contrebalancées sur les lieux mêmes. Une partie notable de la Catalogne déborde sur le versant septentrional des Pyrénées. Condamnées, par l'excessive difficulté des communications, à venir s'approvisionner en France de la presque totalité des objets qu'elles consomment, isolées par la même cause de la corporation contrebandière, et déshéritées par conséquent de ses moyens d'action, les populations de ce versant supportent dans toute sa rigueur et sans palliatif aucun le fardeau des anciens tarifs. L'annonce de la réforme douanière les a comblées de joie : tout obstacle illégal et violent apporté à la réalisation de cette réforme les soulèverait en masse au profit du gouvernement. Ainsi, nul danger possible du côté de la Catalogne, nulle excuse aux tâtonnemens. C'est l'indécision seule qui pourrait produire ici le danger, en laissant soupçonner aux quelques intérêts qui repoussent la réforme que le gouvernement les craint, qu'il les trouve moins impuissans qu'eux-mêmes ne le croient. Ainsi la seule considération que les égoïsmes froissés fassent valoir contre la loi des tarifs milite précisément en faveur de la promulgation immédiate de cette loi.

Les Anglais eux-mêmes sont-ils bien convaincus de l'efficacité de leur tactique? Ne joueraient-il pas plutôt en ceci le rôle d'endormeurs? Pendant qu'ils proclament dangereuse, impossible, l'application de la nouvelle loi, ils se mettent activement en situation d'en profiter. La loi était à peine votée que des agens de maisons anglaises venaient créer des dépôts jusqu'au centre des Pyrénées espagnoles. Nous sommes en mesure de citer à cet égard des chiffres et des noms propres. Avis à notre commerce, qui a la mauvaise habitude de ne venir jamais qu'à la suite, et qui, s'il n'y prend garde, laissera ici se nouer des relations, se créer des habitudes de consommation qui pourront l'exclure de son marché le plus naturel et le plus immédiat. Faisons la part de tout le monde. Notre gouvernement lui-même se montre-t-il ici beaucoup plus prévoyant que les intérêts individuels? Sait-il dans quelles limites se circonscrira l'application des nouveaux tarifs espagnols? Veille-t-il à ce que, par une désignation partiale des bureaux qui seront ouverts à l'importation des articles jusqu'ici prohibés, la France ne soit pas exclue, au profit de la Belgique, du Zollverein, de l'Angleterre, des États-Unis, du bénéfice de cette réforme? S'est-il encore préoccupé des concessions mutuelles qui peuvent accélérer et élargir le courant commercial des deux pays, ou tout au moins en empêcher la déviation? Tout ce que nous savons, c'est que les autres diplomaties s'agitent beau-

(1) Les douanes intérieures sont déjà supprimées depuis quelque temps. Cette mesure est le corollaire naturel de la réforme douanière; mais, combinée avec le maintien momentané des anciens tarifs, elle donne à la contrebande un encouragement énorme.

coup à Madrid, et que de la nôtre personne ne parle. Encore une fois, il est temps d'agir, et plaise à Dieu qu'il soit encore temps!

On a interprété de mille manières différentes la politique du cabinet espagnol dans les affaires de Rome, et il importe de rectifier ces versions dénuées d'exactitude. Cette politique embrasse deux points : l'envoi d'une expédition militaire et les instructions données à l'ambassadeur d'Espagne près du saint-siége. Quant à l'expédition, elle n'a eu d'autre but que de se placer immédiatement sous les ordres de sa sainteté, pour qu'elle en disposât comme elle le jugerait le plus convenable à sa dignité et à sa politique. Le cabinet de Madrid a seulement exprimé le vœu que les soldats espagnols eussent l'honneur de garder la personne de sa sainteté, surtout dans le cas où quelque danger viendrait à la menacer. C'est ainsi que le général Cordova n'a pas tenté la moindre opération sans prendre les instructions spéciales du souverain pontife. Pour ce qui regarde la diplomatie, le gouvernement espagnol a fait déclarer au pape, dès le commencement, qu'il ne voulait pas diriger sa politique ni exercer la moindre influence dans ses résolutions; qu'il ne croyait pas convenable que le souverain de Rome fût assujetti à l'action directe d'un cabinet étranger; que toutes les puissances catholiques étaient vivement intéressées à ce que le pape se maintînt dans la pleine jouissance de son pouvoir et dans l'exercice le plus illimité de sa liberté; que si cependant sa sainteté consentait à recevoir les avis et à répondre aux vœux du cabinet espagnol, il la conjurerait d'éloigner de ses conseils toute idée de réaction dans le sens du retour à un régime absolu. Le saint-père, ayant donné spontanément à ses peuples des institutions libérales, ne pourrait les retirer sans provoquer de nouveaux désordres et sans donner prise aux calomnies des ennemis du saint-siége et de la personne de Pie IX. L'Espagne, pays constitutionnel, pénétré, par sa propre expérience, des avantages de ce régime, ne pourrait pas, sans tomber dans une contradiction choquante, prêter main-forte à l'introduction d'un ordre de choses contraire. Le cabinet espagnol croit que le peuple romain ne s'est pas rendu indigne des bienfaits qui signalèrent l'avénement du pape actuel, et il saluerait avec joie et reconnaissance le rétablissement complet des institutions qui rendirent le nom de Pie IX si populaire dans le monde. L'ambassadeur d'Espagne à Rome n'a pas cessé de parler dans ce sens, et il ne s'est uni aux représentans des autres puissances que quand il les a trouvés animés par les mêmes sentimens.

— Les Pays-Bas assistent depuis quelques jours à un spectacle qui a pour eux tout le piquant de la rareté : celui d'une crise ministérielle. L'avant-dernière session s'était terminée par quelques débats assez vifs sur le renouvellement du contrat entre l'état et la société de commerce, débats dans lesquels l'avantage était, en fin de compte, resté au ministère. Dans le cours de la nouvelle session, la situation n'a pas tardé à s'aggraver pour le cabinet. Le discours du trône, bien qu'offrant un tableau satisfaisant de l'état des finances, avait paru généralement pâle au point de vue politique. Aussi la discussion de l'adresse s'est-elle terminée récemment par un échec grave pour le ministère, auquel on reprochait d'avoir laissé à l'état de théorie les principes consacrés par la nouvelle constitution, et de manquer de l'énergie nécessaire pour asseoir sur cette base les lois organiques attendues par le pays. Déjà affaibli par la re-

traite de deux membres, M. Wichers, ministre de la justice, et M. le vice-amiral Ryck, ministre de la marine, placé d'ailleurs entre la nécessité de se dissoudre ou de dissoudre les chambres, le cabinet a pris le parti le plus sage : il a offert sa démission au roi. Cette démission a été acceptée; seulement le roi a chargé MM. Lightenvelt, ministre des affaires étrangères, et Donker Curtins de l'aider de leurs conseils pendant la durée de la crise. MM. Lightenvelt et Donker Curtins se sont d'abord adressés à deux des membres les plus influens du parlement, MM. Thorbecke et Storm. Selon toute apparence, le nouveau cabinet, qui se forme sous l'influence de M. Thorbecke, sera bientôt constitué.

Dans un paragraphe de l'adresse en réponse au discours du trône, la seconde chambre a exprimé son désir très vif de voir se rétablir promptement l'accord entre le parlement et les conseillers de la couronne. En présence de ces dispositions nettement exprimées, l'avénement d'un nouveau ministère ne saurait se faire attendre. Il faut rendre cette justice aux ministres sortans : c'est que, s'ils n'ont pas résolu avec la fermeté nécessaire les difficultés politiques de leur situation, ils lèguent du moins à leurs successeurs les finances du pays dans un état florissant. Même après l'annonce de la retraite du cabinet, M. le ministre des finances Van Bosse a dû, en vertu de la constitution, présenter le budget de 1850. Son discours est d'une éloquente simplicité. M. Van Bosse a fait ressortir l'heureux privilége de la Hollande, qui, préservée du fléau des agitations intérieures, a pu travailler paisiblement au maintien de sa prospérité matérielle. Le budget des dépenses qu'il propose pour l'exercice prochain est de 69,996,411 florins; celui des recettes, de 71,194,969 florins. Il y aurait donc un excédant de 1,200,000 florins. Reste à combler le déficit du service de 1848; reste aussi à établir une nouvelle assiette d'impôts pour satisfaire à des vœux dont l'opposition s'est faite depuis long-temps l'organe. M. Van Bosse n'a pas voulu engager son successeur sur ces deux points; ce sont donc là deux difficultés qui restent entières, mais il n'est guère probable qu'en ce qui touche du moins la réduction des impôts, on puisse s'écarter beaucoup de la politique qu'il a suivie, et, en somme, le dernier ministère laisse au pays le souvenir d'une bonne gestion financière.

—

LE CHEMIN DE FER DE PARIS A AVIGNON ET L'EMPRUNT.

Les questions financières sont, à cette heure, les plus graves et les plus urgentes de notre situation. Un budget en déficit, le système de nos impôts ébranlé, des impôts nouveaux à créer, d'immenses travaux publics à terminer, notre industrie et notre commerce à faire sortir d'un désastreux chômage, de toutes parts des intérêts matériels d'une importance énorme éveillés et dans l'attente, voilà des préoccupations suffisantes pour absorber l'assemblée nationale et le pays. C'est la question du pain quotidien posée pour tout le monde, pour l'état, pour l'industriel, pour l'ouvrier. Nous déplorons ce qu'il y a de douloureux dans les nécessités qui forcent le pays tout entier à chercher avec anxiété la solution de ces problèmes. Nous voudrions au moins que cette nécessité pût profiter à l'éducation politique de la France; nous voudrions que ce fût pour

elle une occasion de s'éclairer une bonne fois sur ses intérêts positifs, qu'elle a si long-temps négligés; nous voudrions qu'elle prît enfin à cette dure école l'habitude de veiller avec intelligence et assiduité à sa politique matérielle. Puissions-nous comprendre aujourd'hui que la vie d'un peuple ne se concentre pas dans ces débats constitutionnels et de politique pure d'où sont sortis tant de troubles et de révolutions, et qu'en descendant à de plus vulgaires détails, si l'on veut, en donnant ses soins au ménage national, si l'on peut ainsi s'exprimer, on aurait une action plus forte et plus salutaire sur les masses! Le peuple peut se méprendre sur un devoir ou sur un droit; mieux instruit, il se tromperait rarement sur un intérêt.

Voici en résumé quel est, dans la série des questions d'intérêt matériel et de finances, l'ordre du jour imposé à l'assemblée législative à sa réouverture, voici quels sont les travaux laissés à l'étude il y a six semaines : impôt de 200 millions; création d'obligations du trésor à échéances indéterminées, suivant la proposition de M. Passy; concession du chemin de fer de Paris à Avignon; garantie à faire accorder par l'état au chemin de fer d'Avignon à Marseille, sur un emprunt de 30 millions; impôt des boissons; impôt sur le revenu; substitution de l'industrie privée à l'administration des postes pour le service des dépêches dans le Levant, etc. Plusieurs de ces questions ont été étudiées déjà dans ce recueil par les hommes les plus compétens; nous voudrions en ce moment exposer quelques idées sur deux des plus pressantes, que nous croyons susceptibles de se résoudre l'une par l'autre, au profit du public et de l'état, au moyen d'une combinaison qui nous paraît reposer sur des argumens financiers décisifs, et que nous savons puissamment appuyée. Ces deux questions, dont on ne prévoit pas sans doute la connexité, sont celles que soulèvent d'un côté l'achèvement de la ligne de fer de Paris à Avignon, et de l'autre l'emprunt. Ces deux affaires ont ceci de commun, qu'elles se présentent toutes les deux, dans les propositions ministérielles, sous un jour défavorable. Nous ne nous associons point aux attaques violentes que l'opposition a dirigées contre le projet de concession du chemin de fer de Paris à Avignon soumis à l'assemblée par M. Lacrosse : l'opposition n'a fourni d'ailleurs, suivant son habitude, aucune idée acceptable pour modifier ce projet; mais il est évident, à première vue, que le gouvernement pouvait tout à la fois, en accordant moins à la compagnie qui a sollicité la concession, lui accorder mieux et exiger d'elle davantage. Quant au projet d'emprunt, il est évident que le gouvernement ne pourra emprunter en ce moment 200 millions qu'à des conditions fort dures. L'affaire du chemin de fer et l'affaire de l'emprunt se rencontrent d'ailleurs en ceci, que, faisant toutes deux d'énormes appels aux capitalistes, elles se feraient concurrence et se nuiraient mutuellement sur le marché de l'argent. Cette considération n'est pas indifférente dans un moment où un emprunt autrichien et un emprunt piémontais vont peser sur le crédit européen. Serait-il possible de trouver une concession du chemin de fer de Paris à Avignon plus profitable à l'état que celle qui a été proposée? Serait-il possible de procurer à l'état les 200 millions dont M. Passy a besoin à des conditions plus avantageuses que celles qu'on doit attendre dans les circonstances actuelles? Voilà le problème que nous nous proposons. Nous croyons en avoir trouvé la solution dans une combinaison ingénieuse qui allierait ces deux opérations financières. Avant

d'en présenter les détails, il faut examiner le projet actuel de concession du chemin de fer de Paris à Avignon et les chances de l'emprunt.

M. le ministre des travaux publics ne fait dans son projet qu'une seule et même affaire de la concession de la ligne de Lyon à Avignon, qui avait été l'objet, sous le dernier gouvernement, de deux adjudications distinctes, celle de Paris à Lyon et celle de Lyon à Avignon.

De tous les chemins de fer français, la ligne de Paris à Lyon sera celle qui aura eu la création la plus tourmentée. Nous demandons à en rappeler les vicissitudes. La loi qui régla les conditions de l'adjudication est du 16 juillet 1845; l'adjudication eut lieu pour quarante et un ans le 21 décembre suivant. La compagnie soumissionnaire se constitua au capital de 200 millions divisé en 400,000 actions de 500 francs; là commença la première période. L'ingénieur en chef, M. Jullien, ne tarda pas à signaler une erreur considérable dans les estimations des devis; il indiqua le chiffre de 300 millions comme nécessaire pour pouvoir mener à fin les travaux. La compagnie apporta ses doléances aux chambres, qui, par la loi du 9 août 1847, consentirent à prolonger la concession d'une année par chaque somme de 1 million que la compagnie dépenserait en plus de son capital, sans que cependant la concession pût, en aucun cas, dépasser quatre-vingt-dix-neuf ans; ce fut la seconde période. La révolution de février est survenue; à cette époque, la compagnie n'avait encore touché de ses actionnaires que 250 francs par action : au milieu des circonstances que l'on traversait, essayer d'encaisser le solde était une espérance chimérique. La compagnie fut mise en liquidation par la loi du 17 août 1848, qui autorisa le rachat du chemin par l'état, à la charge de donner à chaque porteur d'action un coupon de rente 5 pour 100 de 7 fr. 60 c., ce qui représentait au cours du jour 109 francs environ, de telle sorte que sur le versement effectué par chaque actionnaire, il a été subi une perte de 141 francs; telle est la troisième période. Quant à la quatrième, elle a commencé le 8 août dernier, le jour où M. Lacrosse a déposé le nouveau projet du gouvernement.

Le tracé de ce chemin, qui, avant la concession, avait donné lieu, dans diverses sessions, aux plus ardentes discussions, fut fixé à travers les vallées de la Seine, de l'Yonne, de la Brenne et de l'Oze. Ses travaux ont été divisés en cinq sections.

La 1re, de Paris à Tonnerre, à une longueur de	197	kilomètres.
La 2e, de Tonnerre à Dijon »	118	»
La 3e, de Dijon à Chalon, »	69	»
La 4e, de Chalon à Collonges, aux abords de Lyon,	120	»
La 5e, comprenant les abords et la traversée de Lyon,	11	»
En totalité,	515	kilomètres.

Deux de ces sections, la première et la troisième, sont achevées; la troisième, celle de Dijon à Chalon, est ouverte au public depuis le 1er mai dernier; la première, celle de Paris à Tonnerre, est aussi en exploitation, mais depuis le 12 août seulement. Elles sont jusqu'à présent administrées au nom et pour compte de l'état, sous la direction de M. Jullien. Sur la seconde section, de Tonnerre à Dijon, les travaux n'ont acquis d'activité que depuis les premiers mois de l'année; ils seront terminés sur la fin de 1850. L'ouvrage d'art le plus

important, le souterrain de Blaisy, qui a 4,100 mètres environ de longueur, est, à peu de chose près, achevé. Les travaux des quatrième et cinquième sections ne sont, pour ainsi dire, pas encore entamés; ce qui a été entrepris ne consiste qu'en des terrassemens exécutés à Lyon, par les ouvriers des ateliers nationaux, pendant les mauvais jours de l'an dernier. Enfin la gare à Paris, qui est placée au boulevard Mazas, après le faubourg Saint-Antoine, aura un développement de 220 mètres de longueur sur 80 de largeur; ce sera un beau bâtiment, qui est du reste en rapide voie d'exécution.

Quant à la dépense effectuée, nous venons de dire que les actionnaires avaient déjà versé, à l'époque du rachat par l'état, 250 francs par action, c'est-à-dire sur les 400,000 actions une somme de 100 millions; à ce chiffre il faut joindre les sommes votées depuis par les chambres pour poursuivre les travaux, c'est-à-dire 20 millions l'an dernier, 34 millions cette année-ci, ce qui fait qu'à la fin de l'exercice 1849 la dépense effective s'élèvera à 154 millions; mais comme l'état a racheté les 100 millions versés par les actionnaires sur le pied d'une rente de 7 francs 60 centimes par action, ce rachat ne représente pour lui qu'une dépense réelle de 44 millions, d'où il résulte que les débours effectués sur cette ligne, quoique étant bien de 154 millions, ne lui reviennent qu'à 98 millions.

La ligne de Lyon à Avignon, pour avoir subi moins de fortunes diverses que celle de Paris à Lyon, n'a pas été plus heureuse. La loi qui régla les conditions de l'adjudication est du 16 juillet 1845; l'adjudication eut lieu le 10 juin 1846, pour quarante-sept ans. La compagnie soumissionnaire s'est constituée au capital de 150 millions divisé en 300 actions de 500 francs. Ces actions, que l'agiotage effréné de l'époque avait poussées, même avant l'obtention de la concession, jusqu'à 750 francs environ, tombèrent bientôt après au-dessous du pair avec la même rapidité et sans plus de raison, si bien qu'il devint indispensable, après des scandales de triste mémoire, de proclamer la dissolution de la société, qui fut prononcée à Lyon en assemblée générale le 11 octobre 1847. Cette ligne, pour ainsi dire, est morte en naissant; les études seules en ont été ébauchées, mais ni travaux ni dépenses n'y ont été effectués. Le gouvernement a seulement confisqué le cautionnement de la compagnie, qui s'élevait à 10 millions, comme il a confisqué depuis ceux des compagnies de Cette à Bordeaux, de 11 millions, et de Fampoux à Hazebrouck, de 1,500,000 fr.

Mais revenons au projet de loi que le ministre des travaux publics a présenté le 8 août dernier, après s'en être entendu avec la compagnie soumissionnaire. M. Lacrosse propose de concéder le chemin de Paris à Avignon aux conditions suivantes : abandon par l'état des 154 millions dépensés jusqu'à ce jour; — abandon par l'état des revenus produits par les deux sections du chemin qui sont déjà en exploitation; — traversée de Lyon, évaluée 24 millions, laissée à la charge de l'état; — subvention en argent de 15 millions et demi accordée par l'état; — garantie par l'état d'un minimum d'intérêt de 5 pour 100 sur le capital de la société s'élevant à 240 millions, soit 12 millions; — concession de quatre-vingt-dix-neuf ans; — enfin, abandon à la compagnie de tous les produits du chemin jusqu'à 8 pour 100 net; au-dessus de 8 pour 100, partage entre la compagnie et l'état. — Voilà certes bien des avantages accumulés.

De son côté, la compagnie soumissionnaire s'est formée, il faut le dire, sui-

vant les anciens erremens, absolument comme si la crise des chemins de fer et la révolution n'avaient modifié ni les conditions du crédit public, ni l'autorité des influences : la compagnie, qui a à sa tête les noms les plus honorables, MM. Ernest André, Isaac Pereire, Tarbé des Sablons, etc., ne s'est pas suffisamment prémunie, nous le craignons, contre la défiance que nos épreuves récentes ont dû laisser dans le public. Elle se fait illusion, à notre avis, lorsqu'elle affirme au ministre qu'elle est en position d'accepter les conditions de son cahier des charges.

Elle a arrêté les bases d'une combinaison financière au moyen de laquelle elle a présumé pouvoir réunir un capital de 240 millions. Nous reprocherons avant tout à cette combinaison la complication de ses rouages. La compagnie a oublié que la simplicité et la clarté de la conception sont le signe et la garantie des grandes et solides affaires. En effet, elle s'est figuré qu'elle réunirait plus aisément ces 240 millions, si elle les divisait en actions et en obligations; elle a donc annoncé qu'elle ferait appel au public de 100 millions à titre de capital réel divisé en actions, et de 140 millions à titre d'emprunt représenté par des obligations, les titres de ces actions et de ces obligations devant être les uns et les autres de 500 francs. Voici quel est le projet de la compagnie : elle veut négocier ces obligations de 500 francs sur le pied de 355, en accordant même pour une partie du versement un terme qui réduirait le déboursé à 352 francs 50 centimes; chaque obligation jouirait d'un intérêt de 4 pour 100 sur le prix nominal, c'est-à-dire d'un revenu de 20 francs, mais ces 4 pour 100 représenteraient sur le déboursé réel un intérêt effectif de 5 fr. 70 cent. De plus, les obligations étant payées par séries, chaque porteur aurait la chance d'être remboursé dans un bref délai, à raison de 500 francs, d'une action qu'il n'aurait payée que 352 fr. 50 cent. Et comme si toutes ces séductions ne suffisaient pas, la compagnie admettrait en paiement de ces obligations, dans la proportion que nous allons indiquer, les éventualités des actions de Lyon à Avignon, de Cette à Bordeaux, de Fampoux à Hazebrouck, qui proviennent des cautionnemens confisqués de ces diverses compagnies. Ces éventualités représentent un reliquat à toucher pour les Lyon de 35 francs 33 centimes, pour les Cette de 39 francs 90 centimes, pour les Fampoux de 52 francs 84 centimes. La compagnie, exigeant qu'on ne souscrive pas d'obligations en plus petit nombre que 4, ce qui à raison de 352 francs 50 centimes, fait un chiffre de 1,410 francs, recevrait en paiement, pour chaque souscription de 4 obligations, soit 7 éventualités de Lyon valant 247 francs 35 centimes, soit 6 éventualités de Cette valant 239 francs 40 centimes, soit 5 éventualités de Fampoux valant 264 francs 20 centimes, de telle sorte qu'en définitive, tout en recevant 4 obligations nominatives représentant ensemble 2,000 francs, le propriétaire des éventualités de Lyon ne débourserait en argent réel que 1,162 francs 65 centimes, le propriétaire des éventualités de Cette que 1,170 francs 60 centimes, le propriétaire des éventualités de Fampoux que 1,145 francs 80 centimes. Cette combinaison, que nous voudrions avoir rendue saisissable, oblige donc la compagnie à négocier environ 400 mille obligations de 500 francs, pour obtenir, à raison de 352 francs 50 centimes, une somme de 141 millions. Si nous ajoutons à ces 141 millions la subvention en argent de 15 millions 500 mille francs accordée par l'état, la compagnie aura 156 millions 500 mille francs; mais, si nous en déduisons le montant des éventualités

dont nous venons de parler, qui seront admises en compensation de versement, éventualités qui s'élèvent à 22 millions 500 mille francs, nous verrons que le solde en argent produit par la négociation de ces 400 mille obligations ne s'élèvera plus qu'à 134 millions, qui, réunis aux 100 millions produits par les actions, formeront le chiffre de 234 millions. Une dernière observation reste à faire à propos de ces obligations, c'est que le service de l'intérêt à 4 pour 100 absorbera 8 millions sur le minimum de 12 millions garantis par l'état.

Quant aux 100 millions qui formeront le capital réel de la compagnie, et qui seront représentés par deux cent mille actions de 500 francs, rien n'en vient compliquer le mécanisme; puisque sur les 12 millions d'intérêt garantis par l'état, 8 millions seulement seront affectés aux obligations, 4 millions resteront pour servir l'intérêt de ces actions : ce sera un premier agio de 4 pour 100; mais tous les bénéfices, au lieu de se répartir sur un capital général de 240 millions, se concentrant sur le capital réduit à 100 millions, il arrivera que si le chemin rend effectivement 8 pour 100 sur 240 millions, les actions formant les 100 millions auront un intérêt équivalent à 11 ou 12 pour 100. Quelle attrayante perspective pour les émotions de la Bourse! — En vérité, c'est un art merveilleux, après avoir offert de si belles conditions aux preneurs d'obligations, que d'avoir tenu en réserve, pour les actionnaires, des chances si magnifiques. Malheureusement il y a un revers à la médaille.

Maintenant que le projet de M. Lacrosse et celui de la compagnie soumissionnaire nous sont connus, nous pouvons aller plus avant dans notre sujet; mais d'abord nous devons féliciter le ministre d'avoir tranché les principales questions que soulèvera le projet de loi. Le projet établit en effet : 1° la nécessité de l'achèvement immédiat de la ligne de Paris à Avignon; 2° l'impossibilité que nulle part les fleuves puissent suppléer à la voie ferrée; 3° la préférence à accorder à l'industrie privée sur l'état. Le ministre des travaux publics, après avoir si bien compris les grandes conditions de cette concession, en a-t-il aussi heureusement réglé les détails? Nous ne le pensons pas; mais la critique que nous avons à faire de cette partie de son projet ne s'appuiera point sur les considérations malveillantes que nous avons déjà entendu développer. Notre puritanisme n'est nullement effarouché des avantages faits à la compagnie; depuis la tourmente de février, aucune œuvre considérable n'a été entreprise; le gouvernement ne saurait donc trop veiller à ce qu'un échec ne réponde pas à ce premier essai. Il faut à tout prix faire revivre l'esprit d'association, remettre en crédit les chemins, rendre du nerf et de la souplesse au corps industriel; l'état doit accorder beaucoup, parce qu'il récoltera plus qu'il n'aura semé.

Nous faisons donc deux parts dans les conditions accordées par le ministre : il y en a qui sont justes et habiles; il y en a qui nous paraissent peu réfléchies et malheureuses. Ce qu'on doit approuver, c'est l'abandon des 154 millions de travaux, c'est l'abandon des revenus des tronçons déjà exploités, c'est le principe du minimum d'intérêt, c'est l'abandon fait à la compagnie de tous les bénéfices jusqu'à 8 pour 100, c'est la concession pour quatre-vingt-dix-neuf ans; mais nous sommes forcés de donner une aussi large place à la critique. Nous blâmons le gouvernement pour ces lignes que nous lisons dans l'exposé des motifs : « Enfin, et pour faciliter la réunion des capitaux nécessaires à son entreprise, elle nous a demandé une subvention en argent de 15,500,000 francs. Cette

somme serait offerte, à titre de prime, aux actionnaires des anciennes compagnies de Bordeaux à Cette, de Fampoux à Hazebrouck, et de Lyon à Avignon, qui voudraient prendre part à l'opération, et qui pourraient, par ce moyen, rentrer en partie dans les sommes qui composaient les cautionnemens de ces compagnies, cautionnemens dont le trésor a été mis en possession. » Cette subvention en argent était inutile en elle-même. En recourant à l'industrie privée, l'état avait voulu éviter d'aggraver ses charges. Si le gouvernement cédait à un sentiment équitable en restituant les cautionnemens confisqués des compagnies qui ont été coupables plus par son fait que par le leur, nous l'en approuvons; mais alors ce n'était pas une fraction des cautionnemens, 15,500,000 francs, c'étaient les cautionnemens entiers, 22,500,000 francs, qu'il fallait rembourser. S'il s'agit d'une réparation, elle ne peut être ni incomplète ni faite par d'autres mains que celles de l'état. C'est une question de dignité; en pareil cas, le gouvernement ne peut avoir ni intermédiaire ni tuteur. Nous blâmons le gouvernement, parce qu'en consentant à cette subvention, il a involontairement fait appel aux passions de la Bourse. Que s'est-il passé en effet depuis que la destination de la subvention, considérée comme indemnité des cautionnemens confisqués, a été connue? Les éventualités, qui se traînaient à vil prix sur le marché, ont été accaparées : elles sont accumulées aujourd'hui en quelques mains qui ne peuvent réaliser les bénéfices de leurs spéculations qu'en souscrivant à la compagnie un nombre proportionné d'obligations; ces hommes-là ne figureront dans l'affaire que pour faire admettre en compensation et au pair leurs éventualités; l'opération une fois réalisée, ils provoqueront la hausse, feront leur butin et ne laisseront au public honnête et sérieux, mais abusé, que les mauvaises chances de la spéculation.

Nous reprochons au gouvernement d'avoir permis que la compagnie divisât son capital en actions et en obligations. Nous avons vu que le mécanisme des obligations créait une opération attrayante; mais c'est une opération arbitraire. Admettre en effet qu'on ne peut pas souscrire des obligations sans être propriétaire d'éventualités, c'est d'un côté exclure le public, et le forcer de l'autre d'aller à la Bourse acheter ces éventualités. Dire aux porteurs de telles éventualités : Vous paierez tant, et aux porteurs de telles autres : Vous ne paierez que tant, c'est consacrer une inégalité que rien ne justifie. Quant aux actions, nous avons dit qu'en cas de réussite, elles peuvent obtenir jusqu'à 11 ou 12 pour 100 d'intérêt; mais, en cas d'insuccès, la déroute sera aussi vive, car la perte, au lieu de se répartir sur 240 millions, se concentrera sur 100 millions. Observez que ce capital de 100 millions aura à faire face à l'amortissement, non plus de 240 millions, mais bien de 300 millions, car les obligations négociées à 352 francs 50 centimes n'en sont pas moins de 500 francs : c'est déjà une surcharge, pour le capital, de 60 millions. Une moins value de 20 pour 100 dans l'affaire générale se traduira par une moins value sur les actions de 50 pour 100; dans les jours prospères, ces actions auront en elles une vitalité qui en fera nécessairement exagérer la valeur, tout comme dans les crises la dépréciation sera sans bornes. Cette combinaison enfin n'est pas acceptable, parce que l'intention du gouvernement a été de traiter avec une compagnie à la tête d'un capital réel de 240 millions et non pas de 100 millions seulement. Avec un capital de 240 millions, la propriété du chemin de fer est un immeuble

vierge : s'il a besoin d'un emprunt, il est facile à réaliser; avec un capital de 100 millions, l'immeuble est immédiatement grevé de 200 millions d'obligations, toute hypothèque nouvelle est impossible, le moindre embarras est une crise fatale : doit-on s'y exposer?

Nous adressons un dernier blâme au gouvernement : après les sacrifices qu'il s'impose, il ne doit pas garder à sa charge la traversée de Lyon; il nous semble peu équitable que la compagnie, qu'on traite magnifiquement, répudie la seule partie du chemin qui soit sujette à quelque mécompte; elle a tous les avantages de l'affaire, qu'elle en subisse cet inconvénient.

Nous reprochons à son tour à la compagnie d'être restée dans un vague où échoueront ses efforts. Dans sa combinaison, le minimum d'intérêt n'est plus une garantie suffisante. L'état accorde un maximum de 12 millions, sur quoi? Sur le chiffre hypothétique de 240 millions auquel on évalue la dépense de la construction; mais est-on sûr de l'exactitude de cette évaluation? En admettant que pour la ligne de Paris à Lyon les études de M. Jullien ne permettent plus la controverse, quelle opinion arrêtée peut-on avoir sur le tronçon de Lyon à Avignon? Si le chemin venait à coûter 300 millions, les 12 millions ne représenteraient plus qu'un intérêt de 4 pour 100. Or, à 5 pour 100, les capitaux sont déjà rebelles.

En résumé donc, si nous jugeons la concession proposée par le ministre des travaux publics au point de vue de l'état, elle est onéreuse en ce qu'elle impute à l'état une dépense indéterminée et non justifiée, la traversée de Lyon; elle est arbitraire en ce qu'elle rembourse une partie des cautionnemens confisqués aux actionnaires de compagnies dissoutes et leur crée un privilége dans la concession nouvelle; elle est imprudente en ce qu'elle offre avec ce remboursement, qui sert de pivot aux combinaisons financières de la compagnie, une tentation au jeu de bourse. Si nous la jugeons au point de vue de la compagnie, elle est incertaine en ce que, le chiffre de la dépense ne pouvant se fixer avec précision, la garantie fixe de 12 millions ne couvre pas suffisamment les actionnaires. Pour que les bases de la combinaison financière fussent solides, il faudrait l'une de ces deux choses, ou bien que le gouvernement garantît un intérêt effectif de 5 pour 100 sur le capital dépensé, ou bien qu'une compagnie capable et bien cautionnée fît ce chemin à forfait, pour un prix déterminé, à ses risques et périls.

Nous arrivons à la question de l'emprunt. Le ministre des finances, dans son discours du 3 août dernier, n'a pas dissimulé qu'il était déjà en face d'un déficit de 550 millions, sans préjudice de l'avenir, et qu'il ne pouvait prudemment pas demander plus de 350 millions à la dette flottante, et il a proposé un emprunt de 200 millions. Comment cet emprunt se fera-t-il? On l'ignore; M. Passy n'a pas eu, depuis lors, occasion de faire connaître officiellement sa pensée; ce qui est certain, c'est qu'après les réquisitions révolutionnaires que la Banque a subies, cet établissement ne pourrait accroître ses avances à l'état sans se laisser absorber par lui, sans perdre son indépendance, sans confondre son crédit avec le crédit de l'état. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a rien de plus à demander aux bons du trésor, c'est que le public ne veut que des bons à courte échéance, et que, malgré la différence d'intérêt, il préfère les bons à trois mois, donnant 4 pour 100, aux bons à six mois, qui rapportent 6. Il faut donc emprunter en

rentes; mais un emprunt pareil présente en ce moment de graves inconvéniens. D'abord, comme nous l'avons dit plus haut, il a le tort de se produire sur le marché à peu près en même temps que l'affaire du chemin de fer de Paris à Avignon, et par conséquent de mettre la place sous le coup de deux appels de fonds simultanés. Il grève le grand-livre de 11,750,000 francs de rente environ, si on l'émet en 5 pour 100. Ce malheureux grand-livre, déjà surchargé de 70 millions de rente depuis la révolution de février, ne pourrait-il pas rester quelque temps fermé? — Il ne fait obtenir de l'argent à l'état que sur le pied de 5 trois quarts à 6 pour 100; car, tout calculé, nous craignons qu'un emprunt ne puisse pas se conclure à mieux de 84 à 85 francs. — Enfin il met le trésor sous le coup d'une perte de 35 à 40 millions le jour où l'on voudra soit rembourser soit amortir.

Voilà donc l'état entre l'obligation d'emprunter 200 millions et les inconvéniens de cet emprunt en rentes; cette position est délicate et périlleuse. La difficulté peut-elle être tournée avec succès? Nous le croyons.

Qu'on nous permette d'abord d'exposer quelques idées préliminaires sur les bases financières, la construction et l'exploitation des chemins de fer. Une des principales causes du mauvais succès de la plupart des affaires de chemin de fer vient de ce qu'on n'a pas su séparer les trois parties, les trois élémens, les trois fonctions, les trois responsabilités qui concourent à ces sortes d'affaires : organisation financière, construction, exploitation. En donnant l'impulsion au mouvement des chemins de fer, on a confondu jusqu'ici ces trois spécialités. On a composé presque exclusivement de banquiers les conseils d'administration. On a fait sortir le financier de sa sphère, on lui a attribué la responsabilité de l'ingénieur et l'industrie de l'entrepreneur de transports. La conséquence a été que les études qui ont précédé l'exécution des lignes n'ont pas été faites avec assez de connaissances pratiques ou d'ardeur intéressée. Les membres des conseils d'administration ont eu beau se faire seconder par des ingénieurs habiles et honorables, obligés à leur tour de s'entendre avec le gouvernement et les ponts et chaussées; ils ont dû se soumettre à passer sous les fourches caudines de toutes ces diverses volontés. Voyez-vous des banquiers luttant autour d'une table ronde sur des questions de tunnels, d'aqueducs, etc.! Dans de pareils débats, ils étaient destinés à approuver sans cesse la décision d'autrui; entre la main qui construisait et la main qui payait, il n'y avait aucune relation d'intérêt. Si l'ingénieur faisait des fautes, s'il pensait plus à l'intérêt de sa réputation, qui commandait le luxe, qu'à l'intérêt de la compagnie, qui commandait l'économie, c'était la compagnie qui en faisait les frais. Dans ce mode de direction, les lois du bon sens semblent à plaisir avoir été foulées aux pieds. Nous ne croyons pas que la nécessité d'une réforme sur ce point puisse être contestée. Nous voyons dans une affaire de chemin de fer une question de construction, une question d'exploitation, une question d'argent; aux ingénieurs, la construction; aux entrepreneurs des messageries, des bateaux, du roulage, l'exploitation; aux hommes de finance, la commandite; à chacun, sa fonction et sa responsabilité. Quand les ingénieurs construiront les chemins à leurs risques et périls, ils coûteront moins cher. Quand les entrepreneurs exploiteront, ils seront plus habiles à provoquer la recette, et leurs plaintes sur le déplacement de leur industrie deviendront sans objet. Quand les hommes d'argent ne seront plus que de simples commanditaires, placés entre le chiffre

connu de la dépense et le chiffre connu de la recette, vous aurez débarrassé le pays de la lèpre de l'agiotage, vous aurez créé sur le marché la véritable valeur industrielle.

Nous croyons donc qu'à l'avenir c'est par *le forfait* qu'on doit procéder pour la construction et l'exploitation des lignes de fer. Le forfait est une idée qui a eu bien de la peine à s'acclimater chez nous; cependant elle y a fait quelque chemin. Le forfait, c'est la simplification, c'est le connu, tandis que jusqu'à présent les hommes de bourse ont cherché les idées complexes, le vague, presque l'inconnu. Dira-t-on que le forfait n'offre pas une garantie suffisante? La logique répond que, quand on est en présence d'hommes qui ont l'honneur de leur nom, leur réputation d'habileté, leur cautionnement, leur fortune à défendre, on a déjà bien des garanties, et que si, par hasard, ces hommes succombent à la peine, ce ne seront pas des circonstances vulgaires qui auront entraîné leur chute. Choisissez des forfaiteurs capables et honorables, exigez un cautionnement, et lors même qu'ils ne pourraient pas mener à bonne fin leur œuvre, la compagnie n'y aurait rien perdu. Dira-t-on que les travaux seront moins bien faits? Le bon sens répond encore que le cahier des charges et les formalités consenties s'y opposent, que ce n'est qu'après la réception des travaux que les paiemens sont effectués. Dira-t-on qu'on ne trouvera pas de forfaiteurs? Le ministre des travaux publics, en fouillant ses cartons, répondrait pour nous.

Ces principes admis, l'affaire du chemin de fer de Paris à Avignon doit, suivant nous, être concédée à une compagnie financière réunissant un capital de 260 millions et non 240, parce qu'il faut que la traversée de Lyon fasse, dans l'intérêt de l'état, partie de la concession. Cette compagnie doit s'appuyer sur deux sociétés de forfaiteurs, l'une devant se charger de la construction du chemin, l'autre de son exploitation. Les forfaiteurs qui se chargeront de la construction du chemin devront s'obliger à l'exécuter sur les plans et devis et dans les délais acceptés par la compagnie; comme garantie, ils devront déposer un cautionnement de 15 millions; nous présumons que les forfaiteurs pourraient se charger de cette construction pour 250 millions. Les forfaiteurs qui se chargeront de l'exploitation se soumettront à tous les tarifs acceptés par la compagnie, ils devront déposer un cautionnement de 4 millions; nous croyons qu'ils pourraient affermer le chemin pour quinze ou vingt ans à raison de 17 millions par an.

Il serait à désirer que le gouvernement traitât lui-même avec les forfaiteurs chargés de la construction du chemin, et que la compagnie traitât avec les forfaiteurs chargés de l'exploitation : par le seul fait qu'il s'agit d'une idée neuve ou du moins appliquée pour la première fois à une grande opération, il serait bon que le gouvernement en fît son affaire personnelle. Nous demanderions encore à l'état, comme condition essentielle et indispensable, de payer l'intérêt de 5 pour 100 sur le capital effectivement déboursé par la compagnie, soit que le forfait fût garanti par lui ou par elle. Si c'est lui qui le garantit, avant que cette garantie eût son effet, il faudrait que les forfaiteurs eussent succombé; si c'est la compagnie, la garantie ne serait effective que si les forfaiteurs et la compagnie succombaient également. Or peut-on admettre cette supposition?

Dans ces conditions, une compagnie réunira véritablement ses capitaux; elle n'offrira plus un minimum probable de 5 pour 100 d'intérêt; elle offrira d'une

main un minimum certain de 5 pour 100, et de l'autre son contrat avec les forfaiteurs de l'exploitation, qui élèvera ce chiffre à 6 un quart ou 6 et demi pour 100. Or, la rente ne rendant que 5 trois quarts, on pourra préférer une valeur industrielle si solidement garantie. La compagnie n'aurait que des actionnaires et serait affranchie de toute cette complication bâtarde d'obligations entées sur des actions. Cette combinaison évite à l'état, en présence du déficit, le déboursé de 15,500,000 francs qu'il donnait comme subvention et qu'il gardera pour en faire le remboursement le jour où il aura besoin d'un attrait pour une affaire plus difficile à réaliser que celle de Paris à Avignon. Elle évite encore à l'état le déboursé de 24,000,000 pour la traversée de Lyon en admettant que cette évaluation ne fût pas dépassée.

Mais ce n'est point à une économie de 39 millions que se borneraient les avantages de la combinaison qui nous occupe. Nous voudrions encore que la compagnie financière se chargeât de suppléer à l'emprunt de l'état. Elle le pourrait en effet sans inconvénient pour elle-même. Une simple condition dans l'appel de ses actions lui en fournirait les moyens. Elle n'aurait qu'à déclarer le montant de ses actions de 500 francs exigible, 100 francs en souscrivant, et le solde de 400 francs en huit paiemens de 50 francs chacun, exigibles de mois en mois depuis le 1er avril prochain jusqu'au 1er décembre inclusivement. Faute d'emplois, l'argent est si abondant, que de pareils versemens ne seraient pas trop rapprochés. Ce qui s'est passé lors du dernier emprunt du gouvernement en est une garantie : chacun voulait anticiper ses versemens; l'empressement fut tel que deux fois le trésor dut fermer son guichet. Le public pourra hésiter à prendre une action; mais, l'action une fois prise, il aura hâte d'en acquitter le montant. On suppose bien d'ailleurs que l'état empruntant trouverait l'argent à ces échéances; comment la compagnie aurait-elle plus de difficulté à l'encaisser, ses actions offrant un plus grand attrait que la rente? Eh bien! sur son capital de 260 millions réalisé, la compagnie pourrait verser entre les mains de l'état, contre bons du trésor, 200 millions, remboursables par quart du 1er juillet 1851 au 1er décembre 1854. La compagnie garderait 60 millions pour les travaux des dix-huit premiers mois, et se servirait, pour le paiement des travaux suivans, des bons du trésor s'échelonnant en échéances successives, bons que les forfaiteurs s'engageraient à accepter au pair.

Cette combinaison ne nuirait pas à la compagnie; au contraire, elle la dégagerait de la concurrence que pourrait lui faire l'état en cherchant son emprunt. Quant au gouvernement, les avantages considérables qu'elle lui offrirait sautent aux yeux. Elle lui épargnerait l'inconvénient d'écraser le marché d'une nouvelle demande de 200 millions; elle lui permettrait de ne point surcharger le grand-livre; elle lui procurerait de l'argent à 5, au lieu de 5 trois quarts ou 6 pour 100; elle lui épargnerait une perte de 35 millions le jour où l'on voudrait rembourser ou amortir. On objectera, nous le savons, que cette combinaison ne fait pas faire l'emprunt, qu'elle augmente les bons du trésor, qu'elle ajourne la difficulté, au lieu de la résoudre. La réponse est facile. L'augmentation des bons du trésor n'est pas un danger, puisqu'ils seraient reculés à de telles échéances, qu'ils ne sauraient donner d'inquiétude. Quant à l'ajournement de la difficulté, qui pourrait ne pas le regarder aujourd'hui comme un bénéfice assuré? Un répit de trois ans peut-être, n'est-ce rien, quand le présent sort à peine d'une longue prostration, et que l'avenir, dans la situation où nous

sommes, ne saurait nous apporter que des améliorations? N'est-ce rien que d'avoir le temps de se préparer des ressources? N'est-ce rien que de se réserver la faculté de profiter de la reprise des affaires et de la hausse de notre crédit public? N'est-ce rien que de conserver la chance de faire l'emprunt au pair dans un temps plus heureux?

Cette combinaison nous paraît donc concilier, dans la double question du chemin de fer de Paris à Avignon et de l'emprunt, l'intérêt de l'industrie honnête et l'intérêt de l'état, l'intérêt moral et financier. Nous savons que les élémens nécessaires à la réalisation de ce projet sur les bases qui viennent d'être exposées sont déjà réunis; nous sommes sûrs qu'une telle idée ne peut trouver qu'un accueil favorable auprès du monde financier, du ministère et de l'assemblée nationale.

REVUE DES ARTS.

L'exposition de peinture et de sculpture de 1849 est close : le président de la république a distribué de sa main les récompenses décernées aux exposans désignés par la commission des beaux-arts. On sait que, par une heureuse innovation due à l'initiative de cette commission, composée en grande partie d'artistes, le gouvernement a créé pour le plus bel ouvrage du salon, à quelque branche de l'art qu'il appartienne, un *prix d'honneur* auquel est attachée une annuité de 4,000 francs. Cette récompense nationale, analogue aux prix fondés par le baron Gobert à l'Académie française, doit demeurer au lauréat tant qu'une plus belle œuvre ne viendra pas lui enlever la palme. C'était la première fois que ce prix d'honneur devait être distribué : il a été décerné à M. Jules Cavelier, ancien élève de l'école de Rome, pour sa statue en marbre de *Pénélope*. On a prétendu sans fondement que le choix du jury a un instant balancé entre M. Cavelier et Mlle Rosa Bonheur, dont la sérieuse peinture du *Labourage nivernais* a obtenu devant le public un succès si honorable. Quelque intérêt que nous attachions aux heureux et laborieux efforts de notre jeune et habile paysagiste, nous proclamons le bien jugé de la commission. Nous avouons même que l'hésitation d'un jury composé d'artistes eût causé quelque surprise. Si l'art de littérale imitation est porté loin par le talent de Mlle Bonheur, ses géorgiques procèdent trop de Delille, pas assez de Virgile. Son pinceau, encore inaccoutumé à l'art des sacrifices, décrit tout, donne à toute chose une valeur égale, et sa nature trop arrangée, trop époussetée, trop proprette, dénuée de la mâle saveur des champs, ignore encore les grandes harmonies poétiques qui font les maîtres.

M. Cavelier, au contraire, talent du reste éminemment plastique, possède le style qui s'applique aux sujets d'imagination, et sait s'élever à ces régions suprêmes de l'invention et de l'idéal où ne respirent que les fortes intelligences. La nue imitation, la vérité vraie, dit tout du premier mot et n'a plus rien à dire; la vérité poétiquement interprétée a, chaque fois qu'on la contemple, des révélations nouvelles. Aussi l'œil et le cœur sont-ils invinciblement rappelés vers cette statue de Pénélope, l'une des plus belles œuvres de l'école française moderne. La chaste reine, assise sur ce fauteuil d'ivoire et d'or que lui donne

Homère et que recouvre une peau de panthère retombant sur les côtés du siége pour en dissimuler les vides, est surprise par l'aurore et par le sommeil, au moment où s'achève son travail de nuit. Les dernières laines de la toile défaite sont enroulées sur la quenouille que la main retient à peine; son corps s'affaisse sur le dossier du fauteuil; sa belle tête aux cheveux relevés soutenus d'étroites bandelettes retombe sur son épaule. Un collier descend du cou sur le sein, dont les indiscrétions du sommeil laissent deviner les contours, et les bras demi-nus se dessinent dans leur abandon avec une grace enchanteresse. Le vêtement est la tunique de lin, qu'accompagne un manteau ramené sur les genoux et rejeté sur le dossier du siége. Les voiles accusent autant la beauté des formes que pouvait le permettre le sujet. C'est le sommeil sans cesser d'être la chaste vigilance d'une épouse : les dieux du vieil Olympe, qui ont tant osé, auraient respecté ce sommeil. La tête est d'une noblesse et d'une sévérité de caractère que tempère la grace. La morbidesse des chairs, la délicatesse des mains et des pieds, sont irréprochables. Les draperies sont jetées avec aisance et souplesse, et il n'y a point jusqu'à la tunique de fin tissu de lin, gauffré suivant l'usage des femmes de la Grèce, qui, touchée avec justesse et se soulevant à l'œil sous la douce respiration de Pénélope, n'ajoute encore aux illusions du ciseau.

Ce n'est point ici la sculpture de Canova, vive, mouvementée, ardente, cherchant l'effet, même dans la représentation du sommeil; c'est une statuaire grave et calme, mais non sans émotion, comme le marbre froid de Thorwaldsen. C'est, en résumé, un ouvrage dans le goût sobre, contenu, élevé, de l'antique, une inspiration de ces belles statues qui remplissent et animent les places et les musées de Rome et y forment comme un autre peuple. Enfin, sans être un chef-d'œuvre d'originalité qui accuse un génie frappé au coin de Michel-Ange, la Pénélope est un chef-d'œuvre de goût et de grace, de tact et d'exquise convenance, de style fin et tempéré.

M. Cavelier avait exécuté aussi à Rome le modèle plus grand que nature d'une statue de la *Vérité* rejetant d'une main le voile qui la couvre, et de l'autre levant son miroir. Le temps a manqué à l'artiste pour reprendre et achever sur le marbre le travail du praticien. A l'exposition des envois de Rome, on n'a donc vu cette statue qu'à titre de *mise au point*; mais s'il n'y avait pas là ce dernier souffle d'ame et de vie que donne le maître, on pouvait apprécier la grandeur des lignes, la richesse de l'ensemble. Après quelques mois de travail, l'artiste aura pu alléger la figure, semer les finesses sur le marbre dégrossi, et une bonne statue de plus prendra rang à la prochaine exposition.

M. Cavelier s'attaque d'ailleurs, avec un singulier bonheur, à une foule de sujets d'ordres différens. On a de lui des poignées de dagues bien inventées, exécutées avec esprit et finesse. C'est lui qui a sculpté le modèle de l'épée d'honneur offerte au général Cavaignac. Il a fait aussi couler en bronze une charmante statue, moins grande que nature, d'un *coureur* antique qui franchit la borne et enlève le prix. Le travail de cette figure atteste une sévère étude de la nature et un goût décidé pour le sentiment délicat des anciens allié à la vivacité des modernes. Ce coureur me rappelle malgré moi les gracieuses statues d'*Hippomène et Atalante*, et d'*Apollon et Daphné*, enlevées de Versailles, et qui figuraient si bien dans les hémicycles des bosquets des Tuileries où les avait placées le directoire. Depuis dix-huit ans, ces statues avaient été enlevées

à l'œil des curieux pour être cachées entre un vase et un groupe dans les parterres plantés sous les fenêtres du château. Les deux figures d'Hippomène et Atalante surtout étaient d'une charmante exécution. Les deux amans couraient aux extrémités de la lice sur la même ligne, mais on voyait que la main d'Hippomène allait toucher la première le but. L'*agonothète* ou juge du camp était au commencement du stade. Que de fois ne me suis-je pas arrêté pour me faire juge de la course, au temps où les deux marbres vivans, lancés dans la carrière, n'avaient pas été enlevés à leurs jeux! Quel charme! quelle délicatesse! quelle ardeur passionnée dans ces aimables figures! — Et tout ce drame d'amour et d'art était perdu depuis, loin de tous les yeux, derrière des sauts de loup et des charmilles! On travaille aujourd'hui à la restitution de ces charmans groupes; les statues remontent déjà sur leurs piédestaux; l'agonothète se fait encore attendre, mais bientôt il va reprendre sa place et donner le signal de la course amoureuse. Je voudrais que le charmant coureur de M. Cavelier trouvât aussi un asile dans ce jardin des Tuileries, où l'on peut étudier avec orgueil, comme dans un musée en plein air, l'école de notre pays. Quant à la statue de Pénélope, si justement couronnée par le jury, elle ne quittera pas la France. Elle a été acquise par M. le duc de Luynes, un de ces esprits élevés que réchauffe encore le vif sentiment des arts, et elle devient l'un des ornemens du château de Dampierre, décoré de la main d'un grand artiste, M. Ingres. Le jeune et modeste sculpteur ne demandait que 8,000 francs de sa statue; le noble amateur, devançant le jugement qui vient de clore le salon, n'a voulu l'accepter que pour 12,000.

Au milieu de ces fêtes de l'art, la mort est venue jeter le deuil parmi les artistes en frappant l'un des talens les plus parfaits, un des caractères les plus aimables, une des intelligences les mieux douées de ce temps-ci, Mme Lizinka de Mirbel. Ses miniatures avaient acquis une réputation européenne, et son salon, un des derniers restes des temps de politesse, était le rendez-vous de toutes les élégances de l'esprit et des arts.

Fille de M. Rue, commissaire de marine, Lizinka était née dans une famille dont toutes les branches étaient riches, excepté la sienne. Belle, vive et spirituelle, la jeune fille n'avait qu'un rêve, c'était de se suffire à elle-même pour recueillir auprès d'elle sa mère et un plus jeune frère. Enfin, à dix-huit ans, après avoir long-temps cherché la voie qui pouvait la conduire à l'accomplissement de son rêve, elle crut avoir trouvé sa vocation dans la miniature, et elle entra chez Augustin. De ce moment, chaque heure eut son emploi : telle fut consacrée au dessin à la maison et dans l'atelier, telle à la lecture, telle autre aux travaux de l'aiguille, où elle excellait comme dans tout le reste. Sur pied dès quatre heures du matin, et cependant toujours prête et jamais pressée, elle vivait le soir au milieu du monde, et le jour au sein de la plus sévère étude. Ce fut, en un mot, une jeunesse vaillante et forte, élégante à ses heures, dévorant le travail avant tout, et payant de toute son ame et de ses sueurs les succès de l'avenir encore lointain.

Toutefois, le péché originel des miniaturistes, c'est l'ignorance du dessin. Lizinka Rue pouvait bien apprendre, dans l'atelier d'Augustin, à faire tenir la couleur sur l'ivoire, à devenir habile aux petits procédés du métier; mais le dessin, mais l'art lui échappaient. Un ami de sa famille, grand connaisseur en peinture et qui ne la pratique pas sans talent, M. Belloc, lui conseilla de quitter

l'atelier et de se livrer exclusivement et sans relâche à l'étude du dessin. Elle suivit ce conseil, et, sous la direction amie de cet artiste, elle redoubla d'efforts et copia les maîtres en vue de son art spécial. Les jeunes artistes, à quelque branche qu'ils se vouent, ne savent pas assez, de nos jours, ce qu'il leur resterait du commerce avec les grands hommes de l'art, de cette lutte avec la science des Romains, la splendeur et la force des Vénitiens, la fidélité des Hollandais. Le talent de Mlle Rue s'y fortifia rapidement, et elle préluda bientôt à ses débuts en faisant la miniature d'une nièce de M. Rousseau, alors l'un des maires de Paris et depuis pair de France. Toutefois, éclairée par ce premier essai, elle se décida à travailler encore avant de se jeter dans la lice où brillaient alors des talens distingués en possession de la faveur publique. On remarquait d'abord son maître Augustin, travailleur consciencieux et intrépide, dont la réputation s'était étendue hors de France. Comprenant la peinture d'une manière un peu étroite, cet artiste avait cru qu'un fini prodigieux était la dernière limite de l'art. Aussi ses miniatures, quelquefois fort belles, mais trop souvent attaquables sous le rapport du dessin et de la couleur, sont-elles des prodiges d'exécution patiente, dont l'œil armé de la loupe essaierait en vain de surprendre le travail. A un rang inférieur par la renommée, mais supérieur par le talent, on découvrait le vétéran de la miniature, le vieil Aubry, qui, comprenant mieux la véritable vocation de la peinture, plus artiste en un mot que son émule Augustin, avait produit des portraits fort remarquables et donné l'essor à plusieurs élèves distingués.

Isabey avait produit, sous l'empire, des miniatures fort belles, qui lui avaient valu le renom sur lequel il vit encore. Depuis, il avait quitté l'imitation de la nature pour se jeter dans un océan de gaze que le mauvais goût avait adopté avec ardeur, et la mode voyait la grace dans ces visages de femmes coquettement voilées de nuages et de vapeurs. Chaque jour, Isabey s'était éloigné davantage de la nature, qu'il avait cependant su comprendre. Plus de caractère dans le dessin, plus de vérité dans la couleur; mais la mode lui souriait encore et en faisait un rival dont il fallait tenir compte. A côté d'Isabey s'était élevé Saint, plus ferme et plus sévère, et qui se gardait de mettre l'adresse à la place de la vérité. Artiste studieux et plein de conscience, mais observateur peu habile, il abusait un peu trop de la touche; il manquait de légèreté dans les accessoires, et ses ajustemens, faits à la manière de Gérard, semblaient être calqués sur ceux de cet artiste. Ce cachet puissant et fort qui accuse à la première vue l'individualité ne brillait que rarement dans son modelé et dans sa couleur; à toutes les bouches, à tous les yeux, à tous les nez, Saint donnait un air de famille, et un perfide souvenir de la bosse s'interposait entre ses yeux et la nature. Enfin, étranger à l'art des sacrifices, il s'appesantissait en voulant tout rendre et tout nommer. En un mot, dans ses ouvrages trop positifs, si l'on peut parler ainsi, rien ne sentait le caprice, rien ne rappelait ce vague mystérieux dont abonde la nature, rien ne s'éclairait du rayon de l'idéal; et cependant, en dépit de ces défauts, Saint était un talent solide, un véritable artiste.

Tels étaient les principaux miniaturistes qui occupaient l'opinion quand Lizinka Rue mit au jour ses premiers portraits : le président Amy, Louis XVIII, le duc de Fitz-James et M. Perronet, premier valet de chambre du roi. Le premier et les deux derniers sont restés au nombre de ses chefs-d'œuvre. Quelque temps après, Lizinka Rue, devenue Mme de Mirbel, voyait la foule se presser

dans son atelier. La faveur de Louis XVIII lui avait assuré la vogue. Chacun de ses portraits nouveaux était pour elle une nouvelle étude. Saint procédait par hachures, Isabey par pointillé, Augustin lavait et cachait son travail. Lizinka s'inspira de cette méthode de son maître, et c'est le seul emprunt qu'elle ait trouvé à lui faire, mais elle eut le goût d'en éviter l'excès. Elle varia les tons de sa couleur suivant la complexion de ses figures, elle serra son modelé avec une délicatesse extrême. Personne ne connut mieux qu'elle la charpente d'une tête humaine : la chair eut la souplesse qui lui est propre, les cheveux eurent le moelleux de la nature, et les yeux, unissant la finesse au fini, deux qualités si distinctes dans l'art, peignirent la pensée du modèle. L'un des caractères les plus remarquables du talent de Mme de Mirbel, c'est qu'elle oubliait tout système quand elle se mettait à l'œuvre, c'est qu'elle arrivait sans manière devant la nature, c'est qu'elle cherchait à la prendre sur le fait, et se livrait au bonheur de l'inspiration. Comme elle l'a dit elle-même dans un écrit élégant et plein de sens, où elle appréciait son art comme elle le traitait : « La nature est assez féconde en effets variés pour offrir au peintre habile les moyens de faire valoir ses figures sans s'écarter du vrai. »

Il serait difficile d'énumérer les miniatures qu'a peintes Mme de Mirbel pendant sa longue carrière. Quelques-unes sont des chefs-d'œuvre. Elle excellait dans les portraits d'hommes et de femmes âgées. La mère de M. Guizot, par exemple, est incomparable. Il y a d'elle néanmoins des portraits de jeunes femmes d'une rare élégance et d'un bonheur achevé.

Deux autres pertes dans les arts viennent de signaler ces derniers jours : M. Papety a succombé à une fièvre adynamique, et M. Richomme, graveur, membre de l'académie des Beaux-Arts, s'est éteint. M. Papety avait, on s'en souvient, par son *Rêve de bonheur*, donné les plus brillantes espérances. Dans ses voyages en Italie et en Grèce, il avait recueilli sur la peinture byzantine des documens dont un article publié dans cette *Revue* (1) a pu faire apprécier l'intérêt. Malheureusement, des études si sérieuses n'ont pu porter fruit. M. Richomme fut un graveur agréable, habile maître du burin, et dont l'exécution séduisante a fait tout le succès. Il a gravé la *Galatée* de Raphaël et son *Adam et Ève*, mais il est de cette école qui travestit trop souvent la simplicité magistrale de Sanzio en gentillesse moderne. Il a eu l'imprudence de regraver la *Sainte Famille* qu'avait gravée Edelinck, et son œuvre n'a servi qu'à prouver combien Edelinck est un grand maître. M. Richomme laisse un jeune élève dont le talent est bien supérieur au sien, M. Saint-Ève, qui, lui aussi et plus heureusement, consacre sa vie à la reproduction des œuvres de Raphaël. La mort de M. Richomme laisse à l'Institut une place vacante que l'opinion publique, *qui choisit quelquefois*, dit Tacite, décerne à M. Henriquel-Dupont. M. Dupont est un de ces rares graveurs qui savent passionner le cuivre, et tout ce qui sort de ses mains respire une fleur de sentiment tous les jours moins commune chez ceux qui tiennent le burin.

F. F. C.

(1) Voyez la livraison du 1er juin 1847.

V. DE MARS.